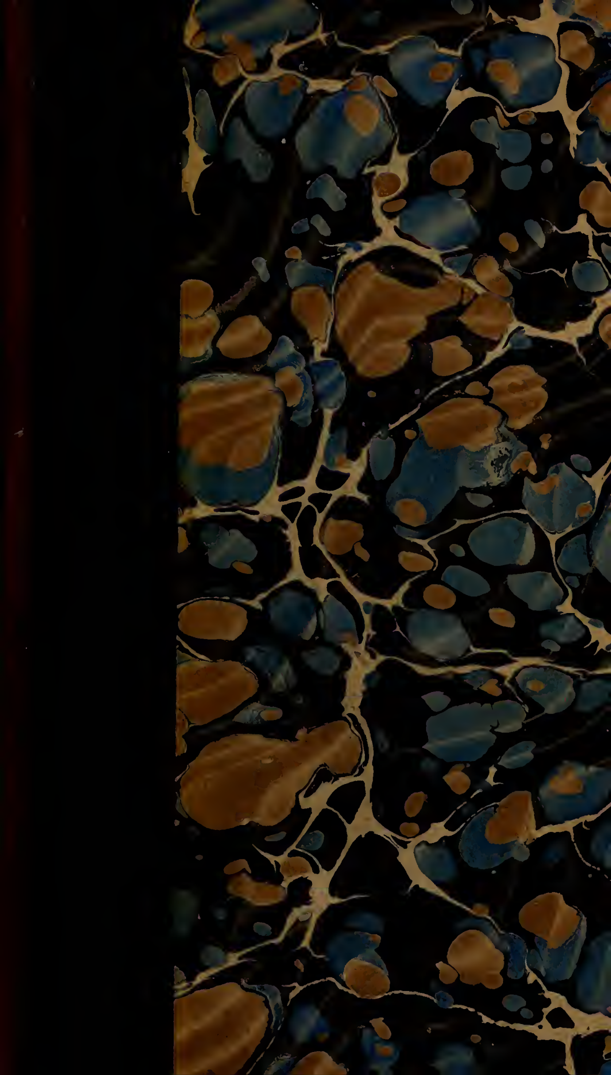
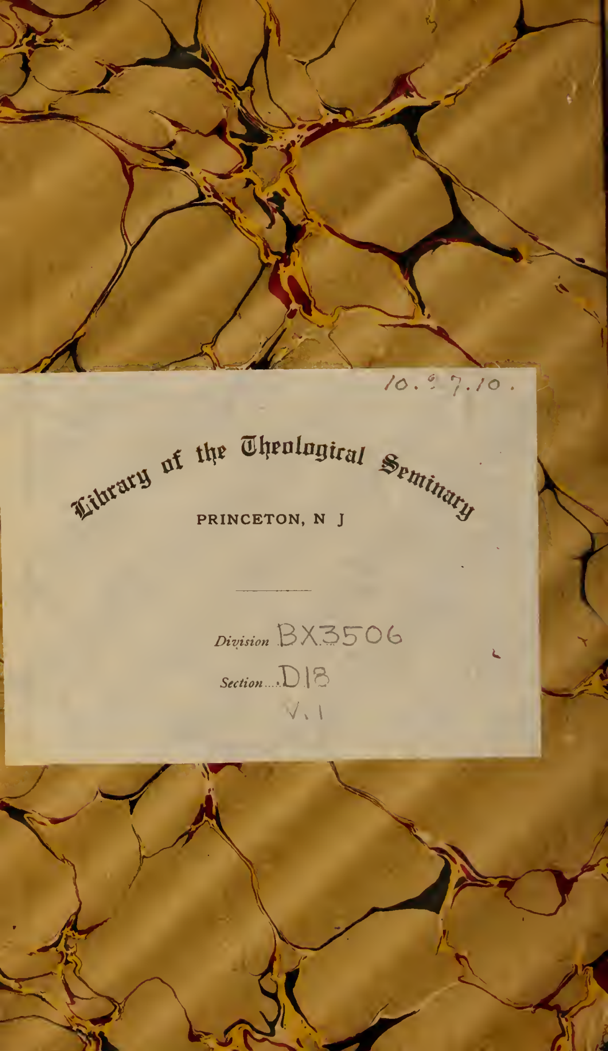
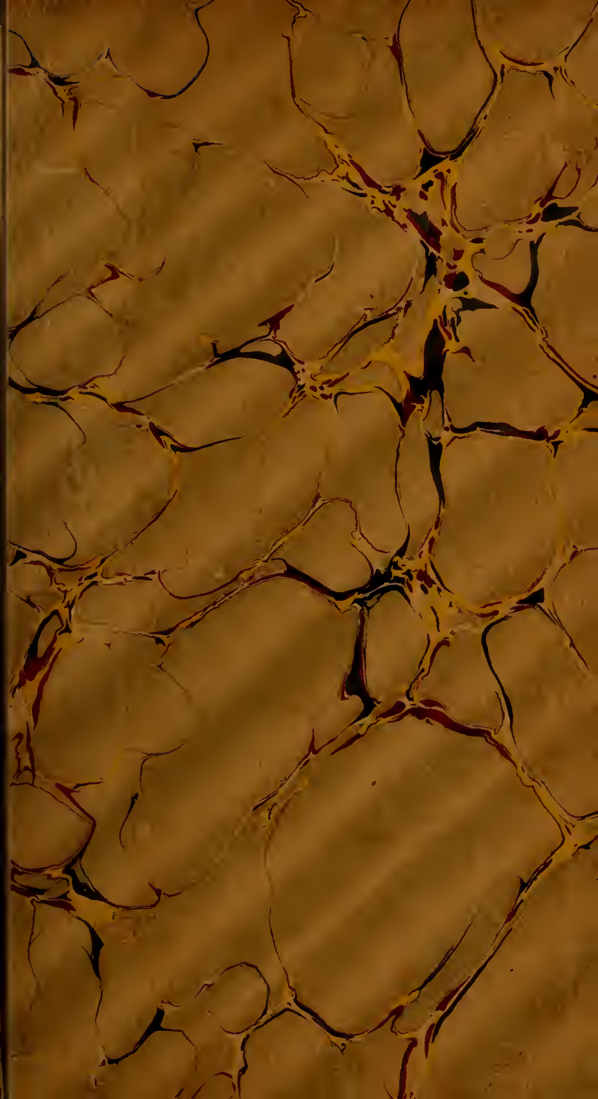



10.9.7.10.
Library of the Theological Seminary
PRINCETON, N J
Division BX3506
Section D18
V. 1



ÉTUDES

SUR LES TEMPS PRIMITIFS

DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LE BIENHEUREUX JOURDAIN DE SAXE.



ÉTUDES

SUR LES TEMPS PRIMITIFS

DE

L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE

PAR

LE R. P. ANTONIN DANZAS

RELIGIEUX DU MÊME ORDRE.

LE BIENHEUREUX JOURDAIN DE SAXE

TOME I.

Utilia potius quam curiosa.

POITIERS

HENRI OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE,
RUE GRENELLE-S.-GERMAIN, 25.

LYON
DELPECH, LIBRAIRE.
RUE DE GASPARIN, 18.

1873

Nous, soussignés, avons examiné par commission du Très-Révérend Père Provincial un manuscrit intitulé : *Études historiques sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint-Dominique*, par le Très-Révérend Père Antonin Danzas, des Frères-Prêcheurs.

Nous déclarons n'avoir rien trouvé dans cet ouvrage de contraire à la foi et aux mœurs ; nous le jugeons très-propre à inspirer à tous les enfants de saint Dominique l'amour de leur Ordre, et nous pensons qu'il sera lu avec le plus vif intérêt et le plus grand fruit par tous ceux qui désirent connaître cette époque du moyen âge, aussi riche en saints et en génies qu'en œuvres de science et de foi.

Lyon, en notre Couvent du Saint-Nom-de-Jésus,
ce 5 novembre 1873.

Fr. VINCENT DE PASCAL,
Des Fr.-Prêch., Lect. en théol.

Fr. FRANÇOIS BALME,
Des Fr.-Prêch., Lect. en théol.

Nous, Fr. Damien SIGNERIN, Provincial de la Province d'Occitanie de l'Immaculée-Conception, de l'Ordre de Saint-Dominique, d'après le rapport qui nous a été fait de l'ouvrage intitulé : *Études historiques sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint-Dominique*, par le T.-R. P. Antonin Danzas, du même Ordre, nous sommes heureux d'en autoriser l'impression.

Lyon, en notre Couvent du Saint-Nom-de-Jésus,
ce 5 novembre 1873.

Fr. DAMIEN SIGNERIN.
Des Fr.-Prêch. Provincial.

IMPRIMATUR :

† L.-E., *Episc. Pict.*

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

En attribuant la qualification de Saint et de Bienheureux aux personnages mentionnés dans cet ouvrage, et en rapportant des faits surnaturels et miraculeux, nous déclarons ne pas entendre nous départir des limites tracées par les Décrets de S. S. le Pape Urbain VIII.

LETTRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

Mon Révérend Père,

En composant ces *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint-Dominique*, vous avez fait un acte d'obéissance et de piété filiale. C'est le premier titre de ce livre aux bénédictions d'en haut. Dieu lui-même les promet à qui honore les ancêtres, surtout quand ce culte, déjà si saint en lui-même, se traduit comme ici par les œuvres, la parole et la patience qu'implique un long labeur : *In opera et sermone et omni patientia honora patrem tuum ut superveniat tibi benedictio* (Eccli. iii, 9). Ces *Etudes* sont d'ailleurs particulièrement intéressantes : elles jettent un jour nouveau sur les origines merveilleuses de votre Ordre : en révélant mieux son histoire, elles font mieux saisir son esprit et donnent à la famille dominicaine un lustre qui rejaillit sur l'Eglise tout entière. Fasse la bonté divine que beaucoup d'âmes « courent à l'odeur des parfums » qu'exhalent ces pieuses et doctes pages. Votre livre principalement utile aux Religieux de votre Ordre, le sera certainement à tous ceux qui, sous une règle quelconque et plus ou moins an-

cienne, ont le bonheur de vivre entièrement consacrés à Dieu. Le charme de cette lecture en assure le profit. Nous pensons même qu'elle sera très-fructueuse à un grand nombre de Chrétiens du monde : si elle ne les décide pas tous à imiter de si beaux exemples, ils seront du moins salutairement humiliés, en voyant le peu qu'ils font pour ce même Dieu que servent si vaillamment leurs frères. Un des fruits de vos *Etudes* sera sans doute aussi d'inspirer aux fidèles une plus haute estime de ce saint état religieux qui, né avec l'Eglise, vivra comme elle jusqu'à la fin des temps, et que l'esprit du mal ne hait et ne travaille à détruire que parce qu'il est dans le monde un foyer tout divin de vie, de science et de perfection : *quæ tu perfecisti destruxerunt* (Psalm. x, 4).

Au reste, il m'est très-doux de voir ce livre sortir du Couvent de Poitiers, dont Dieu nous a dotés dans sa miséricorde, et qui, édifiant notre ville par l'austère régularité qu'on y garde et les vertus qu'on y pratique, est pour tout notre diocèse une source d'où la parole évangélique ne cesse pas de couler.

Veuillez croire, mon Révérend Père, à mon respectueux et bien cordial dévouement.

† L.-E., *év. de Poitiers.*

Poitiers, 31 *octobre* 1873.

PRÉFACE.

En 1867, le Révérendissime Père Jandel, LXXIIe successeur de saint Dominique, nous pressait de reprendre un travail commencé et abandonné depuis près de vingt ans. C'est celui que nous publions aujourd'hui.

Pour relever notre courage, il ne fallait rien moins que cette parole tombée d'en haut. Toutefois, si elle nous a soutenu dans bien des défaillances, elle ne nous a pas donné de surmonter des lenteurs provenant de diverses causes. La mort de celui qui faisait notre force a été plus prompte que notre obéissance. A défaut d'une approbation que nous aurions été heureux d'obtenir de notre Maître général si regretté, nous ne pouvons qu'invoquer sa bénédiction sur une œuvre dont la pensée lui appartient. Nous lui confions le sort de ce livre : puisse-t-il répondre à ses desseins !

Ses desseins, nous les connaissions. *Utilia potius quam curiosa,* disaient nos Pères — l'utilité, le bien de l'Ordre si constamment présent à sa pensée, tel était son seul but. Pour être lui-même, un corps religieux doit vivre de son passé ; le mettre en œuvre, c'est l'avenir : il faut donc le connaître. Les révolutions, fatales aux documents historiques, semblent s'être acharnées de préférence sur ceux qui touchent à l'Ordre des Frères-Prêcheurs ; elles ont même fait disparaître, en grande partie du moins, les travaux déjà vulgarisés. Nous faisons de cette pénurie une expérience quotidienne. Ce n'est pas seulement lorsque des personnes du dehors s'informent des moyens de connaître notre histoire ; les Religieux eux-mêmes échappent difficilement à l'ignorance de leur passé. Tous, en effet, ne sont pas appelés à recourir aux sources, et encore moins à les coordonner ; et ces sources elles-mêmes sont éparses, égarées quelquefois. Une expérience personnelle nous permet d'attester ce qu'il faut de temps, de peine, d'assistance du prochain, et plus encore de liberté d'action, pour rassembler les matériaux d'une œuvre vraiment sérieuse. Il ne nous est pas possible de nous faire illusion : ces conditions nous ont trop souvent manqué, et notre travail s'en ressent.

Les volumes que nous publions effleurent la période que nous désignons sous le nom de *temps primitifs*. Nous entendons par là l'âge d'or, celui qui, s'ouvrant à saint Dominique et aboutissant à saint Thomas d'Aquin, comprend la succession de cinq Maîtres généraux, savoir : saint Dominique, le Bienheureux Jourdain de Saxe, saint Raymond de Pegnafort, Jean le Teutonique et le Bienheureux Humbert de Romans.

Le premier anneau de cette chaîne est suffisamment connu. Sans parler de travaux de diverses époques, écrits dans toutes les langues et d'une acquisition encore assez facile, il n'est personne aujourd'hui qui puisse se plaindre de ne point connaître le personnage principal de notre histoire et le fondateur de notre Ordre. La noble et radieuse figure de saint Dominique est désormais popularisée par le génie d'un de ses fils. Unissant aux formes de langage les mieux faites pour nos temps, un sentiment exquis de l'antiquité, le Père Lacordaire a posé le premier fondement de l'histoire dominicaine restaurée. Reprendre cette partie du travail eût été de notre part une audace sans but. Tout au plus pouvions-nous ce que peuvent les pauvres : glaner quand le moissonneur a passé.

Restait donc à porter nos regards sur la per-

sonne du successeur immédiat de saint Dominique, le Bienheureux Jourdain de Saxe, véritable inconnu, même pour le monde pieux, et digne cependant d'occuper une place brillante parmi les Saints dont la pléïade dota le XIIIe siècle d'une si riche parure. Le nom de Jourdain figure en tête de ces volumes. Toutefois, nous le faisons précéder d'un autre titre : *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint-Dominique.* Ce titre explique nos intentions.

Et en effet, une esquisse biographique ne pouvait nous suffire. Connaître l'Ordre de Saint-Dominique dans sa vie intime, dans son génie doctrinal, dans son action apostolique, tel était notre objet. Pour l'atteindre, nous avons interrogé la législation de l'Ordre et ses coutumes, étudié sa doctrine, cherché à discerner ses inclinations, son caractère, son génie propre, à le définir dans sa loi morale et historique, dans son rôle providentiel, dans ses rapports avec l'Eglise et avec les peuples. On discute parfois sur le caractère de tel ou tel corps religieux. Cela se comprend : un être collectif est encore plus difficile à saisir dans les nuances diverses de sa physionomie morale, qu'une personne isolée. Cependant la direction donnée à nos recherches nous semble le moyen le plus assuré

d'arriver à une ressemblance au moins approximative. Ajoutons que notre étude s'est concentrée sur l'époque la plus pure, par suite la plus autorisée. Les érudits qui se dévouent à combler les lacunes de l'histoire à l'aide des inscriptions, préféreront évidemment les monuments intacts aux textes frustes ou mutilés. En vertu du même motif, nous avons cru trouver l'idéal de l'Ordre de Saint-Dominique, aux temps où son intégrité n'avait encore subi aucune atteinte.

Ecartant la forme biographique, restait à savoir si nous adopterions celle d'une histoire proprement dite, en nous astreignant à un ordre chronologique rigoureux ; ou si la marche plus libre d'une série d'études consacrées à autant de questions ou d'aperçus distincts et reliés entre eux plutôt par la succession logique des idées que par celle des temps, ne répondrait pas mieux aux nécessités du sujet.

Le premier des deux systèmes, celui d'une exposition poursuivie année par année, offre des difficultés réelles. La vie d'un Ordre religieux ne peut être entourée d'un éclat constant ; elle se dérobe et apparaît tour à tour ; elle se prête difficilement aux formes d'un récit. Cette difficulté, vu la nature des sources, existe peut-être plus grande

pour l'Ordre de Saint-Dominique. De très-doctes écrivains se sont crus autorisés à la tourner, par un classement arbitraire des faits qui s'offraient sans dates certaines. Nous avons préféré nous y soustraire. D'ailleurs, on l'aura déjà compris, nous cherchons avant tout et sous toutes les formes, dans les faits comme dans les doctrines et dans les institutions, les manifestations de l'*esprit* de saint Dominique, transmis à ses premiers fils. L'esprit ne se circonscrit pas ; les objets très-complexes de nos investigations ne pouvaient être contenus dans une délimitation chronologique trop absolue. Nous n'obtenions un résultat qu'à force de rapprochements ; ces rapprochements, il fallait les chercher dans toute la période que nous avons intitulée *temps primitifs*. S'il était naturel et facile de prendre pour point de départ l'avénement du Bienheureux Jourdain, pouvions-nous, en ce qui touche les considérations générales, nous arrêter à sa mort qui ne termine rien ? Le système par *études* nous offrait la latitude dont nous avions besoin.

Donnons ici un sommaire rapide des matières traitées dans nos volumes.

Après avoir consacré un certain nombre de pages à des notions préliminaires indispensables, nous établissons que l'Ordre de Saint-Dominique

avait un triple attribut : il était monastique, doctrinal, apostolique. L'étude de ces trois attributs remplit les deux premiers volumes.

Le *gouvernement de l'Ordre*, au triple point de vue monastique, doctrinal et apostolique, ouvre le troisième volume. Vient ensuite une étude sur les rapports des Frères-Prêcheurs avec le Saint-Siége, avec les Eglises et les Ordres religieux, avec l'Empire, avec les Ecoles.

Le quatrième volume offre une sorte de *spicilége*. Nous l'avons réservé pour donner place aux épis tombés des gerbes précédemment liées. On y trouvera une esquisse historique sur les origines du second Ordre, c'est-à-dire des Sœurs dominicaines, et sur ses développements au XIIIe siècle; une étude sur le culte de la Très-Sainte Vierge, et des recherches sur l'institution du Saint-Rosaire, un moment contestée par l'hypercritisme du dernier siècle. Nous recueillons ensuite tous les traits relatifs au Bienheureux Jourdain, qui n'avaient pu trouver leur place. Une sorte d'épilogue groupera autour de la mort du Bienheureux, une foule d'autres morts prédestinées.

Ce travail, à nos yeux, constitue une sorte d'introduction à l'histoire de l'Ordre de Saint-Dominique, considérée dans son ensemble. Il a pour but

d'éclairer les questions générales; il n'en est presque aucune que le gouvernement du Bienheureux Jourdain ne fasse surgir. On trouvera, toutefois, que certaines de ces questions sont plutôt indiquées que traitées complétement. En le reconnaissant, nous rappellerons au lecteur que nous n'avons fait qu'effleurer la période des cinq premiers Maîtres généraux. A d'autres de parfaire ce que nous avons commencé. Cependant nous avions un rêve, et ce rêve était basé sur un plan, embrassant la période primitive dans toutes ses parties. L'exposé de ce plan fera comprendre comment chaque question devait être complétée à son heure.

1° Nous n'avons pu nous taire absolument sur divers personnages de la Province d'Espagne, illustres en sainteté. Toutefois, à cause de sa très-grande richesse, l'hagiographie de cette Province n'avait pas trouvé place dans nos premiers travaux. Elle avait droit à une étude spéciale. La vie de saint Raymond de Pegnafort, troisième Maître de l'Ordre, Espagnol par la naissance, et qui, après sa renonciation au Généralat, fournit encore dans sa patrie une longue et active carrière, donnait place à ce sujet si rempli d'intérêt.

2° L'Inquisition est, dans notre deuxième volume, l'objet d'explications nécessaires, mais fugitives. Une

matière de cette importance réclamait un travail plus approfondi. L'histoire de saint Pierre Martyr, celle des Frères qui, dans des contrées diverses, travaillèrent ou souffrirent en même temps que lui pour la cause de la foi, ramenait cette délicate question, et la rattachait, avec d'autres encore, au Généralat de Jean le Teutonique, IVe Maître de l'Ordre, sous lequel le saint Martyr remporta son triomphe.

3° Vient enfin le gouvernement très-fécond et très-mémorable du Bienheureux Humbert de Romans, disciple du Bienheureux Jourdain, comme celui-ci et Jean le Teutonique l'avaient été du premier fondateur. Cette ère aurait couronné nos études ; elle aurait offert un complément de toutes les questions déjà traitées. Il en est deux cependant qui demandaient à être exposées avec une nouvelle ampleur. Saint Thomas prend possession d'une chaire à Paris et reçoit le grade de docteur, sous les auspices du Bienheureux Humbert. C'est alors qu'il commence à remplir le monde du bruit de sa renommée. C'était le lieu de placer l'histoire de l'École dominicaine, esquissée précédemment, au point de vue de son esprit et de son organisation, et non des œuvres qu'elle produisit.

C'est aussi sous le cinquième Maître général

que les missions lointaines parviennent à leur apogée. Saint Hyacinthe, personnification de ce grand mouvement, termine alors sa carrière. A cette occasion, nous nous proposions de reprendre l'histoire de sa vie, en remontant jusqu'au jour de sa séparation d'avec saint Dominique. A cette vie, nous rattachions la vaste organisation des missions du XIIIe siècle, sujet d'études aussi grandiose que peu connu.

Tel était notre plan. Qu'il soit fautif dans sa conception, plus défectueux encore dans son exécution commencée, c'est ce à quoi nous ne trouvons rien à redire. Nous sera-t-il donné de le poursuivre au delà de la série de ces premières *Etudes ?* Dieu seul le sait, et nous avons mille raisons d'en douter. Que le présent essai produise malgré tout quelque bien, que cet hommage filial aux antiques gloires d'un Ordre vénérable serve à le faire mieux connaître et aimer davantage, et nous nous trouverons plus que récompensé.

Poitiers, fête de saint Dominique, 4 août 1873.

ÉTUDES

SUR LES TEMPS PRIMITIFS

DE

L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LE BIENHEUREUX JOURDAIN DE SAXE.

CHAPITRE I.

COMMENCEMENTS DU BIENHEUREUX JOURDAIN DE SAXE.

Saint Dominique mourait le 5 août 1221, après avoir arrêté, de concert avec le Chapitre général de la même année, l'organisation hiérarchique de son Ordre, qu'il divisait en huit provinces. L'ère de fondation était close ; elle avait duré cinq ans.

Le Bienheureux Jourdain de Saxe succède à saint Dominique. A son avénement correspond une ère plus longue et plus brillante que la première : c'est l'ère de la consolidation et du développement jusqu'à la pleine maturité. Elle s'annonce sous le gouvernement du Bienheureux Jourdain, et se prolonge sous celui de saint Raymond de Pegnafort, de Jean le Teutonique et du Bienheureux Humbert de Romans. Le long règne de saint Louis (1226-1270) en marque

assez bien les limites. Il est impossible de connaître, dans sa nature, l'Ordre de Saint-Dominique, sans avoir étudié cette période. Elle offre toutes les splendeurs réunies : sainteté, doctrine, œuvres apostoliques.

En donnant comme objet à nos investigations le généralat du Bienheureux Jourdain de Saxe, nous n'entendons pas nous interdire des excursions dans les temps qui précèdent et dans les temps qui suivent. On le comprendra sans peine, si nous avons suffisamment expliqué le plan et le but de nos *Études*. Jourdain de Saxe est un type des plus aimables et des plus achevés qu'offre l'histoire des Frères-Prêcheurs. Cependant notre objet le plus important est le cadre, bien plutôt que la figure qui s'y détache ; les faits particuliers n'étaient à nos yeux qu'un moyen d'arriver à des conclusions générales. A une étude de cette nature, il fallait une base d'appréciations suffisamment étendue. Les choses et les hommes se confondent dans une unité que des lignes de démarcation trop arrêtées briseraient infailliblement. Les institutions ébauchées sous l'œil du premier fondateur se poursuivent et se complètent sous un certain nombre de ses successeurs. Si Jourdain de Saxe continue saint Dominique, il est lui-même continué par saint Raymond, par Jean le Teutonique, par Humbert de Romans. On ne trouvera pas une question qui puisse se traiter en la limitant à l'existence d'un seul homme, si influent qu'il ait été. Il en est des personnes comme des institutions : les

rangs sont confondus, les rôles se prolongent grâce à une longévité dont la moyenne est remarquable ; la plupart des personnages qui vont briller dans l'histoire de l'Ordre pendant une cinquantaine d'années, sont déjà groupés autour du Bienheureux Jourdain, avec les premiers disciples de saint Dominique. Ceux-ci même survivent, en grand nombre, à trois ou quatre Maîtres généraux. Il arrive un moment où ces ouvriers de la première heure et ceux de la onzième se rencontrent dans un dernier rendez-vous. Cette vie, ce développement de l'Ordre dans son unité, bien plus encore, répétons-le, qu'une simple biographie de Jourdain de Saxe, vont remplir les chapitres, non pas tant d'une histoire par divisions chronologiques, que d'une série d'études sur des questions distinctes. Par là, nous nous assurons une liberté qui nous est nécessaire. Notre marche, d'ailleurs, n'en sera que plus conforme, soit aux allures, soit à la nature des documents mis à notre disposition.

I.

Ainsi, pour connaître le Bienheureux Jourdain, il nous faut remonter au temps de saint Dominique. Transportons-nous à l'année 1219, alors que le saint fondateur n'avait plus que deux ans à passer sur la terre. C'était alors aussi que, dans la plénitude de ses dons, il voyait l'œuvre de toute sa vie, si longtemps retardée, se dilater désormais avec une in-

comparable fécondité. Il vient de quitter l'Espagne où il a procédé à la fondation du couvent de Ségovie ; il se dirige une fois de plus sur Rome ; mais les sollicitudes de son cœur paternel lui font accomplir un détour : il veut se rendre compte des progrès du couvent de Paris. Les premières assises en avaient été posées deux ans auparavant. C'était lorsque, du haut des collines de Prouille, le Saint avait donné aux treize premiers religieux qui venaient de prononcer leurs vœux, le signal de leur dispersion. Ses aspirations personnelles et son coup d'œil de fondateur lui avaient signalé l'importance des deux villes où le culte du savoir était le plus en honneur, Paris et Bologne ; mais Paris, la reine des Universités, réclamait à ses yeux le groupe le plus considérable : il lui donna sept religieux. En 1219, il retrouvait les Frères jouissant de la chapelle de Saint-Jacques, et leur nombre accru jusqu'à trente. Malgré l'état extrême de leur pauvreté et d'inévitables contradictions, chaque jour leur amenait de nouvelles recrues. Un lien sympathique entre l'Ordre et les écoles s'était déjà formé, et à Paris comme à Bologne, il produisait ses résultats. Ce fut alors que Dominique fit la connaissance d'un écolier jeune encore et déjà bachelier [1]. C'était Jourdain de Saxe. Son âme et celle du Saint se comprirent et s'ai-

1. Le terme d'écolier s'applique, dans le langage du temps, à tous les membres de la corporation universitaire, maîtres et disciples : *universitas Scholarium.* On désignait sous ce nom jusqu'aux officiers et serviteurs de l'Université, tels que les bedeaux, etc.

mèrent dès l'abord. Si l'on en juge d'après l'empreinte d'ineffable tendresse offerte par les écrits du Bienheureux Jourdain, et principalement par sa légende de saint Dominique, personne ne l'aima comme lui. Il nous autorise à croire qu'il en fut aimé. « J'entrai, dit-il, dans son intimité — *familiariter cognovi* » ; il lui confessa ses péchés, et ce fut par son conseil qu'il reçut le sous-diaconat.

Dominique et Jourdain se revirent-ils dans la suite? L'histoire est ici d'une sobriété que nous aurons à regretter bien des fois. « Je l'ai connu, dit le Bienheureux Jourdain, avant et après mon entrée dans l'Ordre. » A part une allusion de ses lettres, où il montre qu'il tenait saint Dominique pour le vrai père de son âme, nous ne savons rien de plus sur le rapport des deux hommes qui personnifiaient alors le passé et l'avenir. Un autre que Dominique devait briser les dernières attaches de Jourdain avec le monde.

L'histoire, cependant, nous met à même de rechercher quel était ce jeune bachelier, assez richement doué pour que, trois ans plus tard, le choix des Pères de l'Ordre lui imposât la lourde charge de succéder au premier fondateur, de préférence à tant d'hommes formés plus anciennement à l'école du Saint.

Jourdain dut voir le jour vers la fin du XII[e] siècle. En lui donnant trente-deux ans lors de son élection, on le fait naître en 1190. Il tirait son origine de la Saxe ; mais était-il né dans cette province ,

ou bien, comme le veulent certains historiens, en Palestine, pendant un pèlerinage accompli par ses parents, de sorte que le nom de Jourdain, fort usité dans les contrées d'Occident, lui serait resté en mémoire des saints Lieux [1] ? Sans entrer dans l'examen d'un point d'importance secondaire, nous mettrons hors de discussion la nationalité du futur Maître général des Frères-Prêcheurs. Allemand par le sang, il passa les premiers jours de son enfance sous le toit de ses pères en Westphalie, au diocèse de Paderborn, et dans un lieu nommé Bochergue par les anciens chroniqueurs, et Borrenstrick par les Bollandistes. De très-doctes auteurs s'accordent à le faire descendre d'une illustre maison, celle des comtes d'Eberstein. Cette tradition n'a pas rencontré de contradicteurs, mais elle laisse des doutes sur l'état d'une famille dont la puissance ne paraît pas avoir égalé l'illustration. Peut-être faisait-elle partie de cette noblesse immédiate, parfois pauvre des biens de la fortune, mais marchant, quant au rang, de pair avec les premiers feudataires du royaume de Germanie.

1. On invoque, à l'appui de cette opinion, un texte de Bernard Guidonis, que nous n'avons pas eu la chance de rencontrer Cette autorité d'un chroniqueur entré dans l'Ordre en 1280, serait très-grande assurément. Elle mettrait, une fois de plus, en défaut la critique outrée des XVIIe et XVIIIe siècles. Le fait de la naissance de Jourdain en Palestine a donné lieu à des rapprochements pieux, sortis de la plume d'écrivains moins scrupuleux. « Ce fleuve mystique, dit Jean de Réchac, prend sa source dans cette terre bénite, qui coule lait et miel à ses enfants, et notre Jourdain fut un Israélite de même pays et naissance que Jésus-Christ son Maître. »

L'enfance de Jourdain ne nous est pas connue. Jusqu'au jour où il apparaît sur la grande scène de l'Université de Paris, en qualité d'écolier et d'homme fait, et revêtu d'une distinction scolaire considérable, on n'a que des conjectures. Son élévation précoce au grade de bachelier laisse supposer qu'il fut, très-jeune et à l'âge où on ne s'expatrie pas encore, appelé à s'asseoir au banquet de la science [1]. Paderborn lui offrait une école célèbre, où florissait surtout l'étude des sciences naturelles, mathématiques, physique, astronomie. Tout porte à croire qu'il y fit ses premiers pas dans la carrière du savoir. On a conservé le titre d'un ouvrage qu'il composa sur la géométrie : était-ce une réminiscence de ses premières études à Paderborn ?

Rien ne nous interdit de pousser plus loin les conjectures. Le monde chrétien était encore couvert d'écoles, qui, avant de céder la place aux Universités, jetaient un dernier éclat. Sur le seul territoire des Gaules et de la Germanie, on en avait vu fleurir jusqu'à deux cents à la fois. L'Angleterre, l'Italie et l'Espagne ne restaient pas en arrière. Les écoles monastiques rivalisaient avec celles des évêques; l'enseignement libre, ou donné par des maîtres in-

1. L'école s'ouvrait aux enfants dès leur âge le plus tendre, témoin, entre tant d'autres exemples, saint Thomas, le rejeton de la noble et puissante maison d'Aquin, placé dès l'âge de quatre ans chez les Bénédictins du Mont-Cassin. Avec un soin infini, on appliquait à ces intelligences jeunes et souples le système gradué qui devait les conduire aux sommets de la science.

dépendants, était appelé à partager leur prospérité[1]. Telle abbaye voyait autour de ses murs jusqu'à sept mille étudiants, beaucoup plus que Paris n'en réunit aujourd'hui. Ces foyers d'émulation étaient européens ; les nations les plus diverses s'y donnaient rendez-vous[2]. Jourdain fut-il du nombre de ces pèlerins de la science, qui parcouraient le monde afin d'entendre, sur chaque branche du savoir, les maîtres les plus renommés ? Paris, où nous allons le retrouver, tenait le sceptre de la philosophie et de la théologie ; mais, dès le XIIe siècle, on lui imputait un certain déclin des traditions littéraires, sacrifiées aux aspects austères de la dialectique. Jourdain put donc chercher à d'autres sources les moyens de se perfectionner dans l'étude des lettres. Il est permis de le supposer, en le voyant sortir de la foule des autres écoliers. Il ne se borna pas, en effet, à suivre les leçons des grammairiens, dont la science, porte d'entrée des arts libéraux, non-seulement comprenait les règles du langage, mais supposait une connaissance raisonnée des poëtes et de toute la lit-

1. Parmi les écoles libres, citons Tours, Montpellier, Clermont et Paris. Dans cette dernière ville, les dix ou douze écoles de la Montagne-Sainte-Geneviève, se formant en corporation, donnèrent lieu à l'Université de Paris, modèle premier des autres Universités.

2. Voir le remarquable travail du R. P. Desjardins (article des *Études Religieuses*, mars 1872, intitulé l'*Église et les Écoles*). Il a pour objet la renaissance littéraire, qui, commençant avec le règne d'Othon le Grand, en Allemagne, aboutit en France à celui de saint Louis.

térature profane [1]. Il se mit lui-même en état d'enseigner. C'est à cette époque de sa carrière qu'il faut sans doute rattacher ses écrits sur Priscien, savante compilation qui servait alors de base commune à l'enseignement grammatical [2].

Mais « c'était une croyance européenne, dit Hurter [3], que, pour jouir dans sa patrie de la considération et du crédit, il fallait avoir passé sa jeunesse à Paris et suivi les leçons de ses professeurs... Les Allemands y brillaient par leur naissance et par leur rang [4]. » C'est nous dire que les pérégrinations scientifiques de Jourdain devaient le conduire à l'Université de Paris. Il est plus que probable qu'au sortir de l'adolescence, il vint s'y former à la connaissance des arts libéraux ou de la philosophie.

1. « Grammatica », dit Raban Maur, « est scientia interpretandi poetas atque historicos et recte loquendi scribendique ratio. »

2. Cet ouvrage de Jourdain, ainsi que son traité sur la géométrie, est mentionné par Echard (*Script. Ord. Præd.*). Priscien, écrivain du VIe siècle, est l'auteur d'une grammaire sur laquelle sont calqués tous les travaux de ce genre, composés au XIIIe siècle, soit en vers, soit en prose. Son œuvre offre un cours complet de littérature comparée. Elle contient des citations grecques et latines, suffisantes à elles seules pour donner une teinture de l'antiquité, que les leçons orales complétaient.

3. *Vie d'Innocent III.*

4. Le monde entier, et non pas seulement l'Allemagne, mais les nations les plus lointaines, telles que la Norwége, affluait à Paris. Partout la noblesse prenait part à ce mouvement. C'est des Anglais qu'il est dit dans une chronique du XIIe siècle :

« *Filii nobilium, dum sunt juniores,*
« *Mittuntur in Franciam fieri doctores.* »

Nous le trouvons maintenant théologien et bachelier ; l'étude de l'une et de l'autre science avait dû lui coûter une dizaine d'années.

La grande ville universitaire n'est pas seulement le cadre où se détache la douce figure de l'étudiant allemand. Elle deviendra bientôt, plus que toutes les autres villes savantes, le théâtre de son zèle, le foyer de sa popularité, l'objet d'un apostolat marqué d'une grâce spéciale à l'endroit des écoles. L'Ordre des Frères-Prêcheurs, qui jouit déjà de la même influence, la verra croître avec celle de son chef. Plus tard, les Religieux rencontreront des oppositions, conséquence naturelle d'une prépondérance trop grande pour ne pas être jalousée. Maintenant c'est l'heure des sympathies ardentes ; elles animent, comme parlent les chroniques, cette foule si considérable de sujets « distingués par leur naissance et leurs dignités, les uns riches en fiefs, les autres en bénéfices, ces docteurs dans toutes les branches de la science, et cette multitude de jeunes gens délicats et d'écoliers pleins de savoir, qui, ravis par la douceur inexprimable des discours de maître Jourdain, renoncent à tout pour Jésus-Christ et revêtent l'habit des Frères [1]. »

Le siècle qui vit naître tant d'Universités se caractérise à la fois par l'élan et par la maturité. C'est encore le siècle des croisades et de la chevalerie ; mais son essor est plus réfléchi, moins circonscrit

1. Thierry d'Apol.

dans son objet. Le torrent s'est changé en fleuve ; il a élargi et fécondé ses bords. Les conceptions généreuses, inspirées par la foi, ont profité du réveil des peuples ; elles ont eu le temps de grandir, et revêtent toutes les formes. L'art, si longtemps monastique, a franchi ses limites ; il appelle la société laïque à concourir à l'élévation des cathédrales, œuvre populaire qui cause encore notre étonnement. Le cloître s'est dilaté ; il a brisé ses barrières ; il déborde sur le monde, sous la forme des Ordres mendiants. A peine devenu classique, le livre des *Sentences* va faire place à la *Somme* de saint Thomas, monument non moins accessible que grandiose de la science vulgarisée par le génie. Enfin les écoles se transforment, et, dans leur épanouissement produisent les Universités. Comptons celles où le nom de Jourdain va devenir populaire. C'est Oxford pour l'Angleterre, Verceil, Padoue, Naples pour l'Italie, mais Bologne plus encore, Bologne qui saluait le Bienheureux de ses ovations. et qu'il aimait lui-même, écrivait-il, presque plus que l'Allemagne, Bologne, la ville aux dix mille étudiants, répartis, dès l'origine, en dix-huit nations ultramontaines ou italiennes, et en dix-sept nations citramontaines.

Mais Paris, où Jourdain avait dû passer de longues années, non pas sur les bancs, comme nous dirions aujourd'hui (les écoliers, assis sur la paille, écrivaient sur leurs genoux), mais au pied des chaires les plus célèbres, Paris l'emportait sur toutes les autres villes lettrées, soit en éclat, soit par le nombre de

sa population scolaire, égal quelquefois à celui de la bourgeoisie [1]. Le spectacle qu'offrait cette grande agglomération était plein de contrastes, comme la société du temps, dont il présentait une vive image. Foyer d'une émulation à laquelle rien ne peut être comparé dans l'histoire, la célèbre Université attirait, de tous les points du monde chrétien, les hommes les plus éminents par le rang, par l'esprit, par la vertu elle-même; et cependant, ce n'était pas un mince mérite, pour des jeunes gens à l'âme ardente, que d'avoir passé sans naufrage à travers les écueils qu'un pareil milieu leur offrait. A côté de la jeunesse studieuse, recueillie, enthousiaste du savoir, on voyait l'écolier dissipé, ayant plus de goût pour la taverne que pour les cours; le riche aux habitudes luxueuses, et dont les banquets dégénéraient en orgies; le parasite, qui ne se prévalait de sa profession que pour gagner sa part des aumônes destinées à faciliter aux pauvres l'accès des carrières libérales. On se heurtait au type de l'écolier paresseux, bien connu pour changer les classes en dortoirs, et pour donner ses préférences aux leçons des

1. Sans doute, si cette donnée est exacte, faut-il entendre la partie virile de la population parisienne, les hommes établis et jouissant du droit de bourgeoisie, et défalquer aussi du nombre total, les hommes de la juridiction cléricale de l'Eglise de Paris, de l'abbaye de Saint-Germain et du chapitre de Saint-Marcel. Cantù (*Hist. univ.*) porte à trente mille le nombre des écoliers; Ozanam (*Dante et la philosophie*, etc.) à quarante mille. Les deux données peuvent être acceptées comme exactes : le chiffre de la population scolaire devait varier.

décrétistes, dont l'heure avancée lui permettait de dormir plus longtemps. L'écolier novice et inexpérimenté offrait une proie facile aux femmes éhontées, dont la foule infestait le quartier des écoles, et jusqu'aux maisons où les maîtres ouvraient leurs cours. L'écolier batailleur, fier de ses priviléges, engageait avec le vil bourgeois des rixes qui ont eu leur retentissement dans l'histoire. Un sermon du temps nous a conservé le type du tapageur effronté. « Il court la nuit tout armé dans la capitale, brise les portes des maisons pour y exercer ses violences, remplit les tribunaux du bruit de ses esclandres. Tous les jours, des *meretriculæ* viennent déposer contre lui, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtements mis en pièces ou leurs cheveux coupés [1]. »

L'histoire des Dominicains est mêlée à celle de l'Université. On comprend très-bien, en se rendant compte d'un caractère aussi complexe, les phases de faveur et d'opposition par lesquelles l'Ordre dut passer. Par deux fois, des rixes, dont la conséquence fut la dispersion des écoliers ou la suspension des cours, firent sentir aux Frères-Prêcheurs leur contre-coup. Une première fois nous verrons le Bienheureux Jourdain se mettre sur la trace des transfuges, et sa charité les poursuivre jusqu'en Angleterre. Une autre fois, les démêlés de l'Université

1. Passage cité par M. Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge.*

avec le pouvoir royal fournirent aux rivalités qui couvaient l'occasion d'éclater, et devinrent le signal de luttes ardentes entre les maîtres de Paris et les Religieux mendiants.

Mais qu'il fût acclamé ou qu'il fût combattu, l'Ordre des Frères-Prêcheurs, recruté principalement parmi la jeunesse lettrée, plongeait par ses racines dans ce monde cosmopolite des écoles, véritable matière en fusion, où se heurtaient tous les caractères comme toutes les races, ardent à l'étude et aux plaisirs, sérieux et volage, pieux et turbulent en même temps. Combien de fois ne verrons-nous pas des écoliers, des maîtres mêmes, à la veille d'entrer dans l'Ordre, ballottés entre les séductions du monde et celles de l'appel divin, vaincus enfin par une surprise de la grâce, au milieu même de leurs enivrements ! Nous en verrons également d'autres, vrais modèles de pureté, dignes par le cœur comme par l'esprit de compter au nombre de ces disciples de la divine sagesse, que les écoles de Paris avaient, par-dessus toutes les autres, le privilége d'attirer.

Le Bienheureux Jourdain représente cette dernière catégorie, dans ce qu'elle offre de plus pur et de plus aimable.

« Il s'était, nous dit son historien principal et son disciple [1], conservé dans la piété, qui, dit l'Apôtre, est utile en toutes choses. » C'est par elle qu'au

1. Gérard de Frachet.

milieu des périls du monde scolaire, et malgré les dispositions d'une âme expansive et portée à la tendresse, il s'était maintenu dans une pureté virginale, privilége singulier, et cependant, auréole commune à tous les Saints de son Ordre. La pureté du cœur, la régularité d'une vie irrépréhensible, les habitudes de piété, firent de lui l'écolier appliqué et intelligent, dont les forces sont décuplées. Ainsi, n'étant encore qu'*artiste*, comme on disait alors, c'est-à-dire étudiant dans les sciences naturelles et en philosophie, il inaugurait déjà sa carrière littéraire par des écrits spéciaux, auxquels succédèrent des œuvres d'une portée plus haute, lorsqu'il se fut appliqué à l'étude des lettres divines. Ajoutons à ces traits celui d'une irrésistible attraction vers toutes les misères et toutes les infortunes. Jamais l'indigent ne s'adressait en vain à sa charité. Il s'était imposé de faire chaque jour l'aumône au premier pauvre qu'il rencontrerait sur son chemin, lors même qu'il n'y aurait pas été provoqué.

La piété et l'aumône s'unissent dans le premier acte de Jourdain qui soit parvenu jusqu'à nous. Il avait coutume de se lever toutes les nuits, afin d'assister à l'Office de Matines, auquel les fidèles participaient encore. « Or, raconte Gérard de Frachet, une certaine nuit d'une fête plus solennelle, il s'éveilla en sursaut, croyant que les cloches avaient déjà fait entendre leur signal. Dans son empressement, il se contenta de jeter sur son corps une simple cape et de l'assujettir au moyen d'une ceinture.

Tandis qu'il pressait le pas, un pauvre lui demanda l'aumône. N'ayant aucun argent, il lui donna sa ceinture [1]. Cependant, arrivé à la porte du lieu saint, il la trouva fermée, car c'était par erreur qu'il avait cru Matines déjà sonnées. Il attendit donc jusqu'à ce que les gardiens de l'église eussent ouvert, et alors, s'étant mis en prières devant une image de Jésus crucifié et l'ayant longtemps et amoureusement contemplée, il remarqua que le Sauveur portait la ceinture dont il venait de se dépouiller pour l'amour de lui. »

Le Bienheureux était donc en état de faire l'aumône. Mais quel était son rang au milieu d'une foule bigarrée de conditions très-diverses ? On y voyait des clercs, revêtus de dignités ecclésiastiques et cherchant par leur talent à s'élever encore. On y voyait aussi des nobles, des grands seigneurs de tous pays, des fils de rois. Les chroniqueurs de l'Ordre, ayant si souvent à parler des vocations d'écoliers, nous montrent à chaque page de quel haut lignage ils étaient issus. C'était alors qu'on trouvait des laïques assez instruits pour lire, comme saint Louis, les écrits des Pères dans le texte original. On confond trop aisément le XIII[e] siècle avec les siècles de fer qui suivirent ; on oublie que la civilisation, nourrie d'abord aux mamelles de l'Eglise,

1. Le luxe se portait alors sur les ceintures, qu'on chargeait d'orfévrerie. Les lois somptuaires des Frères-Prêcheurs montrent que cet usage mondain tendait à s'introduire parmi les Religieux.

dépérit pour avoir méconnu sa mère, et ne se réveilla plus que sur le sein marâtre de la renaissance païenne [1]. Mais la religion élevait les classes inférieures, et leur ménageait, dans la république des lettres, un pied d'égalité avec la noblesse. Plus qu'à toute autre époque, les écoles, à tous leurs degrés, étaient fréquentées par les pauvres. Des secours organisés entre écoliers, mais surtout des fondations aussi intelligentes que pieuses, leur offraient la gratuité de l'enseignement et les moyens d'en profiter, en pourvoyant à leur entretien. Le Bienheureux Jourdain n'appartenait ni à la classe des riches ni à celle des pauvres. Au-dessus du besoin, il trouvait le moyen de faire l'aumône, mais c'était, rapporte son historien, malgré la modicité de ses ressources, — *licet non multum esset pecuniosus.* — Nous ne devons donc pas le compter au nombre de ces nobles et fastueux étudiants, dont la vie délicate est si souvent rappelée dans l'histoire primitive des Frères-Prêcheurs. Un renseignement tombé de sa bouche sert encore à déterminer la position mo-

1. Ainsi l'Allemagne, qui avait, au temps des Othon, pris, sous le rapport de la renaissance des lettres, la tête de la chrétienté, se trouve, par suite du renversement de la maison de Souabe et les troubles de l'interrègne, placée à l'arrière-plan. Sa première Université, celle de Cologne, ne date que de 1388. La maison de France, infidèle à son rôle, attire à son tour des malheurs qui ont pour conséquence la décadence des lettres. Ce n'est pas seulement la noblesse qui abandonne les occupations libérales : le deuxième continuateur de Nangis se plaint de la rareté des clercs capables d'enseigner la langue latine.

deste de sa famille, exposée, Jourdain va nous l'apprendre, aux rapines de voisins plus puissants. Il avait un jour à répondre à des plaintes apportées par un émissaire d'un seigneur allemand, fort irrité de ce que son fils était entré dans l'Ordre. Dans un mouvement d'humeur joyeuse, qui nous le fait connaître par avance — *in quodam solatio* — et aussi pour adoucir la rigueur d'un refus, il répondit par cette saillie : « Ignorez-vous que, selon la coutume germanique, un fils ne peut être inquiété pour avoir vengé l'injure faite à sa mère? Or, votre seigneur qui est le mien, s'étant rendu coupable de violence à l'égard de ma mère, en lui ravissant une vache, trouverez-vous mal que je lui enlève son bouvillon ? »

A cette connaissance sommaire de la vie antérieure du Bienheureux, ajoutons d'autres traits qui le peignent d'une manière plus complète, au moment de sa première rencontre avec saint Dominique, c'est-à-dire un an avant d'entrer dans l'Ordre, deux ans avant d'être investi de la charge de Provincial de Lombardie, trois ans avant d'être élevé au magistère suprême des Frères-Prêcheurs.

« Il se sentait, au rapport du Bienheureux Humbert, porté par une aspiration intime vers un genre de vie conforme à celui des Frères, alors même qu'il ne les connaissait pas encore. » Depuis les Croisades, l'apostolat avait pris des formes nouvelles et des proportions plus grandioses. Les luttes de doctrine, le réveil de la vie publique avaient contribué

à l'essor de la prédication. Si tant d'églises étaient agrandies ou construites à nouveau, c'était, en partie, pour contenir dans leurs vastes enceintes la foule pressée des auditeurs, qui, bien souvent, débordait sur les places publiques ou même cherchait dans les champs des espaces capables de la contenir. Comme toujours, l'aiguillon d'une grâce en rapport avec la marche providentielle des choses agissait sur les cœurs. On cherchait d'instinct un genre de vie répondant aux besoins du ministère apostolique. Saint Bernard, en exerçant sur les foules sa puissante influence, se sentait rappelé par ses devoirs claustraux ; Foulques de Neuilly, par des attaches pastorales : l'un se devait à la solitude, l'autre au soin de ses ouailles. La flamme de l'apostolat, jointe au désir d'une vie parfaite, avait donné à saint Dominique ses premiers compagnons ; elle sera cause de l'extension si rapide de son Ordre. « Tout quitter pour prêcher Jésus-Christ çà et là, dans un état de pauvreté volontaire [1] », tel était l'appel de la grâce pour le Bienheureux Réginald, lorsqu'en 1218, il faisait à Rome la rencontre de l'instituteur des Frères-Prêcheurs. C'est, en 1219, l'aiguillon du cœur de Jourdain : « *Cogitaverat in corde suo de hujusmodi vita Fratrum, quorum non habebat notitiam, assumenda* [2]. »

1. Humbert de Romans, *Vie de saint Dominique.*

2. *Idem, Chronique.* — Texte publié par Mamachi et différent en ce point de celui d'Echard.

Le jeune bachelier apportait, avec ses saints désirs, les avantages de la science et du talent. Il avait dû conquérir son grade par sept années d'études théologiques, sans compter les années consacrées aux autres parties de la discipline scolaire. S'il n'avait pas pris rang dans la puissante corporation des maîtres et des docteurs, nous croyons que le défaut d'âge l'en éloignait encore [1]. Humbert de Romans l'appelle « *probus in theologia*, théologien éprouvé », à une époque où, sous ce rapport, on était fort difficile. Dans tous les cas, la science et le talent de celui qui, à peine entré dans l'Ordre, fut chargé d'enseigner, et qui exerça sur la population des écoles une influence si mémorable, ne sauraient être mis en discussion.

Aux dons de l'esprit, il unissait la grâce d'une florissante jeunesse. Telle est, du moins, la tradition. Elle paraît confirmée par une circonstance qui tient, dans l'existence du Bienheureux, une très-grande place, et qui va, dès maintenant, nous initier aux qualités de son cœur.

Un des côtés les plus attrayants de son caractère, celui qui, dans l'opinion des contemporains, éclipse tous les autres, c'est la chaste et candide tendresse de son âme. Elle se révèle merveilleusement par son amitié pour un jeune étudiant de même pays et de même vocation : c'est Henri de Cologne, nom célèbre dans les fastes de ce temps.

1. On ne pouvait passer maître qu'à trente-cinq ans.

Nous les verrons bientôt faire en un même jour leurs adieux au monde ; ils ne vivront ensemble que peu d'années, mais l'affection qui les avait unis écoliers survivra à leur séparation et à la mort précoce du Frère Henri. Celui-ci est appelé par les historiens « un jeune homme angélique, plein de grâces en toutes choses, *juvenis angelicus, gratiosissimus in omnibus.* » Quand, avec un et deux ans de plus, en 1220 et 1221, Henri, prêchant sous la robe dominicaine, aura jeté un émoi inouï dans la population universitaire, Jourdain dira de lui que, de mémoire d'homme, on n'avait entendu à Paris un prédicateur associant à tant d'éloquence et à tant de grâce une aussi grande jeunesse : « *Tam juvenis, tam facundus, tam gratiosus per omnia prædicator* ». Or, l'intimité si profonde de ces deux âmes ne permet pas de supposer une différence d'âge bien considérable. En supposant vingt-cinq ans au Frère Henri quand il commença sa carrière de prédicateur, on peut prêter au Bienheureux Jourdain quelques années de plus. Placé à la tête de l'Ordre, il aurait eu cet âge de trente à trente-trois ans, qui fut celui du Sauveur pendant sa vie active, âge où les avantages de la maturité n'ont pas cessé d'être compatibles avec les charmes sympathiques de la jeunesse.

Les conformités entre les deux amis furent plus intimes encore. L'amitié, dit l'antique adage, suppose la ressemblance ou elle la crée : « *Pares invenit aut facit* ». Aussi, quand nous voyons le Bienheu-

reux Jourdain tracer avec complaisance le portrait de son ami, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître l'image du peintre dans son œuvre. Toute la suite de notre étude montrera combien les traits qu'il prête au Frère Henri lui conviennent à lui-même. « Ses discours, écrit-il, respiraient la modestie ; sa diction était éloquente, son esprit pénétrant, sa personne et ses traits pleins d'élégance et de beauté; il écrivait avec talent et dictait avec facilité ; sa voix était mélodieuse comme celle d'un ange, son humeur égale et joyeuse. Jamais on ne l'avait vu ni triste ni troublé. Eloigné des pensées austères et des partis rigoureux, il s'était donné tout entier à la miséricorde. Il remplissait tellement les cœurs de paix et de bonheur, il savait si bien se faire tout à tous, qu'en conversant avec lui, vous auriez pu croire qu'il vous chérissait au-dessus de toute personne. Comment celui que Dieu avait orné d'aussi exquises qualités n'aurait-il pas ravi tous les cœurs? Et cependant, comblé de dons si riches, si singulièrement bon en toutes choses, il ne savait s'enorgueillir, car c'était du Seigneur lui-même qu'il avait appris à être doux et humble de cœur. »

En parlant de son ami, Jourdain sera forcé de se mettre en scène, et quand il se sera fait cette violence, il nous aura révélé, mieux que n'ont pu le faire tous les historiens, les charmes de son âme très-douce et très-suave. Mais, avant de l'entendre, rapportons des circonstances qui se coordonnent

avec l'entrée en religion des deux écoliers, et qui lui servent de cadre.

C'est en 1219 que Jourdain a sa première entrevue avec saint Dominique, et qu'il a le bonheur d'être admis dans son intimité. La parole du Saint lui aura, sans doute, expliqué les désirs qui germaient dans son âme ; un autre en recueillera les fruits. Le saint fondateur, nous l'avons dit, se dirigeait sur l'Italie. A Bologne, il trouva le Bienheureux Réginald, ornement autrefois de l'Université de Paris, et qui, maintenant, opérait des merveilles dans la studieuse cité où le couvent des Frères-Prêcheurs avait été confié à ses soins. En quelques mois, sa parole, que le Bienheureux Jourdain appelle une parole de feu, avait profondément remué les esprits. Au dire d'un autre historien, « tout Bologne était en effervescence, comme à l'apparition d'un nouvel Elie : — *tota fervebat Bononia* ». Sous sa conduite, ce couvent célèbre commença à se dilater et à offrir ces fruits de science, de sainteté et d'esprit apostolique, que de célestes présages avaient annoncés. Parmi les sujets d'élite que Réginald reçut à l'habit, on comptait trois hommes de grande notoriété dans les écoles : d'abord le Frère Clair, au nom duquel les monuments du temps attachent la qualification la plus excellente après celle de la sainteté : « *vir bonus* », cet homme de bien. Il avait enseigné avec beaucoup d'autorité les arts et le droit à Bologne : il fut le second, sinon le premier Provincial romain, et, dans la suite, Pénitencier et Chapelain de plusieurs Papes.

Venait ensuite Roland de Crémone, renommé pour sa science, mais, comme tant d'autres personnages universitaires, ami de la magnificence et des plaisirs. « Un jour de fête, raconte le livre des *Vies des Frères*, Roland, vêtu d'habits d'écarlate tout neufs et d'un grand prix, s'unit à ses amis dans un banquet solennel, et tout le jour se passa en jeux, en vanités et en autres pompes de la gloriole humaine. Le soir, cependant, faisant un retour sur lui-même, et Dieu touchant son cœur, il disait : « Que reste-t-il « de notre fête et de toutes nos joies ? » Voyant donc que toute joie passe avec la rapidité de l'éclair et se convertit en amertume, il entra le lendemain dans l'Ordre. » Le même livre des *Vies des Frères* le montre dominé par une sorte d'ivresse, s'introduisant brusquement au Chapitre où étaient les Frères, et leur demandant la grâce d'échanger ses somptueux vêtements contre les symboles de la pénitence et de la pauvreté. Réginald, dont la prédication avait été pour cette âme une semence de grâce, n'attendit pas qu'on eût apporté des habits, et revêtit Roland de son propre capuce, pendant que les Frères mêlaient des pleurs d'attendrissement et d'allégresse au chant du *Veni Creator*.

Roland servit longtemps la cause de Dieu par sa science et par ses vertus. Le premier parmi les Frères-Prêcheurs, il conquit à Paris le titre de docteur, et contribua à fonder ces cours publics qui devaient attirer à l'Université un redoublement d'éclat et à l'Ordre des persécutions. Il se distingua à

Toulouse et en Lombardie par un zèle indomptable pour l'extirpation de l'hérésie. Après la mort de Frédéric II (1250), on le trouve au nombre de ceux qui prêchent la croisade contre son lieutenant, Eccelin le Féroce.

Le même zèle remplit la vie du dernier des trois docteurs conquis par Réginald. C'était maître Moneta, natif également de Crémone. Il enseignait les arts et jouissait d'un grand renom dans toute la Lombardie. Alarmé à la vue des conversions qu'opérait Réginald, il redoutait pour lui-même son influence, et non content de l'éviter, il faisait de son mieux pour détourner les écoliers d'aller l'entendre. Mais, le jour de saint Etienne, ses élèves l'entraînèrent au sermon, et comme, en pareil jour, il ne pouvait leur opposer le prétexte des classes, il leur dit : « Allons d'abord à Saint-Procule entendre la messe ». Ils y allèrent, en effet, et entendirent non pas une messe, mais trois. Moneta faisait exprès de traîner en longueur pour ne pas assister à la prédication. Cependant, ses élèves le pressaient, et il finit par leur dire : « Allons maintenant ». Lorsqu'ils arrivèrent à l'église, le sermon n'était point encore achevé, et la foule était si grande, que Moneta fut obligé de se tenir sur le seuil. A peine eut-il prêté l'oreille qu'il fut vaincu. L'orateur s'écriait : « Je vois les cieux ouverts ! oui, les « cieux sont ouverts à qui veut voir et à qui veut « entrer, les portes sont ouvertes à qui veut les « franchir. Ne fermez pas votre cœur, votre bouche

« et vos mains, de peur que les cieux ne se fer-« ment aussi. Que tardez-vous encore? Les cieux « sont ouverts! » Aussitôt que Réginald fut descendu de chaire, Moneta, touché de Dieu, alla le trouver, lui exposa son état et ses occupations, et fit vœu d'obéissance entre ses mains. Mais, retenu par certains engagements, il garda les livrées du monde pendant une année, avec le consentement du Frère Réginald. Cependant, il travailla de toutes ses forces à lui amener des auditeurs et des disciples. Tantôt c'était l'un qu'il gagnait, et tantôt c'était l'autre, et à chaque nouvelle conquête, il lui semblait entrer dans l'Ordre avec celui qui prenait l'habit[1].

Tel était l'empire de Réginald sur les maîtres. Que ne devait-il pas être à l'égard des âmes plus neuves et plus impressionnables des disciples? D'ailleurs, une impulsion surnaturelle, grâce extraordinaire sans laquelle on ne peut expliquer le merveilleux prestige de l'Ordre à son berceau, s'exerçait d'une manière indépendante des hommes, et amenait au Bienheureux des cœurs que le dard de sa parole n'avait point transpercés. On raconte le trait suivant, relatif à un adolescent plein d'un savoir précoce, mais tout livré à l'esprit du monde. Une nuit, pendant son sommeil, il se crut seul dans les champs et surpris par la tempête. Il courut vers la première maison venue; mais l'hôte du lieu lui répondit : « Je suis la « Justice : c'est ici ma demeure; mais, parce que tu

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

« n'es pas juste, la porte ne s'ouvrira pas pour toi. » Eperdu, le jeune homme avisa une autre maison, et courut y chercher un abri ; mais une voix lui dit encore : « Je suis la Vérité, et je ne t'ouvrirai pas, « car la Vérité ne délivre que ceux qui l'aiment. » Enfin, apercevant une troisième maison, il allait s'y réfugier, quand il fut accueilli par ce refus : « Je « suis la Paix, et il n'y a point de paix pour les im- « pies, mais seulement pour les hommes de bonne « volonté. Cependant, comme mes pensées sont des « pensées de paix et non d'affliction, écoute ce con- « seil : Près d'ici habite ma sœur, toujours secou- « rable pour toute misère : va la trouver et suis ses « avis. » L'écolier obéit, et la Miséricorde, car c'était elle, vint à sa rencontre et lui dit : « Si tu veux « échapper à la tempête, va à Saint-Nicolas, où ha- « bitent les Frères-Prêcheurs : tu y trouveras l'étable « de la mortification, la crèche de la continence, « l'herbe de la doctrine, l'âne de la simplicité, le « bœuf de la discrétion, Marie qui t'illuminera, et « Jésus qui te sauvera. » L'écolier se réveilla, et ayant réfléchi sur cet enseignement céleste, il alla le mettre à exécution.

Ces détails, indépendamment de leur charme propre, donnent à comprendre quelle était la mission des Frères-Prêcheurs vis-à-vis des écoles. Cette mission s'exerce de prime abord, en Italie comme en France. Aujourd'hui, le Bienheureux Réginald la personnifie : c'est pour ce motif que saint Dominique l'a mis à la tête du couvent de Bologne, et qu'il va

le transférer à Paris. Mais demain cette mission aura passé, comme en vertu d'une mystérieuse investiture, sur la tête d'un autre. Ce fait a pour témoin toute l'antiquité dominicaine, et Jourdain de Saxe, qu'il concerne, en laissera lui-même échapper l'aveu.

Saint Dominique, voulant ouvrir au zèle de Réginald un champ plus vaste, l'avait dirigé sur Paris, malgré les regrets et les larmes des Frères, *arrachés si tôt aux mamelles de leur mère.* L'expression est du Bienheureux Jourdain ; il ajoute aussitôt : « Dominique était admirable dans sa manière de disposer des Frères et de les disperser aux quatre vents du ciel... On eût dit, à l'assurance avec laquelle il prenait des déterminations, souvent contraires au sentiment commun, qu'il connaissait d'avance le succès, et que le Saint-Esprit le lui avait révélé. » Ici le coup d'œil du saint fondateur n'avait pas été moins sûr qu'en d'autres rencontres. Réginald n'était plus nécessaire à Bologne. Le branle était donné : d'autres docteurs, Conrad d'Allemagne, par exemple, et celui qu'on appela le Bienheureux Paul de Hongrie, parce qu'il fut le fondateur de l'Ordre dans cette contrée, allaient céder à l'influence personnelle de saint Dominique. Le couvent de Bologne, déjà devenu trop étroit, et transporté, pour cette raison, de Sainte-Marie-de-Mascarelle à Saint-Nicolas-des-Vignes, voyait un flot continu de maîtres et de disciples se presser à ses portes. Le cardinal Jacques de Vitry, se répandant en éloges sur l'Ordre qu'il avait

vu s'épanouir à Bologne, pourra l'appeler avec raison « cette sainte et vénérable congrégation d'écoliers ».

Les jours de Réginald étaient comptés ; mais les quelques mois qu'il lui restait à passer sur la terre allaient être couronnés par la plus belle de ses conquêtes : « Dieu, dit Thierry d'Apolda, voulait lui donner ces deux nobles enfants, le très-doux maître Jourdain, successeur du Bienheureux Dominique, et Henri de Cologne, ces deux hommes sur l'éloge desquels je préfère me taire, plutôt que d'en parler indignement. Qui pourrait, en effet, louer comme il le faut leurs inappréciables vertus ? »

Comment ces deux âmes reçurent-elles le coup de grâce de la parole de Réginald ? Comment s'engagèrent-elles, entre ses mains, par des vœux qui leur permettaient, comme à maître Moneta, de contracter des liens avec l'Ordre et de conserver, un certain temps, tous les dehors d'une existence indépendante ? Comment enfin, Réginald étant mort avant que les deux amis n'eussent fait profession publique de l'institut des Frères-Prêcheurs, Jourdain fut-il désigné pour lui être substitué, dans un rôle dont la fécondité ne faisait encore que s'annoncer ? Le Bienheureux nous répondra. Il est temps de le laisser se révéler lui-même, et de l'entendre raconter, dans des pages touchantes, les circonstances de son transfert du monde à la vie religieuse.

« La nuit même où l'âme du saint homme Réginald s'envola au Seigneur, moi qui n'étais pas encore

Frère par l'habit, mais qui avais fait vœu de l'être entre ses mains, je vis en songe les Frères sur un vaisseau. Tout à coup le vaisseau fut submergé, mais les Frères ne périrent point dans le naufrage. Je pense que ce vaisseau était Frère Réginald, regardé alors par les Frères comme leur bâton. Un autre vit en songe une fontaine limpide qui cessait subitement de verser de l'eau, et qui était remplacée par deux sources jaillissantes. En supposant que cette vision représentât quelque chose de réel, je connais trop ma propre stérilité pour en donner l'interprétation. Je sais seulement que Réginald ne reçut à Paris que la profession de deux religieux, la mienne et celle de Frère Henri, qui fut depuis Prieur de Cologne, homme que j'aimais dans le Christ d'une affection que je n'ai accordée aussi entière à aucun autre homme, vase d'honneur et de perfection tel que je ne me souviens pas d'avoir vu en cette vie une plus gracieuse créature. Le Seigneur se hâta de le rappeler à lui, et c'est pourquoi il ne sera pas inutile de dire quelque chose de ses vertus.

« Henri avait eu dans le siècle une naissance distinguée, et on l'avait nommé, tout jeune, chanoine d'Utrecht. Un autre chanoine de la même Église, homme de bien et de grande religion, l'avait élevé, dès ses plus tendres années, dans la crainte du Seigneur. Il lui avait appris, par son exemple, à vaincre le siècle en crucifiant sa chair et en pratiquant de bonnes œuvres : il lui faisait laver les pieds des pauvres, fréquenter l'église, fuir le mal, mépriser

le luxe, aimer la chasteté ; et ce jeune homme, étant d'une nature excellente, se montra docile au joug de la vertu : les bonnes mœurs crûrent en lui aussi vite que l'âge, et on l'eût pris, à le voir, pour un ange en qui la naissance et l'honnêteté n'étaient qu'une même chose. Il vint à Paris, où l'étude de la théologie ne tarda pas de le ravir à toute autre science, doué qu'il était d'un naturel très-vif et d'une raison parfaitement ordonnée. Nous nous rencontrâmes dans l'hôtel que j'habitais, et bientôt la commensalité de nos corps se changea en une douce et étroite unité de nos âmes. Frère Réginald, d'heureuse mémoire, étant venu aussi à la même époque à Paris, et y prêchant avec force, je fus touché de la grâce, et fis vœu au dedans de moi-même d'entrer dans son Ordre ; car je pensais y avoir trouvé un sûr chemin de salut, tel qu'avant de connaître les Frères je me l'étais souvent représenté. Cette résolution prise, je commençai à désirer d'enchaîner au même vœu le compagnon et l'ami de mon âme, en qui je voyais toutes les dispositions de la nature et de la grâce requises dans un prédicateur. Lui me refusait, et moi je ne cessais de le presser. J'obtins qu'il irait se confesser à Frère Réginald, et lorqu'il fut de retour, ouvrant le prophète Isaïe par manière de consolation, je tombai sur le passage suivant : « *Le Seigneur m'a donné une langue savante, pour que je soutienne par la parole celui qui tombe ; il m'éveille le matin, pour que j'écoute sa voix. Le Seigneur Dieu m'a fait entendre sa voix, et je ne lui résiste point. Je ne vais*

point en arrière[1]. » Pendant que je lui interprétais ce passage, qui convenait si bien à l'état de son cœur, et que, le lui présentant comme un avis du Ciel, je l'exhortais à soumettre sa jeunesse au joug de l'obéissance, nous remarquâmes, quelques lignes plus bas, ces deux mots : *Tenons-nous ensemble*, qui nous avertissaient de ne point nous séparer l'un de l'autre, et de consacrer notre vie au même dévouement. Ce fut par allusion à cette circonstance que, lui étant en Allemagne et moi en Italie, il m'écrivit un jour : « Où est maintenant le : *Tenons-nous en-* « *semble?* Vous êtes à Bologne, et moi à Cologne! » Je lui disais donc : « Quel plus grand mérite, quelle plus « glorieuse couronne que de nous rendre participants « de la pauvreté du Christ et de ses apôtres, et d'a- « bandonner le siècle par amour de lui ? » Mais, bien que sa raison le fît tomber d'accord avec moi, sa volonté lui persuadait de me résister.

« La nuit même où nous tenions ces discours, il alla entendre matines dans l'église de la Bienheureuse Vierge, et il y demeura jusqu'à l'aurore, priant la Mère du Seigneur de fléchir ce qu'il sentait de rebelle en lui. Et comme il ne s'apercevait pas que la dureté de son cœur fût amollie par sa prière, il commença à dire en lui-même : « Maintenant, ô Vierge « bienheureuse, j'éprouve que vous n'avez point com- « passion de moi, et que je n'ai point ma place mar- « quée dans le collége des pauvres du Christ » ! Il

1. Is. L, 45.

disait cela avec douleur, parce qu'il y avait en lui un désir de la pauvreté volontaire, et que le Seigneur lui avait une fois montré combien elle a de poids au jour du jugement. La chose s'était ainsi passée : il voyait en songe le Christ sur son tribunal, et deux multitudes innombrables, l'une qui était jugée, l'autre qui jugeait avec le Christ. Pendant que, sûr de sa conscience, il regardait tranquillement ce spectacle, l'un de ceux qui étaient à côté du Juge étendit tout à coup la main vers lui et lui dit : « Toi qui es là-bas, qu'as-tu jamais « abandonné pour le Seigneur ? » Cette question le consterna, parce qu'il n'avait rien à y répondre, et c'est pourquoi il souhaitait la pauvreté, quoiqu'il n'eût pas le courage de l'embrasser lui-même ; et il se retirait de l'église de Notre-Dame, triste de n'avoir point obtenu la force qu'il avait demandée. Mais, à ce moment, Celui qui regarde d'en haut les humbles renversa les fondements de son cœur : des ruisseaux de larmes arrivèrent à ses yeux ; son âme s'ouvrit et s'épancha devant le Seigneur ; toute la dureté qui l'opprimait fut brisée, et le joug du Christ, auparavant si dur à son imagination, lui apparut ce qu'il est réellement, doux et léger. Il se leva dans le premier mouvement de son transport, et courut chercher Frère Réginald, entre les mains duquel il prononça ses vœux. Il vint ensuite me trouver, et pendant que je considérais sur son angélique figure la trace des larmes, et que je lui demandais où il était allé, il me répondit : « J'ai fait un vœu au Sei- « gneur et je l'accomplirai. » Nous différâmes cepen-

dant notre prise d'habit jusqu'au temps du Carême, et nous gagnâmes, dans l'intervalle, un de nos compagnons, Frère Léon, qui succéda depuis à Henri dans la charge de Prieur.

« Le jour étant venu où l'Église, par l'imposition des cendres, avertit les fidèles de leur origine et de leur retour à la poussière d'où ils sont sortis, nous nous disposâmes à acquitter notre vœu. Nos autres compagnons n'avaient aucune connaissance de notre dessein, et l'un d'eux, voyant sortir Frère Henri de l'hôtel, lui dit : « Seigneur Henri, où allez-vous ? — Je vais, répondit-il, à Béthanie », faisant allusion au sens hébraïque de ce nom, qui veut dire *Maison d'obéissance*. Nous nous rendîmes, en effet, tous les trois à Saint-Jacques, et nous entrâmes au moment où les Frères chantaient : *Immutemur habitu*. Ils ne s'attendaient pas à notre visite ; mais, quoique imprévue, elle ne laissa pas d'être opportune, et nous dépouillâmes le vieil homme, pour revêtir le nouveau, tandis que les Frères chantaient la chose même que nous faisions[1]. »

Le lecteur aura remarqué l'embarras de Jourdain quand il explique la vision relative à la mort et à l'héritage du Bienheureux Réginald. S'il hasarde une explication, c'est à la condition de partager avec Henri de Cologne l'honneur de cet héritage. Il met à couvert les intérêts de sa modestie, en supprimant les détails qui touchent exclusivement à sa personne.

1. Traduction du Père Lacordaire.

Gérard de Frachet, son contemporain, les rétablit. D'après son récit et l'application qu'il en fait, Jourdain est véritablement ce grand fleuve commençant à couler, tandis que dans les cloîtres de Saint-Jacques tarit une source très-limpide. Le fleuve parcourt des villes et des provinces ; les peuples s'y plongent et s'y désaltèrent, et il réjouit tous les cœurs. Enfin, croissant toujours, il va perdre ses eaux dans la mer. Les jours de Henri seront abrégés ; Jourdain, au contraire, va, pendant dix-sept années, faire les délices du monde qu'il évangélisera, et de son Ordre auquel il imprimera un essor surprenant. Après avoir montré le chemin du Ciel aux clercs et aux peuples, et revêtu de sa main plus de mille novices, il accomplira jusqu'à la fin la vision prophétique, en terminant ses jours dans un naufrage, en vue des côtes de Syrie.

II.

Cependant le fleuve n'est encore qu'à son origine. Il semble se dérober, et déjà son cours est fécond. Il faut, pour en observer les progrès, étudier les bords où il se trouve encaissé.

L'entrée des deux amis dans l'Ordre avait accru les sympathies des écoliers pour le nouvel institut. D'après un témoignage qu'il faut rapporter à cette époque, celui du Frère Jean d'Espagne [1], on vit alors un grand nombre de bons clercs — *boni cle-*

1. Enquête ouverte pour la canonisation de saint Dominique.

rici — frapper à la porte de Saint-Jacques. Le couvent devenait en même temps l'objet de pieuses largesses en terres et en revenus, dons éphémères, car l'Ordre était sur le point de renoncer à toute possession temporelle. Une acquisition plus précieuse, mais dont les Frères ne jouirent pas longtemps, fut celle d'un personnage célébré par trois historiens : Jourdain de Saxe lui-même et deux de ses disciples, Humbert de Romans et Gérard de Frachet. Ce personnage était Everard, archidiacre de Langres, qui venait de refuser l'évêché de Lausanne, un des plus riches de la chrétienté. Il était fort renommé pour son habileté dans les affaires et sa prudence dans les conseils. On admira l'amour avec lequel un si haut dignitaire avait embrassé les rigueurs de la pauvreté. Cet exemple devint pour les clercs de Paris un stimulant nouveau et la cause d'un grand nombre de vocations — *ad ingressum Ordinis multos commoverat* — dit Humbert de Romans.

Ainsi le couvent de Paris, comme celui de Bologne, trouvait dans le sol où la main prévoyante de saint Dominique l'avait placé, les conditions d'une croissance rapide et prospère. C'est une chose remarquable comment, du premier jet, l'Ordre des Frères-Prêcheurs se développait avec les attributs caractéristiques que nous aurons constamment à signaler dans tout le cours de cette étude. Quand saint Dominique envoyait sept Frères de Prouille à Paris, il leur confiait une triple mission, rappelée par ses fils dans l'enquête qui eut pour but de le mettre au

nombre des Saints : *fonder un couvent, étudier et prêcher*. Et voici que déjà, trois années à peine écoulées, ses intentions étaient remplies : la discipline religieuse, l'étude et l'apostolat florissaient à l'envi. C'est ainsi que, sous des zones privilégiées, la terre se pare à la fois du produit de toutes les saisons.

Et d'abord le couvent s'affermissait. A la jouissance précaire de l'hospice de Saint-Jacques, succédait une possession définitive qui dura six cents ans. En ce même moment, le Chapitre général de l'Ordre faisait un abandon généreux de toutes les dépendances temporelles acquises ou à acquérir. Une cellule pour le sommeil et pour l'étude, une église pour prier ou prêcher, un jardin et un cloître, permettant aux Religieux de ne point chercher au dehors les conditions d'un délassement nécessaire, telle était désormais toute la fortune d'un couvent [1]. La Providence devait pourvoir au reste ; l'Ordre mendiant était constitué. Cette idée d'une pauvreté absolue n'était pas venue à la pensée du fondateur comme une illumination soudaine. Dès le principe, il y préparait ses fils ; il les exerçait à voyager à pied et sans argent, il les aguerrissait par ses exemples aux épreuves d'une situation qui, a Saint-Jacques particulièrement, se changea bien souvent en dé-

1. « Non habemus redditus nec possessiones *extra clausarum locorum nostrorum,* nec habituri sumus in perpetuum, Deo concedente. » *Formulaire de la prise d'habit*, rédigé au commencement du XIVe siècle.

tresse. Formés à l'école de Dominique, et appréciateurs comme lui des nobles joies de la pauvreté, les Religieux n'hésitèrent pas ; ils adhérèrent unanimement aux vues de leur saint patriarche. Jourdain prit part à cette décision : deux mois après son entrée dans l'Ordre, il avait été appelé à faire partie du Chapitre général de Bologne. C'est lui qui le raconte. « L'an douze cent vingt, fut célébré le premier Chapitre général de notre Ordre. J'y pris part, étant député du couvent de Paris avec trois autres Frères ; car le maître Dominique avait demandé par lettres qu'on lui envoyât quatre Frères de cette même maison. Quand je fus choisi, j'avais à peine passé deux mois dans l'Ordre. Alors fut décidé que les Frères n'auraient plus désormais ni rentes, ni biens de terres. » Jourdain, ajoutant un détail, indique par avance l'itinéraire qu'il doit suivre pendant bien des années : « Ce fut, dit-il, dans la même réunion qu'il fut statué que le Chapitre général se célébrerait une année à Bologne et l'autre année à Paris, de manière, cependant, que le prochain Chapitre se réunirait encore à Bologne ».

On eût dit que la Providence avait hâte de récompenser, par un double gage de sécurité, le dépouillement volontaire des Religieux. Jean de Barraste, doyen du Chapitre de Saint-Quentin et maître à l'Université de Paris, avait jusqu'alors concédé aux Religieux la jouissance révocable de l'hospice et de la chapelle de Saint-Jacques, élevés des deniers de cet homme de bien, en faveur des pèlerins qui se

rendaient à Compostelle. Mais son affection pour l'Ordre allant croissant, il faisait, en 1220, de concert avec l'Université, sa coïntéressée, une cession définitive et complète de tous ses droits, moyennant certaines compensations que sa piété désirait. Une circonstance, à notre avis des plus touchantes, est l'intervention du Pape Honorius III dans cette transaction de proportions si réduites, en comparaison des grandes affaires dont la Papauté était chargée. Sous les Pontifes qui suivirent, les marques de la protection du Saint-Siége pourront offrir plus d'éclat, mais non pas le même charme. Honorius veille avec une sollicitude de mère sur le berceau des Frères-Prêcheurs. Sans parler des recommandations faites aux Evêques et aux princes temporels, on le voit, en Espagne et en Italie, s'adresser aux habitants des villes pour les féliciter d'avoir fait bon accueil aux fils de saint Dominique, et pour encourager leur bienveillance envers ces hommes, « qui, dit-il, puisant avec allégresse l'eau du salut dans les fontaines du Sauveur, la répandent sur les places des cités pour désaltérer et pour guérir ». Le Pontife va plus loin. Déjà ses lettres et les faveurs qu'il octroyait avaient été, pour les Frères de Saint-Jacques, un puissant encouragement. Maintenant, sa paternelle bienveillance l'emportant sur le soin de sa dignité, le pousse à se commettre, pour ainsi dire, avec un simple particulier : il sollicite la charité de Jean de Saint-Quentin, et c'est par suite de la prière du Pontife universel que Saint-Jacques est acquis en

toute propriété. Non content de procurer ainsi l'avantage du couvent, Honorius s'occupe d'écarter les obstacles à sa stabilité et à sa paix. Il intervient dans les revendications auxquelles, sous prétexte de droits paroissiaux, le nouvel établissement était en butte. D'une part, il félicite le Chapitre de Notre-Dame de s'être conformé à ses intentions, dans la sentence arbitrale rendue en faveur des Frères ; de l'autre, il remercie les moines de Notre-Dame-des-Champs, d'avoir, en attendant la solution aux difficultés pendantes, prêté leur sépulture aux premiers fils que saint Dominique avait enfantés pour le Ciel. En effet, c'était dans les cloîtres de Notre-Dame-des-Champs que le Bienheureux Réginald avait reçu de la charité monastique un tombeau vénéré jusqu'aux jours néfastes de la Révolution.

Le regard d'Honorius restait fixé sur les commencements de Saint-Jacques, et son entente avec Jean de Saint-Quentin va se manifester de nouveau. Le premier vœu de saint Dominique est accompli : le couvent s'est consolidé ; il est affranchi, pour le présent comme pour l'avenir, de toute revendication. La vie monastique peut se développer en paix sur un sol affermi. Il s'agit maintenant du second vœu du saint Patriarche, ou de la fondation des études. Jean de Saint-Quentin était un maître habile, et ses bienfaits l'attachaient aux Frères par des liens qui se resserraient chaque jour. Le Pape, prenant l'initiative, l'engage à se consacrer à l'enseignement théologique des Religieux, et considérant cet office

de charité comme un service rendu à toute l'Eglise, il assure au doyen de Saint-Quentin les fruits de son bénéfice, tout en l'affranchissant, d'une manière temporaire, des obligations qui s'y rattachent [1].

Les études s'établissaient ainsi sous la direction d'un homme charitable et savant. Comme Israël, lors de la construction du temple, les Frères tenaient la truelle et l'épée. Ils édifiaient par l'étude, ils combattaient par la parole ; ils passaient tour à tour des bancs où l'on apprend, à la chaire où l'on enseigne. Il en était de même à Bologne ; les Religieux avaient hâte de compléter leur enseignement doctrinal. « Sortis du monde des écoles par une inspiration divine, écrit Jacques de Vitry, ils entendent tous les jours les leçons de l'un d'entre eux sur les Saintes Écritures. Lorsqu'ils ont fait quelques progrès, ils vont, de l'autorité du Souverain Pontife et de la sainte Église romaine, déverser parmi les peuples ce qu'ils ont recueilli. » Cet usage, de passer tour à tour du rôle de disciple à celui de maître et de pré-

1. L'affection toute paternelle d'Honorius pour les couvents de l'Ordre se manifeste par d'autres particularités d'un caractère intime. Le Pontife fait don aux Religieux de Bologne d'un recueil de trente-quatre sermons, composés par lui, et qu'il fait précéder d'une épître dédicatoire ou prologue, comme on disait alors, au Prieur et aux Frères-Prêcheurs de Bologne. Son affection pour les Sœurs de Saint-Sixte, à Rome, n'est pas moins vive. Quand on lui en demande quelques-unes pour aider à la fondation du monastère de Sainte-Agnès de Bologne, Honorius, comme touché à la prunelle de l'œil, se cabre d'abord et résiste. Il faut du temps et l'intervention du cardinal Ugolin (Grégoire IX) pour le résoudre à donner son consentement.

dicateur, avait sa raison dans les circonstances : il fallait alors tout créer à la fois. Mais, d'autre part, le culte de la science en fit une règle fixe. Pendant le cours du XIIIe siècle, ce sont les communautés tout entières, les anciens, les Prieurs eux-mêmes, qui constituent l'auditoire des maîtres ou des lecteurs.

Cependant Jean de Saint-Quentin trouvait des coopérateurs dans l'Ordre même. Jourdain de Saxe apparaît au second rang, comme investi des fonctions que le bachelier exerçait dans l'école sous la direction du docteur. Il enseigne les Saintes Écritures. On croit même que ce fut à cette occasion qu'il composa son commentaire sur saint Luc [1]. Quelques-uns pensent aussi que, dès lors, Roland de Crémone apporta le concours de sa science et de ses talents à cette organisation naissante de l'école dominicaine.

L'activité dans l'apostolat n'était pas moindre que le zèle de l'étude. Déjà le couvent de Paris avait envoyé des colonies à Limoges, à Reims et à Metz. Ces sacrifices ne l'épuisaient pas; si le grain était semé, c'était parce qu'il s'amoncelait. Saint-Jacques demeurait en mesure de faire face aux besoins d'un ministère ayant pour objet un auditoire composé de toutes nations et unique par sa valeur intellectuelle. Sans parler d'autres hommes vantés pour leur esprit apostolique et leurs vertus, tels que

1. Cet ouvrage est peut-être de date plus ancienne. Pour obtenir le grade de bachelier, Jourdain avait dû donner des leçons publiques sur les Ecritures Saintes.

Everard, Matthieu de France, et Pierre de Reims, la prédication dans la capitale tirait surtout son éclat de l'éloquence de trois religieux allemands, Henri de Cologne, Jourdain de Saxe et Henri le Teutonique.

Henri de Cologne, malgré sa jeunesse, mettait en œuvre « cette grâce admirable que, suivant l'expression de Jourdain, Dieu lui avait donnée pour les clercs ». Brillant et fugitif météore, il se déroba au bout d'un an. Mais il avait su captiver « par sa parole vive et pénétrante » le flot mobile de la population universitaire. Le souvenir de ses prédications resta dans l'histoire, malgré leur peu de durée, comme celui d'un événement mémorable. Si l'on pèse les termes des chroniqueurs, l'enthousiasme excité par Henri fut supérieur à celui dont le Bienheureux Jourdain lui-même allait être l'objet pendant une série de seize ou dix-sept années.

Celui-ci, cependant, doit être associé dès lors aux triomphes du Frère Henri. On sait ce que son silence veut dire, et qu'il faut bien souvent lui faire honneur des traits dont il se plaît à embellir la réputation d'autrui. Il est, d'ailleurs, impossible d'expliquer l'ascendant extraordinaire qu'il va prendre comme orateur à son retour de Bologne, s'il n'avait, avant son départ, jeté les bases de sa popularité. Celui que tout le monde avait soif d'entendre [1], celui qui, à une époque où l'Ordre de Saint-Dominique produisait une si riche moisson d'hommes éloquents,

1. « Omnes eloquia ejus sitiebant. » Gér. de Frachet.

aurait, au dire des historiens, difficilement trouvé son pareil, devait, au moment où nous sommes, jouir d'un grand empire sur l'auditoire parisien. C'est sans doute à cause des succès de son ministère auprès des écoles, que nous allons le voir, comme un autre Réginald, appelé à Bologne pour présider aux intérêts de l'Ordre, en qualité de Provincial de Lombardie.

Mais, avant de le laisser raconter cet appel, parlons encore d'un autre Frère Henri, Allemand comme son homonyme, moins jeune que lui, et pour cette raison appelé Henri l'Ancien. On l'appelait aussi Henri d'Outremer, à cause de ses fréquents passages en Palestine, ou tout simplement encore, Henri le Teutonique. Il sortait, lui aussi, des rangs universitaires. Il était né à Marbourg; son oncle, noble chevalier, et qui paraît lui avoir servi de père, lui fit donner une éducation libérale. Vers l'âge de l'adolescence et sachant très-bien la grammaire, il fut envoyé à Paris pour y apprendre la dialectique et les autres arts. De retour en Allemagne, il ouvrit une école à Marbourg. Ce fut alors que son oncle mourut. Il lui apparut et lui dit : « Prends la croix en expiation de mes fautes, et pars pour la croisade que l'on prêche en ce moment. De retour de Jérusalem, tu trouveras un nouvel Ordre de prédicateurs et tu te donneras à lui. Tu ne t'effraieras ni de leur pauvreté ni de leur petit nombre, car ils deviendront un grand peuple et se fortifieront pour le salut de beaucoup d'hommes. » Henri se croisa en effet, et

de retour à Paris, il y trouva quelques Frères, arrivés de Toulouse, qui venaient de s'y établir. Il embrassa leur Ordre, et peu après, son oncle lui apparut de nouveau, pour le remercier de l'avoir ainsi délivré des flammes du Purgatoire [1].

Par son érudition, son éloquence et la tournure de son caractère, Henri le Teutonique fut un des hommes les plus capables de rallier les sympathies des écoliers. Malgré plusieurs séjours en Allemagne et ses voyages dans la Terre-Sainte, dont il fut Provincial, on le retrouve, à diverses reprises, remplissant un rôle important auprès de la société savante de Paris. En 1255, trente ans après la mort de Henri de Cologne, dix-huit ans après celle du Bienheureux Jourdain, il est encore sur la brèche, et dans la lutte ouverte entre les Dominicains et l'Université, il prête à ses frères le concours efficace et puissant d'un ascendant resté populaire, et d'une parole toujours aimée.

Cependant, les événements suivaient leur cours. L'Ordre des Frères-Prêcheurs célébrait en 1221 son deuxième Chapitre général, le dernier que saint Dominique ait présidé. Jourdain n'assista pas à ce Chapitre, mais il nous fait part de la décision qui fut prise à son endroit : « En 1221, écrit-il, au Chapitre général de Bologne, on trouva bon de m'imposer la charge de premier Prieur de la province de Lombardie. Je n'avais passé qu'une année dans l'Ordre.

1. Gérard de Frachet.

Sans que j'eusse eu le temps de prendre racine comme il fallait, on me plaçait à la tête des autres, moi qui n'avais pas appris à me guider dans le travail de ma propre perfection. »

L'humilité conduit à l'obéissance, et par suite à la grâce. Jourdain ne pouvait que courber la tête, en comptant sur le secours d'en haut. Le Chapitre s'était tenu à la fête de la Pentecôte, qui cette année tombait le 30 mai. En supposant une notification expédiée à l'issue du Chapitre, c'est-à-dire aux environs du 10 juin, elle devait parvenir à Paris tout au plus dans les derniers jours du même mois. C'est donc vers ce temps que le nouveau Provincial prit la route de Bologne, tandis que les Pères capitulaires s'éloignaient. Le même message avait envoyé à Cologne le Frère Henri. Les deux amis quittaient en même temps les lieux qui avaient vu se resserrer les liens de leur intimité du monde et du cloître. Ils ne devaient plus se revoir que fugitivement et à des intervalles éloignés. « Où est maintenant le *stemus simul*, le tenons-nous ensemble? » écrira le Frère Henri, dont la tendresse, comme celle de son ami, paraissait croître en proportion des distances. Jourdain fut accompagné par un autre Religieux qu'il aimait vivement et dont il était aimé : c'était le Frère Everard. Celui-ci était poussé à entreprendre ce voyage par un double motif : « le désir, dit Humbert de Romans, de voir le Bienheureux Dominique, et son amour pour le Frère Jourdain — *desiderio videndi beatum Dominicum*

et ipsius fratris Jordani amore illectus. « Jourdain, parlant des œuvres apostoliques qu'Everard semait sur sa route, signale implicitement les siennes. « Le Frère Everard, dit-il, en traversant avec moi les provinces de France et de Bourgogne, où son nom était fort connu, prêchait partout le Christ pauvre et souffrant, tel qu'il le portait dans son cœur. »

Le désir qu'Everard nourrissait de voir saint Dominique, se réalisera plus tôt qu'il ne l'espérait, mais ce ne sera pas sur la terre. Dominique mourait à Bologne, tandis que le Frère Everard tombait malade dans cette ville de Lausanne qui naguère l'avait choisi pour évêque. S'apercevant que le visage des médecins s'assombrissait, il s'écria : « Pourquoi me cacheriez-vous que le monde est fini pour moi ? Je ne crains pas de mourir. Que l'on cache la mort à ceux qui ne peuvent supporter sa pensée sans amertume ; elle n'est pas à redouter pour ceux qui, n'ignorant pas que l'habitation terrestre de leur corps doit être détruite, espèrent cependant et attendent avec consolation le bienheureux moment où ils l'échangeront contre une habitation éternelle.....» — « C'est ainsi, dit Jourdain, qu'il prit congé de cette vallée de larmes par une fin radieuse et triomphante ; pour moi qui m'attendais à être abîmé de douleur à la perte d'un frère si bon et d'un membre de l'Ordre si utile, je me sentis, au contraire, au moment où il rendit son âme à Dieu, si plein d'allégresse intérieure et de dévotion, que je crus ne pas devoir méconnaître ce témoignage

intime, ni pouvoir pleurer celui qui venait de passer aux joies du paradis. »

A quel moment le Bienheureux Jourdain parvint-il au terme de son voyage ? Pour établir des probabilités, il faudrait connaître la durée du temps d'arrêt causé par la maladie et la mort d'Everard. Ce qui est hors de doute, c'est qu'il ne trouva plus saint Dominique, mort le 5 août. D'autre part, il était en octobre à Bologne, comme l'établit un acte notarié, portant sa signature et la date du 18 du même mois [1].

L'espoir de voir saint Dominique avait charmé les débuts d'un voyage dont la fin s'accomplit dans les larmes. Jourdain, sans doute, sut d'avance qu'il ne retrouverait à son arrivée qu'une tombe scellée et une communauté plongée dans la tristesse. Le Provincial de Lombardie eut, dès le principe de son gouvernement, à faire face à des complications singulières, exposées en ces termes par le Frère Rodrigue du Mont-Serrat : « Les Frères étaient tombés dans un état de grande et profonde désolation. Ils craignaient qu'après la mort d'un Père aussi saint, leur Ordre, de date récente, ne pût subsister. Profitant de ce découragement, l'ennemi du genre humain leur livra les combats les plus acharnés. Le pasteur n'était plus là, et ce loup ravissant se jeta sur les brebis, s'efforçant de les ravir et de les disperser, de

1. C'est un acte de vente d'un immeuble de peu de valeur, acheté par les Frères de Saint-Nicolas.

détruire même le troupeau tout entier. Ce fut principalement sur les deux couvents de Paris et de Bologne qu'il déchaîna sa fureur, en troublant l'esprit des Frères par des visions horribles. »

Jourdain s'explique lui-même sur ces faits avec moins de paroles, mais avec plus de précision : « Everard étant mort à Lausanne, je poursuivis ma route, et j'entrai en Lombardie pour accomplir l'office qui m'était imposé. Il y avait alors à Bologne un Frère obsédé qui se nommait Bernard [1]. » Nous parlerons ailleurs de ces attaques de l'enfer, furieux des progrès de l'Ordre et jaloux de la sainteté de ses membres. Comme on vient de l'entendre, le fléau sévit particulièrement à Bologne et à Paris, les deux maisons les plus importantes. Bien que les chroniques ne nous fixent pas sur sa durée, on voit très-clairement, en comparant les textes, qu'il se prolongea sous le Généralat du Bienheureux Jourdain. Celui-ci, dans son livre : « *De primordiis Ordinis* », se fait l'historien du drame et explique son dénouement. Pour le moment, contentons-nous du témoignage du chroniqueur cité plus haut. « Les Frères, dit-il, considérant que Notre-Seigneur, dans son Évangile, ne leur avait laissé pour tout avoir

1. Humbert de Romans s'exprime presque dans les mêmes termes. « Cœptum iter perficiens, Bononiam venit, et invenit ibi quemdam Fratrem obsessum, Bernardum nomine. » Cette persécution diabolique ayant été la conséquence de la mort de saint Dominique, démontre clairement que Jourdain ne le retrouva plus à Bologne.

que leur bâton (*nisi virgam tantum*), c'est-à-dire cette tige de Jessé qui fut sa Mère, ils mirent tout leur espoir dans la très-miséricordieuse Vierge, et cherchèrent son appui [1]. » L'obsession diabolique eut, en effet, pour terme l'intervention protectrice de Marie, et pour résultat une augmentation d'amour et de confiance des Frères envers leur Mère du Ciel.

La force d'âme du Bienheureux Jourdain était exercée de la sorte dès son entrée en charge. Dieu, cependant, avait mis la consolation à côté de l'épreuve. Elle se prolongea lorsque Jourdain eut assumé les soucis du gouvernement général. Comme la persécution diabolique, elle ne fait encore que s'annoncer, et nous lui réservons dans la suite une place spéciale dans notre étude. Bornons-nous, pour le présent, à signaler de cet épisode tout aimable ce qui se rapporte au Bienheureux comme Provincial. Du haut du Ciel, saint Dominique lui léguait une fille spirituelle, en laquelle il avait placé ses plus chères prédilections. Il la formait pour la vie religieuse à l'époque où il jetait les mêmes semences

1. Roderigue du Mont-Serrat fait allusion à ce passage de l'Évangile (Marc VI. 8) où Notre-Seigneur, envoyant ses disciples annoncer la bonne nouvelle, leur recommande de ne rien porter en chemin, *sinon leur bâton*. Les Dominicains, dans leurs voyages incessants, portaient un bâton, et comme nous le verrons par d'autres exemples, ils donnaient à cet usage un double sens symbolique. — Le bâton représentait pour eux la tige de Jessé, ou l'appui de la Bienheureuse Vierge Marie ; il représentait encore la croix du Sauveur.

dans le cœur de son futur successeur. Jourdain constatera dans la suite cette commune filiation, en écrivant à celle dont, à son tour, il était devenu le véritable Père : « A Diane, sa sœur chérie dans le Christ, née d'un commun Père spirituel, et sa très-chère fille qui lui a été laissée par le même Père. » Diane d'Andalo, c'est le nom patricien de cette noble et vaillante fille, avait fait, du vivant de saint Dominique, une première tentative pour s'arracher au monde et à l'affection trop humaine des siens. « Ceux-ci, dit la chronique, accoururent en foule au monastère de Ronzano, où elle s'était réfugiée, et l'arrachèrent à ce saint asile avec une telle violence, qu'ils lui brisèrent une côte. » Saint Dominique, ne pouvant plus l'entrètenir qu'en présence de sa famille, « lui écrivait en secret pour la soutenir et la consoler dans cette grande épreuve ». Mort, il ne la délaissa point. Le Père qu'il lui réservait héritait de tout son dévouement, et bientôt de toute l'autorité nécessaire pour la protéger. Ce fut comme Provincial de Lombardie que Jourdain prit des mesures premières, dans le but d'assurer la fondation du monastère de Sainte-Agnès, où il devait si souvent se rencontrer avec la Bienheureuse Diane, et bien souvent encore la visiter par ses précieuses lettres. Il ne cessa jusqu'à la fin, en échange du soutien qu'il apportait, de trouver un secours dans les prières de Diane et de ses filles, et une consolation dans le spectacle de leur ferveur.

L'histoire ne nous apprend aucun autre fait relatif

au Provincialat de Jourdain. Le Bienheureux demeura peu de mois en Lombardie. Après les fêtes de Pâques de l'année 1222, il dut reprendre le chemin de Paris, où il était appelé, avec les autres Provinciaux et les députés des Provinces, à l'immense responsabilité de choisir un successeur à saint Dominique.

CHAPITRE II.

HÉRITAGE DE SAINT DOMINIQUE. — EXTENSION DE L'ORDRE.

« L'an de l'Incarnation 1222, notre Père saint Dominique ayant été transféré parmi les anges et les saints, un troisième Chapitre général se tint à Paris. Alors cet homme vénérable, Jourdain le Teutonique, de la nation saxonne, fut choisi comme Maître des Frères-Prêcheurs, la volonté divine et l'esprit du Seigneur dirigeant cette élection. Il remplaçait l'instituteur de l'Ordre, moins par l'exercice de l'autorité que par son émulation pour tout ce qui est juste et droit, s'étant fait le continuateur des vues saintes, de la religion, de la ferveur du premier Père. Cher à Dieu et aux hommes, il procura l'avantage des siens ; il dilata la gloire de l'Ordre ; il l'agrandit par la création de provinces nouvelles et de nombreuses maisons, et lui conquit une multitude de sujets excellents. Alors, le nombre des enfants de Dieu croissant, l'Ordre s'épanouit comme une tige plantureuse, et se mit à couvrir la terre entière de ses rameaux. C'était à saint Dominique, grain d'un froment très-pur, caché maintenant sous

la terre, mais vivant dans les cieux, qu'étaient dues les magnificences de cette moisson. »

Ainsi s'exprime un chroniqueur, Thierry d'Apolda, sur l'avénement du Bienheureux Jourdain et sur les prospérités de son administration. L'antiquité tout entière célèbre cette ère féconde avec les mêmes accents.

L'Ordre de saint Dominique, on a déjà pu le pressentir, tendait à se dessiner sous une triple forme : la vie monastique, la vie doctrinale et la vie apostolique. Telle était, en effet, sa loi intime et essentielle, loi antérieure à toute disposition écrite, et qui, par suite, allait devenir celle de son histoire. C'est au point de vue de cette triple loi que nous allons emprunter aux historiens du XIIIe siècle quelques traits destinés à faire connaître d'une manière sommaire, ou plutôt à annoncer la période brillante du Bienheureux Jourdain.

S'agit-il de la discipline religieuse? Thierry d'Apolda et Gérard de Frachet écriront sous l'empire des mêmes sentiments. Le premier, publiant, vers 1299, sa légende de saint Dominique, touche à un siècle dont l'influence sera fatale à son Ordre. La décadence néanmoins est encore éloignée ; le refroidissement ne fait que s'annoncer par quelques signes avant-coureurs. C'en est assez pour que le chroniqueur appelle avec gémissements le retour des jours d'autrefois, de ce *soleil de ferveur* dont les rayons brillaient au temps du Bienheureux Jourdain : — *Utinam refulgeat igneus ille fervoris sol!* Gérard

de Frachet a vécu longtemps sous l'administration du Bienheureux ; il l'a connu ; il est son principal historien, mais il n'édite le livre des *Vies des Frères* que vingt-trois ans après sa mort. C'est en 1260, époque de grandeur pour un Ordre fécond en Saints, vénéré pour sa régularité, illustre par la double influence de la science et de l'apostolat ; et cependant le chroniqueur, se reportant en arrière, *vers les temps des Pères Dominique et Jourdain*, en parle comme d'une ère de ferveur que sa plume est insuffisante à retracer : *Temporibus duorum Patrum Dominici et Jordanis, tantus fuit fervor in Ordine quod nullus sufficiat enarrare*. S'il se hasarde à en parler, « c'est, dit-il, afin que notre dévotion se ranime, que les esprits inclinés vers en bas se laissent ravir à la contemplation des choses célestes, que l'esprit de prière projette de plus vives clartés, et que le fondement de notre religion soit manifeste à ceux qui nous succéderont ».

Lorsque ensuite il ajoute : « *Spiritus Dei erat in rotis*, — L'esprit de Dieu faisait tourner les roues », ces expressions symboliques s'appliquent à tout un ensemble de choses. Le char de saint Dominique, nous venons de le dire, n'avait pas qu'une seule roue : il s'agit donc ici de l'essor doctrinal et de l'expansion apostolique, comme de la ferveur religieuse. Au dehors, l'esprit de Dieu communiquait les mêmes impulsions. La faveur des peuples, l'attrait des classes lettrées et influentes pour l'Ordre de saint Dominique, allaient favoriser à l'envi les succès de

son ministère et son accroissement numérique. La vie était partout : *Spiritus Dei in rotis.*

On l'a dit précédemment, le XIIIe siècle fut, pour les intelligences, le foyer d'une émulation à laquelle rien ne peut être comparé dans les autres temps. Les Universités se multipliaient, et prenaient les proportions les plus vastes. Paris brillait au milieu d'elles, et cette *perle* des écoles cédait aux Frères-Prêcheurs ses meilleurs éléments. Les autres Universités suivaient son exemple. « C'est en ces temps, dit Humbert de Romans dans sa trop courte Chronique, qu'on vit entrer dans l'Ordre un si grand nombre de sujets distingués par la noblesse, la fortune et la science. » On sait qu'alors ces trois choses s'unissaient volontiers. Une esquisse de quelques lignes suffit à Humbert pour attribuer à qui de droit l'honneur d'une si remarquable fécondité. Parlant du Bienheureux Jourdain : « Son soin principal, dit-il, fut de dilater l'Ordre en vue du salut des âmes : dans ce but, il s'appliquait à attirer les personnes lettrées, fixant de préférence son séjour dans les villes d'écoliers, et principalement à Paris..... » Puis il rappelle que ce fut sous le même Général que les Dominicains obtinrent à l'Université de Paris deux chaires publiques : succès précoce, contrebalancé, au temps où Humbert écrivait, par une formidable réaction. Il ajoute enfin : « Ce fut en ce temps que l'Ordre vit arriver à lui des Frères excellents en grâce et en doctrine, comme l'attestent aujourd'hui leurs écrits

et leurs mémoires. » L'annaliste n'en dit pas davantage ; il eût fallu, au lieu d'écrire l'histoire, décerner des éloges aux vivants : les hommes qui, sous le cinquième Général de l'Ordre, c'est-à-dire sous le gouvernement même de Humbert, portaient l'école dominicaine à son plus haut point de prospérité et de splendeur, appartenaient presque tous, ne fût-ce que par leurs commencements, à la période de Jourdain de Saxe. Le nombre enfin s'ajoutait à la qualité, et grâce à cette multiplication rapide, des Couvents s'érigeaient partout, et les Couvents devenaient des Provinces. « En ces jours, dit encore Humbert, l'Ordre se dilata grandement en Provinces, en Couvents et en Religieux. »

Avec la contemplation et l'étude florissait l'apostolat, écoulement naturel de la ferveur de l'esprit et rayonnement de la doctrine. « Dieu, dit Gérard de Frachet, avait répandu une admirable ferveur sur la prédication des Frères, but premier de leur institut. » A l'occasion de la canonisation de saint Dominique (1234), qui fut pour l'Ordre une sorte de Pentecôte, Humbert de Romans n'hésite pas à dire que la grâce de la prédication et les signes merveilleux qui l'accompagnaient, en Lombardie et ailleurs, « jetaient le monde entier dans la stupéfaction : — *totus mundus fere ex auditu stupebat* ».

Tel est le triple épanouissement de ferveur religieuse, d'éclat doctrinal, d'élan apostolique, dont le XIIIe siècle tient à faire honneur au Généralat de Jourdain de Saxe. Le XIVe siècle ne parle pas autre-

ment. Bernard Guidonis, qui, en 1300, était dans l'Ordre depuis vingt années, ouvre cette seconde série d'historiens. Appelant le Bienheureux Jourdain un très-digne successeur et un imitateur très-fidèle de saint Dominique, un véritable Israélite de Dieu, il remémore les gloires d'un gouvernement de quinze années, rendu fécond par une sage et habile direction : — *optime regens atque dirigens*, dit-il en parlant du deuxième Maître général.

Ce triple développement de l'Ordre, nous l'étudierons dans la suite. Nous sommes encore au point de départ. Il importe de se rendre compte de l'héritage qui venait de passer des mains de saint Dominique dans celles de Jourdain de Saxe. Cet héritage offre deux aspects, un aspect matériel et un aspect spirituel : c'est la vie dans ses manifestations extérieures, et c'est la vie dans son principe. Quelle était la situation de l'Ordre dans ses éléments visibles, dans son extension géographique et numérique? « *Prius quod animale est* », a dit saint Paul. C'est cet aspect extérieur que nous étudierons le premier.

Cinq années s'étaient écoulées depuis l'approbation définitive donnée par Honorius III à l'œuvre de saint Dominique. A partir du *Fiat* tombé des lèvres du Vicaire de Jésus-Christ, l'humble germe avait pris un rapide accroissement. Un élan remarquable annonçait une fécondité plus grande encore. Ce n'était pas en vain que les fils avaient dû faire le sacrifice de leur Père : celui-ci, du haut du Ciel, avait à remplir la promesse qu'il leur adressait en

mourant, de leur devenir plus secourable que lorsqu'il vivait au milieu d'eux.

C'était en 1217, le jour de l'Assomption, que le saint Fondateur dispersait aux quatre vents du ciel les seize disciples réunis autour de lui. En 1221, deux mois avant sa mort, au deuxième Chapitre général de Bologne, il organisait ses rapides conquêtes, et partageait son Ordre en huit Provinces. Ces Provinces, au moment où Jourdain de Saxe entrait en charge, présentaient un effectif d'une quarantaine de Couvents, surtout si l'on y fait entrer les fondations déjà existantes de *Sœurs-Prêcheresses,* comme on parlait au moyen âge [1]. Il est difficile de déterminer, même approximativement, le chiffre du personnel. Déjà, du temps de saint Dominique, certains Couvents comptaient une centaine de religieux, ou dépassaient même ce nombre.

De cette notion sommaire passons à un inventaire plus détaillé, et parcourons par ordre les huit Provinces et leurs Couvents.

Tout est, ou tout doit être ordonné dans les familles religieuses. Ce n'est pas en vain qu'elles portent le nom d'*Ordres*, et ici nous n'avons pas la moindre intention de jouer sur les mots. Saint Thomas d'Aquin, quand il explique en quoi consiste la

1. Bernard Guidonis parle d'environ soixante couvents : *fundatis jàm per orbem Conventibus circiter* LX. Comme lui, nous n'indiquons qu'un chiffre approximatif fondé sur les recherches des hommes compétents, en faisant observer que celui de Bernard Guidonis a pu être altéré par les copistes.

beauté de l'Église, épouse de Jésus-Christ, donne le motif de cette expression. L'économie des œuvres dans l'Église réclame, remarque-t-il, un certain ordre ; on en peut dire autant des corps ou Ordres religieux.

Or, si chaque Religieux a sa place ou son rang dans la Communauté, si chaque Couvent a sa place dans la Province, de même, chaque Province aura sa place dans l'Ordre entier. Les huit Provinces dont l'origine remontait à saint Dominique, furent désignées au respect de ses fils par le titre de *Provinces majeures*. Bientôt, en effet, il convint de les distinguer de quatre autres Provinces, érigées, en 1228, par le Bienheureux Jourdain, et qu'on appela *Provinces mineures*. La préséance fut, dès lors, attachée à l'ancienneté. A l'origine, cependant, il avait bien fallu établir un rang, une hiérarchie entre les Provinces datant toutes du même jour. Voici l'ordre qui leur fut assigné et qu'elles conservèrent désormais : l'Espagne, la Provence, la France, la Lombardie, la Province Romaine ou de Toscane, la Hongrie, l'Allemagne et l'Angleterre.

Quelle fut l'idée qui présida à cette répartition hiérarchique? Certains disent qu'on attribua le premier rang à la Province d'Espagne, pour faire honneur à la patrie de saint Dominique, et le second à la Provence, parce que ce fut sur son territoire que l'Ordre se constitua. Mais, outre que cette interprétation ne repose sur l'autorité d'aucun texte ancien, elle a contre elle l'inconvénient d'offrir une invrai-

semblance et de ne rien expliquer. Une invraisemblance, et il vaudrait mieux dire une impossibilité : l'humilité de saint Dominique se serait révoltée à la pensée d'un privilége accordé à l'Espagne, en vue d'honorer sa personne. Bien plus, cette interprétation n'explique rien ; car, si elle peut être invoquée pour l'Espagne et pour la Provence, elle laisse dans l'ombre les raisons qui déterminèrent le rang des six autres Provinces [1]. Faut-il croire, parce que l'histoire se tait, que, dans le règlement des préséances, on ait procédé sans raisons, et, par suite, au hasard? Cette hypothèse conduirait à un singulier résultat : le hasard aurait coïncidé avec un ordre parfaitement suivi, et trop clairement dessiné pour ne pas suggérer une explication plus que vraisemblable. Cet ordre est l'ordre géographique. Qu'on prenne, en effet, pour point de départ l'Espagne, extrémité du continent européen; qu'on trace une courbe qui, traversant les deux parties de la France, celle du Midi et celle du Nord, se replie sur la Lom-

1. Nous embrassons ici l'opinion des savants auteurs de la continuation manuscrite des *Annales* de Mamachi (archives généralices de l'Ordre). Répondant à cette objection que le rang des Provinces, bien que de la plus haute antiquité, aurait pu être fixé non du vivant de saint Dominique, mais immédiatement après sa mort, et, par conséquent, ne point trouver dans l'humilité du Saint, l'obstacle qu'il est si légitime de supposer, ils se demandent pourquoi, cette hypothèse admise, la Lombardie qui avait l'honneur de conserver son tombeau, comme l'Espagne était son berceau, n'aurait pas eu le pas sur la Province de France, laquelle n'avait à faire valoir aucun titre particulier.

bardie, pour aller aboutir à l'Italie méridionale : et l'on verra, sur cette ligne, se succéder la série non interrompue des cinq Provinces que nous avons nommées les premières. Avant de parler des trois autres, énumérons leurs Couvents.

La Péninsule espagnole en possédait cinq : Ségovie, Palencia, Barcelone, Santarem et Zamora [1].

Nous nommerons aussi successivement les premiers supérieurs de ces Provinces. Celle d'Espagne était gouvernée par un des seize premiers disciples de saint Dominique, Suéro Gomez, homme de noble naissance, loué par les anciens auteurs, et désigné plus d'une fois par le titre de Saint.

Les Couvents de la province de Provence étaient : Toulouse, Lyon, Montpellier, Bayonne, le Puy : cinq en tout [2].

1. Pour donner une idée du développement que prirent ces Provinces avant que le premier siècle de l'Ordre ne fût écoulé, ajoutons, à la suite des indications relatives à chacune d'elles, un état des Couvents aux deux dates de 1277 et 1303. Cet état a été recueilli par Bernard Guidonis. — En 1277, le nombre des Couvents de la Péninsule Ibérique s'élevait déjà à XXV. La notice qui donne ce chiffre se permet de sortir des limites d'une simple nomenclature pour ajouter : « beaucoup de Frères de ces Couvents avaient brillé par le don des miracles ». Ce détail est exact et la mention est méritée.

En 1303, quatre-vingt-trois ans après l'approbation de l'Ordre, les mêmes contrées étaient divisées en deux Provinces, celle de l'Espagne avec XXVI Couvents, celle d'Aragon avec XIX Couvents.

2. En 1277, la Province de Provence possédait XLII Couvents. Elle fut partagée en 1303. Il y eut alors une Province de Toulouse

Elle était gouvernée par un Religieux d'aimable et sainte mémoire, le Bienheureux Bertrand de Garrigue, compagnon assez habituel de saint Dominique dans ses voyages. Il avait profité de cette grâce pour *s'imbiber*, comme parle Bernard Guidonis, des exemples de son saint Père. Comme lui, il était vierge et singulièrement pénitent; comme lui, il avait le don des larmes, et, dernière ressemblance, son corps,

et une Province de Provence : la première avait XXXVIII Couvents ; la seconde en avait XXVI.

Remarquons que la première cédait son nom à la seconde, et que, cependant, comme souche, elle conservait la préséance. Quelques mots d'explication feront facilement comprendre le motif d'une apparente contradiction.

Du temps de saint Dominique, et quand les huit premières Provinces de l'Ordre furent érigées, tout le Midi de la France était connu sous le nom de Provence — *lingua Provincialis.*

Mais ensuite, les possessions du Comte de Toulouse ayant fait, en deux fois, retour à la couronne, on ne donna plus le nom de Provence qu'au Comté et au Marquisat de Provence (pays Venaissin) et bientôt au seul Comté.

On commença dès lors à donner à la subdivision de la France méridionale qui dépendait directement du Roi, aux *partes Tolosanæ*, comme on disait jusqu'alors, le nom de Langue-d'Oc, par opposition à la Langue-d'Oil ou pays du Nord.

Cette désignation n'étant pas encore bien fixée, la circonscription dominicaine détachée de la Provence fut appelée Province Toulousaine — *partes Tolosanæ.*

Le nom de Languedoc, qui commençait à devenir usuel, fut traduit en latin par celui de *Lingua Occitana*, en abrégeant *Occitania*, en un seul mot.

Ce fut le nom d'une Province Dominicaine, qui, à la fin du XVIe siècle, partagea avec celles de Toulouse et de Provence, la zone méridionale du royaume. Aujourd'hui trois Provinces sont rétablies sur le sol français : la France, Toulouse, l'Occitanie.

lorsqu'on le changea de sépulture, exhala un parfum céleste. Des miracles éclatèrent autour de son tombeau, et le serviteur de Dieu est encore aujourd'hui, dans le diocèse de Valence, vénéré sous le nom de saint Bertrand.

La France comptait six fondations : Paris, Reims, Metz, Poitiers, Orléans et Limoges [1].

Quel fut son premier Provincial? Les historiens hésitent entre Matthieu de France et Pierre de Reims. Le premier, venu dans les terres du comte de Toulouse à la suite de Simon de Montfort, s'était attaché de bonne heure aux pas de saint Dominique. Il fut chargé de la fondation du Couvent de Paris, qu'il gouverna avec le titre d'abbé, titre aboli soit par le Chapitre général de 1220, soit par celui de 1221. Personnage vénéré et souvent nommé dans les anciens documents, Matthieu de France n'a cependant laissé qu'une mémoire voilée, par suite du laconisme des historiens. Bernard Guidonis l'appelle « un homme docte et capable d'enseigner les autres, et, dans l'Ordre, le premier et le dernier des abbés. »

Pierre de Reims, dont nous reparlerons, était un esprit cultivé et une langue éloquente. Il fut une des premières recrues du Couvent de Saint-Jacques, et remplit, à diverses reprises, les fonctions de Provincial de France, et, dans l'intervalle, celles de Prieur de Paris. Il mourut évêque d'Agen.

1. La Province de France avait, en 1277, LII Couvents. En 1303, elle en comptait LXXVIII.

La Lombardie était plus richement partagée qu'aucune autre Province. Elle avait déjà huit maisons, savoir : Bologne, Bergame, Milan, Vérone, Plaisance, Brescia, Faenza et Parme [1]. Le Chapitre de 1221 avait mis à sa tête le Bienheureux Jourdain. Après son élévation à la charge de Maître général, on lui substitua le Frère Étienne d'Espagne [2]. C'est lui-même qui, apportant son témoignage à l'enquête faite pour la canonisation de saint Dominique, raconte les singulières circonstances de son entrée dans l'Ordre. Il étudiait alors à Bologne, et il croyait comprendre que Dominique

1. La Province de Lombardie avait, en 1277, XLVI Couvents. Divisée en 1303, elle forma deux Provinces, la Lombardie supérieure avec XXVII Couvents, la Lombardie inférieure avec XXXIX Couvents.

2. « Fuit Prior Provinciæ Lombardiæ secundus, ut puto », dit Bernard Guidonis. C'est en vertu de ce texte qu'Echard considère le Frère Étienne comme ayant succédé immédiatement au Bienheureux Jourdain. Cependant les continuateurs de Mamachi apportent le témoignage d'un chroniqueur un peu plus ancien que Bernard Guidonis, Galvaneus Flamma, et qui, dans cette question, a l'avantage d'être Italien. D'après lui, le Provincialat aurait d'abord été occupé par le Frère Ventura de Vérone. Mais les mêmes continuateurs évoquent ici un nouveau doute, sur la foi d'un autre document, d'après lequel le Frère Ventura aurait été Prieur de Bologne dans le même temps. Les savants auteurs laissent subsister ces termes contradictoires, auxquels ils auraient sans doute donné une solution, s'ils avaient mis la dernière main à leur travail. Cette question est fort confuse. On produit même un troisième nom, celui de Jean d'Espagne. Quoi qu'il en soit, Etienne d'Espagne ne tarda pas à prendre, pour de longues années, le gouvernement de la Province de Lombardie.

l'aimait : « *Et videbatur sibi quod diligeret eum* ». Un jour le Saint le fit appeler en toute hâte. Etienne obéit, et il le trouva entouré des Frères, dans l'église de Saint-Nicolas. « Qu'on lui apprenne, dit le Frère Dominique, à faire la prostration. » Etienne, se remettant entre ses mains, reçut l'habit des Frères-Prêcheurs, l'homme de Dieu lui disant : « Je veux te donner les armes avec lesquelles tu combattras le démon tous les jours de ta vie. » Le successeur immédiat du Bienheureux Jourdain remplit un de ces longs Provincialats que la législation des premiers siècles comportait, et dont les annales du temps offrent d'assez nombreux exemples. Il ne fut relevé de ses fonctions qu'au bout de seize ans, c'est-à-dire au Chapitre général de 1238.

Enfin, le midi de l'Italie, sous le nom de Province romaine, n'avait encore fondé que trois couvents : Rome, Florence et Sienne [1].

Certaines obscurités règnent jusqu'en 1230 sur le gouvernement de cette Province. D'après deux annalistes du XIV[e] siècle, son premier Provincial aurait été un Religieux peu connu et cependant assez plein de mérites pour être élevé à cette charge après deux ans de religion. Il se nommait Jacques de Plaisance, et avait été conquis à l'Ordre, en 1219, par les prédications du Frère Bonvisi. Le Frère Clair ou le

1. En 1277, la Province romaine avait XXII Couvents. Elle fut partagée en 1294. L'une de ces deux sections offrait, sous l'ancien nom, XXV Couvents ; la Province du royaume de Sicile en avait XXXVII.

Bienheureux Clair, comme l'ont appelé les historiens, n'aurait été que le second Provincial de la Province romaine, mais au bout de très-peu de temps. « C'était, nous l'avons déjà dit avec le livre des *Vies des Frères*, un homme de bien et de grand conseil, versé dans la connaissance du droit civil, et qui avait enseigné le droit canonique et les arts. » Mais est-ce le même Frère Clair qui, encore enfant à Bologne, avait appris de son père qu'on entendait des voix d'anges au lieu où les Frères bâtirent leur couvent de Saint-Nicolas? Des variantes de manuscrits laissent subsister des doutes sur ce point.

Nous venons de signaler les Prieurs Provinciaux en charge à l'époque de la transmission du Généralat sur la tête de Jourdain de Saxe. Complétons ces indications par un mot. Pendant les quinze années que vécut le successeur de saint Dominique, le gouvernement de la plupart des Provinces se renouvela plusieurs fois.

De tous les Religieux que nous avons passés en revue, le seul Etienne d'Espagne était resté en charge jusqu'à la fin. Cette succession de supérieurs régionaux offrit au Bienheureux des coopérateurs dignes de lui. Plusieurs remplirent leurs fonctions avec éclat. De ce nombre étaient, pour la Province d'Espagne (1232), le Bienheureux Gilles de Santarem, un des plus beaux ornements de cette époque féconde en hommes, et, pour la Province romaine (1230), le Bienheureux Nicolas de Giovenazzo, placé, comme Gilles, sur les autels, « *homme saint et de*

grande discrétion », dit Gérard de Frachet, et que plusieurs Couvents d'Italie revendiquent pour fondateur, celui de Pérouse, entre autres, dont les Anges, disait-on, lui avaient apporté les plans. Vers le même temps (1227), Hugues de Saint-Cher brillait déjà à la tête de la Province de France. Son nom est appelé à figurer souvent dans ces études, comme celui d'un homme qui, dit avec raison une ancienne chronique, « rendit de grands services à l'Ordre et à toute l'Église de Dieu [1] ». Enfin, en 1232, Jourdain de Saxe donnait pour chef à la Province de Provence le Frère Romée de Levia, auparavant Prieur de Lyon, « Religieux, dit Bernard Guidonis, d'une conversation toute céleste, simple dans sa personne, humble dans son visage, gracieux dans son abord, suave dans ses discours, plein de piété envers Dieu et d'affection envers les hommes, spécialement dévot envers la Très-Sainte Vierge, dont il ne pouvait se lasser de répéter la salutation avec une douceur toujours nouvelle [2] ».

Revenons à la liste des Couvents. Il faut la compléter par celle des monastères de femmes. Ces monastères étaient, en 1222, Madrid et Saint-Etienne-

1. Qui multa bona fecit Ordini et Ecclesiæ Dei. *Chron. Vatic.* Cf. *Annales* de Mamachi.

2. Le Frère Romée de Levia était déjà, en 1232, le cinquième Provincial de Provence. Il est vrai de dire que sur ses quatre prédécesseurs, l'un était mort : c'était le Bienheureux Bertrand de Garrigue ; et l'autre, Frère Raymond de Falgaire, venait d'être promu à l'évêché de Toulouse, en remplacement de Foulques, l'ami et le soutien de saint Dominique.

de-Gormas, pour l'Espagne; Prouille, pour la Provence, et Saint-Sixte, pour la Province romaine. A Bologne, on préludait, comme nous l'avons précédemment remarqué, à la fondation du monastère de Sainte-Agnès.

Reste à parler des trois autres Provinces, érigées en 1221, c'est-à-dire de la Hongrie, de la Germanie et de l'Angleterre. On va comprendre pourquoi nous leur donnons une place à part.

Le Chapitre de 1221 accomplissait, d'un même trait de plume, deux actes essentiellement distincts : il organisait et il créait. En constituant les cinq Provinces qui nous ont occupé jusqu'ici, il disposait d'éléments préexistants; en décrétant les trois autres Provinces, il appelait à la vie ce qui n'existait pas encore. L'Allemagne, il est vrai, possédait un premier germe, mais il couvait à l'écart, abrité sous le versant des monts qui séparent cette contrée de l'Italie : c'était le Couvent de Frysach, en Carinthie. Quant à la Hongrie et à l'Angleterre, les Frères n'y avaient pas encore mis les pieds. Avec cette assurance que Dieu sait mettre au cœur de ses apôtres, les Pères du Chapitre de 1221 envoyaient à la conquête d'une moitié de l'Europe, le Frère Paul pour la Hongrie, le Frère Conrad pour l'Allemagne, le Frère Gilbert de Fracinet pour l'Angleterre [1]. Un a

1. Les monuments historiques du XIII[e] siècle sont explicites en ce qui touche Paul de Hongrie et Gilbert de Fracinet. Malvenda, écrivant au XVII[e] siècle, considère Conrad comme le premier Provincial

après, c'est-à-dire à l'avénement du Bienheureux Jourdain, leur mission était accomplie : les trois Provinces existaient en fait comme en principe; l'Ordre se développait en Hongrie, en Allemagne et en Angleterre.

Insistons sur cette œuvre de conquête si rapidement exécutée. Saint Dominique étant mort peu après la dissémination de ceux qui en furent chargés, elle appartient déjà à l'histoire de son successeur.

On aura remarqué que, plaçant la Hongrie en première ligne, nous observons le rang décrété par le Chapitre de 1221, et conforme ici, comme pour les autres Provinces, à l'ordre géographique. En effet, nous nous étions arrêté dans notre énumération, ou plutôt dans notre inventaire, aux Provinces de l'Italie : celle de Hongrie, appelée à partager avec elles le littoral de l'Adriatique, prenait naturellement le pas à leur suite ; puis venait l'Allemagne, qui lui était contiguë. Une situation à l'écart assignait à l'Angleterre le dernier rang.

Maître Paul de Hongrie, que les générations suivantes appelèrent le Bienheureux Paul, enseignait le droit à l'École de Bologne lorsqu'il obéit à l'inspiration d'entrer dans l'Ordre. En l'envoyant dans les contrées danubiennes, saint Dominique comptait sans doute sur lui pour l'évangélisation des Cumans,

de Germanie, et fonde son opinion sur des textes aujourd'hui perdus. Echard, les Bollandistes et Mamachi l'ont suivi.

peuplade barbare, à laquelle le Saint avait toujours désiré de consacrer sa personne et son sang. Dans les desseins de Dieu, Paul était réservé à un honneur plus grand encore que celui de l'apostolat : après avoir gagné les Cumans à la foi, il devait mourir martyr sous le fer des Tartares [1]. Le prélude à cette double vocation fut la création de la Province de Hongrie. Son fondateur avait quitté Bologne avec quatre autres Religieux, groupe bien restreint, mais que Dieu entend multiplier, car il est formé d'hommes selon son cœur. Ces pèlerins de l'Évangile prirent les passages du Tyrol pour déboucher dans la haute Autriche. S'étant arrêtés à Lorsch, ville alors florissante et possédant un monastère illustre et des écoles en renom, ils prêchèrent, et gagnèrent à l'Ordre trois étudiants de mérite, — *tres de bonis scholaribus* [2]. Ce n'étaient que des adolescents, et déjà l'enfer les redoutait. En effet, lorsqu'on fut arrivé sur le territoire hongrois, un des Religieux venus de Bologne, le Bienheureux Sadoc, homme de « rare perfection », disent les contemporains, et réservé, comme Paul de Hongrie, à la gloire d'un martyre qu'il devait partager avec quarante-huit de ses frères, se vit, la première nuit, entouré d'une multitude de démons qui vociféraient et disaient : « Vous venez donc nous ravir nos droits ! » et, se tournant vers les trois jeunes

1. D'après ce que nous avons entendu sur les lieux, le Bienheureux Paul serait honoré encore d'un culte public, par les descendants des Cumans, au diocèse d'Erlau, en Hongrie.

2. Appendice aux *Vies des Frères*.

novices, ils ajoutaient : « Et il faut que ce soit par de pareils enfants[1] ! »

Ici, comme il arrive trop souvent, le fil conducteur se brise entre nos mains : les faits deviennent vagues et confus. Bon nombre de maisons prétendaient à l'honneur d'avoir été fondées par le Bienheureux Paul. Quelques-unes rattachaient leur origine à cette première année : le Couvent de Vesprim, par exemple. Ce qui paraît hors de doute, c'est l'établissement des Frères à Albe-Royale, avant le retour d'un nouveau Chapitre général[2].

L'Allemagne offrit un apport plus considérable à la liste des Couvents érigés antérieurement à l'élection du Bienheureux Jourdain. Pendant les deux années 1221-1222, les faits s'étaient pressés. L'immense territoire attribué à la Province de Germanie comprenait, outre les contrées de langue allemande, la Danie ou Dacie, comme on dira dans l'Ordre, appellation générique désignant les trois royaumes scandinaves, et de plus la Pologne, et avec elle tous les Slaves du Nord. Ces trois contrées reçurent simultanément des colonies dominicaines. D'abord, le territoire proprement germanique fut abordé sur plusieurs points. On ne sait trop quelle part s'était réservée le Frère Conrad. Le commencement et la fin de sa carrière religieuse sont entourés d'éclat ; les œuvres

1. Appendice aux *Vies des Frères*.

2. Continuation Mss. de Mamachi.

En 1277, la Province de Hongrie (Hongrie, Esclavonie, Transylvanie, Dalmatie) avait XXX Couvents, et XXXVII en 1303.

qui la remplirent appartiennent aux lacunes si regrettables de l'histoire. Conrad était ce fameux Maître de l'Université de Bologne, dont les Frères convoitaient ardemment la possession. Saint Dominique, se prêtant à leurs désirs, passait une nuit en prières, et, le lendemain, maître Conrad frappait à la porte du Couvent. On connaît également les circonstances de sa mort toute sainte. Qu'on nous permette de les insérer à cette place : c'est donner une idée des sources historiques, de leur intérêt, mais aussi de leur insuffisance. Si la plupart des Chroniques locales ont péri par les ravages du temps et des révolutions, si les Chroniques générales sont rares et trop concises, d'autre part, des livres de la nature de celui des *Vies des Frères* offrent moins de ressources pour reconstituer avec précision l'enchaînement des faits, que de charmes pour la piété. C'est ainsi qu'en racontant la mort édifiante de Conrad d'Allemagne, Gérard de Frachet néglige d'en préciser l'époque. Certains indices tendraient à établir que la Province de Germanie garda longtemps son premier Supérieur : un mot accompagné d'une date eût été tout autrement péremptoire, venant surtout d'une plume contemporaine et presque d'un témoin. Profitons cependant des traits aimables dont Gérard se sert, pour peindre les derniers moments de Conrad : « Le Frère Conrad, homme religieux et lecteur plein de grâce, dont la conversion est racontée dans la Vie de saint Dominique, avait prédit les circonstances de sa fin, l'heure et le lieu où il mour-

rait. Il tomba malade à Magdebourg, et depuis longtemps la fièvre le tourmentait, lorsque le Frère infirmier lui dit : « Frère, le Christ vous donne rendez-vous, et lorsqu'il sera descendu vers vous avec ses Anges, je vous prie de nous le faire comprendre par un signe ». A quoi le malade acquiesça en faisant une inclination de tête. Or, en la vigile de sainte Catherine, le Prieur et les Frères étant présents, il se mit à chanter d'une voix très-douce : « *Cantate Domino canticum novum. Alleluia !* » Et le souffle expirant sur ses lèvres, il ferma les yeux. On le croyait mort, et déjà les Frères entonnaient les sept Psaumes, lorsqu'il ouvrit les yeux, et ayant parcouru l'assistance du regard, il dit : « *Dominus vobiscum* », et on lui répondit : « *Et cum spiritu tuo* ». Il ajouta : « *Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace* » ; la Communauté dit « *Amen* ». Le Prieur s'étant mis à l'exhorter et ne recevant plus de réponse, le Couvent commença les Psaumes graduels, et quand on fut à ce verset : « *Hæc requies mea in sæculum sæculi*, — Voici le lieu de mon repos dans les siècles des siècles », le moribond, avec le sourire sur les lèvres et un visage resplendissant, leva le bras, et du doigt montra le ciel, et ensuite expira. Alors, tout en larmes, le Prieur dit au Frère infirmier : « Certainement, Frère Robert, il a satisfait à votre demande ». Il dit de nouveau, en s'adressant à la Communauté : « Mes frères, prosternez-vous ; je crois véritablement que Notre-Seigneur Jésus-Christ est présent au milieu de nous ». Les Frères obéirent,

et ils ressentirent une si grande douceur et dévotion que, ne pouvant l'exprimer, c'est à peine s'ils osaient y croire. Ceux qui revêtirent le corps affirmèrent avoir respiré un parfum délectable et merveilleux, qui resta plusieurs jours attaché à leurs mains. Cela m'a été raconté, à moi Frère Gérard, par le Frère Robert, bon prédicateur, et qui, étant infirmier, servit le moribond et intervint dans toutes ces circonstances. »

Telles sont, relativement au Frère Conrad, les données historiques qui, échappées au naufrage des temps, apportent avec elles un caractère de certitude. On a conjecturé, et non sans vraisemblance, qu'il serait entré en Allemagne par le passage des Alpes Noriques, et qu'un de ses premiers actes aurait été de faire reconnaître son autorité au Couvent de Frysach en Carinthie, fondé l'année précédente par saint Hyacinthe.

Simultanément, c'est-à-dire, comme le marque Gérard de Frachet, à une époque où le nom et l'habit des Frères-Prêcheurs étaient inconnus en Allemagne, un autre groupe de Religieux traversait la Suisse et débouchait en Souabe. A sa tête était Jean le Teutonique, né dans le bourg de Wildenhausen, au diocèse d'Osnabrück. On ignore les circonstances de son entrée dans l'Ordre; on sait seulement qu'il était alors dans la plénitude de l'âge; il compte au nombre des personnages les plus vénérés parmi les Frères-Prêcheurs, et les plus considérables parmi ses contemporains. Homme tout apostolique, âme

contemplative cependant, comme le démontrent ses écrits, favorisé même du don des miracles, il prêchait avec une égale facilité, en allemand, en italien, en français et en latin. Cette variété d'aptitudes contribua à l'enlever de bonne heure à l'Allemagne. Appelé à tenir un jour, à la tête de l'Ordre, la place de saint Dominique, du Bienheureux Jourdain et de saint Raymond de Pegnafort, il passera d'abord par les situations très-diverses de Provincial de Hongrie, d'évêque de Bosnie et, après sa renonciation et malgré ses instances, de Provincial de Lombardie. Au moment où les Frères allaient l'appeler par leurs suffrages à la charge de Maître général, l'un d'entre eux avait cru le voir enlevé à travers les cloîtres sur un char de feu, et il s'était écrié : « C'est celui-là qui sera Maître de l'Ordre [1] ».

Il put néanmois, avant de parcourir le cycle des fonctions qui se disputèrent sa carrière, consacrer un certain nombre d'années aux populations germaniques et au développement de sa Province sur les bords du Rhin. Il fut l'apôtre de l'Allemagne mitoyenne. Le livre des *Vies des Frères* retrace, en termes naïfs et imagés, l'accueil fait à l'Ordre dans sa personne par l'abbé du monastère Cistercien de Salmansweiler, près de Constance. Jean paraît avoir fixé son séjour à Strasbourg, et concouru, dès 1223, à la fondation du Couvent de cette ville.

1. Le fait est rapporté par le Bienheureux Humbert de Romans, successeur immédiat de Jean le Teutonique, et si fort en position d'être bien informé.

Comme, dans les pays allemands, son surnom de *Teutonique* ne l'aurait pas suffisamment désigné, on l'appelait Jean de Strasbourg [1]. De cette ville, il remontait et descendait le Rhin ; on trouve les traces de son ministère à Bâle comme à Cologne. Une des œuvres confiées à son zèle fut, pendant plusieurs années, la prédication d'une croisade dès longtemps préparée, et retardée par le mauvais vouloir de Frédéric II, croisé lui-même. Le légat Conrad de Zähringen, envoyé en Allemagne pour en presser l'exécution, s'associa le Frère Jean, qui, à plusieurs reprises, reçut pour cette mission des instructions directes d'Honorius III.

L'année 1221 voyait partir de Paris une colonie dominicaine, destinée, non plus à la haute Allemagne ou à l'Allemagne mitoyenne, mais aux contrées inférieures du Rhin. Un même courrier parti de Bologne appelait Jourdain de Saxe à prendre possession du gouvernement de la Province de Lombardie, et envoyait à Cologne le Frère Henri. Son extrême jeunesse ne l'empêcha pas d'être choisi pour présider à une fondation dont le nom reste attaché au sien. On lui donna pour coopérateur Henri l'Ancien ou le Teutonique, qui fut appelé plus tard Henri d'Outre-Mer ; il devait remplir la charge de lecteur. Un troisième Frère allemand, du nom de Léon, celui qui avait reçu l'habit des mains du Bien-

1. C'est ainsi que l'appellent, dans sa chronique, l'abbé Conrad d'Usperg, et dans son livre des *Abeilles*, le Frère Thomas de Champré.

heureux Réginald en même temps que Jourdain de Saxe et Henri de Cologne, leur fut probablement adjoint. Du moins est-il certain qu'il remplaça ce dernier comme Prieur. On ignore les noms des autres Religieux destinés pour cette fondation ; ils furent, selon toute apparence, peu nombreux. « En ce temps-là, dit une vieille chronique, vinrent les Prêcheurs et ensuite les Déchaux, *nudi pedes*, et en peu d'années ils remplirent le monde. Et d'abord les Prêcheurs vinrent à Cologne ; on leur donna un emplacement avec un certain hospice [1]. » En effet, l'archevêque Engelbert avait mis à leur disposition une chapelle dédiée à sainte Madeleine, et les bâtiments adjacents où les Frères se fixèrent pour un temps. Si l'on en juge par des oppositions que la jalousie suscita, ces hôtes nouveaux rencontrèrent une grande faveur : une poignée d'inconnus ne pouvait être autrement redoutable. Henri devint bientôt les délices de Cologne, où son ministère produisait les mêmes fruits qu'à Paris. « Quelle fut l'abondance de cette moisson..., avec quel zèle il alluma et ensuite entretint le feu que le Seigneur avait apporté sur la terre, c'est ce que tout Cologne redit encore. » Ainsi écrivait Jourdain de Saxe après la mort de son ami. Mais par contre, avant que cette mort prématurée n'eût mis fin à un apostolat mémorable et changé en larmes les consolations qu'il avait apportées, le Frère Henri et ses coopérateurs avaient eu à subir

1. *Gesta Episcoporum Trevirensium.*

les assauts d'une portion de la bourgeoisie et du clergé, qui réclamait leur expulsion. On voit dès lors le préjugé s'armer d'une prophétie plus ou moins authentique de sainte Hildegarde, moyen d'attaque qui fit son chemin, car, trente ans plus tard, il est encore exploité contre les Frères-Prêcheurs, sinon avec plus de succès, du moins sur une plus vaste échelle [1]. L'archevêque Engelbert, suivant les uns, le légat Conrad de Zähringen, suivant les autres, l'un et l'autre peut-être, réprimèrent les auteurs des oppositions. Leur conduite énergique permit aux Frères-Prêcheurs de continuer dans la paix une mission de salut [2].

Un concours providentiel de circonstances avait permis au Chapitre de 1221 d'élargir, avec le cercle de ses préoccupations apostoliques, les limites de la Province d'Allemagne. Au nord-ouest de l'Europe, et au delà des Marches de Danie ou Danemark, s'étendaient les trois royaumes scandinaves. Seize années s'étaient écoulées depuis que saint Dominique, encore chanoine d'Osma, avait accompagné l'évêque Diego d'Azevedo, envoyé comme ambassa-

1. « Basim suæ professionis juxta prophetiam Hildegardis Allemanicæ impudenter transgredientes », écrivait Matthieu Pâris en parlant des Dominicains. Richier, moine de Sénones, en dira tout autant.

2. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point, dans un autre endroit, en donnant la préférence au récit de Thomas de Champré, Dominicain, et qui habita, pendant plusieurs années, le Couvent de Cologne.

deur du roi de Castille en Danemark. Faut-il rattacher au souvenir de ce voyage les relations qui, en 1226, s'établirent entre le Saint prêchant à Vérone et un Danois du nom de Salomon? Celui-ci confia au fondateur des Frères-Prêcheurs la direction de sa conscience, sans entrer néanmoins dans son Ordre, et sans qu'on sache, malgré les services qu'il rendit dans la suite, s'il en fit jamais partie. Vers la fin de la même année, le cardinal Crescentius, député par Honorius III comme légat en Danemark, se fit accompagner par Salomon, et celui-ci,en quittant l'Italie, pressa vivement les Dominicains de consacrer quelques-uns des leurs aux Provinces de la Danie. C'est à ces sollicitations qu'obtempérait le Chapitre de 1221. Des Frères furent envoyés, chargés pour le roi de Danemark, Waldemar,et pour l'archevêque André de Lunde, de lettres du Pape et de saint Dominique, dont le souvenir n'était pas effacé dans ces contrées. Une année n'était pas écoulée que les Frères, en s'établissant à Lunde, posèrent dans cette métropole religieuse la première pierre d'une Province qui, sous le nom de Dacie, subsista jusqu'à l'époque de la Réforme [1].

C'était constituer en même temps des points d'appui pour les missions lointaines. Non-seulement les peuples païens des rivages de la Baltique, mais l'Is-

1. Lunde, en Scanie, dépendait alors politiquement du Danemark, qui possédait en ce temps les deux rives du détroit.

lande, le Groënland même furent dans la suite évangélisés par les Frères-Prêcheurs de Scandinavie.

Cependant une prise de possession plus importante encore, parce qu'elle donnait la main à l'Orient comme au Nord, s'accomplissait sur les bords de la Vistule. Dès 1220, saint Hyacinthe et le Bienheureux Ceslas étaient destinés à la Pologne, leur patrie, par saint Dominique, qui venait de leur donner l'habit. Ayant fait en Carinthie une halte de six mois, employés à la fondation du Couvent de Frysach, ils reprirent leur route vers le Nord. Arrivés à Cracovie vers le milieu de l'année 1221, ils avaient, le jour de la Toussaint, pris possession de l'église de la Très-Sainte-Trinité, mise à leur disposition par l'évêque Yves, leur parent et le premier bienfaiteur de l'Ordre en Pologne [1]. Au bout de quelques mois, les deux fondateurs se séparèrent. Ceslas, auquel étaient échues en partage la Silésie, la Bohême et la Moravie, fondait les Couvents de Prague et de Znaïm. Hyacinthe, l'apôtre de l'Orient et le thaumaturge du Nord, cet homme puissant à ressusciter les morts, « *potens in mortuis suscitandis* [2] », ainsi que parle le XIII[e] siècle, s'élançait comme un géant dans cette double carrière. Poussant déjà ses approches vers l'Asie, il avait, avant

1. Le corps du *Bienheureux Yves,* comme s'exprime encore la vénération populaire, repose dans l'église de la Trinité, auprès de celui de saint Hyacinthe.

2. Phrase ajoutée à la nomenclature des Couvents de Pologne en 1277, à laquelle nous avons emprunté nos notes.

la fin de 1222, fondé un Couvent à Kiew, métropole du schisme slave et résidence des grands princes, descendants de Rurik. Un poste aussi avancé devait être disputé, et il le fut. Il y eut des phases diverses, jusqu'au jour où la ville de Kiew fut mise à sac par les Tartares. C'était alors que saint Hyacinthe, emportant dans ses bras le double trésor de la sainte Eucharistie et d'une image vénérée de Marie, passait à pied sec le Dniéper. Quelques historiens voudraient reculer la date de cette fondation, mais à tort. A l'époque qu'on prétendrait assigner, Hyacinthe avait passé, comme l'éclair, de l'Orient à l'extrême Occident, et s'occupait à établir son Ordre dans la ville de Dantzig (1227) [1].

Tels étaient, au moment où Jourdain de Saxe prenait les rênes du gouvernement, les points occupés sur l'immense surface affectée primitivement à la Province de Germanie. Cet espace, qui s'étendait du Dniéper au Rhin, et de la Suède aux Alpes noriques, qui offrait les Couvents de Kiew et de Cologne, de Lunde et de Frysach, appelait un démembrement prochain.

La multiplication rapide des Couvents vint bien vite s'ajouter à la difficulté des distances pour réclamer un partage administratif. Le Chapitre tenu sous le Bienheureux Jourdain, en 1228, fit droit à cette nécessité de premier ordre. Mais en détachant la

1. Conf. ms. des *Annales* de Mamachi.

Scandinavie et la Pologne, de la Germanie, pour en faire deux Provinces nouvelles, il obéissait encore à une autre pensée, rendue manifeste par la création simultanée des deux Provinces de Grèce et de Terre-Sainte. Une ligne d'avant-postes était tracée des rivages de la Baltique jusqu'à la mer de Syrie. L'œuvre des missions lointaines était ainsi préparée.

Tout avait concouru à la division de la Province d'Allemagne, et sa prospérité elle-même. Réduite, au bout de sept années d'existence, aux pays de race germanique, elle conservait le chiffre, relativement énorme, de vingt-sept Couvents [1].

Il ne nous reste plus qu'à décrire les commencements de a Province d'Angleterre.

Gilbert de Fracinet, comme les autres colonisateurs partis avec lui de Bologne, devait trouver sur les lieux les ressources en hommes nécessaires à la réalisation de ses projets. Cependant la petite

1. En 1277, elle possédait LIII Couvents d'hommes et LXX Monastères de femmes. Nulle part, les Sœurs de l'Ordre ne furent aussi florissantes. La même année, le chiffre des Couvents d'hommes de la Province de Dacie était de XXVIII, et celui de la Province de Pologne de XXXVI.

En 1303, les contrées Slaves du Nord étaient divisées en deux Provinces, celle de Pologne et celle de Bohême, la Pologne ayant XXX Couvents et la Bohême XXII.

A cette date, la Dacie, la seule Province qui n'eût pas progressé, comptait XXVII Couvents. Les malheurs de la Réforme ayant détruit ses archives, nous ignorons pourquoi elle resta stationnaire. Un demi-siècle avant cette catastrophe, elle avait, d'après un recensement fourni par saint Antonin, deux Couvents de moins qu'en 1277.

troupe qu'il dirigeait paraît avoir été la plus nombreuse : il était accompagné de treize religieux. Débarqué en Angleterre, il alla droit à la sommité ecclésiastique du royaume, au célèbre primat Étienne Langton. « Celui-ci, raconte le Frère Nicolas Triveth [1], ayant su que les nombreux arrivés étaient prédicateurs, demanda à Gilbert de prêcher en sa présence et en sa place, dans une certaine église où il devait se faire entendre le même jour. Le sermon plut tellement au prélat, qu'à partir de ce moment, il ne cessa de combler de grâces et de faveurs l'Ordre et son ministère. »

Entre autres marques de sa bienveillance, l'archevêque offrit aux Frères un emplacement pour s'y établir. Cantorbéry fut ainsi le premier des quatre-vingt-sept Couvents foudés dans les trois Royaumes en moins d'un siècle. La même année, cependant, voyait surgir deux autres fondations. Par ses libéralités, le comte de Kent fixait les Frères à Londres. Il leur abandonnait son hôtel princier, « *nobile palatium* », dit Matthieu Pâris. Le couvent d'Oxford se constituait en même temps. Il devait être pour la Province d'Angleterre le rendez-vous des hautes études, comme Paris l'était pour la France et tout l'Ordre. Déjà, en 1230, le Bienheureux Jourdain venait y séjourner, afin de se mettre en communication avec les écoliers d'une ville célèbre

1. Chroniqueur dominicain de la fin du XIIIe siècle et du commencement du suivant.

comme foyer de lumières, et dont l'Université ne devait pas tarder à être authentiquement reconnue. La Province d'Angleterre devint bientôt l'une des plus florissantes de l'Ordre, par le nombre de ses Couvents, l'influence et la célébrité de ses religieux [1].

Le lecteur vient de parcourir avec nous le champ confié à la sollicitude de Jourdain de Saxe. Ce champ était trop étendu, il va devenir trop populeux, pour que le bienheureux successeur de saint Dominique, obligé, d'ailleurs, par les sessions annuelles des Chapitres généraux, de se trouver tantôt à Bologne, tantôt à Paris, ait réussi, pendant les quinze années qu'il gouverna, à visiter par lui-même tous les Couvents ni même à toucher le sol de toutes les Provinces. Cependant, des parties considérables de ce champ si vaste, les deux Provinces d'Italie et les deux Provinces du sol français, l'Allemagne et même l'Angleterre, furent, à la lettre, arrosées des sueurs de Jourdain, puisqu'il ne cessa de les parcourir à pied, en vrai pauvre du Christ. Un jour il mourra à la peine, en revenant de la Terre-Sainte, dernier objet de ses incessantes tournées.

Que dirons-nous maintenant des richesses en personnel léguées par saint Dominique à son successeur ? Il laissait derrière lui une traînée lumineuse, des Saints, des Bienheureux vénérés par l'Église,

1. En 1277, la Province d'Angleterre (Angleterre, Pays de Galles, Irlande et Ecosse) comptait XL Couvents ; en 1303, LXXXVII. Les Iles Britanniques furent plus tard divisées en trois Provinces.

une foule d'autres disciples portant sur leur front un reflet de sa sainteté, saints, en effet, jusqu'à faire des miracles, et considérés comme tels par la tradition dominicaine, souvent aussi par celle des peuples. Cette génération privilégiée va se fondre dans l'incomparable moisson d'hommes cueillie par le Bienheureux Jourdain, et ainsi, à part quelques exceptions éclatantes, il est vrai, tout ce que l'histoire des Frères-Prêcheurs, dans sa plus belle période, offre de grand en sainteté, en savoir, en esprit apostolique, se sera donné rendez-vous autour du deuxième Maître général. Mêlés aux disciples de saint Dominique, ceux du Bienheureux Jourdain soutiendront, bien longtemps après lui, la prospérité et la splendeur de leur Ordre. Dieu donne aux uns et aux autres un privilége de longévité, qui leur permet d'ouvrir leurs rangs à d'illustres tard-venus, saint Thomas, par exemple, afin que toutes les lumières brillent à la fois. C'est leur éclat simultané qui constitue l'âge d'or des Frères-Prêcheurs, et qui éclaire, après le Bienheureux Jourdain, la succession des trois autres Maîtres généraux groupés maintenant autour de lui, saint Raymond, Jean le Teutonique et Humbert de Romans [1].

1. Pour se rendre compte du niveau moral des Frères-Prêcheurs pendant cette période, *voir* l'Appendice A.

CHAPITRE III.

HÉRITAGE DE SAINT DOMINIQUE. — CARACTÈRES DE L'ORDRE.

I.

Nous venons de dire quel était, dans son développement extérieur, l'Ordre de Saint-Dominique, sortant à peine de son berceau. Par ses talents, par son éloquence, par le charme sympathique attaché à sa personne, par le crédit que ses qualités lui donnaient auprès du monde et dans l'Église, Jourdain de Saxe était l'homme qu'il fallait pour frayer les voies à ses frères, pour accélérer et diriger — *optime regens atque dirigens* — l'essor que nous avons vu s'accentuer.

Un autre aspect de l'héritage de saint Dominique appelait les soins délicats, la jalouse vigilance, les aptitudes d'un homme de Dieu, plus encore que le talent, l'éclat et le savoir-faire humain. Nous avions réservé cet aspect; c'est celui de l'*esprit.* Nous entendons par esprit la loi intime de l'Ordre et le principe de sa vie, la source de ses œuvres et la condition de son développement, sa loi historique

comme celle de son organisme, sa nature, en un mot, mais considérée dans ses forces latentes, plutôt que dans ses manifestations extérieures.

Saint Dominique avait été l'auteur d'une œuvre nouvelle et, assurément, pleine d'originalité ; et cependant il n'avait pas innové, tout en étant créateur.

Cette œuvre était nouvelle. Au moment où son fondateur recevait d'Innocent III une première approbation, les corps religieux s'étaient multipliés au point de faire redouter la confusion. L'Église, qui favorise la diversité des Instituts, qui voit en elle une condition d'ordre et de beauté, et qui prend, au besoin, la défense de ce partage des œuvres et des grâces[1], en vint à appréhender l'exubérance dans le bien. Le quatrième Concile de Latran avait entrepris de la ramener à de justes limites.

C'était donc, dans un sens, une chose en quelque sorte vulgaire et peu faite pour saisir l'attention des masses, que la fondation d'un Ordre nouveau : et, cependant, les deux familles de saint François et de saint Dominique tracent du premier coup leur sillon

1. La Bulle *Auctorem fidei* inflige une condamnation aux adversaires systématiques d'une diversité louable en elle-même et qu'il appartient à l'Eglise de réglementer. La multiplication des Ordres religieux, et, en particulier, celle des Ordres actifs, succédant à l'institut purement monastique, avait été attaquée. Cette manière de voir, en tant qu'on s'en prend aux Instituts approuvés par l'Église, est déclarée par Pie VI « fausse, calomnieuse à l'égard des saints fondateurs et de leurs disciples, injurieuse aux Pontifes romains ».

avec une netteté et une vigueur qui les distinguent de la foule et leur assignent un rang à part et plein d'éclat. Les peuples s'émeuvent en leur faveur ; les contradictions mêmes auxquelles les deux Ordres seront bientôt en butte, dénoncent leur prestige, devenu universel en très-peu d'années. La Papauté s'éprend pour eux d'un amour sans exemple dans l'histoire de l'Église et des Instituts religieux. Elle a reconnu, du premier coup d'œil, une milice qui sera celle de l'Église romaine, et, par suite, celle de l'Église tout entière. On voit s'inaugurer une révolution pacifique et acceptée de tous : l'état religieux tout entier va resserrer ses liens avec le centre de l'unité. Les autres institutions, locales dans leur principe, comme le montrent les noms de Cluny, de Prémontré, de Cîteaux et tant d'autres, s'étaient universalisées avec l'aide du temps, et ne se rattachaient directement au Saint-Siége que par suite d'exemptions successives, accordées à leur autonomie. Pour les Frères-Prêcheurs, l'union se fait d'elle-même, l'exemption se suppose avant d'être formulée ; elle est dans la force des choses. Parce qu'ils sont à la disposition du Pasteur universel, les Dominicains appartiendront à toute contrée : c'est un Ordre d'apôtres, ayant le Saint-Siége pour point d'appui, toutes les Églises comme but à son activité ; c'est un glaive dont la poignée est dans la main du Pontife romain, et dont la pointe devra se faire sentir partout. Le monde leur appartient. C'était un fait nouveau que celui de saint Dominique et de ses coopé-

rateurs, se partageant la terre qu'ils ont l'assurance de conquérir, et la divisant par avance en gouvernements. Ils l'ont pu, parce que leur droit de cité n'est pas la possession du sol, mais cette parole de Jésus-Christ, répétée maintenant par son Vicaire : « *Euntes, docete*, — Allez, et enseignez toutes les nations ».

Néanmoins, dans cette œuvre nouvelle, il importe de tenir compte des éléments préexistants. Quelle était leur importance ? qu'y avait-il d'ancien, qu'y avait-il de nouveau dans les institutions données par saint Dominique ?

Nous l'avons dit, cet illustre fondateur créa sans innover.

Les hommes que Dieu conduit obéissent souvent à des instincts supérieurs à la claire vue des choses. Y avait-il, entre les formes traditionnelles conservées par saint Dominique et la mission doctrinale de son Ordre, une secrète harmonie, — *nova et vetera*, — ces choses anciennes et ces choses nouvelles, « que l'homme instruit du mystère du Royaume de Dieu », est chargé d'annoncer ? Le fait est que le respect de l'antiquité se révèle dans toutes les parties et dans tous les détails de la vie dominicaine. L'ancien, diraient les scolastiques, s'offre partout comme matière, et le nouveau comme forme. Essayons de faire un partage entre ces éléments.

Trois idées sont réveillées par ce titre complexe, d'*Ordre des Frères-Prêcheurs :* celle d'une Société re-

ligieuse, celle de cette Société appliquée au ministère des âmes, et enfin, par cela même que d'autres Ordres encore participent à l'apostolat, l'idée d'une certaine forme de vie, donnant son être propre à cette même Société, et la distinguant des autres, en l'individualisant.

Saint Dominique ne fut novateur en aucune de ces trois choses : c'est ce que nous allons établir, en commençant par l'élément qui sert de base aux deux autres, par l'élément religieux.

A quelque point de vue qu'on se place, pratique ou spéculatif, rien n'est plus important, alors qu'on traite de la vie religieuse, que de distinguer entre son essence et les formes accidentelles ou les applications très-diverses dont elle est susceptible. Quelles que soient ces formes et la multiplicité de leurs types, quelles que soient ces applications et leur incomparable fécondité, la vie religieuse subsiste, invariable dans son essence, indépendante, et comme la seule chose nécessaire, avec son but antérieur à tout but particulier, et contre lequel aucun but particulier n'est appelé à prévaloir. Elle subsiste pareillement dans l'intégrité de ses moyens, base universelle de toute législation cénobitique. Le but et les moyens ont pu être résumés par saint Thomas d'Aquin, dans une formule très-simple : c'est la perfection de la charité poursuivie par la perfection du sacrifice.

Le moment n'est pas venu d'extraire de cette formule tout ce qu'elle renferme de fécond : c'est une

question d'origine qui nous occupe. Quand on parle de l'état religieux, ni saint Dominique, ni aucun des fondateurs plus anciens ne doivent être considérés comme créateurs. L'œuvre dont nous traitons n'est pas humaine. Dieu a plus fait que de l'inspirer à ses Saints, il l'a révélée par son Fils. Le Sauveur instituait l'état religieux, lorsqu'il énonçait et faisait mettre en pratique les règles de perfection, connues sous le nom de Conseils évangéliques. Tout lui appartient ici personnellement, le plan non moins que les matériaux. L'idée de réunir en faisceau les inspirations les plus élevées de la morale chrétienne, conception, personne ne le niera, plus parfaite que celle des conseils embrassés isolément, ne peut, par cette simple raison, avoir été l'idée d'un homme : c'est à l'Évangile, à moins d'admettre la promulgation postérieure d'un code plus sublime, c'est à son adorable Auteur qu'il faut attribuer l'origine de l'état religieux. Lui donner un autre fondateur que Jésus-Christ, c'est ce que, théologiquement, on appelle une témérité : ce n'est plus, dit Suarez, penser catholiquement.

Mais, du moins, saint Dominique ne fut-il pas le restaurateur d'un édifice ruineux ? l'inventeur de la drachme perdue ? Ne rendit-il pas à la vie religieuse sa sainteté et son lustre obscurci ?

Du fait de l'institution divine, on peut et on doit tirer diverses conséquences. La première est opposée à une idée plutôt incomplète qu'erronée, qu'on

rencontre chez des catholiques mal instruits, et qui de tout temps a favorisé les entreprises du monde contre l'état religieux. Trop facilement on se laisse aller à ne voir dans ce régime de vie qu'un pur ornement de l'Église : ornement, nous le voulons bien ; pur ornement, c'est trop peu. L'état de perfection organisée est pour l'Église un ornement indispensable, et cela par la raison très-simple qu'on vient d'entendre : le divin Fondateur de l'Église l'a créée avec cet ornement.

L'Église a un chef, et elle a des organes ou des membres. Coupez le chef, et il renaîtra; coupez les membres qui constituent son organisme, et ils renaîtront également. On ne peut pas plus supposer une Église mutilée qu'une Église décapitée : telle que l'a faite son divin Instituteur, elle subsistera toujours. Aussi voyez-vous la pratique authentique des Conseils évangéliques renaître après toutes les révolutions qui l'ont interrompue; elle est de l'essence de l'Église, comme les Conseils sont de l'essence de l'Évangile. Si mutiler l'Église est un attentat moindre que la décapiter, c'est encore un attentat.

Donc l'état religieux est inviolable ; les hommes n'y peuvent toucher. Le monde aura beau méconnaître cette loi, elle résiste à ses attaques. Les moines et les chênes sont éternels, a dit le Père Lacordaire. Mais l'état religieux sera plus fort qu'une autre cause de ruine : il triomphe des périls du dedans, des dangers de sa propre corruption.

Synthèse des Conseils évangéliques, la vie reli-

gieuse est l'expression nécessaire, par suite indéfectible, des enseignements les plus sublimes du Sauveur. Une des notes de l'Église, une de ces marques visibles que Jésus-Christ a imprimées au front de son Épouse, est la sainteté, non pas la sainteté cachée, cette beauté intérieure qui brille seulement au regard de Dieu, mais la pratique extérieure, publique et vraiment authentique de ce que la morale révélée offre de plus excellent et de plus parfait. Cet or pur de l'Évangile consiste dans les Conseils : la vie religieuse est la pratique complète, coordonnée et sanctionnée, de ces mêmes Conseils. Il serait, par suite, aussi téméraire d'avancer que cet état organisé de perfection peut cesser, soit d'exister, soit de fleurir, que de nier le fait de son institution divine.

L'indéfectibilité de l'état religieux était un fait patent au XIIIe siècle, comme au nôtre. Malgré des déviations nombreuses, la vie monastique s'était maintenue dans son éclat. Des Saints et des réformateurs avaient eu pour mission, d'âge en âge, d'en conserver ou d'en raviver la flamme. Qu'on exagère tant qu'on voudra la décadence des monastères ; qu'aux mesures réformatrices ordonnées par l'Église on ajoute les vivacités de saint Bernard à l'égard des Clunistes et, au temps dont nous nous occupons, les reproches plus durs adressés aux moines noirs par Humbert de Romans, qu'on donne même aux esprits satiriques, historiens et poëtes, une créance qu'ils ne méritent pas : tous ces traits réunis ne feront que tourner à l'honneur du principe religieux, vain-

queur de tant de défaillances [1]. Cîteaux en était un exemple. A côté d'Ordres déchus de leur gloire primitive, ses monastères jouissaient d'une considération et d'un crédit qui, bien qu'à la veille d'être éclipsé par l'éclat des deux Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, n'était pas moins mérité. Saint Dominique, brillant anneau dans la chaîne des fondateurs, n'avait donc pas pour tâche d'exhumer un trésor enfoui.

II.

Cependant, invariable dans son essence, l'état religieux est passible d'applications diverses. S'il est vrai que la perfection de la charité soit son but, et la perfection du sacrifice son moyen, on comprendra du premier coup la fécondité de ce double principe. Ecoutons saint Thomas; il en déduit les conséquences, et condense, dans une simple intuition, le développement historique des Ordres religieux et les motifs de leurs formes multiples. La charité, remarque-t-il, s'exerce de diverses ma–

1. Comme les écrivains de nos jours, les auteurs du moyen âge ont besoin d'être lus avec précaution, et acceptés avec réserve, surtout s'il s'agit des esprits caustiques et médisants qui se donnaient de très-grandes licences. Rien de plus acerbe, par exemple, que les critiques de Matthieu Pâris, de Pierre des Vignes ou du poëte Rutebeuf à l'endroit des Dominicains du temps de saint Louis. Et cependant, si l'Ordre était trop nombreux pour ne pas renfermer des sujets répréhensibles, c'était un temps de splendeur incomparable, c'était l'époque des Saints.

nières, et d'abord à l'égard de Dieu et à l'égard du prochain. De là, cette grande division des Ordres contemplatifs et des Ordres actifs. Mais l'exercice de la charité envers le prochain a bien des objets et bien des courants. Avec une perspicacité que la suite des temps ne fit que justifier, saint Thomas ajoute : « Il n'est aucune œuvre de miséricorde pour laquelle un Ordre religieux ne puisse être spécialement institué. »

Un vaste champ s'ouvrait ainsi, au XIIIe siècle, comme à toutes les époques, à des expériences nouvelles. Saint Dominique donne à l'activité de ses fils la prédication pour objet. Et ici on peut se demander encore si vraiment il n'a fait que suivre des voies précédemment frayées. Nous répondrons qu'il imprimait un élan nouveau à une combinaison aussi ancienne que l'Eglise.

Ou encore, et afin de rendre notre pensée plus saisissable, dussions-nous lui donner une apparence paradoxale, nous répondrons en posant une double question. L'état religieux étant passible d'applications très-diverses, quelle est, dans l'ordre des temps, la première forme qu'il revêtit? fut-elle active ou contemplative, corporelle ou spirituelle dans les assistances qu'elle rendait? En second lieu, l'œuvre du ministère s'accomplissant par des milices diverses, quel est celui des deux clergés, séculier ou régulier, qui apparaît le premier sur la scène de l'histoire?

L'une et l'autre de ces deux questions nous forcent

à remonter jusqu'au divin Instituteur de l'état religieux.

Jésus-Christ fait deux choses : il confie la prédication de l'Évangile au sacerdoce de la loi nouvelle; il fait pratiquer à ses disciples la législation révélée des Conseils évangéliques. Les mêmes hommes sont religieux et apôtres [1].

Et ainsi, à considérer la vie religieuse, la priorité appartient aux Ordres apostoliques, et, sous ce rap-

1. « Toute la vie religieuse, dit saint Thomas d'Aquin, a pris son modèle sur celle des Apôtres..... C'était une sorte de règle que le Seigneur traçait à ses disciples, quand, après leur avoir inspiré de renoncer à toutes choses, il les envoyait prêcher l'Evangile. » Ailleurs, et plus explicitement encore, le saint Docteur disait :« Les Apôtres se consacrèrent par vœu aux conditions qui constituent l'état de perfection. » Si, dans une question diversement débattue, nous invoquons l'autorité de l'Ange de l'Ecole, le lecteur voudra bien se souvenir qu'il est rarement seul lorsqu'il se prononce d'une manière aussi affirmative. Il a le droit d'être suivi, parce qu'il est lui-même un anneau dans la chaîne de la tradition. Nous n'ignorons pas, cependant, que de graves auteurs, en France surtout, ont été, sur les origines de l'état religieux, d'un autre sentiment. Mais aujourd'hui il paraît difficile de les suivre sans péril pour la vraie doctrine. Que l'on pèse les paroles insérées, sur ce point, dans une bulle dogmatique de Pie VI et reproduites par Pie IX dans son Encyclique *Quanta cura*. « S'attaquer aux Ordres religieux, déclarent les deux Pontifes, c'est blesser un mode de vivre conforme à la doctrine des Apôtres — *tanquam Apostolicæ doctrinæ consentaneam* ».

Ainsi, comme le veut saint Thomas, c'était au collége des Apôtres et aux premiers disciples, et, par le fait, au premier clergé, que le divin Maître avait donné une législation spéciale, fondée sur les Conseils évangéliques et perpétuée par les Ordres religieux.

port, saint Dominique ne créait pas une chose nouvelle. A considérer la milice sacerdotale, la priorité appartient au clergé régulier.

Et dans cette double priorité, il y a un fait divin.

Cependant, qu'on l'accepte comme tel ou qu'on le discute, une chose subsiste, manifeste, évidente pour des yeux non prévenus. De toutes les œuvres constituant, dans leur variété, le riche apanage de l'état religieux, il n'en est aucune qui lui soit plus naturellement unie que l'œuvre du salut des âmes. Le premier fruit de la discipline claustrale est la contemplation, lumière et sainteté, et c'est par cela même qu'elle se prête au ministère des âmes, l'apostolat n'excluant pas, mais supposant, au contraire, la vie contemplative. « Pour nous, disaient les Apôtres, en se déchargeant sur les diacres des œuvres de miséricorde temporelle, nous nous consacrerons à la prière et au ministère de la parole ». En vertu du même principe, saint Thomas, après avoir comparé les religions actives et les religions contemplatives, et donné la préférence à ces dernières, assignait un rang plus éminent encore aux Ordres apostoliques, où l'action, disait-il, devait « dériver de l'abondance de la contemplation. » Le saint docteur se résumait, en exprimant dans un langage qui n'est qu'à lui toutes les harmonies de la vie religieuse et de l'apostolat, par ces simples paroles, presque intraduisibles dans leur concision : « *Contemplata aliis tradere,* mettre à la portée des autres les fruits de la contemplation ». La vie du

Frère-Prêcheur est tout entière dans ces paroles.

Les applications de ce principe prirent soudain des développements immenses. De là les résistances et les coalitions organisées contre le ministère des Frères-Prêcheurs et Mineurs. On fit du bruit et de l'obscurité autour d'une question bien simple par elle-même. Saint Thomas dut y apporter le calme et la lumière de son esprit. Le chef de l'école opposée était le célèbre Guillaume de Saint-Amour. Ses erreurs, condamnées, au XIIIe siècle, par Alexandre IV, le furent dans sa postérité (car il en eut une) par la Bulle *Auctorem fidei*. Il n'est pas absolument certain que toutes les équivoques soient aujourd'hui dissipées.

Quoi de plus simple, cependant, que les concordances de la vie religieuse et du ministère sacré ! Il y a des paroles qui, pour être prononcées à des époques fort éloignées les unes des autres, sont néanmoins de tous les temps, et ont gardé la valeur d'axiomes. « C'est principalement pour le prêtre, disait l'auteur de l'*Imitation*, qu'il est écrit : « Soyez « saints, parce que, moi, le Seigneur votre Dieu, je « suis saint. » Or, nous venons de l'exprimer, la sainteté, la perfection de la charité était le but de la vie religieuse, ce qui faisait dire à saint Thomas, obligé de défendre, au profit de son Ordre, la liberté du dévouement : « C'est chose insensée que de soutenir — *stultum est dicere* — qu'en embrassant une voie plus sainte, on se rende, par le fait, moins apte à exercer des fonctions de l'ordre spirituel ». Le

vénérable M. Olier avait tiré de son cœur, si éminemment sacerdotal, une de ces paroles qui ne s'effacent point, et qui semblent avoir toujours été prononcées : « Le prêtre et l'hostie ne doivent faire qu'un ». Et la vie religieuse, au dire de saint Thomas, tire son nom de l'holocauste, ou sacrifice universel, acte par excellence de la vertu de religion.

Les adversaires des Ordres actifs avaient soulevé tous les doutes, suscité toutes les objections, remué tous les sophismes, épuisé toutes les ressources de l'attaque, nié jusqu'à la sainteté des vœux. Ne prenons des réponses opposées par l'Ange de l'École que celles qui ont trait à l'harmonie de ces deux institutions divines, unies à leur point de départ, le sacerdoce et l'état religieux. La fonction de l'Apôtre est d'enseigner : « *Euntes docete* ». Pour enseigner, il faut savoir, mais il ne suffit pas d'un savoir séculier ; la science de l'Apôtre doit être celle des Saints ; elle doit être, par suite, accompagnée de la sainteté pratique, des vertus personnelles à celui qui enseigne. Tels sont, en résumé, les titres de la vie religieuse à l'apostolat. A ceux qui souffraient avec impatience et comme un empiétement, l'ingérence des Ordres religieux dans les fonctions du ministère des âmes, saint Thomas répondait : « Les Religieux, par leur triple vœu, se sont affranchis des sollicitudes qui partagent et dissipent l'esprit. C'est donc à eux qu'il convient d'étudier et d'enseigner. En second lieu, ceux-là surtout sont appelés à enseigner,

qui se sont pénétrés davantage des choses divines, par la contemplation..... Or, les Religieux sont d'abord institués pour la contemplation ; par cela même, ils sont plutôt aptes qu'impropres à l'enseignement des choses divines. » Enfin, le Saint constate cette troisième affinité entre l'état monastique et l'office de la prédication : « La doctrine doit être appuyée par les œuvres : Jésus-Christ fit d'abord, et ensuite enseigna. Par là, il avertit les docteurs de faire ce qu'ils enseignent. Cependant l'Évangile renferme non-seulement des préceptes, mais aussi des conseils : rien donc de plus convenable que de le voir enseigner par des hommes voués, en vertu de leur profession, à la pratique des mêmes conseils. »

Arrêtons-nous, car l'analyse des œuvres polémiques de saint Thomas nous entraînerait où nous ne voudrions pas aller. La dispute conduite par Guillaume de Saint-Amour soulevait une multitude de questions. Les unes avaient rapport au régime et à la manière de faire des nouveaux Ordres, à la mendicité, par exemple, qu'on déclarait illicite, à l'enseignement universitaire qu'on leur interdisait, aux pratiques de leur ministère auquel on n'épargnait aucun reproche. Mais bien plus : ce ministère, déclaré contraire à la nature de l'état religieux, était représenté comme incompatible avec les droits des tiers. Permettre à des étrangers de mettre la faux dans la moisson d'autrui, dépassait le pouvoir de l'Episcopat et même du Saint-Siége. La question

devenait des plus graves. Sous prétexte de défendre la hiérarchie, qu'on déclarait en péril, on en altérait la notion. Contre les droits des Evêques et contre ceux du Pape, s'élevait une sorte de droit divin, non pas du sacerdoce, mais des pasteurs du second ordre; car, disait-on, ils descendaient des soixante-douze disciples, au même titre que les Evêques succédaient aux Apôtres et le Pape à saint Pierre. « Cependant, objectait finement saint Thomas, on ne trouve nulle part que Notre-Seigneur ait pourvu de paroisses les soixante-douze disciples. » Le presbytérianisme de Guillaume de Saint-Amour fut condamné et sa doctrine signalée comme perverse et digne de réprobation, en tant qu'elle s'attaquait à l'autorité du Pontife romain et de ses frères les Evêques — *Reproba et perversa contra potestatem Romani Pontificis et coepiscoporum suorum* [1].

On voit à combien de choses saint Thomas avait à répondre. La persistance des fausses doctrines préserva ses opuscules apologétiques du sort des œuvres de circonstances. L'erreur lui garda rancune, et à la fin du dernier siècle, Pie VI censurait comme malsaine et injurieuse à sa mémoire ainsi qu'à celle de saint Bonaventure, cette assertion que, dans la défense des Ordres mendiants, c'est-à-dire de l'Institut monastique consacré au service des âmes, les deux saints docteurs eussent excédé.

Il y eut, par conséquent, une suite à cette mémo-

1. Bulle d'Alexandre IV. — *Romanus Pontifex.*

rable dispute. Guillaume de Saint-Amour s'était survécu. La grande révolte du XVIe siècle fut, pour les éternels adversaires de l'état religieux, une occasion de pousser à bout des doctrines dont le ferment couvait toujours. Moins radical que le protestantisme proprement dit, le semi-calvinisme des disciples de Jansénius entreprit de dénaturer l'idée de la vie religieuse qu'il prétendait conserver. Il fallait, pour se débarrasser d'une influence redoutée, renvoyer le moine au désert et l'éloigner du sacerdoce. C'est dans ce but qu'on exalta la vie solitaire et pénitente, et qu'on s'efforça de la représenter comme constituant l'essence même de la vie claustrale. Ces erreurs eurent deux courants : l'un, abrupt, aboutit au conciliabule de Pistoïa et se heurta contre la réprobation de l'Eglise. Pie VI, vers la fin du XVIIIe siècle, parle comme Alexandre IV au XIIIe. A ceux qui soutenaient l'incompatibilité de l'état religieux avec le ministère des âmes, ou avec la charge pastorale, ou qui voyaient dans les travaux des Religieux une contravention aux règles hiérarchiques, la Bulle *Auctorem fidei* déclarait que leur sentiment était « faux et pernicieux, injurieux pour les Pères de l'Eglise et les saints Evêques qui avaient associé aux institutions de la vie régulière les fonctions de la vie cléricale, contraire à un usage ancien, pieux et consacré par l'Eglise, et aux sanctions des Souverains Pontifes [1] ».

1. La même Bulle qualifie d'une manière non moins sévère tout un plan de réforme de l'état religieux, qui se produisit au conci-

L'autre courant, s'infiltrant dans les bonnes terres, déposa quelque chose de son limon sur les racines les plus saines. L'erreur s'assouplissait et se faisait toute à tous. Pour réussir, elle consentait à se réduire aux proportions du préjugé. En un temps où l'atmosphère était comme saturée d'un poison subtil, la piété même des adversaires du jansénisme se laissa prendre au piége, et, jusque dans l'état monastique, on vit l'abbé de Rancé sacrifier aux ten-

liabule de Pistoïa. L'état religieux réduit à un Ordre unique, avec la règle de saint Benoit, corrigée cependant par des emprunts faits aux solitaires de Port-Royal ; les Couvents supprimés dans les villes, tolérés dans les solitudes ; la distinction entre les Frères convers et les Religieux de chœur abolie, le sacerdoce conféré à un ou deux membres seulement de chaque Maison ; les Religieux des autres Ordres contraints de se soumettre à cette réforme et suspendus des fonctions sacerdotales ; le Pape n'ayant rien à voir dans les affaires des Communautés, les Évêques seuls compétents, même en ce qui touche les vœux, déclarés d'ailleurs temporaires : telles sont les principales mesures de rénovation rêvées par une école qu'il est facile de nommer. C'était elle qui, dès le XVII[e] siècle, livrait à l'impression les œuvres de Guillaume de Saint-Amour. A Pistoïa, elle offrait de dignes préludes à la Constitution civile du clergé de France.

L'exemption était particulièrement odieuse aux novateurs. C'est toujours à Saint-Cyran, ce grand semeur d'ivraie, qu'il faut remonter pour expliquer l'origine d'une foule de préjugés. C'est lui qui, encourageant le pieux Cardinal de Bérulle à fonder l'Oratoire, lui insinuait de créer ainsi *les Jésuites de l'Episcopat*. On sait ce qu'il en advint. Le même Saint-Cyran soutenait l'incompatibilité de la profession religieuse avec le caractère épiscopal, proposition condamnée par la Bulle *Auctorem fidei*. Aux yeux de l'hérésiarque, un Religieux promu à l'épiscopat n'était pas véritablement Evêque.

dances dominantes. On crut apercevoir des oppositions, quelquefois des incompatibilités, là où, d'après l'Evangile, les saints Docteurs et la discipline séculaire de l'Eglise, il fallait voir des motifs d'union. Le saint clergé (lisez : le clergé séculier) est d'institution divine ; c'est l'ordre religieux de Jésus-Christ, l'état de perfection. La vie religieuse, au contraire, institution humaine par son origine, laïque dans son essence, accidentellement sacerdotale, mais non sans péril d'intrusion dans les labeurs d'autrui et de perturbation de l'ordre hiérarchique, était principalement créée pour ouvrir des asiles à la pénitence et des voies au repentir. De ces vues, adoptées par des hommes infiniment respectables, aux insinuations perfides d'un Saint-Cyran, la distance à franchir est moins grande qu'on ne croit. La vie religieuse n'est plus cet état de perfection institué par le Sauveur lui-même, et qui, au dire de saint Bernard, rend ses membres *dissemblables des hommes et semblables aux Anges* ; on se rapproche du sentiment de l'hérésiarque, aux yeux duquel le cloître était une sorte de pénitencier, dernière ressource du remords [1]. C'était oublier une vérité bien simple et qu'un mot suffit à mettre dans tout son jour. Il n'y a qu'un seul sacerdoce et il y a deux

1. M. Olier lui-même, dont l'influence sur les pensées du clergé est restée si grande, ne se tient pas suffisamment en garde contre ces confusions d'idées. Comparant le *religieux de Jésus-Christ*, c'est-à-dire le clerc séculier, au religieux d'*institution humaine*, il se sert, à l'appui d'une thèse un peu vague, il est vrai, de ce

clergés. La dénomination consacrée, dans une langue dont les termes sont toujours justes, celle de clergé séculier et de clergé régulier, suffit pour établir la participation de l'un et de l'autre à la grande œuvre du ministère. L'Eglise leur a tracé leur voie et marqué leurs limites. La condition séculière, étant toute négative, ne peut par elle-même constituer un titre principal, encore moins exclusif, disons mieux, un titre quelconque à l'honneur du sacerdoce et à l'exercice du ministère sacré. « La sécularité, dirons-nous avec un savant canoniste, n'est pas nécessaire aux clercs ; elle est seulement permise — *secularitas in clericis non est necessaria, sed tantum permissa* [1] ». Assurément, si, par impossible, tous les ministres des autels unissaient à leurs saintes fonctions l'holocauste du Religieux, on ne pourrait ni le déplorer, ni trouver qu'ils font trop d'honneur au sacerdoce de Jésus-Christ.

Nous nous sommes éloigné de saint Dominique en défendant son institution. Il était juste, cependant, puisque cette œuvre devait être contestée, de dégager la responsabilité du fondateur, de remonter plus haut, et d'accuser la force et la nature des choses. L'état de perfec-

texte de saint Jérôme, déjà mis en avant par Guillaume de Saint-Amour et ramené par saint Thomas à sa signification véritable : « *Officium Monachi non est docere, sed plangere* — le moine est fait pour pleurer et non pour enseigner. »

1. Bouix, *De Jure Reg.*

tion évangélique était et est demeuré, sinon exclusivement, du moins naturellement sacerdotal, et plus encore apostolique. En vain *la première charité* s'étant refroidie dans le monde, de pieux solitaires tentèrent-ils, afin d'en conserver la flamme, de séparer ce que nous trouvons uni dans la société du Sauveur et le collége des Apôtres, et confinèrent-ils la vie religieuse au fond des solitudes de l'Orient. Cette retraite, beaucoup moins générale qu'on ne l'a dit, et où des yeux prévenus voulurent voir le point de départ des institutions monastiques, ne put jamais devenir complète et permanente. L'état religieux séparé tendait irrésistiblement à se compléter par l'apostolat. Le monde faisait appel au dévouement du Religieux, et le Religieux, pressé par la charité de Jésus-Christ, sacrifiait sa chère solitude à cet appel du monde. La force impérieuse des choses, répétons-le, la nature même de l'état religieux, les réminiscences de son origine et ses aspirations vers toute œuvre parfaite, le poussaient vers un objet plus saint et plus parfait encore que la simple contemplation ; « car, dit saint Thomas, de même que c'est chose plus grande d'éclairer que de luire seulement, ainsi est-ce chose plus grande de partager avec le prochain les fruits de la contemplation, que de se borner à contempler ». La source continua donc à produire des ruisseaux. Tandis qu'en Orient le désert donnait ses moines pour en faire des docteurs et des évêques, l'actif Occident les mettait à la tête de toutes les

œuvres intéressant la foi ou la civilisation. Ici nous n'avons rien à rappeler que nos lecteurs ne sachent. Ce ne furent pas seulement des sols en friche, ce furent des âmes, ce furent des peuples entiers dont les moines anciens entreprirent la culture.

Ce fait de la transmission du ministère apostolique à travers tous les âges de l'Église, depuis les premiers Apôtres jusqu'aux deux Ordres des Frères-Mineurs et Prêcheurs, est indiqué à larges traits, par le pape Grégoire IX, dans la Bulle de canonisation de saint Dominique. Le Pontife emprunte au prophète Zacharie le symbole des quatre chars traînés par des chevaux de différentes couleurs. Il en fait l'application aux Apôtres d'abord, puis à l'Ordre de Saint-Benoît, puis enfin à celui de Cîteaux. « C'est, disait-il, avec ces trois milices que le nouvel Israël s'est défendu contre un pareil nombre d'armées de Philistins. Mais, à la onzième heure, lorsque le jour penchait déjà vers le soir, et que la charité s'étant refroidie dans l'iniquité, le soleil de justice descendait lui-même au couchant, le père de famille a voulu rassembler une milice plus propre encore à protéger la vigne qu'il avait plantée de sa main et donnée en culture à des ouvriers loués en différents temps, laquelle néanmoins n'était pas seulement embarrassée de ronces et d'épines, mais presque démolie par une multitude ennemie de petits renards : c'est pourquoi, comme nous le voyons présentement, à la suite des trois premiers chars différents par leurs

symboles, Dieu a suscité, sous la figure du quatrième char attelé de chevaux forts et de couleurs variées, les légions des Frères-Prêcheurs et Mineurs, avec leurs chefs élus pour le combat. L'un de ces chefs fut saint Dominique, homme à qui Dieu avait donné la force et l'ardeur de la foi, et à la voix duquel il avait conféré, comme au coursier de sa gloire, le hennissement de la divine prédication..... »

Ainsi, c'est un contemporain, c'est le pasteur universel des peuples, c'est aussi un ami et un admirateur de saint Dominique, qui, racontant sa mission, en signale le caractère traditionnel. Mais, si le saint fondateur se rattache au passé, il a cependant une conception personnelle, originale dans sa simplicité, qui va servir de point de départ à un fait nouveau et considérable dans ses conséquences. Tandis que les anciens Ordres menaient jusqu'alors, indistinctement et de front, toutes les œuvres, saint Dominique concentre l'activité de ses fils sur le but exclusif du salut des âmes par la doctrine et la prédication — *per doctrinam et prædicationem;* — il ravit en quelque sorte, à ses anciens détenteurs, l'œuvre de l'apostolat. En canalisant un courant déjà si fécond, le Saint confirmait et ne détruisait pas. L'antique vie religieuse, loin de se démembrer, faisait un pas immense vers la plénitude de son organisation. La même séve qui avait fait produire à la vieille souche monastique tant de rameaux fertiles, allait couler dans ce jeune tronc. La force du principe religieux, la perfection de la charité aidée par

la perfection du sacrifice, organisait les dévouements d'après un mode nouveau, dont les Ordres hospitaliers, militaires, pontifes, consacrés au rachat des captifs, et autres encore, avaient été le prélude. C'était le principe de la division du travail, réalisé par la grande corporation des Ordres religieux. Un instant, le Concile de Latran s'était effrayé de cette fermentation des dévouements : il la régla plus qu'il ne l'arrêta. Le Pontife qui venait de le présider ajoutait de ses mains une assise nouvelle à l'édifice des siècles, en donnant une première approbation aux deux Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. C'était le même Innocent III qui louait, précédemment, l'économie de l'état religieux, « cette diversité des fonctions et des Ordres, qui n'accuse aucune dissidence, mais qui est l'œuvre d'un même esprit, dont le spectacle ne blesse pas les regards, mais charme au contraire par sa beauté ».

III.

L'œuvre de saint Dominique avait une base : c'était la vie religieuse ; elle avait un but, l'apostolat ; il lui fallait encore une forme, forme assez nette et assez tranchée pour éviter toute confusion, et distinguer les Frères-Prêcheurs, dès maintenant, de l'Ordre de Saint-François qui avait embrassé le même but, et plus tard, des autres corps qui poursuivraient, de concert, la sanctification des peuples.

La multiplicité des Ordres se justifie, non pas seulement par les fins diverses qu'ils se proposent, mais par les moyens qu'ils emploient pour atteindre une même fin. C'est ce qu'exprimait une lettre-circulaire, au bas de laquelle, en signe de fraternité, les deux Généraux des Frères-Mineurs et des Frères-Prêcheurs, Jean de Parme et Humbert de Romans, avaient apposé leurs noms. « La divine sagesse, écrivaient-ils, qui opère toujours prudemment et avec poids et mesure, n'a pas voulu susciter un Ordre unique, mais deux en un même temps, afin de leur faire goûter à eux-mêmes et aux peuples, les avantages d'une sainte association. A eux-mêmes, afin qu'ils se réchauffassent par une mutuelle dilection; aux peuples, afin de produire un fruit plus grand par une grâce multiple, et que l'insuffisance de l'un des deux Ordres fût suppléée par l'autre. »

La discipline des Ordres actifs, qui s'inaugurait alors, a offert, dans la suite des temps, une très-grande diversité et des formes inconnues aux âges précédents. C'est dire que le fondateur des Frères-Prêcheurs était, dans cette question, affranchi, comme tant d'autres, de tout lien à l'égard du passé. Examinons l'usage qu'il fit de cette latitude. Pour mieux entrer dans sa pensée, comparons son œuvre à celle des autres fondateurs, antérieurs, contemporains ou plus récents.

Mais d'abord, repoussons toute idée de présenter la forme qu'il adopta, comme la plus parfaite entre toutes. Une seule chose doit nous suffire : c'est celle

qu'il faut accorder à tous les instituteurs des Ordres dont le rôle historique s'est perpétué dans l'Église. Saint Dominique eut une mission d'en haut, et, avec cette mission, il reçut toutes les lumières nécessaires pour donner à son œuvre une forme de vie répondant aux besoins de l'avenir comme à ceux du présent. Cela posé, et nous rappelant le conseil de l'auteur de l'*Imitation,* qui nous recommande de ne pas faire du mérite des Saints un objet de discussion, nous nous comporterons de même à l'égard de leurs œuvres.

Ou plutôt, si l'on insistait pour apprendre de nous quelle est la combinaison la plus parfaite parmi celles qui distinguent les Ordres apostoliques, nous répondrions en toute simplicité que nous l'ignorons. Il y a dans la vie religieuse quelque chose de divin : c'est son principe et sa substance, le fond commun à tous les Ordres ; mais il y a le côté humain : c'est la forme particulière de chaque Institut. Or, tout en faisant la part de l'assistance divine, les lois humaines, celles de l'Église elle-même, celles aussi des saints fondateurs, sont infirmes par quelque endroit. Elles ne peuvent ni tout embrasser, ni tout prévenir. Tel bien n'est souvent acheté que par le sacrifice d'un autre bien ; aucune législation n'est complète. Ce qui manque avant tout à chaque membre de l'état ou de l'Ordre religieux, c'est de n'être pas le corps tout entier. S'il y avait un Institut complet, un Ordre satisfaisant, d'une part, à tous les besoins de la société chrétienne, de l'autre, aux aspirations non moins multiples des âmes appelées

à l'embrasser, la divine Providence n'aurait pas fait surgir, l'Église, infaillible dans la sanction qu'elle donne aux Ordres religieux, n'aurait pas approuvé tant de créations différentes par leur but et par leurs moyens.

Mais ce que nous dénions à chaque membre, nous l'affirmons du corps entier. Considéré dans son ensemble, l'Ordre religieux est complet.

Tout se meut dans le monde divin de l'Eglise, tout progresse parce que tout vit. Le dogme lui-même, c'est-à-dire l'immuable, a son histoire, ses clartés croissantes dans le temps. Cette loi du progrès a été formulée par le divin fondateur de l'Eglise : « *Non veni solvere, sed adimplere :* Je ne suis pas venu détruire, mais conduire toute chose à sa plénitude ». Le progrès, qui est la vie, est aussi incompatible avec la destruction qu'avec l'immobilité, et même, dans un sens, le progrès n'est pas le changement.

Cette loi devait être celle de l'état religieux, ferment divin, jeté par Jésus-Christ dans la pâte dont il formait son Eglise. Le développement des institutions religieuses ne sera pas l'œuvre d'un jour ; chaque siècle y aura concouru. Donnez le temps de croître au grain de sénevé, et il deviendra ce grand arbre sous la ramure duquel s'abritent toutes les tribus du ciel. De la vieille souche monastique sortent, au XIIIe siècle, les Ordres mendiants ; au XVIe apparaissent les Ordres de clercs réguliers. Alors seulement le cycle est fermé. Que des trois grandes

combinaisons, illustrées par les noms d'un saint Benoît, d'un saint Dominique et d'un saint Ignace, se forment des composés nouveaux, où tantôt la vie du moine, et tantôt celle du clerc, apparaîtront davantage, ce n'est plus qu'affaire de détail : on y verra le mouvement, la vie d'un corps définitivement constitué : tel qu'il est, il subsistera. Les Ordres nouveaux ne demanderont pas à leurs aînés pourquoi, malgré leur antiquité, ils se maintiennent encore, ni ceux-ci aux Ordres nouveaux, de quel droit ils partagent la terre avec eux. Les uns et les autres constituent les membres d'un même corps ; et si, comme membres, ils sont incomplets, on peut dire que désormais ils se sont complétés dans leur concert et leur fraternité.

Le génie de saint Thomas jette une vive lumière sur l'économie de cette division et de cette subdivision de l'Ordre religieux. Déjà nous l'avions entendu en poser le principe. C'était lorsqu'il montrait comment, en vertu d'une loi de nature, le tronc monastique était appelé à se développer sous la triple forme de la vie active, de la vie contemplative et de la vie mixte ou apostolique. Cependant ces trois branches, obéissant à leur tour à la même loi, devaient, chacune, se couvrir d'une multitude de rameaux. On reconnaît ici cette diversité dans l'unité d'un même principe, dont parlait tout à l'heure Innocent III, lorsqu'il disait : « Cette variété des fonctions et des Ordres n'accuse aucune dissidence, mais elle est l'œuvre d'un même esprit ; elle ne

blesse pas les regards, elle charme au contraire par sa beauté. »

Le terme d'*Ordre*, appliqué aux diverses fonctions du grand corps monastique, rend à lui seul cette pensée. C'est encore l'Ange de l'École qui va nous le faire comprendre.

Tout est Ordre dans l'œuvre de Dieu. Et d'abord, dans la nature, il y a des ordres, une hiérarchie des créatures. Et cela vient de ce que « Dieu ne pouvant pas être représenté dignement par une seule créature, il en produisit un grand nombre et de diverses sortes, afin que ce qui manquait à l'une, pour représenter la divine bonté, fût suppléé par une autre ». Parallèlement à cet ordre de la nature, parallèlement aussi à l'ordre de la gloire et à la hiérarchie céleste, tout est *ordre* dans le monde intermédiaire de la grâce, dans ce monde divin ébauché sur la terre, et que l'Évangile appelle déjà le *Royaume des cieux.* « De même, dit ailleurs saint Thomas, que, dans l'ordre des choses matérielles, la perfection qui est en Dieu simple et uniforme ne peut se communiquer aux créatures que multiple et divisée, ainsi la plénitude de la grâce qui est dans le Christ, comme chef de l'Église, se partage sous des formes multiples entre les divers membres, afin que le corps de l'Église soit parfait ; et c'est ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit que Dieu a établi « les uns « apôtres, les autres prophètes, les autres évangé« listes et docteurs pour la consommation des « saints ». En second lieu, cette diversité existe à

cause des offices différents qui sont à remplir dans l'Église. Il faut des hommes spéciaux pour des œuvres diverses, afin que tout s'accomplisse sans confusion : « Comme dans un corps il y a plusieurs « membres, et que les membres n'exercent pas tous « les mêmes fonctions, ainsi sommes-nous tous un « même corps en Jésus-Christ. » En troisième lieu, cette diversité concourt à la beauté et à la majesté de l'Église, lesquelles consistent dans un certain ordre, et c'est pourquoi il est dit, au troisième livre des Rois, que la reine de Saba, voyant la sagesse de Salomon et les ordres divers de sa cour, ne pouvait se lasser d'admirer. Et l'Apôtre dit encore (II Ep. *ad Tim.*) que, « dans une grande maison, il y a non-« seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi « des vases de bois et de terre ».

Cette citation du Docteur angélique, rapprochée d'autres extraits que le lecteur connaît, nous offre comme la physiologie de l'état religieux. Nous le voyons dans sa loi la plus intime, dans la source de sa vie et dans le principe de son expansion. Comparé aux autres états qu'offre la république chrétienne, il constitue un Ordre ; il a sa raison d'être, puisée dans la nature même de l'Église, il remplit un rôle que rien ne peut remplacer, une fonction nécessaire, il est indéfectible. Vase d'or dans la maison du Seigneur, il exprime, d'une manière authentique, un des caractères visibles de l'Église, la note de la sainteté, son plus bel ornement.

Mais si l'état religieux constitue tout un Ordre

par rapport à l'Église, et s'il concourt, comme le dit saint Thomas, *à la beauté et à la majesté* de l'Épouse du Christ, il est lui-même un composé de divers Ordres, un tout, à la perfection duquel chaque membre est appelé à contribuer. La charité, sa fin, embrasse, nous l'avons dit, toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle ; et voici que, pour ces œuvres si multiples, des organes plus nombreux encore sont donnés au corps monastique. Jésus-Christ est la plénitude, la source de toute charité. Ce qu'il veut, c'est ouvrir cette source et communiquer ses grâces ; et voici que, pour en recevoir les écoulements, s'offrent des Ordres divers, honorant, chacun à sa manière, quelque trait, quelque vertu du type divin. Sa vie commune et publique, sa vie de pénitence, d'obscurité et de contemplation, sa pauvreté, son zèle, toutes ses œuvres comme toutes les inclinations de son divin cœur, deviendront l'héritage et les symboles pratiques, partagés entre les enfants de la grande famille. Il y a une division des grâces, comme il y a une division des œuvres ; il n'y a qu'un même esprit. Tout est ordre dans l'œuvre de Dieu.

Nous n'avons plus à redire quelle était, dans ce céleste héritage, la part des fils de saint Dominique. Comme parlera plus tard sainte Catherine de Sienne, l'office du VERBE leur était dévolu. La question qui s'est posée la dernière est celle-ci : de quelle forme de vie cet office du Verbe devait-il être accompagné ? Saint François a pris pour partage la pauvreté

du divin Modèle et sa prédication populaire. Saint Ignace affectera plus tard d'imiter sa vie commune. Saint Dominique fait choix d'une forme consacrée par une pratique séculaire : c'est la vie séparée du Sauveur, la pénitence et la contemplation, la forme monastique, en un mot. Comme le Père Lacordaire, nous pensons que l'idée de sacrifier à la liberté du ministère, les institutions jusqu'alors en honneur, ne se présenta même pas à son esprit. Dominique, l'homme de la tradition, unit dans sa personne le passé et l'avenir des sociétés religieuses ; il marque la transition. Tout, en effet, dans l'Église, se meut et se développe sous la loi d'une croissance régulière et par des nuances successives. Avant d'en venir à la dernière et grande combinaison des *clercs réguliers*, celle des *Ordres mendiants* ou de l'Institut monastique employé au ministère des âmes devait passer la première.

L'expérience des siècles avait ramené l'Institut religieux, en Occident du moins, à des formes à peu près identiques. La règle de saint Benoît dominait et inspirait toutes les autres. Cîteaux, branche bénédictine, offrait de grandes conformités avec l'Ordre de Prémontré, rameau d'une autre famille, celle des chanoines réguliers. L'un et l'autre avaient avec le régime des Chartreux de nombreuses conformités. Or, les preuves de ces institutions étaient faites. Il n'était pas besoin de leur demander compte de leur efficacité pour la sanctification du Religieux. Cependant, écoles de perfection, les cloîtres servaient

par cela même la cause de l'Évangile et les intérêts des âmes. Le silence et la solitude, le culte divin et la contemplation, la discipline monastique et la pénitence, les jeûnes et les veilles, ces choses que l'Apôtre appelait ses engins de guerre — *arma militiæ nostræ*, — éléments destinés tout d'abord à former de véritables et parfaits Religieux, des hommes détachés d'eux-mêmes et du monde, et voués à Dieu sans réserve, les désignaient d'avance, les mettaient à part, comme parle le même Apôtre, pour le service et l'expansion de l'Évangile : — *Segregati in Evangelium Dei.* Non-seulement la vie religieuse, considérée dans la simplicité de ses conditions essentielles, mais la vie monastique, avec ses formes compliquées, présentait des conditions éminemment apostoliques.

Mais ces anciens Ordres offrant, dans leur riche passé, une assez grande diversité de nuances, il fallait faire un choix. Si le saint fondateur jetait les yeux sur l'Institut purement monastique, il pouvait balancer entre les moines noirs, par exemple, et les moines blancs. Les premiers entraient ou étaient entrés dans une de ces périodes d'affaissement temporaire, preuve entre mille de la faiblesse humaine qui gâte les meilleures choses, preuve aussi, par des retours certains, de l'impérissable vigueur du principe religieux et de la séve des grands Ordres. Il n'était pas nécessaire, toutefois, de remonter bien haut, pour retrouver la saine et glorieuse tradition de Cluny. Ses interprétations de la

règle de saint Benoît, plus douces que celles de Cîteaux, sa discipline plus favorable aux inclinations studieuses qu'au travail des mains, pouvaient, au premier abord, attirer l'adhésion du fondateur d'un Institut voué très-spécialement à la défense et par suite à l'étude très-approfondie de la doctrine. S'inspira-t-il de Cluny sous le rapport de la culture des lettres? Aucun indice ne le fait supposer. Pour ce qui est du régime de vie et de l'austérité, il se rapprocha de Cîteaux. Les conformités ici furent assez grandes pour qu'un historien[1] revendiquât, en faveur de cet Ordre célèbre, l'honneur d'avoir offert à saint Dominique le modèle de ses Constitutions. Il est certain qu'il fit des emprunts aux institutions cisterciennes.

Si, d'autre part, le Saint considérait les Chanoines réguliers dont il était issu, il les trouvait partagés en variétés très-distinctes. La règle de saint Augustin était leur base commune. Beaucoup moins précise que celle de saint Benoît, cette règle, ensemble de recommandations et de principes généraux, comportait des applications, non-seulement différentes, mais encore opposées. Ecrite pour des femmes, on la voyait adoptée par des Ordres militaires; donnée très-anciennement aux clercs vivant en communauté, elle avait fini par se combiner avec des formes monastiques non moins austèrement comprises qu'à Cîteaux. Les différents Ordres de

1. Ange Manriquez, moine de Cîteaux.

Chanoines réguliers oscillaient entre ces deux extrêmes. Dans un sermon fait à leur intention, — *ad Canonicos regulares*, — le cardinal Eudes de Châteauroux esquissait leur histoire. « Ils constituent, disait-il, avec une même règle et un même point de départ, des instituts différents..... Il en est qui, obéissant à des inspirations meilleures, se sont donné des statuts plus austères. On les voit s'abstenir de la chair, renoncer à l'usage du linge, porter la laine et le cilice, et coucher sur la dure. » Parmi les Ordres de Chanoines réguliers qui unirent à la règle de saint Augustin les institutions monastiques, Eudes de Châteauroux nomme naturellement Prémontré : « Mais de nos jours, ajoute-t-il, on a vu fleurir la Congrégation, chérie de Dieu, des Frères-Prêcheurs. S'étant imposé, de plus que les autres, le renoncement à toute possession, elle ne cesse, par tout le monde, de combattre le diable. Il importe, en effet, que des hommes militants soient déchargés de tout fardeau [1]. »

1. Prenons acte de cet éloge. Son auteur, s'adressant aux Chanoines réguliers en général, donne une place hors ligne aux Frères-Prêcheurs. L'évidence seule pouvait lui permettre un pareil langage. Ce sermon fut écrit du temps de saint Louis. Il fait partie d'une collection conservée aux Archives généralices de l'Ordre de Saint-Dominique. Eudes de Châteauroux dit lui-même qu'il le mit en ordre sous les trois pontifes Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV. Son témoignage nous met à même d'apprécier l'esprit de régularité et de ferveur qui animait l'Ordre de Saint-Dominique en ce même temps. On verra dans la suite pourquoi nous insistons.

En mettant les Frères-Prêcheurs au nombre des Chanoines réguliers, Eudes de Châteauroux ne faisait que se conformer au langage du temps, à celui des actes authentiques, à celui même des Constitutions dominicaines; et, en effet, leur auteur, sorti du Chapitre d'Osma, avait adopté, à l'instar des Chanoines réguliers, la règle de saint Augustin; et s'il y avait ajouté des Constitutions monastiques, il n'avait fait en cela que suivre l'exemple de plus d'un Ordre canonial, et en particulier celui de Prémontré. Ce fut dans cet Ordre qu'il trouva surtout, mais non d'une manière exclusive, un modèle de sa législation [1].

Le témoignage du Bienheureux Humbert de Ro-

1. On a fait, sur le droit des Frères-Prêcheurs à se considérer comme Chanoines réguliers, des dissertations dont l'importance nous échappe. Il est certain que ce titre leur est donné par des contemporains, Jacques de Vitry et Eudes de Châteauroux. Il leur est attribué dans des actes officiels, et enfin les Constitutions de l'Ordre s'en servaient elles-mêmes, pour désigner les Religieux de chœur, par opposition aux Frères Convers; par exemple : « Fratres Conversi indumenta tot habeant quot et Canonici. » Ce fut le Chapitre général de Trèves, en 1249, et les deux suivants qui ordonnèrent de substituer le mot de *clericus* à celui de *canonicus*. Il est resté dans les Constitutions un seul vestige de cette antique appellation. « Ut omnes in observantiis canonicæ religionis uniformes inveniamur », est-il dit au Prologue.

Mettons cependant les choses à la place des apparences et des mots. Chanoines par le nom, moines par la discipline, les Frères-Prêcheurs n'étaient ni l'un ni l'autre. Le nom disparut, la discipline subsista; mais les rigueurs de la pauvreté et les labeurs de l'apostolat, joints aux institutions monastiques, allaient constituer une création nouvelle, un genre à part, celui de l'Ordre mendiant, des *fratri*, comme l'on dit en Italie.

mans, l'homme le plus compétent en ces sortes de matières, ne peut laisser aucun doute. Après avoir, dans son Commentaire sur le Prologue des Constitutions, fait ressortir certaines analogies avec celles de Prémontré, il ajoute : « Il était convenable que nos Constitutions fussent empruntées à cet Ordre. Les Prémontrés ont réformé et augmenté la règle de saint Augustin, comme les Cisterciens celle de saint Benoît. Ils dépassent tous les Ordres soumis à cette même règle, par l'austérité de la vie, par la beauté de l'observance, par la sage économie du gouvernement, aidé de Chapitres généraux et de visites. Le Bienheureux Dominique et les Frères, ses compagnons, n'ayant pu obtenir du Pape une nouvelle règle qui satisfît à leur ferveur, se déterminèrent pour la règle de saint Augustin, et, non sans motif, pour les Constitutions de ceux qui, soumis à cette règle, marchaient à la tête de tous les autres. Ils empruntèrent à ces Constitutions ce qu'elles offraient d'austère, de beau et de discret, il y ajoutèrent beaucoup, et depuis on n'a pas cessé, dans les Chapitres annuels, d'y apporter des perfectionnements nouveaux. »

Ainsi, sans copier la législation de Prémontré, comme la collation des textes le démontre, et sans même s'en inspirer exclusivement, saint Dominique s'était servi de cet anneau pour se rattacher au passé. « L'homme de Dieu, rapporte Jean Colonna[1],

1. *De Viris illust.* Nous verrons Jean Colonna entrer dans l'Ordre sous le Bienheureux Jourdain.

considéra sagement, et non sans une assistance d'en haut, que les édifices élevés sur d'anciens fondements sont plus affermis que les autres, et que la voie royale de l'antiquité est plus sûre que l'innovation, le Seigneur ayant dit, par la bouche d'Isaïe : « Restez fidèles à vos sentiers, et, en étu« diant les voies anciennes, voyez celle qui vous « convient, et marchez-y avec fermeté. » En prenant aux modèles qu'il avait sous les yeux leur sévère beauté et la sagesse de leurs règlements, — *quod arduum, quod decorum, quod discretum*, — ainsi que disait Humbert, le saint fondateur fixait le caractère austère et traditionnel de ses institutions: austère, et austère pour le temps, — *arduum*[1] ; — il suffit, pour l'établir, de rappeler des similitudes nombreuses avec les deux règles de Cîteaux et de Prémontré ; traditionnel : qu'on prenne, encore aujourd'hui, les Constitutions des Frères-Prêcheurs, que l'on compare leurs usages à ceux des religions les plus anciennes, qu'on passe des lieux où ils sont actuellement pratiqués, dans les solitudes où la tradition monastique s'est conservée la plus pure, et l'on sera surpris de respirer, des deux côtés, à part d'inévitables nuances, le même parfum d'antiquité.

1. « Quondam arctioris vitæ consuetudinem », dit Jean Colonna, d'accord avec toute l'antiquité.

IV.

Au point où nous sommes arrivés, une question se pose d'elle-même. Tous les éléments passés en revue jusqu'ici sont d'une époque antérieure à saint Dominique. Le fondateur n'a donc rien créé, ni la vie religieuse, institution divine, ni son application au ministère sacré, aussi ancienne que l'Église, et divine, elle aussi, ni la forme particulière de l'Ordre, empruntée à la tradition monastique. Cela étant, que reste-t-il d'original dans l'institution dominicaine ?

Il est temps, en effet, après avoir considéré ses éléments anciens et traditionnels de se rendre compte du principe nouveau qui, en fit, au milieu des autres familles religieuses, une individualité vraiment puissante, distincte, dans son rôle comme dans son caractère.

La première et principale condition d'originalité est assurément très-simple. Elle consiste dans le caractère *exclusivement* apostolique de l'Ordre de Saint-Dominique. Cette condition suffit pour le distinguer des autres Ordres, pour le signaler à l'attention de l'Église, pour assurer d'importants résultats. L'œuvre de saint Dominique est à peine ébauchée, elle est connue seulement dans le midi de la France par d'obscurs travaux, le fondateur n'est encore entouré que de seize disciples, et déjà le pape Honorius, saluant

dans ce faible germe l'avenir d'un grand Ordre, l'appelle d'un nom nouveau, celui de *Frères-Prêcheurs ;* il aperçoit dans cette poignée d'hommes les athlètes de la foi et de vraies lumières pour le monde — *pugiles fidei et vera mundi lumina* [1]. — Ses pressentiments sont justifiés : au bout de cinq ans le monde entier a vu les Frères-Prêcheurs à l'œuvre. Nous les avons montrés, à cette date, en train de se partager la terre.

Au but nouveau, en tant qu'il était exclusif, le saint patriarche joignait des combinaisons nouvelles Son Ordre est assurément monastique dans ses moyens, et c'est par là qu'il demeurera distinct d'autres Ordres apostoliques, substituant, à l'époque de la Renaissance, la vie commune du simple clerc aux traditions claustrales. Cependant Dominique ajouta une condition inconnue jusqu'alors : ce fut la pauvreté, non pas celle de l'individu, — elle est de droit dans toute vie religieuse, — mais celle du corps lui-même. En renonçant à toute possession collective, le Saint avait sans doute en vue d'édifier les peuples par l'exemple du désintéressement, mais de plus il mettait son Ordre en harmonie avec les besoins du ministère. Sous ce rapport, il avait, si conservateur qu'il fût, profondément innové. L'existence du moine était terrienne et souvent féodale. Le monastère était une colonie, ses membres restaient attachés au sol. Le Frère-Prêcheur devait

1. Bulle d'approbation.

être plus libre : c'était de lui que le cardinal Eudes de Châteauroux disait : « *Oportet pugnantes expeditos esse* — il importe que des hommes militants soient déchargés de tout fardeau ». Les Ordres mendiants trouvaient cette liberté dans leur dépouillement. Affranchis de tout lien territorial, ils constituaient des colonnes mobiles. A la *stabilité* du moine, ils opposaient la facilité de se transporter indifféremment d'un point à l'autre. L'*abbaye*, pour eux, c'était l'Ordre tout entier : elle était grande comme le monde ; le *couvent* resserré dans la limite des villes, réduit le plus souvent à une église et à son cloître, n'était qu'une sorte d'étape et de pied-à-terre. C'était assez cependant, pour que le Frère-Prêcheur, dans son étroite enceinte, goûtât les charmes de la solitude et les bienfaits de la contemplation ; le moine se retrouvait alors tout entier.

L'Ordre mendiant est donc constitué, avec son but actif et avec ses moyens, mélange d'institutions anciennes et nouvelles. Cependant, pour achever de connaître le Frère-Prêcheur, distinct désormais du moine et du clerc régulier, comparons-le aux autres Religieux mendiants que le XIIIe siècle vit surgir, prenant pour terme ceux qui, avec les Dominicains, occupent dans l'histoire la place la plus considérable, les Franciscains et les Carmes.

La discipline du Frère-Mineur n'offre plus au même degré ce culte de l'antiquité qui caractérise le Frère-Prêcheur. Saint François, le premier, avait

adouci la rigidité des lignes monastiques, en faveur d'une expansion plus libre, d'une conversation plus familière avec les peuples. Son Ordre devait frapper les esprits par les stigmates de la pauvreté, par les dehors d'une vie plus rude, mais aussi moins assujettie. Nous aurons suffisamment indiqué ces différences, en transcrivant l'appréciation pleine de délicatesse du pape Clément IV. Un chevalier l'interrogeant pour savoir s'il devait prendre l'habit des Frères-Prêcheurs ou des Frères-Mineurs, le Pontife répondait : « Vous pouvez connaître par vous-même les observances des deux Ordres, qui ne sont pas égales en toute chose, et qui en divers points se surpassent l'une l'autre. En effet, dans l'un de ces Ordres, le lit est plus dur, la nudité plus incommode et, ce que pensent quelques-uns, la pauvreté plus profonde ; mais chez l'autre, la nourriture est plus frugale, les jeûnes plus longs et, à ce que plusieurs se persuadent, la discipline plus sainte. Nous n'aimons pas de préférence l'un à l'autre, mais nous croyons que tous les deux, fondés sur une stricte pauvreté, tendent au même but qui est le salut des âmes ».

Les Carmes se rapportaient par leur origine orientale aux premiers jours de la vie religieuse. Les croisés les trouvèrent solitaires ou réunis par groupes sur les pentes de la montagne qui leur donna son nom. « On les voit, dit en 1218 Jacques de Vitry, mener la vie érémitique, à l'exemple et à l'imitation du saint prophète Elie... Ils habitent le

mont Carmel, auprès de la fontaine dite d'Elie. » A cette époque, ils avaient déjà reçu des mains du patriarche de Jérusalem, Albert, une règle qui fut, en 1226, confirmée par Honorius III. Vers 1229, ils commencèrent à pénétrer en Occident. Cette migration modifia leur existence : ils prirent rang parmi les Ordres mendiants. En 1248, Innocent IV chargea deux Dominicains, Hugues de Saint-Cher et Guillaume d'Antarade, d'adapter à leur condition nouvelle la règle du patriarche Albert. Leurs constitutions offraient par suite, et jusque dans les termes de leur rédaction, une grande ressemblance avec celles des Frères-Prêcheurs. Non moins monastiques, ils étaient comme eux et à titre d'Ordre mendiant, voués à l'évangélisation des peuples. C'était cependant dans une mesure plus restreinte : le Carmel se devait à la solitude : prêcheur, il l'était moins par destination et par tempérament que l'Ordre qui tirait son nom de cette fonction.

Plus actifs que les Carmes, plus monastiques que les Franciscains, les Frères-Prêcheurs se distinguaient encore par une troisième nuance. Les Carmes avaient leur origine au désert, l'Ordre de Saint-François avait sa source dans un élan d'amour : l'Ordre de Saint-Dominique, né au milieu de luttes, devait son existence à une question de doctrine. Il était appelé par-dessus tout à combattre pour la vérité.

Les rameaux de l'Ordre mendiant que nous venons de lui comparer, ont eu sans doute leur gloire

doctrinale. Elle est, avec la piété, l'héritage des Instituts religieux. Si la piété est l'arôme qui empêche le science de se corrompre, elle a besoin à son tour de l'étude, discipline des esprits, sans laquelle il est difficile qu'un Ordre religieux se maintienne intact. Qu'il nous suffise de rappeler que la fraternité des Frères-Prêcheurs et des Frères-Mineurs, commencée en saint Dominique et en saint François, se continua en deux grands docteurs : saint Thomas et saint Bonaventure. Quand, d'autre part, nous aurons nommé les théologiens de Salamanque, nous n'aurons fait que mentionner un des plus beaux fleurons d'une couronne tressée sur la montagne du Carmel.

Mais si la science est un apanage auquel les familles religieuses ont le devoir de prétendre, rien n'empêche que tel Ordre n'excelle parmi tous les autres. « Il en est des Ordres religieux, remarque sainte Catherine de Sienne, comme des vertus. Toutes les vertus s'unissent dans la charité, et cependant telle âme excelle en une vertu, et telle âme en une autre. Ainsi en sera-t-il du corps religieux. La vertu spéciale de l'humble François fut la pauvreté, et si tu jettes les yeux (c'est Dieu qui instruit sainte Catherine) sur la barque de Dominique ton père et mon fils bien-aimé, tu verras avec quelle sagesse il la fait servir à ma gloire et au salut des âmes, par la lumière de la science. »

Longtemps avant sainte Catherine, l'histoire, la poésie, les sources mystiques unissaient leur témoignage pour reconnaître cet attribut à l'Ordre des

Frères-Prêcheurs. Nous avons dit avec quelle netteté le type dominicain s'était affirmé dès le principe. L'Ordre ne fait que naître, et déjà le chroniqueur gibelin de l'abbaye d'Ursperg reconnaît et signale sa vocation doctrinale. « Le monde vieillissait, écrit-il, lorsque deux religions apparurent dans l'Église, afin de renouveler sa jeunesse, comme celle de l'aigle. » L'historien fait la part de chacune des deux milices : aux Frères-Mineurs de combattre, par l'exemple du dépouillement évangélique, les doctrines anti-sociales des faux pauvres de Lyon ; aux Frères-Prêcheurs de défendre la vérité contre le débordement des doctrines d'erreur. On les voit incessamment appliqués à l'étude des saintes lettres, composant des ouvrages, ou écoutant les leçons de leurs maîtres. « C'est afin, continue Conrad d'Ursperg, qu'armés d'arcs et de flèches et de tous les engins des forts, ils puissent s'employer à la défense de notre sainte mère l'Église, livrer des assauts à l'erreur ou s'offrir comme des murs pour la défense d'Israël... En toutes ces choses, ils obéissent au Siége apostolique, qui leur a conféré une grande autorité. » La littérature du moyen âge se plaît à faire ressortir les différences spécifiques des deux familles franciscaine et dominicaine; elle abonde en parallèles entre ces deux rameaux de l'Ordre mendiant, unis par leur destinée, distincts par leurs nuances. Aux premiers jours du XIVe siècle, le grand poëte des âges chrétiens se fait l'interprète d'un sentiment populaire, lorsque, chantant les gloires du pa-

triarche d'Assise et de son illustre ami saint Dominique, il leur assigne un caractère où s'annonce, dès l'origine, celui de leur lignée, et qui s'est affirmé d'une manière nouvelle dans la personne de saint Bonaventure et de saint Thomas. « L'un fut tout séraphique dans ses ardeurs ; l'autre plein de sagesse, réfléchissant sur la terre les splendeurs des Chérubins. » On diraitque Dante traduit ici, en l'abrégeant, son contemporain, le Frère-Mineur Ubertin de Casale, qui, comparant les deux fondateurs à Elie et à Enoch, représente son père saint François, les lèvres purifiées par un charbon séraphique et embrasant le genre humain, tandis que Dominique, semblable au Chérubin, éclatant par la splendeur de la divine sagesse et fécond par la prédication, projette ses rayons sur le monde aveuglé [1].

Avant ces deux écrivains, et encore au XIIIe siècle, Thierry d'Apolda se faisait l'écho d'une âme éclairée divinement sur la vocation des deux *Ordres jumeaux*, expression que nous retrouvons sous d'autres plumes encore. Cette âme les voit dans leur prédestination et dans leurs pères; elle les voit dans leur développement. C'est toujours un même langage. Thierry d'Apolda, le Dominicain, s'exprime comme Ubertin de Casale, le Franciscain. Dieu dit : « J'ai placé dans le monde mon serviteur François, pour contraster avec la cupidité des clercs et tout ce qu'elle offre d'odieux, d'insensé, de détes-

1. Ubert. de Cas. : *Arbor Vitæ crucifixæ.*

table... pour faire éclater l'exemple de la miséricorde et de l'humilité, ornements de cette âme parmi tant de vertus, pour mettre en honneur enfin la pauvreté évangélique, perle, à mes yeux, d'un si grand prix. J'ai imprimé dans sa chair les stigmates de la croix, afin de confondre, dans leur faste, les mondains orgueilleux, et de leur faire connaître, comme dans un miroir, leur faiblesse et leur corruption. Quant à mon serviteur Dominique, je l'ai constitué porteur de ma parole et vaillant prédicateur de mon nom. Je l'ai chargé d'écraser la dureté des incrédules et la perfidie des hérétiques, de séparer par le van de la doctrine, la paille et le bon grain, mêlés dans l'aire de mon Église. J'en ai fait la lumière des nations, le débiteur des sages et des insensés... Or, continue la relation dont Thierry d'Apolda s'est fait l'interprète, le Père céleste a honoré dans leurs enfants, ces deux fils de sa prédilection..... Qui peut dire jusqu'à quel point il favorise cette descendance bien-aimée ?... Il a communiqué son esprit aux enfants des hommes, afin qu'ils accueillent ces Frères comme des messagers de grâce et de vérité. »

V.

Il est temps de nous résumer, et peu de pages vont nous suffire. Nous ajouterons après cela quelques notions supplémentaires sur le second et sur le

troisième Ordre ou Tiers-Ordre. On aura, dès lors, une idée d'ensemble sur la famille dominicaine.

Il doit être manifeste, pour qui nous a suivi, que le caractère de l'Ordre de Saint-Dominique se signale par un triple attribut. Il est monastique, doctrinal, apostolique. Il est original, ou si l'on veut, il est lui-même, non pas en mettant en honneur telle ou telle portion de cet héritage, mais en les faisant valoir toutes ensemble.

Le Dominicain, dans son idéal du moins, n'est pas un moine, n'est pas un homme de doctrine, n'est pas un prédicateur : il est ces trois choses réunies. Cette formule peut s'abréger encore. Nous l'avions fait en citant ce mot de saint Thomas : « *Contemplata aliis tradere,* — distribuer les fruits de la contemplation ». La piété et l'étude s'unissent dans la contemplation et s'épanchent dans la prédication ; ou, si l'on préfère une image, celle de la lampe de l'Évangile répondra parfaitement à notre idée. Cette lampe est fourbie par la mortification et entretenue par l'onction de la prière, ces deux éléments monastiques ; la science en sera la clarté, et l'apostolat le candélabre. Ces harmonies, cette unité de la vie dominicaine étaient excellemment exprimées par le quatrième successeur de saint Dominique, Humbert de Romans, que nous avons déjà nommé, et que nous nommerons encore bien des fois, car, disciple, de bonne heure, du Bienheureux Jourdain, il ne cessera de s'unir et de concourir puissamment à tous les progrès de son Ordre. « L'âme humaine, dit-il, disposant de deux

forces, la force affective et la force intellective, c'est sous ce double rapport, c'est dans la vertu et dans la connaissance qu'elle doit chercher sa perfection.» Voilà le moine et voilà le docteur : l'apôtre en résultera. « L'ouvrier évangélique, continue Humbert, doit être paré de ce double ornement ; le premier le met en possession du bien, et le second du vrai ; par le premier il émeut, et par le second il éclaire. »

L'édifice construit par saint Dominique était donc harmonieux, mais il était hardi. Or, cette hardiesse ne touchait-elle pas à la témérité ? N'était-ce pas trop risquer que d'appeler à une hauteur égale et parallèle, la vie du moine, celle du docteur et celle de l'apôtre ? Quelle séve pourrait, sans s'épuiser, suffire au développement de ces trois rameaux ? Certaines Règles ont tenu compte de la faiblesse humaine, et nous apprécions leur prudence. Celle-ci semble la braver en faisant appel à des énergies qui s'épuisent, à un élan qui se ralentit. Les siècles se sont chargés de répondre. Qui n'a été saisi d'admiration, mais aussi d'une sorte de vertige à la vue de ces basiliques du XIIIe siècle, élevant dans les airs leurs masses en quelque sorte spiritualisées ? Cependant se borner à rendre hommage aux aspirations qui ont su communiquer à la pierre l'élan des âmes, ne serait pas toute justice. Il est parfaitement constaté que le génie du constructeur égalait celui de l'artiste, et que, sans l'incurie des hommes ou les outrages de leurs mains, ces édifices étaient de nature à défier les siècles. L'œuvre de saint Dominique donna d'abord

des preuves de solidité, en offrant le spectacle d'une longévité dans l'observance, qui fut exceptionnelle. Soumise tardivement, et par suite de causes extérieures, à la loi de toutes les institutions humaines, elle subit, dès lors, et plus d'une fois, bien des dégradations; elle sut les réparer. Nous aurons l'occasion d'expliquer comment aucun Ordre ne reçut au même degré cet esprit de réforme qui restaure sans briser. Par suite même de ces alternatives, il est devenu facile de se rendre compte des causes de décadence et des conditions de restauration. On a pu se convaincre que, vu la délicatesse de l'œuvre et l'harmonie de ses proportions, il était impossible de toucher à l'une de ses parties, sans altérer les autres. L'Ordre, au contraire, s'est toujours relevé, lorsque le problème du parallélisme des trois vies a été résolument abordé. Alors on a vu de nouveau la science vivifiée par la piété, et la piété par la science, et l'apostolat briller comme le rayon d'un foyer à la fois ardent et lumineux.

Cependant, constructeur prévoyant, saint Dominique n'avait négligé aucun moyen d'équilibrer son œuvre. Parce que son Ordre était actif, il ajoute un contre-poids du côté de la contemplation. Les Sœurs, très-justement appelées *Prêcheresses*[1], suppléaient par leur vie de prière et d'immolation cachée à ce

1. « L'an MCCCXXIV, la femme au roi Charles (le Bel)... mourut... et fut mise en terre au moustier des Prescheresses de Montargis. » — (*Chron. anon. finissant en* 1328.) — Il y avait naguères, il y a peut-être encore à Metz, une rue des Prêcheresses.

que le Frère-Prêcheur, si souvent entraîné dans le tourbillon du monde, ne pouvait accomplir. C'était bien toujours un seul et même Ordre qui contemplait et qui prêchait. D'autre part, parce que cet Ordre était monastique, parce que le silence et la solitude, parce que les offices longs et fréquents mettaient entre lui et le monde une certaine barrière, son fondateur lui avait ménagé la coopération d'une milice toute active. C'est le Tiers-Ordre ou troisième Ordre, destiné comme le second ou celui des Sœurs, mais d'une manière entièrement opposée, à suppléer et à aider le premier ou grand Ordre. Ainsi, la famille dominicaine, que nous avons considérée d'abord comme un membre dans l'Ordre religieux, et ensuite comme une fraction dans l'Ordre mendiant, constituait, à son tour, un tout, offrant, dans sa plénitude, la vie active, la vie contemplative, et ce mélange des deux qui fut la vocation des Apôtres, triple émanation du germe confié à la terre par le divin Instituteur de l'état religieux.

La vie des Sœurs du second Ordre était très-simple et très-une dans son objet. C'était l'*unum necessarium* de la contemplation. S'il y a lieu de décrire cette vie, c'est plutôt au point de vue de son développement et de ses fruits, qu'au point de vue de son organisation. Nous lui réservons une place dans ces Études. Le Tiers-Ordre touchait à plus de choses, et nous dirons, dès maintenant, un mot sur sa nature, et sur les phases diverses qu'il dut traverser.

Ce fut, dans l'origine, une milice véritable, née sur les champs du combat livré par saint Dominique à l'hérésie. Les croisades avaient fait surgir partout des Ordres militaires. L'Orient, l'Espagne et l'Allemagne avaient les leurs. *La chevalerie de Jésus-Christ*, — premier nom du Tiers-Ordre, — se distinguait des autres corporations de ce genre, en ce que ses membres, bien que contractant un lien religieux, étaient ou pouvaient être mariés, et conservaient, par suite, la libre disposition de leurs biens temporels. Leurs épouses s'engageaient non-seulement à ne pas les détourner des devoirs de leur Ordre, mais à les seconder de toute leur influence et de tout leur pouvoir. Si l'on tient compte du dévouement religieux déployé de nos jours par les femmes et de leur industrieuse charité, on comprendra comment leur coopération aux œuvres de la Chevalerie de Jésus-Christ en élargissait à la fois la sphère d'action et l'accès. Aussi, dès l'origine, voyons-nous cette institution embrassée, non-seulement par des femmes mariées, mais par des personnes isolées, des vierges, des veuves, des pénitentes. Le nom de *Frères et Sœurs de la pénitence*, qui prévalut dans la suite, est presque contemporain des commencements du Tiers-Ordre.

Cette forme de vie mitoyenne entre le cloître et le siècle s'était rapidement étendue à l'Italie, où la lutte contre l'hérésie n'était pas moins vive que dans la France méridionale. On a conservé plusieurs lettres de Grégoire IX relatives à cette milice. Dans

l'une, il recommande au Bienheureux Jourdain et à ses Frères de consacrer leurs soins aux intérêts spirituels des membres de l'Association. Une autre, écrite quelques jours plus tard, indique le but et confirme les règles des Chevaliers. Leur point de départ est le renoncement à l'esprit du monde et à ses œuvres — *recisa sæculi vanitate.* — Leur but est le service de tous les intérêts catholiques. Au premier signal, ils doivent être prêts à s'armer contre les ennemis de la foi; ils s'engagent à défendre l'Église dans ses droits, dans sa liberté, dans ses biens et dans ses personnes. En vrais Chevaliers, ils n'oublieront ni les veuves, ni les orphelins, ni aucune espèce de malheureux. Cependant, s'ils se servent du glaive pour les choses licites, qu'ils se gardent bien d'en abuser. Le Pape confirme ensuite la règle donnée par saint Dominique [1]. Elle consiste, dès lors, dans des abstinences, des jeûnes et des prières. Les Chevaliers et leurs épouses porteront des tuniques blanches et des manteaux noirs. On sait qu'ils cousaient sur leur manteau la croix noire et blanche du Frère-Prêcheur. Savary, Maître des Chevaliers en Languedoc, obtenait précédemment d'Honorius III que ce symbole fût imposé comme celui des croisés, à titre de pénitence pour la rémission des péchés — *nomine pœnitentiæ* — et

1. Amplifiée vers la fin du siècle, par le Maître général Munio de Zamora, c'est la règle en vigueur aujourd'hui et confirmée par Innocent VII et Eugène IV.

quelques-uns voient dans cette circonstance l'explication du titre de Frères et Sœurs de la *pénitence*, donné, dès le temps de Grégoire IX, aux tertiaires dominicains.

Cependant, les croisades prêchées contre les hérétiques de France et d'Italie n'ayant eu qu'un temps, la Chevalerie de Jésus-Christ changea d'objet, et son nom finit par se perdre. Elle se voua aux luttes de la pénitence, aux œuvres de piété et de charité. On vit se vérifier le principe de saint Thomas, relatif à la vie active, laquelle, suivant lui, se divise en autant d'objets qu'il y a d'aides et secours à donner au prochain. Ce fut l'histoire du Tiers-Ordre. Aujourd'hui encore, l'instruction de la jeunesse, le soin des malades, l'assistance des pauvres occupent l'activité des tertiaires des deux sexes, vivant collégialement. Ces applications peuvent varier et se multiplier à l'infini. On les connaissait au XIIIe siècle. En Italie surtout, il n'y avait presque pas de couvent du grand Ordre qui n'eût fondé quelque hospice pour les voyageurs, ou quelque maladrerie [1]. Religieux mendiants, les Frères-Prêcheurs ne pouvaient recevoir les legs pieux que dans une mesure très-restreinte, par exemple quand ils avaient des dettes à payer ou des constructions à poursuivre. Ils étaient libres de diriger du côté de ces œuvres les intentions charitables. Par ce moyen, les gran-

1. On voit, par une Bulle de Martin V, relative aux priviléges de l'Ordre et à l'autorité de son chef, que cet état de choses subsistait encore au XVe siècle.

des traditions d'assistance monastique étaient continuées et mises à la portée des centres populeux. Or, ces établissements, confiés à la direction d'un Religieux du grand Ordre, étaient desservis par des convers d'une catégorie spéciale, qu'on appelait aussi *donnés* ou *dévoués* — *donati, devoti* — lesquels, s'ils ne furent pas toujours des tertiaires, ce qu'on ne saurait affirmer, se confondirent bien souvent avec eux. D'un autre côté, les Frères et Sœurs de la pénitence, vivant dans le monde isolément ou par groupes, mariés ou observateurs de la chasteté, se multipliaient de plus en plus. Dans les plaintes adressées, vers 1255, par le clergé d'Angleterre, au roi Henri III, contre l'influence des Frères-Prêcheurs et Mineurs, on trouve ce reproche caractéristique : « Ils ont imaginé de nouvelles confraternités, dans lesquelles hommes et femmes entrent en si grand nombre, que c'est à peine si l'on trouve quelqu'un qui n'en fasse partie. »

L'histoire des origines du Tiers-Ordre que nous n'avons fait qu'indiquer, demanderait à être divulguée et à sortir des vénérables in-folio où elle demeure enfouie [1]. Simon de Montfort paraît avoir été un des premiers Chevaliers de la milice de Jésus-Christ, tandis que la Bienheureuse Marguerite d'Ypres aurait été un des premiers ornements des

1. Voir le remarquable travail de Mamachi, dans le volume imprimé de ses Annales. — Consulter aussi le VIIe tome du *Bullaire Dominicain* et le traité sur la *Concordance des Bulles*, par le P. Brémond. — Les Bollandistes doivent être lus avec précaution

Sœurs de la pénitence. On considère comme telles les Sœurs Aimée et Béuem ou Benoîte, que saint Dominique avait converties et arrachées au monde. Parmi les personnages placés sur les autels et appartenant au premier siècle du Tiers-Ordre, on compte le Bienheureux Albert de Bergame, qui dépensa sa charité dans les hospices fondés par les Frères-Prêcheurs, et des fleurs mystiques, les Bienheureuses Bienvenue et Jeanne d'Orviéto.

Le lecteur connaît désormais la famille dominicaine, dans ses grandes lignes et dans sa nature intime. Nous avons à l'étudier de plus près et dans chacun de ses éléments. La marche de notre travail s'est dessinée d'elle-même. Nous considérerons successivement la vie monastique, la vie doctrinale, la vie apostolique du Frère-Prêcheur. Vivre saintement, s'instruire et enseigner, telle était, suivant le Bienheureux Jourdain, la substance de son Ordre. Il interprétait de la sorte cette parole : « *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me*[1] ».

sur ce sujet. Il est indispensable, si on veut le connaître à fond, de compléter et même de corriger ces savants auteurs, au moyen des sources que nous avons indiquées. — Voyez aussi sur les hospices et les maladreries fondés par les Frères-Prêcheurs, le P. Mazetti : *Monum. et Antiquit. veteris disciplinæ Ord. Præd.*

1. Ps. CXVIII.

CHAPITRE IV.

VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LA PRIÈRE.

Une chose frappe tout d'abord dans la vie monastique : c'est la prière. Le Religieux est un homme qui prie. La prière est à la fois la forme superficielle et l'élément le plus intime de sa vie. Ce qu'on appelait, dans le vieux langage, des *extériorités*, ces pratiques, austérités et autres, dont l'ensemble constitue la discipline claustrale, ne forment qu'un avec la prière. Elles n'ont d'autre but, avec elle, que « d'arracher l'âme, ainsi que parle saint Thomas, à l'affection des choses terrestres, afin que, plus librement, elle tende vers Dieu, le contemplant, l'aimant et se mettant ainsi à même d'accomplir en tout et parfaitement son adorable volonté ».

Etre Religieux, relié à Dieu, — *religatus* — et par conséquent prier, prier dans l'acception la plus étendue que comporte ce mot, c'est-à-dire assujettir et purifier ses sens, dompter ses passions, triompher du monde comme de la chair, pour arriver ainsi à l'union divine — *charitas de corde puro,* — faire ensuite rejaillir la prière sur les œuvres, en leur

communiquant sa séve et sa vertu, tel est le but qui prime tous les autres. Être un vrai Religieux, sous peine de n'être plus qu'un prêcheur — non pas un Frère-Prêcheur — telle est la fin revendiquée, avec une unanimité qui ne se dément jamais, par les organes de la tradition dans l'Ordre de Saint-Dominique.

Et de fait, à moins de se mettre en contradiction avec un enseignement plus universel encore, elle ne pouvait parler autrement. Qu'on juge de sa constance par un exemple. Entendons, à l'époque de la Renaissance, un homme auquel on imputerait plus volontiers d'avoir dépassé les limites tracées à l'activité d'un fils de saint Dominique, que de s'y être trop rigoureusement renfermé. « Il faut absolument, dit Savonarole, parlant ici comme saint Thomas, que le Religieux se persuade que, s'il est entré dans un cloître, c'est pour purifier et vider son cœur des choses de ce monde, et le remplir de l'amour de Dieu. »

L'objet restreint de notre travail nous porte à invoquer des témoignages appartenant aux temps primitifs. Prenons un opuscule écrit un peu tard, il est vrai : c'est vers 1280 ; mais son auteur, le Bienheureux Albert le Grand, s'était donné à l'Ordre dès 1223, à la suite d'une prédication du Bienheureux Jourdain. Depuis plus de soixànte années, il avait accompli toutes les œuvres qui pouvaient solliciter le zèle d'un Frère-Prêcheur de ce temps. Il écrivit ; (est-il besoin de dire

combien ses travaux furent immenses ?) Il enseigna : les chaires de Cologne, de Paris et de Rome le possédèrent tour à tour ; il ne cessa jamais, comme tous ses Frères, d'annoncer la parole de Dieu ; il fut chargé de prêcher la croisade, et travailla, à diverses époques de sa vie, à la concorde entre les peuples. Il prit part au gouvernement de son Ordre comme Provincial et comme Définiteur, et fut préposé à l'Église de Ratisbonne comme évêque. Il assista à divers Chapitres de son Ordre en France et dans d'autres contrées, et au deuxième Concile œcuménique de Lyon. Telle était sa vie publique, entremêlée d'une multitude de voyages entrepris pour des intérêts particuliers ou généraux. Nous dirons comment cette même vie, par un autre de ses aspects, se consumait dans la prière et dans la contemplation. En attendant, montrons une âme toute reposée, se possédant aux pieds de Dieu, comme si les préoccupations étrangères ne l'avaient jamais visitée. L'opuscule du Bienheureux traite de la perfection religieuse. Tout est renfermé pour lui dans ce texte : « *Mihi adhærere Deo bonum est* » [1], et dans cet autre : « *Inveni quem diligit anima mea* — Il m'est bon de m'attacher au Seigneur — J'ai trouvé Celui que mon cœur aime ». — « C'est là, dit-il, ce trésor céleste et caché, cette pierre précieuse dont la possession doit être recherchée de toute l'énergie de notre âme, et

1. Le traité d'Albert le Grand porte, en effet, ce titre : *De adhærendo Deo.*

de préférence à toute chose...... Que sert au Religieux de gagner le monde entier et de perdre son âme ; à quoi lui serviront la sainteté de sa profession et les dehors qui la symbolisent, la tonsure et toutes les apparences des habitudes régulières,... si Jésus-Christ n'habite en lui, selon cette parole de l'Évangile : « *Le royaume de Dieu est en vous-mêmes ?* » Mais pour cela le vieil ascète veut que le Religieux, « laissant de côté toutes les préoccupations terrestres, se recueille totalement pour attacher ses regards sur Jésus-Christ et sur ses plaies. Il faut qu'il pénètre en Jésus-Christ par Jésus-Christ, c'est-à-dire par l'homme en Dieu, par les plaies toujours ouvertes de l'humanité, jusqu'au sanctuaire de la Divinité ».

Des témoignages de cette nature méritent toute notre attention. On ne peut suspecter leurs auteurs d'avoir méconnu le but de l'Ordre de Saint-Dominique et de ne s'y être point dévoués.

Mais poursuivons. Laissons le Bienheureux Albert nous révéler encore son âme et nous donner un avant-goût, ou, si l'on veut, un premier crayon des pieuses scènes que nous allons reproduire. « Il faut encore, ajoutait-il, que le Religieux, afin d'accomplir pleinement des obligations dont le renoncement est la base, s'anéantisse aux pieds du Sauveur ; il faut que son âme solitaire et silencieuse expose avec confiance et sécurité ses désirs à son Seigneur et à son Dieu ; qu'avec toute la tendresse et tout l'abandon dont elle est capable, elle se jette en

lui sans réserve, qu'elle se perde et se dilate en lui, et qu'elle s'enflamme à ses pieds. »

Le lecteur va bientôt s'en convaincre : Albert le Grand est, ici, moins un maître, exposant, dans le silence de sa cellule, un idéal conforme à ses propres pensées, qu'un historien ou qu'un peintre ; il indique à grands traits des scènes réelles, qu'il a vues de ses yeux durant sa longue carrière, et dont il a été lui-même un des plus illustres acteurs. Bien que d'une nature différente, une œuvre dont nous allons détacher un feuillet, va nous initier à cette vie tout intime de la prière. Le livre, si célèbre dans l'Ordre, des *Vies des Frères*, contient un chapitre consacré à retracer leur ferveur : *De fervore Fratrum.* Gérard de Frachet, son auteur, est l'aimable annaliste dont le nom reviendra bien souvent sous notre plume. Il revêtit l'habit des Frères-Prêcheurs, deux ans après le Bienheureux Albert. Comme lui, il est témoin, il est acteur ; c'est un des plus saints Religieux de l'époque primitive ; il vécut assez longtemps pour la résumer dans ses écrits.

Les vies des Saints étonnent ; la vie collective de l'Ordre au moment le plus brillant de son expansion pourra causer la même surprise. On se demandera peut-être comment des hommes aussi apostoliques, aussi studieusement occupés, réussissaient à faire une part si large à la pénitence, à la prière et aux autres œuvres monastiques. Faut-il reconnaître dans le développement extraordinaire donné au côté surnaturel de la vie, un modèle pratique pour les géné-

rations qui survivent, ou bien n'y voir qu'un accident transitoire, un effet de ces grâces que Dieu donne une fois pour toutes aux Ordres religieux, comme une sorte d'onction qui les consacre aux yeux des peuples?

Nous prévenons une question qui se serait posée d'elle-même. On peut dire qu'elle touche à l'histoire de presque toutes les familles religieuses. Les Ordres qui ont illustré davantage la sainte Église, ont commencé la plupart par cette période des Saints, où l'idéal et la réalité se touchent au point de se confondre. Cette période dure un temps, mais l'idéal demeure ; et s'il n'est plus atteint, il veut être poursuivi, et que sans cesse on s'en rapproche. Les Ordres qui prospèrent sont ceux qui ne détachent point leur regard de la pierre d'où ils avaient été primitivement extraits : — « *Attendite ad petram unde excisi estis.* »

Et c'est bien dans cet esprit qu'on considérera, trois siècles durant, la partie du travail de Gérard de Frachet dont nous venons de faire mention. Le chapitre *De fervore Fratrum* n'est pas un document isolé. Il a toute une histoire ; elle se prolonge avec celle de l'Ordre, et puisse-t-elle n'être pas terminée ! Gérard de Frachet, en écrivant les *Vies des Frères*, ne faisait qu'obtempérer aux volontés de Humbert de Romans, alors placé à la tête de son Ordre, et à une décision du Chapitre général de 1256. En 1260, il présentait son œuvre à l'approbation d'un autre Chapitre. Vers la fin du XIIIe siècle, Thierry d'A-

polda, dominicain saxon et homme d'une grande piété, était, à son tour, chargé par le Maître de l'Ordre, Muño de Zamora, et par le Chapitre général, de rédiger une histoire des commencements des Frères-Prêcheurs, sorte de Paralipomènes, destinés à réunir dans un coup d'œil d'ensemble et à compléter les écrits du même genre qui avaient paru jusqu'alors. La Sœur Cécile, dernier témoin oculaire des faits et gestes de saint Dominique, vivait encore [1], et le Frère Thierry d'Apolda, qui eut l'occasion de l'entretenir en passant par Bologne, mit à profit ses communications inédites. Il terminait son œuvre en 1296, et la dédiait au Maître général Nicolas Boccasino, élevé plus tard sur la Chaire de saint Pierre et vénéré sous le nom du Bienheureux Benoît XI. Profitant du travail de son devancier, le chroniqueur saxon conserva, en l'étendant, le chapitre dont nous nous occupons. Sans égaler l'exquise simplicité de Gérard de Frachet, il réussit à donner plus de relief et plus d'ampleur à ce travail refondu. Au xve siècle, saint Antonin le résumait dans son histoire, et cette partie de l'œuvre du saint archevêque resta, longtemps encore après lui, inscrite en tête des Constitutions de l'Ordre, sous ce titre : *De admirabili conversatione Fratrum*. Concert remarquable d'admiration et de culte filial ! Thierry d'Apolda, parlant comme Gérard de Frachet, saint Antonin comme Thierry d'Apolda, des Maîtres géné-

1. Elle mourut en 1290.

raux, Humbert de Romans, Muño de Zamora, Nicolas Boccasino, unissant leurs voix à la leur, les Chapitres généraux, le recueil même des Constitutions, apportant à ces suffrages le poids de leur autorité! Où trouver une pareille nuée de témoins, et de témoins plus compétents, par leur unanimité, par leur valeur personnelle, par leur caractère d'organes authentiques de l'Ordre de Saint-Dominique? C'est en nous abritant sous leurs noms que nous allons écrire. Le lecteur demandera aux autorités qui nous couvrent, le sens, la portée, la relation des faits que nous aurons mis sous ses yeux.

II.

La prière est le cadre de la vie monastique; elle est comme l'horloge qui règle le temps du Religieux. Ses travaux, son repos même, s'écoulent dans les limites qu'elle détermine. La nuit est partagée par l'office des Matines; les occupations du jour sont sanctifiées par le retour périodique des *Heures* de l'office divin.

Mais tout se tient dans une vie aussi régulièrement ordonnée. Cherchons à nous représenter les lieux où elle s'écoulait. Ils emprunteront leur physionomie à leur destination et à l'importance numérique de la famille religieuse qui doit les habiter.

Après des tâtonnements et des agissements transitoires, conséquence inévitable d'un premier tra-

vail d'organisation, on vit se dessiner dans la conception du Couvent, un système qui n'avait pas besoin d'être écrit pour se poursuivre d'une manière constante. Il ressortait de la nature des choses. Saint Dominique avait pu dire : « Il faut semer le grain de peur qu'il ne se corrompe. » Mais déjà, les circonstances n'étaient plus les mêmes. A une dissémination nécessaire succédait le système de la concentration, base solide de l'expansion. En un mot, on élevait de grands Couvents. Si, comme il est juste de le reconnaître, les fondations se multipliaient avec une rapidité prodigieuse, c'est que, au point de vue du personnel, une croissance non moins étonnante permettait de s'étendre, sans néanmoins s'affaiblir[1]. Telle était l'idée, très-sage en elle-même, plus nécessaire à l'Ordre de Saint-Dominique peut-être qu'à tout autre, qui s'imposait alors aux

1. L'Eglise a manifesté son sentiment sur cette question. Les Communautés réduites au-dessous d'un certain nombre de Religieux sont tolérées plutôt qu'encouragées. Douze Religieux constituent le minimum d'un Couvent de droit commun, autrement dit ce qu'il a de plus petit en fait de Couvent. Les Maisons qui n'atteignent point ce chiffre restent soumises à la visite de l'Ordinaire. (*Voir l'appendice* B.)

Donnons une idée de la fécondité qui permettait de si nombreuses fondations. Indépendamment des détails que le lecteur trouvera au chapitre XI, citons dès maintenant quelques faits. En 1226, le Bienheureux Jourdain écrit de Paris : « J'ai reçu 21 Novices dans l'espace de quatre semaines. » Par deux fois (1227 et 12...), il reçoit à Bologne, pendant les semaines du Carême, une trentaine de Novices. Arrivant à Paris en 1235, il en trouve 72. En 1262, le Bienheureux Humbert, étant Général de l'Ordre, écrivait : « Le Seigneur nous a donné des Novices dans

esprits. Le chroniqueur franciscain Salinbene interpellait un jour, comme il le rapporte lui-même, le Frère Guillaume Perrault, Religieux célèbre, dont nous aurons à parler plus d'une fois. Il lui demandait pourquoi les Dominicains ne s'étaient pas occupés de fonder un Couvent à Vienne en Dauphiné. Celui-ci répondait qu'il valait mieux avoir à Lyon un bon Couvent — *bonum Conventum,* — que de se laisser entraîner à un trop grand nombre de fondations. Plus tard, en 1276, Innocent V, qui se glorifiait d'avoir été élevé dans l'Ordre de Saint-Dominique, et, comme il l'exprimait, *dans les délices de la sainte pauvreté,* croyait l'heure venue de prémunir ses frères contre ce que nous appellerions une extension trop grande de leur front. Il leur recommandait de ne pas affaiblir leurs maisons florissantes — *domos celebres* — en acceptant des fondations sans importance et en dehors de grandes localités.

les différentes contrées du monde. » Il ajoute comme exemple : « Les Couvents de Bologne et de Paris en ont reçu 70. » Ces deux Maisons étaient, sans doute, des foyers exceptionnels d'attraction. Elles donnaient même l'habit pour le compte d'autres Couvents. Ainsi Paris admettait comme Novices destinés au Couvent de Lyon, Etienne de Bourbon, Guillaume Perrault, Humbert de Romans, Hugues de Saint-Cher, Pierre de Tarentaise (Innocent V). Cependant chaque Maison possédait un Noviciat, et l'œuvre de recrutement marchait en tous lieux, comme on pourra s'en convaincre, avec un entrain sans pareil.

Remarquons, en outre, qu'à l'origine, la durée du Noviciat était fixée à six mois ; on pouvait même l'abréger. Par conséquent, un Couvent possédant à la fois 72 Novices, pouvait très-bien voir ce nombre doublé dans le courant d'une seule année.

C'est donc dans une maison aux proportions considérables que nous allons introduire le lecteur. Peut-être aura-t-il eu l'occasion de fixer dans son souvenir l'image d'un de ces édifices, exceptionnellement conservé malgré les ravages des temps et des révolutions. Quoi qu'il en soit, le tableau de la vie claustrale, tel qu'il va se dérouler, suffit pour donner à comprendre comment la législation dominicaine avait été conçue en prévision de communautés nombreuses, perfectionnée et développée sous l'empire de cette condition. Le Frère-Prêcheur, nous l'avons montré, avait à satisfaire à des obligations compliquées, et ce n'était pas trop des efforts réunis de tout un monastère, dans l'acception la plus complète, la plus ample de ce mot, pour les mener toutes de front.

Entrons dans la partie la plus intime du Couvent, celle qu'on appelle le *dormitorium :* c'est le quartier des Frères. Il s'élève d'ordinaire au-dessus des arcades simples et gracieuses à la fois, d'un cloître modeste dans son ornementation, mais étendu dans son périmètre. Rien qu'à considérer le *dormitorium* à l'extérieur, on peut se rendre compte de sa destination. Les fenêtres, peu élevées et plus étroites encore, indiquent, par leur série régulière, la suite des cellules. Au retour du bâtiment, une fenêtre de grande dimension et assez ordinairement partagée par des meneaux, forme l'austère décoration d'un mur de pignon, et inonde d'air et de lumière le spacieux corridor autour duquel sont rangées les

alvéoles de la grande ruche. Ces cellules ne sont encore que des séparations à hauteur d'homme ; mais le silence qui règne dans cette partie réservée du monastère est si profond, on a mis tant de soin à en bannir toute rumeur incommode, qu'on ne songe pas encore, ainsi qu'on le fit plus tard, à les fermer totalement.

La grande artère du *dormitorium* offre l'aspect d'une nef. Un autel dédié à la sainte Vierge en fait un véritable sanctuaire. Les cellules, rangées tout à l'entour, sont comme autant de chapelles, car elles sont consacrées par leur destination et par leur décoration. Le Religieux ne peut y faire que ces trois choses : lire, écrire et prier — *legere, scribere et orare* [1]. Le Chapitre général de 1220 a ordonné qu'on y peignît les images de Marie et de Jésus crucifié, celle-ci, dit Gérard de Frachet, comme un livre toujours ouvert, et un livre de l'art d'aimer Dieu — *utpote liber expansus, et liber de arte amoris Dei.* — « C'est, dit-il encore, afin que les Frères, dans toutes leurs œuvres, dans leur application à l'étude comme dans la prière, et même dans leur sommeil, accomplissent toutes choses sous le regard miséricordieux de la Mère et du Fils. »

Le Religieux dort ainsi sous le regard de sa Mère. Ses paupières se sont closes ; mais si un cœur doit veiller, c'est bien le sien. Se souvenant de ces Patriarches dont parle saint Paul, qui habitaient

1. Constitutions de l'Ordre.

sous les tentes comme des pèlerins de passage en ce monde, il fait de son repos un campement. Il dort revêtu des symboles d'austérité et d'innocence dont son Ordre l'a couvert, de la blanche tunique et de la chape noire — *ad humilitatis et innocentiæ indicium*[1]. — D'ailleurs, comme le remarque le Bienheureux Humbert, « celui qui dort tout vêtu se lève plus facilement et le cœur joyeux[2]. » Le Religieux garde surtout son armure défensive contre les périls de la nuit et contre ceux du jour, le scapulaire, don de Marie.

Nous ne pourrons faire moins que de consacrer, dans la suite, tout un chapitre aux faveurs de Marie pour ses fils, et au retour d'amour des fils envers leur Mère. Mais déjà, nous sommes forcés, et nous le serons encore, de produire des traits détachés de l'histoire de ce culte, héritage si précieux des Ordres religieux, et très-particulièrement de celui des Frères-Prêcheurs.

Il est minuit; la cloche se fait entendre. A peine le battant aura-t-il frappé *sept fois* ses parois, que déjà les Frères ont dû se mettre sur leur séant, et avant même de quitter leur couche, saluer leur Mère par les paroles de l'*Ave Maria*. Ainsi com-

1. Formulaire de la bénédiction de l'habit.

2. C'est aussi l'explication que donnera saint Vincent Ferrier : « Dormez tout habillé, et contentez-vous d'ôter vos souliers et de lâcher votre ceinture. Vous pouvez toutefois, dans les grandes chaleurs d'été, ôter votre chape et ne garder que votre scapulaire. Si vous dormez de cette manière, vous vous lèverez sans peine, et même avec joie et empressement. »

mence l'Office de la Très-Sainte Vierge ; il se poursuit par les Frères rangés sur deux files le long du *dormitorium*.

Il résulte de là que les Religieux, bien que dormant tout vêtus, avaient à réparer le désordre de leurs habits et à mettre leurs chaussures, tandis que, en même temps, ils avaient à répondre aux premiers versets de la psalmodie. Cette pratique n'impliquait dans leur pensée aucune irrévérence. Un Frère qui avait entendu saint Dominique en expliquer les motifs, les communiquait au Bienheureux Humbert, et celui-ci les insérait dans son Commentaire encore inédit sur les Constitutions. Les hommes les plus saints, remarque-t-il, sont exposés, pendant leur sommeil, à des illusions dont il est important de se distraire au plus tôt. Or, aucune occupation n'est plus propre à cette fin que la prière, surtout la prière ou l'office récité en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, ce trésor de toute pureté. Entonner ses louanges au moment où le Religieux se dégage de sa couche, n'est pas un manque de respect ; il convient, au contraire, de lui offrir de la sorte les prémices de nos pensées. D'ailleurs, ajoute Humbert avec beaucoup de tact et de délicatesse, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'en laissant aux Frères un temps plus long pour se préparer, ils ne l'eussent donné au sommeil et ne fussent ainsi tombés en faute ? Or, on ne peut admettre qu'un usage dont l'effet aurait été d'exposer le Religieux à la transgression, eût été agréable à Celle

dont la miséricorde sait si bien condescendre à nos infirmités [1] ?

Déjà du temps de saint Dominique, on avait su comment la Très-Sainte Vierge veillait sur le sommeil des Frères, et que, circulant à travers les dortoirs, elle bénissait les cellules. Cette manifestation d'une sollicitude toute maternelle devait encore se reproduire plusieurs fois. Marie aimait aussi à faire goûter la douceur de sa présence aux Religieux qui récitaient son office; mais, en Mère vigilante autant que tendre, elle les réprimandait au besoin et relevait leur ferveur. Un Frère, ancien dans l'Ordre, et de sainte vie, rapportait qu'une nuit, pendant la récitation des Matines de la Bienheureuse Vierge, il vit cette Reine du Ciel, accompagnée d'autres Vierges, se tenant à l'entrée du *dormitorium,* et elle disait : « Courage, courage, hommes courageux ! — *Fortiter, fortiter, viri fortes.* » Il en fit part à son Prieur, pour qu'il excitât les Religieux à l'amour de Marie et au zèle de son culte. D'autres fois, elle leur faisait comprendre qu'ils s'étaient relâchés dans son

1. Cependant, du temps même du Bienheureux Humbert, et après qu'il eut écrit son Commentaire, le Chapitre général de 1242 réglait qu'on laisserait aux Frères le temps de mettre leurs chaussures — *horas Beatæ Mariæ incipiant calceati.* — En conséquence, il était ordonné qu'au passage des Constitutions où on lisait : « *Surgant fratres dicendo Officium B. Mariæ Virginis,* » on ajoutât le mot *stando*, comme le porte la rédaction actuelle. Nous aurons plus tard à faire ressortir le soin des Chapitres pour les plus imperceptibles détails de l'observance, malgré la gravité des intérêts dont ils étaient chargés.

service. À deux reprises, elle avait choisi, parmi ses serviteurs les plus fidèles, des Religieux chargés de remontrer à certains Frères qu'ils s'acquittaient trop à la légère de leur devoir, et que ce peu qu'ils avaient à réciter, ils le réduisaient à rien par leur indévotion [1].

Un second signal avertissait les Frères de descendre du *dormitorium* au chœur de l'église, pour célébrer les Matines du grand Office.

Dès l'origine, disons surtout à l'origine, les Frères-Prêcheurs construisaient de vastes églises, tant à cause du nombre des Religieux que le chœur devait contenir, qu'à cause des fidèles qui affluaient pour entendre la parole de Dieu. Assez souvent, et en vertu d'une combinaison inexpliquée jusqu'ici, ces églises offraient deux nefs, d'égale importance [2]. Leur style était sévère, mais non sans noblesse et sans élégance. Le génie du siècle et celui de l'Ordre avaient imprimé leur cachet sur ces édifices, et fait d'un style austère une condition de beauté.

Le chœur des Religieux était disposé comme celui de la plupart des cathédrales de France au moyen âge. Soustrait à la vue des fidèles par une sorte de cloison ou de jubé, il empiétait la plupart du temps sur les travées de la grande nef. Un Chapitre général, en effet, défend aux femmes l'accès des nefs

1. « Quod istud modicum quod dicitis, illud distracto et indevoto corde dicitis, aut quasi pro nihilo deputatis »

2. Comme à Saint-Jacques de Paris, comme à Agen, à Toulouse et à Tours. A Strasbourg, l'église des Frères comprenait deux grandes nefs, flanquées de deux autres fort étroites.

latérales, dans la partie parallèle au chœur. Un autre Chapitre ordonne que la cloison transversale entre le chœur et la nef principale sera décorée de deux autels, l'un en l'honneur de saint Dominique, l'autre en l'honneur de saint Pierre martyr, canonisé depuis peu. Une grille entre ces deux autels s'ouvrait pour les moments les plus solennels des cérémonies liturgiques, et laissait apercevoir l'autel majeur, érigé au fond de l'abside.

Les églises des Réguliers étant collégiales, c'est-à-dire consacrées à un service public, elles se conformaient à un usage du temps, en ouvrant leurs portes à minuit. C'est dans la partie soustraite à la vue des fidèles, que les Frères, après s'être profondément inclinés, ouvraient solennellement les Matines.

Conservateur fidèle des institutions monastiques, saint Dominique ne pouvait se montrer novateur en ce qui touche la louange divine. Ce ne fut que bien plus tard, à l'époque de la Renaissance, que les Ordres ou les Réformes suscités pour des besoins nouveaux apportèrent des modifications dans ce point important, soit en supprimant l'office choral, soit en le réduisant, par la substitution, admise en principe et comme règle, de la psalmodie au chant. Le fondateur des Frères-Prêcheurs adopta les saints offices avec leurs traditions les plus pures, avec toute leur splendeur, avec les rites et le cérémonial qui font de la vie du Religieux une solennité perpétuelle, avec ces chants, trop incompris aujourd'hui, ornements délicats et interprétation nécessaire de

la poésie liturgique. Les Matines, la Messe conventuelle et les autres Heures du grand Office étaient chantées tous les jours « solennellement et distinctement — *Matutinam et Missam, omnesque Horas canonicas quotidie cantabant solemniter et distincte* » [1].— Les Frères

1. Thierry d'Apolda. — Un autre chroniqueur, Galvaneus Flamma, s'exprime dans les mêmes termes : « *Omnes Horas solemniter et distincte cantabant.* » On voit, par ces textes et par beaucoup d'autres, que, dès les premiers jours et du vivant de saint Dominique, les Offices étaient chantés solennellement. L'expression *dicere* employée par les Constitutions de l'Ordre, n'indique pas la psalmodie *recto tono*, mais le *Cantus in nota. « Cum cantu lenissimo dicere cœpit* », écrit quelque part Thomas de Champré. Il s'agit donc du chant, à moins que, autre preuve, on ne trouve ajouté au mot *dicere*, un qualificatif, *legendo dicant*, comme il est marqué au Processional des Frères-Prêcheurs, ou, comme dans un passage de Gérard de Frachet, *legendo dicamus Veni Creator*. Les livres liturgiques du XIIIe siècle offrent l'office noté, même pour les féries, et le chant des Messes, même votives, c'est-à-dire célébrées dans les jours vacants et les moins solennels. Signalons ici une très-riche collection de Proses pour la Messe du samedi. Non-seulement ces Messes moins solennelles étaient notées dans de très-beaux manuscrits, mais, en un temps où l'on faisait tout ce qui était marqué, elles étaient effectivement chantées. Ainsi, lorsque le doyen de l'église du Dorat apporte à Gérard de Frachet, alors Prieur de Limoges, une somme d'argent, vainement cherchée jusqu'alors pour couvrir les frais d'acquisition d'un terrain, les Frères étaient occupés à chanter la Messe *De Beata*. Au moment où ils recevaient, sous la forme d'un bienfait temporel, les marques de bienveillance de leur céleste Protectrice, ils imploraient sans doute ses bienfaits spirituels, par les strophes suivantes ou par d'autres, qu'offrent les anciens Graduels :

Stella fragrans aromatum,
Apotheca charismatum
Salutaris

devaient s'appliquer au chant avec grand soin, l'exécuter dévotement, avec douceur et suavité — *devote cum quadam dulcedine et suavitate vocis* — avec

Tuam nobis fragrantiam,
Spirans infunde gratiam,
Qua ditaris.

Il est facile de déterminer à quelle époque la simple psalmodie chercha à prévaloir. La grande peste qui, pendant la dernière partie du xive siècle, dévastait la chrétienté, avait dépeuplé les Couvents. Pour n'en rapporter qu'un exemple, celui de Florence perdit, aux premières atteintes du fléau, quatre-vingts Religieux. De là, les obstacles matériels à la célébration solennelle des Offices. Ils supposaient un personnel nombreux : point conforme, nous l'avons dit, à la conception primitive du Couvent, et condition, sous un très-grand nombre de rapports, de sa prospérité. Des causes de démoralisation, dont le grand Schisme d'Occident fut la principale, contribuèrent à affaiblir l'attachement aux antiques observances, dans un corps religieux qui s'était signalé jusqu'alors par une fidélité exceptionnelle. Mais, au xve siècle, sous l'influence du Bienheureux Raymond de Capoue, cet Ordre reprend partout une vie nouvelle. C'est alors que les Chapitres généraux, apportant le remède à une défaillance encore récente, protestent avec énergie en faveur du chant liturgique (1442, 1470, 1481). A une époque beaucoup plus récente (1615), un Chapitre général rappelle encore que l'Office doit être chanté : *Cantu chorali ex præscripto nostrarum Constitutionum.* De nos jours, nous subissons encore les conséquences d'une autre peste noire, le mal chronique du siècle, la Révolution. Son souffle dissolvant, s'étendant aux deux hémisphères, a partout détruit ou ébranlé la vie régulière. Nous renaissons de nos cendres ; en quelques lieux nous tombons en poussière. Espérons qu'un réveil dont les indices sont nombreux, amènera le rétablissement de Communautés plutôt imposantes par le nombre que multipliées, *conventus majores et religiosi*, comme parlaient les Pontifes restaurateurs de l'état religieux. Ce n'est pas tel ou tel point de l'observance qui s'y trouve intéressé, mais le bon gouvernement, la discipline régulière, la vie spirituelle elle-même. (*Voir appendice* C.)

brièveté, néanmoins, et couramment — *breviter et succincte.* — Prolongés outre mesure, les Offices auraient eu le double inconvénient de nuire au but actif de l'Ordre et d'affaiblir la dévotion des Frères — *ne Fratres devotionem amittant.* — Mais, d'autre part, la confusion et la précipitation, non moins opposées à la piété, devaient être soigneusement évitées et les pauses diligemment observées, car la beauté de l'Office consiste dans l'observation des pauses — *pulchritudo officii in pausis consistit*[1]. — Au temps que nous avons à faire revivre, les Frères avaient encore la mémoire nourrie des exemples et des recommandations de leur saint fondateur, qui, pendant les Matines, allait sans cesse d'un chœur à l'autre pour exciter les Religieux et les solliciter à chanter « hautement et dévotement — *ut alte et devote cantarent* »[2].

III.

De tous les devoirs de piété, celui qui offrait l'obligation la plus stricte était l'Office canonial. Par une sorte d'engagement réciproque, l'Église mettait sa prière sur les lèvres du Religieux, et celui-ci s'engageait à s'en acquitter en son nom. Il était juste que

1. Constitutions de l'Ordre.

2. Actes de Bologne. — Nous indiquerons désormais sous ce titre les dépositions des témoins appelés à déposer dans le procès de canonisation de saint Dominique.

cette mission, si élevée par elle-même, fût encore embellie de toute espèce de charmes et devînt une source de grâces pour celui qui la remplissait. Ecoutons sur ce point le créateur ou, pour parler plus juste, l'ordonnateur de la Liturgie dominicaine: « Ce chant, ou ce mode jubilant de prière, dit Humbert de Romans, offre des avantages nombreux. Il liquéfie les âmes en de saintes affections ; il élève l'esprit et chasse la tristesse ; il repousse les démons, et, préparant les voies au Seigneur, il lui ouvre les cœurs et lui permet d'y répandre ses grâces.... Rien, enfin, n'assimile davantage l'Eglise militante à l'Eglise du Ciel, dont la jubilation ne cesse jamais [1] ».

Mais, outre la prière publique et canoniale, les Frères avaient une source plus intime de sanctification. On se figure trop facilement que la pratique de l'oraison, à part quelques exemples plus ou moins isolés, ne remonte qu'à une époque relativement récente. C'est beaucoup plus haut qu'il faut en rechercher l'origine. « Le Sauveur, dit le Bienheureux Humbert, nous en a laissé l'exemple, lui qui, sans en avoir besoin, a si souvent prié de cette manière. »

1. « Mariæ debemus cantationem, écrivait Albert le Grand (*De Laudibus Mariæ*)... psalmos nostros cantabimus cunctis diebus vitæ nostræ in domo Domini. » Le Bienheureux tire de ce texte deux conclusions : « contra eos qui raro aut nunquam dicunt in Ecclesia horas suas » ; — en second lieu, il ajoute : « Nota quod dicitur cantatio, non solum narratio, contra eos qui nunquam dicunt officium suum ad notam. »

Dans son commentaire si plein de choses sur la Règle de saint Augustin, le même auteur consacre plusieurs pages à ce qu'il appelle les prières intimes ou secrètes — *orationes secretæ* — par opposition à la prière vocale et aux chants liturgiques. Il montre que l'attrait pour cette manière de prier est un signe manifeste de sainteté, et qu'en tout temps, les hommes de Dieu l'ont cultivée. Il fait plus : tandis qu'il trace des préceptes, il va nous introduire, comme par la main, au cœur même de la vie dominicaine.

Il parle de deux temps favorables aux oraisons secrètes : l'un prévient les occupations du jour, et l'autre leur succède ; le premier suit Matines ; le second commence après Complies. Ce sont les deux sacrifices du matin et du soir que célébrait la loi mosaïque, préfigurant ainsi une oblation plus parfaite, celle des immolations spirituelles substituées à la chair des victimes.

D'un coup d'œil, nous embrassons l'économie de la vie claustrale. Le jour, bien qu'entrecoupé par la célébration des saints Mystères et par l'Office canonial, appartenait aux occupations, à l'étude et aux œuvres actives. La nuit appartenait à la prière et aussi à l'étude : nous verrons que l'une et l'autre se confondaient dans la contemplation. En un mot, « le jour était au prochain, la nuit à Dieu ». Ainsi parle le Bienheureux Jourdain lorsqu'il montre le partage du temps dans la vie de saint Dominique. « Il savait, — ajoute-t-il, en faisant passer dans son

style les paroles de l'Écriture, — que le Seigneur a consacré le jour à la miséricorde et la nuit à sa louange [1] ». Trente ou trente-cinq ans après la mort de l'apostolique fondateur, Humbert de Romans nous apporte la preuve que ses exemples étaient passés en coutume, et presque en loi. Dans une lettre-circulaire des plus remarquables, et qu'on pourrait appeler un traité des trois vœux, il emploie des expressions qui rappellent celles de Jourdain de Saxe : « Consacrez la nuit au silence et à l'oraison ; le jour, aux œuvres saintes et au travail : donnez le jour au prochain, la nuit à Dieu. »

La nuit tombante annonçait, en effet, le règne sans partage de la prière. Pendant le jour, il est vrai, les Frères aimaient, d'après le témoignage de Gérard de Frachet, à passer au pied des autels les intervalles de liberté que leur laissaient les occupations actives, et lorsqu'on requérait leur ministère, c'était bien souvent dans l'église que le portier devait les chercher. Cependant l'heure de Complies était un rendez-vous général. C'était alors que les Religieux absents revenaient au couvent et que tous se trouvaient réunis [2]. Ils se disposaient à ce couronnement de leurs pieux exercices comme à une fête — *quasi festivum quoddam*. — Leur joie éclatait par l'empressement qu'ils mettaient à obéir aux premiers

1. « In die mandavit Dominus misericordiam suam, et nocte canticum ejus. » (Ps. 41.)

2. De nos jours encore, les Religieux dispensés de fait ou de droit de l'assistance chorale, sont tenus d'assister à Complies.

tintements de la cloche. Dans un dernier échange de paroles, ils se recommandaient aux prières les uns des autres, avec l'effusion la plus tendre [1].

On retrouve l'écho de ces dispositions dans ce passage du Bienheureux Humbert sur l'Office de Complies: « Que les Frères prennent garde de manquer à cet Office, car c'est l'heure où l'on passe des labeurs de la vie active au repos de la contemplation, et c'est le propre des âmes ferventes que d'accueillir avec joie ce retour de leur liberté.

« C'est l'heure où le silence devient plus profond, silence que le Religieux doit préférer aux entretiens. Parler ne peut être pour lui qu'une nécessité, et se taire une consolation.

« Quoi d'étonnant, si les hommes spirituels se plongent volontiers dans cette quiétude? Ne voit-on pas les oiseaux du Ciel faire taire leur ramage et chercher le repos aux approches de la nuit? »

Un autre motif recommande aux Religieux de se porter avec ferveur au rendez-vous général des Complies; Humbert ne peut l'omettre. C'est alors que l'Ordre se recommande solennellement à la protection de la Reine du Ciel par le chant du *Salve Regina*. Cette pratique était une source de grâces; notre auteur le rappelle; nous y reviendrons plus tard. L'histoire du *Salve Regina* occupe une place

1. Gérard de Frachet, *De Vit. Frat.*, au chap. *De fervore Fratrum.*

considérable dans celle du culte des Frères-Prêcheurs pour Marie.

C'était donc après Complies, après la salutation solennelle de la Très-Sainte Vierge, par le chant et la procession du *Salve Regina,* que commençaient ces veillées célèbres, dont le souvenir resta consacré par la législation de l'Ordre[1].

Du vivant de saint Dominique, les Frères n'étaient pas libres de leur donner l'extension qu'ils voulaient. Humbert lui-même distingue entre le temps ordinaire d'oraison — *orationes secretæ* — et les oraisons extraordinaires — *orationes extraordinariæ*, — les unes prescrites, les autres restreintes ou autorisées selon la prudence des Supérieurs. On voit par les Actes de Bologne qu'après Complies et un certain temps donné à l'oraison commune, le saint fondateur renvoyait les Frères au *dormitorium.* C'était alors qu'il s'enfermait, ou, comme parlent les témoins, qu'il se cachait dans l'église — *in ecclesia se occultabat,* — afin qu'aucun œil humain ne surprît les mystères qui se passaient entre son âme et Dieu. Nous savons aussi qu'une fois, ayant cru voir un Frère qui enfreignait sa défense, il en prit occasion pour admonester la Communauté à l'issue des Matines, et régler de nouveau qu'après un dernier signal, chacun irait prendre son repos. Si

1. L'oraison après Complies et après Matines, la discipline pendant la nuit les jours de férie, sont deux points des Constitutions dominicaines, maintenus jusqu'à nos jours, et remontant, on va le voir, jusqu'à saint Dominique.

sévère à lui-même, le Saint mettait une délicatesse extrême et l'attention la plus tendre à ménager les forces de ses Religieux. Sa sollicitude le poursuivait jusque dans ses saintes veillées. Il les interrompait de temps à autre pour aller visiter les dortoirs, et entrant silencieusement dans les cellules des Frères, il faisait sur eux le signe de la croix, et recouvrait ceux dont le vêtement s'était dérangé pendant le sommeil ; puis, après avoir satisfait comme une mère aux inquiétudes de son cœur, il retournait à l'oraison. Ce qu'il faisait alors a été retracé avec une pieuse vénération par tous les historiens. Il visitait les autels, il gémissait et pleurait, il affligeait son corps par de sanglantes disciplines, il l'associait à sa prière par des prostrations et des génuflexions multipliées. Cependant rien ne touchait les Frères et ne les portait au bien comme la vue de leur Père et Maître. — *Valde movebantur in aspectu Patris sui et Magistri.* — Rien n'était aussi propre à les former dans la science de la prière — *et devotione ea optime instruebantur ad orandum Deum devote et continue.* — Il ne pouvait donc se faire qu'une pieuse curiosité n'éludât bien des fois sa défense. Frère Jean de Bologne, homme sage et bon religieux, avouait qu'il avait passé sept nuits sur pied, afin de se rendre compte des actes de son Bienheureux Père. Plusieurs témoins du procès de Bologne, déposant sur les mêmes faits, et devant répondre à cette question : « *Quomodo scit quod esset?* — Comment le témoin savait-il ces faits ? » — se voyaient forcés de

confesser qu'ils s'étaient glissés dans l'église pendant la nuit, qu'à la clarté de la lampe du sanctuaire ils avaient vu toutes ces choses de leurs yeux, ou qu'ils les avaient entendues, et qu'ils avaient reconnu le Frère Dominique au son de sa voix. Quelquefois aussi, comme pour le Frère Rodolphe, le Saint montrait plus d'indulgence. Rodolphe a tout vu, parce que le Frère Dominique lui permettait de partager ses veilles ; il se plaçait à ses côtés pour prier, car leur familiarité était grande — *quia erat multum familiaris ei.* — D'autres fois, les pleurs et les gémissements de l'homme de Dieu s'échappaient de sa poitrine avec tant de force, que le bruit en parvenait jusqu'au *dormitorium* et réveillait les Frères les plus rapprochés, ce dont ils étaient émus jusqu'aux larmes. Enfin, dans ses nombreux voyages, il lui était impossible de soustraire à ses compagnons la vue de ses saintes pratiques, et ainsi, divulguées de mille manières, elles étaient devenues parmi les Frères un grand sujet d'admiration — *hoc famosum erat inter Fratres.* — Cette admiration ne tarda pas à se changer en un culte pratique. L'Epoux n'était plus là ; le temps de la pénitence et des larmes allait commencer pour les fils ; l'esprit de saint Dominique s'était répandu sur ses enfants ; ils allaient égaler ses œuvres, parfois les dépasser.

On eût dit que son âme avait passé dans la leur. Le Saint, nous l'avons vu, avait donné l'exemple de cette prière vivante, qui s'empare à la fois de l'esprit et du corps, — *cor meum et caro mea.* — Ces

visites nocturnes aux autels, ces prostrations, ces pleurs et ces pénitences vont devenir l'expression spontanée de la piété de ses enfants. « Mode de prière, — dit Thierry d'Apolda racontant ces nuits bénies, — en vertu duquel l'âme fait intervenir le corps afin de s'élever vers Dieu avec plus de ferveur, et se soustrait à l'empire des sens, par cela même qu'elle les unit à ses élans; — système d'oraison, dit-il encore, justifié par l'exemple des Saints de l'ancienne et de la nouvelle loi, et qui enflamme la dévotion par une action réciproque du corps sur l'âme, et de l'âme sur le corps. » Les Frères, en effet, ouvraient leurs veilles par des actes de pénitence. A l'issue des Complies, ils se disciplinaient rudement — *se disciplinis duris subjiciebant.* — Ensuite on les voyait commencer une sorte de pèlerinage — *peregrinatione quadam*, — à tous les autels, au pied desquels ils restaient prosternés. Ils se servaient, pour ranimer l'esprit, de génuflexions multipliées par centaines — *centenis et ducentenis genuflexionibus laborantes.* — La piété du temps recherchait ces formes expansives; elles ont imprimé leur cachet sur le cérémonial des Frères-Prêcheurs. L'Eglise, du reste, dans le culte extérieur, et son divin Instituteur dans les sacrements, ont tenu le même compte de la nature de l'homme, esprit et chair. Au XIII[e] siècle, la dévotion privée offre des exemples nombreux de la tendance caractéristique d'une époque où l'Esprit qui vivifie les âmes s'était si puissamment emparé de tous les éléments du monde

visible. Il est dit de saint Louis : « qu'il s'agenouilloit chacun jour au soir cinquante fois, et à chacune fois se levoit tout droit, et donc se ragenouilloit, et à chacune fois, il disoit, moult à loisir, un Ave Maria[1] ». Parmi les Frères-Prêcheurs, le Bienheureux Jacques Salomon visitait la nuit les autels et joignait à ses prières de nombreuses génuflexions. La Bienheureuse Marguerite d'Ypres, qu'on croit avoir été du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, s'en était imposé plusieurs centaines par jour : quand ses forces défaillaient, les Anges venaient la soutenir. La Bienheureuse Benvenuta, qui, vers le milieu du siècle, fut délivrée d'une douloureuse maladie auprès du tombeau de saint Dominique, et était entrée dans son Ordre, avait, dès son enfance, pratiqué, sous l'inspiration de Dieu, ce double culte de l'âme et du corps qu'on pourrait appeler l'homme tout entier devenu prière. On raconte des choses semblables de la Bienheureuse Marguerite de Hongrie. « Nous devons ces prostrations au Créateur, — écrit Albert le Grand, sur ces paroles relatives à l'aveugle-né : « *Et procidens adoravit eum* — il se « prosterna et l'adora. » C'est confesser qu'il a daigné tendre au néant sa puissante main, et l'élever au-dessus de lui-même. »

Ces efforts des Frères pour dompter leur chair par la pénitence et pour la faire entrer dans l'orbite

1. Cf. le confesseur de la reine Marguerite et la chronique latine de saint Denis.

de l'esprit, ne demeuraient pas sans récompense. C'est alors qu'ils sentaient leurs âmes se dilater sous l'action de la grâce. Elles s'épanchaient en larmes et en sanglots, en cris vers le Seigneur — *amaris singultibus et altis clamoribus,* — car, lorsqu'ils avaient gémi sur leurs propres péchés, c'était encore ceux du monde qu'ils pleuraient — *sua et aliorum peccata lugentes.* « Au bruit de ces sanglots, ajoute Gérard de Frachet, on aurait pu croire qu'on célébrait des funérailles, et qu'on pleurait sur le corps d'une personne amèrement regrettée. Aussi, bon nombre de séculiers, attirés par la curiosité, et s'étant mis à observer les Frères, furent extraordinairement touchés et quelques-uns entrèrent dans l'Ordre. »

Jusqu'ici, ce tableau, fidèlement calqué sur les textes des chroniqueurs, semble se rapporter à l'oraison commune. Lorsqu'elle était terminée, les Frères ne s'empressaient pas d'aller se plonger dans l'étude — *non statim currebant ad quaternos volvendos ;* — mais, cherchant des lieux isolés, à l'église, au Chapitre, ou dans les enfoncements les plus solitaires du cloître, ils examinaient leur conscience et s'infligeaient en particulier de nouvelles disciplines, les uns avec des verges, d'autres, pour n'être pas entendus, avec des lanières chargées de nœuds. Leur pureté de conscience était extrême. Leurs confessions, aussi exactes que fréquentes, étaient quotidiennes, d'après Gérard de Frachet ; d'après Thierry d'Apolda, certains Frères lavaient ainsi leurs

âmes dans le sang de l'Agneau, jusqu'à deux et trois fois par jour.

Jusqu'à quelle heure se prolongeaient ces veilles ? Nous l'avons dit, la ferveur des Religieux n'était pas la seule règle de leur durée. Le chroniqueur allemand remarque qu'on ne perdait pas de vue le grand bien qu'ils étaient appelés à produire parmi les peuples, et qu'on ne leur permettait pas de s'épuiser par des pénitences indiscrètes. Cependant il ajoute : « Si, en thèse générale, il faut exciter les tièdes et secouer les lâches, le frein de la discrétion était alors nécessaire pour modérer une si pieuse ardeur ; et tandis que, aujourd'hui, on n'arrache qu'avec effort certains Religieux à leur sommeil, l'autorité, au contraire, devait s'employer à imposer un indispensable repos à ceux qu'on découvrait absorbés dans la prière à tous les détours du couvent. » En effet, d'après l'auteur des *Vies des Frères*, un grand nombre d'entre eux étaient embrasés d'une si sainte ardeur qu'ils ne pouvaient s'arracher à leur prière, avant de s'être assurés, par un témoignage intime, qu'ils étaient exaucés. Tel disait qu'il ne pouvait goûter aucun repos, s'il n'avait arrosé son âme de ses larmes. D'autres, qui avaient prolongé leur oraison jusqu'au signal des Matines, la continuaient ensuite jusqu'à l'aube : de sorte que, sauf quelques instants dérobés à la veille par l'accablement des sens, ils avaient, selon la parole du chroniqueur, fait une même chose de la nuit et du jour — *noctem jungentes cum die.*

Mais, avant d'appeler le retour de la lumière, mentionnons une observance qui tient une grande place dans les institutions monastiques. Nous aurons à y revenir quand il faudra traiter du gouvernement de l'Ordre. Cependant, c'était un rouage trop important dans l'*horarium* ou dans la distribution des exercices du jour et de la nuit, pour que nous omettions d'en parler dès maintenant. Faisant suite aux Matines, le chapitre des coulpes interrompait la prière et précédait immédiatement la reprise de l'oraison commune. Le long de la nef méridionale de l'église s'étendait un espace carré ou préau, borné de trois côtés par les bâtiments conventuels et entouré d'arcatures dans tout son périmètre. C'était le cloître. D'ordinaire, le côté parallèle à l'église était occupé par le réfectoire et par ses dépendances. Au centre de la façade orientale, c'est-à-dire sous la partie du cloître perpendiculaire au chevet de l'église, s'ouvrait une porte, plus ornée que les autres, et flanquée de deux ouvertures à arcades géminées. Ce motif de décoration annonçait un des lieux réguliers principaux, le Chapitre, vaste local en forme de quadrilatère allongé. Sur un des grands côtés et en face de la porte, on voyait, en retrait, une sorte d'abside; un autel y était érigé. Rien n'est indifférent dans une construction conventuelle; la disposition des locaux importe au Religieux comme l'habit qui le couvre. Tous les lieux réguliers, le chœur, le dortoir, le cloître, le chapitre avaient leur physionomie, leurs

traditions, et, en quelque sorte, leur esprit. Ils comportaient certaines habitudes et étaient soumis à certaines règles ; l'édifice matériel devait inspirer et entretenir cet esprit. Pour le cloître et pour le Chapitre, Humbert de Romans le formule en deux mots : « *Sit in claustro non rumor, sed lectio ; in Capitulo non lis, sed confessio.* » Véritable *jardin fermé*, le cloître était réservé à la méditation et à l'étude, et ne devait être troublé par aucune agitation — *non rumor, sed lectio*[1]. Quant au Chapitre, s'il était ouvert aux délibérations conventuelles, il ne devait pas retentir du bruit des discussions — *non lis*. Mais il avait une destination plus habituelle. Toutes les nuits, après Matines, les Frères s'y rendaient processionnellement, et chacun s'accusait de ses fautes extérieures contre la règle et les constitutions — *non lis, sed confessio.* Au besoin, les Religieux s'entr'aidaient charitablement les uns les autres en se signalant leurs fautes oubliées. C'était ce que l'on appelait la *proclamation.* Le Supérieur adressait des avis, des réprimandes au besoin, et imposait une pénitence. C'était encore au Chapitre qu'il distribuait le pain de la parole à ses subordonnés. Enfin, on priait pour le Pape, pour les besoins de l'Église et de l'Ordre, pour les bienfaiteurs et pour tous les intérêts particuliers recommandés à la piété des Frères. On appelait ces prières suffrages — *suffragia.*

1. Le cloître était un lieu de silence d'une manière absolue, quand les Frères décédés reposaient au milieu du préau ; d'une manière habituelle, quand ils étaient enterrés dans l'église.

C'était du Chapitre que le démon se plaignait, lorsque, pressé par saint Dominique, il lui faisait cette réponse : « Ce lieu m'est en exécration : j'y perds tout ce que je gagne ailleurs ; c'est ici que les Frères sont avertis de leurs fautes, qu'ils s'accusent, qu'ils font pénitence, et qu'on les absout. »

Après la tenue du Chapitre, tout rentrait en silence jusqu'à l'heure de Prime ; mais les cœurs continuaient à s'entretenir avec Dieu. « La prière doit-elle se taire, demande le Bienheureux Humbert, parce que les bouches se sont fermées ? » C'était l'heure du *sacrifice matinal*, de même que le *sacrifice du soir* avait lieu après Complies. Les Frères se livraient avec une nouvelle ardeur « à ces *oraisons secrètes*, si propres, dit Humbert, à pénétrer les cœurs des plus saintes affections. En priant de la sorte, continue-t-il, on s'attache à des points particuliers, on les médite, on les approfondit, et la pensée, s'étant ainsi fixée, produit ces désirs enflammés qui rendent si puissantes les prières des Saints : votre oreille, dit le Prophète, a entendu les désirs de leur cœur. » C'est bien là, en peu de mots, la théorie de l'oraison mentale [1].

Les Frères reprenaient ensuite leurs exercices particuliers et la visite des autels. Celui de la Très-

1. De son côté, le Bienheureux Albert le Grand donne du même exercice la définition suivante : « Est autem meditari, frequenter per interiorem cordis cogitationem super idem converti et ipsum vertere et revertere in corde, ut menti dulcius et firmius imprimatur. » (*In muliere forti.*)

Sainte Vierge pouvait-il ne pas être l'objet d'une attention toute spéciale? On le voyait entouré d'un triple cercle de Religieux, recommandant avec une admirable ferveur — *mirabili devotione* — leurs besoins et ceux de leur Ordre. Thierry d'Apolda, empruntant au langage liturgique ses plus gracieuses images, compare ces rangs serrés à une couronne tressée de lis des vallées et de roses empourprées — *et circumdabant eam flores rosarum et lilia convallium.* — Les roses, selon son interprétation, représentaient les pénitents couverts d'une sainte rougeur, et la blancheur des lis symbolisait l'éclat des âmes virginales. Nous verrons ailleurs quelle place considérable occupaient ces dernières, dans cette couronne offerte à la Reine du Ciel.

Aux premières clartés du jour, les Frères se disposaient à monter à l'autel, et ils mettaient à s'assister les uns les autres, le plus touchant empressement.

Dans cette esquisse largement crayonnée, nos chroniqueurs se sont-ils laissé entraîner, par un pieux enthousiasme, au delà des limites de la plus stricte exactitude? Loin de là, et nous sommes en mesure, en réunissant une somme de faits particuliers, de donner plus de force aux contours, et d'étendre les perspectives du tableau.

Gérard de Frachet et Thierry d'Apolda se sont principalement attachés à faire connaître la vie des Frères après la mort de saint Dominique et sous le gouvernement de son successeur. Nous verrons qu'il faut faire honneur des mêmes traits à une période

beaucoup plus longue : celle que nous avons appelée l'âge d'or de l'Ordre.

Une observation *a priori* nous permettra de l'établir.

Aujourd'hui, c'est beaucoup quand un homme peut faire face à une spécialité ; les aptitudes se développent à cette condition. Dans l'Ordre de Saint-Dominique, le Maître en théologie en activité, le Lecteur même, sont déchargés de la majeure partie des obligations chorales, moins onéreuses, cependant, qu'elles ne l'étaient au XIIIe siècle. Le Religieux qui a reçu la grâce de l'apostolat est absorbé par le ministère actif; l'homme d'érudition par ses livres.

A voir, au contraire, comment un si grand nombre de Religieux menaient de front et à un si rare degré, la vie de contemplation, les travaux scientifiques et les fatigues de l'apostolat, non-seulement on est contraint de rendre hommage à une force d'intelligence qui se faisait un jeu des difficultés, mais on se demande par quel procédé ces hommes trouvaient du temps pour suffire à tout.

Nous l'avons indiqué avec le Bienheureux Jourdain, avec Humbert de Romans : « *Le jour au prochain*, disaient-ils, *la nuit à Dieu* ». A l'appui de cette formule, ouvrons les sources historiques, en commençant par les actes des Saints. Les faits particuliers sont assez riches pour autoriser une affirmation générale. Nous n'en citons que quelques-uns.

Saint Hyacinthe était du nombre des plus intré-

pides veilleurs. Comme saint Dominique, il n'avait d'autre cellule que l'église — *templo pro cubiculo utebatur*; — et lorsque la tyrannie du sommeil l'y contraignait, il étendait sur les dalles du sanctuaire ses membres fatigués.

Il en était de même de saint Thomas d'Aquin. Après un léger tribut payé à la nature, il se plongeait dans ces nuits lumineuses auxquelles on doit tant de chefs-d'œuvre, élaborés à l'aide de la prière et de la méditation : — *et nox illuminatio mea in deliciis meis.*

Les exercices nocturnes de saint Raymond de Pegnafort, ses visites aux autels, ses larmes et ses prostrations avaient été observés par les Frères jaloux de s'édifier.

Le Bienheureux Jacques Salomon s'adonnait à la veille avec une persévérance qui ne se démentait jamais. Ce n'était qu'à l'approche du jour qu'il se retirait dans sa cellule. S'asseyant alors et cherchant un appui pour sa tête, il attendait, dans cette posture, que ses paupières se fermassent un instant pour se rouvrir bientôt à l'appel de l'Office de Prime.

Nous ne parlons pas, en cet endroit, des pieuses veillées du Bienheureux Jourdain, ni de celles du Bienheureux Albert le Grand. L'occasion s'en offrira dans le cours de cet ouvrage.

Mais indépendamment des Religieux placés sur les autels, l'histoire est là pour nous dire jusqu'à quel point les Frères avaient réussi à doubler leur exis-

tence, par l'adjonction des œuvres de la nuit à celles du jour. Les exemples viendront en leur lieu ; nous n'aurons pas terminé ce chapitre sans qu'ils se soient produits. Que les historiens aient à raconter quelques grâces reçues par des Religieux souvent innommés, c'est la plupart du temps à l'occasion de ces veillées persévérantes. Bornons-nous pour le moment à offrir comme exemple deux traits recueillis entre mille.

« Il y avait, au couvent de Metz, un Frère de grande dévotion et connu pour son assiduité à la prière. Une nuit qu'après les Matines, il méditait sur la Passion du Sauveur, il crut voir, des yeux du corps, le Christ crucifié et comme nouvellement détaché de la Croix. Il commença par se prosterner à ses pieds. Après cela, considérant les blessures des deux mains, il repassa pieusement en son cœur les bienfaits de la Passion, et pria de la sorte pendant longtemps. Enfin, s'approchant de la plaie du côté, il appliqua ses lèvres à cette ouverture, comme un enfant qui s'attache au sein de sa mère. Le sommeil le surprit dans cette attitude, et quand il s'éveilla, il trouva ses lèvres tout humectées d'un sang liquide, et sa bouche remplie d'un sang coagulé. »

« Le Frère Pierre de Giocha, Sous-Prieur de Dinan en Bretagne, avait coutume, depuis bien des années, de prolonger son oraison à la suite des Matines. Un matin, cependant, il allait s'étendre sur sa couche, lorsqu'une voix frappa ses oreilles : « Lève-toi et « n'épargne pas ton corps, car ce n'est pas le moment « de le ménager ». Obéissant tout aussitôt, il alla con-

fier à son confesseur ce qu'il venait d'entendre, puis montant à l'autel, il célébra avec une grande abondance de larmes. Le même jour, il tombait malade, et peu après, il fit la fin d'un juste, laissant au pays qui garda sa dépouille mortelle, le souvenir embaumé d'une vie toute sainte [1]. »

IV.

« Jours immaculés et connus de Dieu, s'écrie le chroniqueur saxon à la distance d'une soixantaine d'années, jours où Dieu envoyait du haut du Ciel un feu qui pénétrait les os et les cœurs, et qui allumait l'incendie d'une indicible charité ! »

Cependant nous ne croirions pas avoir parlé, d'une manière véritablement utile, de cette époque bénie, si, à l'exemple de ceux qui nous l'ont fait connaître, nous n'ajoutions d'autres traits. « Éprouvez les esprits, dit l'Apôtre, pour connaître s'ils sont de Dieu. » Or, ces preuves qu'il faut chercher avec un soin d'autant plus jaloux que la vie spirituelle revêt des formes plus élevées, ne consistent ni dans des apparences brillantes, ni même dans des sacrifices imposés à la chair, si surnaturels qu'ils paraissent. Que tels Frères aient été vus pendant leur oraison s'élever corporellement de terre,—*toto corpore elevari a terra,* — ce fait, avec tant d'autres manifestations extraordinaires de la grâce, mérite assurément d'être

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

remarqué ; mais ce qui nous intéresse plus encore, c'est de savoir que ces ravissements et ces visions, ou même que cet élan surprenant dans les exercices de la prière et de la pénitence, étaient accompagnés des signes donnés par le divin Maître pour discerner les esprits, et dont le principal est celui-ci : « *Ex fructibus eorum cognoscetis eos* — vous les reconnaîtrez à leurs fruits ».

Saint François de Sales, traitant des extases divines, s'empare gracieusement de ce mot, et, lui ôtant son acception commune, il lui restitue son sens étymologique : *extase*, mouvement qui nous fait sortir de nous-mêmes. Il admet des extases de trois sortes : « L'une est dans l'entendement, l'autre dans l'affection, la troisième dans l'action ; l'une est dans la splendeur, l'autre dans la ferveur, la troisième dans l'œuvre. » Après avoir établi l'insuffisance des deux premières, lorsque la troisième fait défaut, il ajoute : « Mais de donner la vraie extase à la volonté..., cela n'appartient qu'à cet Esprit souverain par lequel *la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs*, extase toute sainte, tout aimable, et qui couronne les deux autres, et c'est l'extase des œuvres et de la vie. » On ne saurait mieux dire.

Quels seront, en appliquant ces principes aux fils de saint Dominique, les signes de l'*extase de la vie?* Deux œuvres se présentent tout d'abord, car elles touchent essentiellement à la vocation du Frère-Prêcheur : c'est l'étude et la prédication. Avec la prière, elles constituent les moyens principaux d'un

Ordre dont la fin est le salut des âmes. Bien fausse eût été la tendance qui aurait séparé les moyens de leur fin ou qui en aurait brisé le faisceau. Faut-il se demander si le premier siècle de l'Ordre satisfit à ces deux obligations? A aucune autre époque, l'étude ne mérita si bien le nom d'*extase de l'entendement*. Néanmoins elle satisfaisait à un devoir d'état, et appartenait, par suite, à l'*extase de la vie*. Quant à la prédication, Gérard de Frachet la fait découler, avec raison, de la même source que l'esprit de prière. Cette source est la ferveur. « En ce qui touche, dit-il, le ministère de la sainte parole, but assigné dès l'origine à l'Ordre, une ferveur non moins admirable s'était emparée des Frères. » Après quelques exemples à l'appui, il ajoute : « C'est au point que beaucoup de Religieux ne se seraient pas crus autorisés à prendre la nourriture de leur corps, s'ils n'avaient d'abord administré le pain de la parole à une ou à plusieurs âmes. »

Ce n'est pas tout : il y a une science vaine ; il y a une activité naturelle; il y a des *airains sonnants* et des *cymbales retentissantes*. Cherchons donc d'autres marques du bon esprit. Certaines œuvres sont d'autant moins suspectes qu'elles offrent moins d'éclat. Cachées dans l'obscurité du cloître, elles se perdent encore dans l'égalité de la vie commune et s'ignorent elles-mêmes ; et cependant ces œuvres domestiques, passées à l'état d'habitude, méritent les plus beaux noms. On les appelle humilité, charité, abnégation. Elles préparent, selon les anciens Pères,

aux grâces de la vie contemplative. « Lia, disait saint Grégoire, et non Rachel, fut admise la première à s'unir à Jacob » ; et, ces grâces obtenues, elles deviennent le signe le plus incontestable de leur authenticité.

On a dit jusqu'à quel point l'Ordre de Saint-Dominique avait conservé les caractères de l'ancienne vie monastique. Or, dans les Ordres antérieurs, les œuvres corporelles et serviles n'étaient pas réservées aux seuls Frères convers, institution encore assez récente au XIIIe siècle. Comme exercice de vertu, comme pratique d'humilité, de charité et de mortification, les Religieux de chœur étaient, à tour de rôle, appliqués aux plus bas emplois. Nous le voyons par l'exemple d'un grand ami des Frères-Prêcheurs, dont le nom reviendra dans la suite. Conrad, de l'illustre famille de Zähringen, d'abord abbé de Villiers, puis de Clairvaux, puis enfin cardinal-évêque de Porto et légat du Saint-Siége en France et en Allemagne, mourait, après avoir balancé par les suffrages portés sur sa personne l'élection de Grégoire IX. Parlant à ses derniers moments avec l'accent d'un véritable moine, il disait : « Plût à Dieu que j'eusse continué à vivre en simple particulier à l'abbaye de Villiers, et qu'on m'eût employé, jusqu'à la fin, à laver les assiettes avec l'hebdomadaire de la cuisine ! »

Les Frères-Prêcheurs, non moins que les moines proprement dits, tenaient à ces humbles pratiques. Quand Humbert de Romans traite de la contempla-

tion, il pousse de toutes ses forces les Religieux à la pratique des *oraisons privées*. Cependant il veut qu'elles cèdent le pas aux devoirs de vocation et aux devoirs de communauté. Il nomme l'étude et l'office choral ; bien plus, il enseigne qu'il faut savoir abandonner les dévotions particulières pour les œuvres corporelles, pour tous les services d'utilité commune et de charité. Il précise davantage dans un autre passage de son Commentaire sur la Règle, et rappelle l'usage des religions approuvées de faire remplir aux Frères les offices serviles, comme de laver la vaisselle ou les pieds des voyageurs [1]. « J'ai connu quelqu'un, dit-il, qui était grand dans le siècle, mais fort adonné à la vanité. Devenu Religieux, il choisissait son heure pour prendre un vase d'eau, et allait nettoyer les lieux les plus infects du Couvent. » Humbert fait allusion au plus cher compagnon de son noviciat, le Bienheureux Gilles de Santarem, que nous allons voir à l'œuvre tout à l'heure.

Le soin des malades offrait l'occasion la meilleure d'unir le renoncement à la pratique de la charité. A une époque où l'Ordre comptait si peu de vieil-

1. Le pieux écrivain entend évidemment parler ici des Religieux de chœur, aussi bien que des Frères convers : car, immédiatement après le passage susdit, il traite à part des devoirs de ces derniers, auxquels il applique par un *a fortiori* ce qu'il vient de dire des Religieux en général. Il aime, du reste, à insister sur ce sujet des services de charité. Ainsi, dans sa lettre sur les vœux, il y revient par deux fois : « Circa servitia fraterna sitis prompti. » Et ailleurs : « Sitis jucundi, spontanei et parati. »

lards, les Couvents étaient néanmoins assez considérables pour nécessiter un service régulier et continu de l'infirmerie. Les Frères y étaient successivement appliqués comme hebdomadaires ou semainiers, sous les ordres de l'infirmier majeur. Humbert, à ce propos, enseigne avec une grande piété comment il faut répandre les *onctions de la miséricorde* sur les membres souffrants du Sauveur. Toutes les œuvres de miséricorde sont renfermées dans les assistances qu'on leur prodigue. « Par ce moyen, dit-il, on nourrit les affamés, on désaltère ceux qui ont soif, on revêt ceux qui sont nus, on offre une couche aux membres fatigués, on reçoit des hôtes souffrants, on visite les captifs de l'infirmité. D'autre part, les austérités de la religion n'immolent d'ordinaire qu'un sens ou qu'un membre à la fois : le goût est mortifié par l'abstinence, la vue par les veilles, le toucher par la rudesse du vêtement, la langue par le silence, les pieds par la clôture. Mais tous les sens sont employés par le seul service des infirmes : l'œil en veillant pour eux et en supportant souvent des choses rebutantes, l'odorat en s'exposant à des senteurs mauvaises, l'ouïe en supportant parfois les impatiences des malades, le toucher en prenant soin de leur corps, le goût lorsqu'on se lève de table pour les assister, la langue en les consolant, les pieds en accomplissant pour eux beaucoup d'allées et de venues, le corps enfin tout entier et en une multitude de manières. »

Demandons-nous si l'esprit qui dictait ces en-

seignements régnait également dans les œuvres.

Les Religieux, sans distinction, Prieurs et Lecteurs, Prédicateurs et Frères convers, se devaient au soin des malades [1]. Ce n'est qu'en 1240 qu'un Chapitre général, consacrant les dispenses chorales des Lecteurs, les affranchit également du service de l'infirmerie [2]. Ici l'exception suppose et confirme la règle.

L'exercice de la charité, nous l'avons fait comprendre, s'étendait à d'autres objets. Thierry d'Apolda, parlant de l'empressement des Frères à se rendre de mutuels services et à s'assister dans les observances les plus pénibles, les comparait à des chevaliers, unis par la fraternité des armes et volant au secours les uns des autres dans les combats. « Bienheureux, ajoute-t-il, celui qui parvenait à prévenir ses Frères dans le service de l'infirmerie, de l'hospice, de la table ou du lavement des pieds. Que de fois on voyait des Religieux se dépouiller de leur chape, de leur tunique, de leurs chaussures, en faveur de survenants, et surtout s'ils étaient inconnus ! A la dévotion pleine d'allégresse qui brillait sur leurs visages, vous auriez cru qu'ils servaient des Anges et non des hommes. Tel Frère ressentait dans ces œuvres serviles une suavité si grande que, croyant n'être point aperçu, il se laissait aller à baiser les écuelles qu'on lui donnait à laver. »

1. Cf. Galvaneus Flamma, chroniqueur du temps.

2. Les dispenses des Lecteurs comprenaient tous les Offices, Complies exceptées, mais seulement les jours de férie.

Ici, comme nous l'avons fait à propos de la veille, il est facile de sortir des généralités, au moyen d'exemples illustres.

L'historien de saint Pierre de Vérone [1] rapporte que l'éloquence, l'apostolat, la contemplation elle-même, dons éminents dans le saint martyr, n'eussent été à ses yeux qu'une vaine poussière — *quasi pulverem in ventum jaceret* — s'il n'y eût ajouté la pratique de l'humilité, de l'obéissance et de la charité. Aussi s'emparait-il comme d'une proie, des occasions d'exercer les plus humbles offices, et celui même de portier.

Tradition que nous trouvons encore florissante vers la fin du siècle, c'est-à-dire à l'époque (1285-1287) où les quatre Dominicains chargés par le pape Honorius IV d'écrire la vie du Bienheureux Ambroise de Sienne se mettaient en devoir d'obéir. Ce grand serviteur de Dieu, lui aussi, s'appliquait au soin des malades, accourait au-devant des hôtes, était empressé à leur laver les pieds. C'était bien, comme dans l'exemple de saint Pierre martyr, l'extase des œuvres unie à la contemplatiou la plus haute, car l'âme du Bienheureux Ambroise recevait du Ciel des faveurs signalées.

Cette justification de la contemplation par les œuvres est plus frappante encore dans le Religieux auquel le Bienheureux Humbert de Romans faisait tout à l'heure allusion. Le Bienheureux Gilles de

1. Thomas de Lentino.

Santarem, grand dans le siècle, humble en religion, avait été arraché à une vie fameuse dans ses écarts, par une victoire soudaine de la grâce. Entré dans l'Ordre deux ans après l'avénement de Jourdain de Saxe à la charge de Maître général, il devint le compagnon de noviciat d'un jeune écolier qui n'était autre que le Bienheureux Humbert. L'âme pure de l'adolescent et l'âme régénérée du pécheur s'unirent d'une très-étroite affection, que ni l'éloignement ni les années ne purent affaiblir. Bien longtemps après leur première rencontre, alors que Humbert de Romans se trouvait à la tête de tout l'Ordre, et que Gilles gouvernait la Province d'Espagne, ce dernier se laissait aller avec son ami aux confidences les plus intimes. Il disait dans une de ses lettres : « Il y a dès cette vie une lumière intérieure qui illumine le cœur des serviteurs de Dieu, aussi bien que les yeux du corps sont éclairés par la lumière du soleil. » Et il ajoutait qu'il tenait cela pour certain, et comme l'ayant expérimenté. Un Frère, qui fut son compagnon à diverses reprises, déclarait, de son côté, à Humbert de Romans que souvent, en voyage, il avait vu le Frère Gilles absorbé dans l'extase et complétement étranger aux choses de la terre ; et quand il reprenait ses sens, il gémissait douloureusement de se voir arraché aux clartés intérieures qui l'avaient ravi. En dehors de cette action divine, subie plutôt que procurée, le Bienheureux ne cessait de s'élever au moyen des deux ailes de la contemplation, l'étude et la prière. On le

trouvait toujours soupirant, ou étudiant, ou méditant, ou enseignant [1].

Gilles, cependant, ne savait rien refuser à l'appel de la charité. Quelquefois les Frères le surprenaient en extase, et, sans qu'il s'en aperçût, faisaient cercle autour de lui. Rendu à la conscience de lui-même, il se levait à leur aspect et leur faisait l'accueil le plus gracieux. C'était sa maxime qu'il fallait savoir s'oublier, se négliger — *se neglecto* — pour venir en aide au prochain; que la vocation du Frère-Prêcheur le requérait, et que le salut des âmes devait l'emporter sur toute dévotion personnelle. Ce zèle de la charité, il l'exerçait avant tout autour de lui, et sur ses proches par les liens religieux. Objet d'édification pour tous les Frères, « il les poussait, dit Gérard de Frachet, à l'amour de l'Ordre, de la sainte pauvreté et d'une obéissance très-parfaite ». On lui amenait les novices ébranlés, et il les renvoyait consolés. Médecin dans le monde, il se souvenait de son ancienne profession pour visiter les malades, et il les engageait à mettre leur confiance bien plutôt dans la grâce que dans l'art de Galien. Si quelque Frère, en s'oubliant, donnait aux conversations un ton trop mondain, d'abord il patientait, puis il arrivait peu à peu à parler des choses de Dieu, et cela avec tant de délicatesse et de courtoisie — *curialissime*, dit son biographe — que les conversations oiseuses ne tardaient pas à

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

changer de nature. Esprit très-cultivé, il avait néanmoins en aversion toute science sans but — *studium inutile pro modico reputans.* — Il répandait par son exemple le goût des choses pieuses et simples, aimant à entendre lire la *Vie des Saints* et s'en entretenant volontiers.

Etait-ce assez pour faire oublier, ou du moins pour autoriser les élévations toutes séraphiques de sa piété? Gilles avait d'autres sacrifices à faire à la charité et à l'humilité. Opulent dans le siècle, ayant usé et abusé de toutes les délicatesses de la vie, il eut d'abord une certaine peine à marcher dans les rudes sentiers de l'austérité monastique. Il se vainquit, et bientôt, prenant le contre-pied de son ancienne existence, il dépassa tous les Frères par son amour pour les offices les plus abjects. L'art qu'il avait pratiqué dans le monde lui permettait, peut-être plus qu'à d'autres, d'approcher les malades. Il en profitait, non-seulement pour leur prodiguer les assistances spirituelles et corporelles, mais pour prendre à sa charge les offices les plus rebutants. Et il ne se contentait pas d'enlever les ordures de l'infirmerie — *sordes infirmariæ;* — mais, se faisant l'homme de peine de la Communauté tout entière, il pénétrait dans les cellules à l'heure où les Frères étaient aux écoles, et faisait disparaître toute trace de malpropreté.

Ut quid perditio hæc? s'écriera-t-on peut-être. Pourquoi ce sacrifice de temps fait à des œuvres matérielles, par des esprits cultivés et, d'ailleurs,

si noblement, si saintement occupés? N'oublions pas qu'un acte de renoncement fait souvent beaucoup plus que les plus hautes spéculations pour introduire une âme dans l'intimité divine et pour communiquer aux esprits des lumières nouvelles. Il nous semble, en tout cas, que l'élévation extraordinaire des Frères dans les voies intérieures, que l'éclat répandu au dehors, que la haute position précédemment occupée dans le monde par un si grand nombre d'entre eux, requéraient de pareils abaissements, de même que l'austérité demandait à s'embellir par la pratique toute aimable de la charité. Le Bienheureux Gilles de Santarem nous paraît une personnification de la religion humble et vraie, large et pratique, qui florissait autour de lui. En reproduisant les détails qu'on vient d'entendre, nous pensions involontairement à cette exclamation poussée dans la suite par sainte Catherine de Sienne: « Oui, elle est toute belle, toute large et toute odoriférante, cette religion des Frères-Prêcheurs! »

Ou encore nous résumerons les particularités qu'on vient de lire, par cette parole d'Albert le Grand : « L'exercice assidu des œuvres abjectes conduit à l'humilité[1] ».

L'*humilité*, c'est aussi le titre du chapitre des *Vies des Frères* où nous venons de puiser. On aime à découvrir l'esprit des fils de saint Dominique dans

1. « Ad veram humilitatem inducit frequens in despectis operibus exercitatio. » *Paradisus animæ.*

ces pages si simples, si dépourvues d'arrangement, plus que sobres d'appréciations et où le titre d'un chapitre et la distribution des faits suffisent pour faire comprendre la pensée-mère de l'auteur. Ne nous refusons pas à lui emprunter d'autres exemples d'humilité, ce premier de tous les signes pour arriver au discernement des esprits. L'un a trait à l'humilité acquise et aux biens qu'elle attire ; l'autre montre les résistances que Dieu oppose à la vertu elle-même tant qu'elle n'est point fondée sur une profonde humilité, « cette vertu demandant, dit encore le Bienheureux Albert, que l'on s'abaisse au point de se considérer comme indigne de toute grâce et qu'on ne se permette d'en ambitionner aucune [1] ».

Pour l'un et l'autre cas, l'historiographe de l'Ordre se borne à exposer sans phrases comme sans commentaires. La moralité du récit devra s'offrir d'elle-même à des lecteurs unis de sentiments et de pensées avec l'écrivain.

Il s'agit d'abord d'un Frère allemand, qui depuis longtemps s'exerçait et se complaisait dans la considération de son néant. Etant un jour en oraison, il fut soudainement éclairé par cette parole de l'Ecriture : « *Descendit cum eo in foveam.* La divine Sagesse descendit avec lui dans l'abîme ». Alors il se prit à réfléchir de combien de périls, de quels abîmes de misère Dieu avait daigné le préserver.

1. « Argumentum veræ humilitatis est cùm homo in tantum se dejicit quod omni gratia se indignum esse sentit, nec audet etiam aliquam gratiam appetere. » (*Paradisus animæ.*)

Ravi à cette pensée, il sentait son âme se liquéfier dans les sentiments les plus doux, et atteint de cette langueur appelée par saint François de Sales *la bien aimable maladie d'amour*, il resta trois jours consécutifs sans pouvoir prendre aucune nourriture, sauf quelque peu de liquide que les Frères introduisaient entre ses dents avec une cuiller. Le résultat de cette grâce fut une paix si profonde, qu'aucune chose de ce monde ne put désormais la troubler[1].

L'autre fait nous ramène au sujet dont nous paraissions nous être écartés, à ces nuits que la piété des Frères rendait si vivantes. Le Religieux que nous allons mettre en scène est de bonne vie et véridique — *honestus et verax.* — L'expérience qu'il a faite à ses dépens nous est connue par son aveu; il s'en est humblement ouvert au Bienheureux Jourdain. C'est sur ces données qu'écrit Gérard de Frachet : « Ce Frère, dit-il, déjà ancien dans l'Ordre, avait servi le Seigneur avec une grande pureté. Néanmoins, il ne ressentait aucune de ces consola-

1. La *bien aimable maladie d'amour*, dit saint François de Sales. Albert le Grand avec plus de paroles s'exprimait ainsi : « Amor destituit et vires et sensum aliquando, et frequenter mortem inducit. Hoc multo plus facit amor divinus... Ille enim plus profundatur, et de hoc affectu dictum est : (Psalm. 83) Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. Concupiscentia enim hæc bona concupiscentia est, quæ est amoris. Defectus autem destitutio est in non habendo amatum ad voluntatem. Et in hoc affectu dictum est illud : (Cant. 5) Nuntiate dilecto meo quia amore langueo. » (*Comm. in Joan.*)

tions, de ces divines douceurs, dont les livres l'avaient entretenu, ou dont il entendait parler autour de lui comme de choses expérimentées par les Frères. Une certaine nuit, il alla se jeter aux pieds d'une image du Sauveur crucifié, et il se plaignait amèrement à lui et de lui en ces termes : « Seigneur, on dit que vous dépassez toute créature « en mansuétude et en bonté. Or, voici que je vous « sers depuis bien des années; à cause des pro- « messes tombées de vos lèvres, j'ai marché par de « durs sentiers. Cependant, si j'avais accompli au « service de quelque tyran le quart seulement de « ce que j'ai fait pour vous, il m'en aurait su quelque « gré, et m'aurait donné des signes de contentement, « soit par de douces paroles, soit par des présents, « soit par des marques de confiance, et au moins « m'aurait-il invité à m'asseoir à sa table. Mais vous, « Seigneur, vous n'avez répandu dans mon âme « aucune douceur; vous ne m'avez accordé aucun « signe de votre bienveillance. On répète sans cesse « que vous êtes la douceur incréée, et vous m'avez « été plus cruel qu'un tyran » ! Il venait d'exhaler ces plaintes, quand il entendit par deux fois un bruit semblable à celui que ferait une meute de chiens, acharnés à détruire la toiture avec leurs ongles et avec leurs dents. Effrayé à ce bruit et tremblant de tous ses membres, il aperçut soudain une figure horrible, armée d'une barre de fer, et qui, lui assénant un coup violent dans les reins, le renversa meurtri sur le pavé. Brisé par la douleur,

il put à peine se traîner jusqu'au pied d'un autel, où il resta sans mouvement. Le matin, les Frères, qui allaient à Prime, le trouvèrent dans cet état et le portèrent à l'infirmerie. Il y resta pendant trois semaines, exhalant une odeur si fétide que les Religieux désignés pour prendre soin de lui avaient peine à la supporter. Enfin, guéri quant au corps et repentant de sa témérité, il se rendit au lieu où il avait été châtié, et là où il avait rencontré la colère, il trouva la miséricorde. « Seigneur, disait-il, j'ai « péché contre le Ciel et contre vous, je suis indigne « de votre compassion, et plus encore de ces hautes « faveurs que j'osais désirer. Seigneur, vous étiez « juste en me frappant, et vous êtes pitoyable en « me guérissant. » Il se prosternait ainsi la face contre terre, et demandait par des supplications réitérées, le pardon de ses folles pensées et de ses paroles imprudentes ; et voici qu'une voix se fit entendre : « Si tu veux éprouver des consolations, « il faut que tu te considères comme un vil vermis- « seau et comme la boue que tu foules aux pieds ». A ces mots, il se releva l'âme joyeuse, et rendit grâces à Dieu. Depuis lors, il s'appliqua avec ardeur et persévérance à la vertu d'humilité, fit de très-grands progrès, et acquit dans l'Ordre une juste considération. »

V.

La fin de la prière est l'impétration : « Demandez et vous recevrez ». L'auteur des *Vies des Frères* lui consacre un chapitre intitulé : *De virtute orationis.*

Par le spectacle de sa vie, saint Dominique inculquait à ses fils une foi vive dans la puissance de la prière. Tous ses pas révélaient le merveilleux crédit dont il jouissait auprès de Dieu. Il priait, et les cieux se résolvaient en pluie, le pain et le vin se multipliaient, les cœurs étaient transformés, les Anges apparaissaient sur la terre, les morts ressuscitaient.

Cependant les douces insinuations du Père s'ajoutaient aux exemples du thaumaturge. On le voit, en mainte occasion, disposer les cœurs à cette confiance simple et droite qui, honorant les promesses divines, entre pour une si grande part dans le succès de la prière. Pierre Cellani était effrayé à la pensée du ministère des âmes. « Va, mon fils, lui disait saint Dominique, va, sois sans crainte ; deux fois par jour je penserai à toi devant Dieu ». Et de fait, non-seulement le disciple éprouva les effets immédiats de la promesse du Maître, mais, dans la suite, il lui suffisait de se recueillir et d'y penser dans la prière, pour se trouver plein de force et béni dans ses œuvres.

Quand le procureur du Couvent, — c'est lui qui le

rapportait plus tard — venait dire au Saint que le pain et le vin manquaient, le Frère Dominique lui répondait : « Va et prie, et le Seigneur pourvoira ». Le témoin allait alors à l'église, le Frère Dominique le suivait, et Dieu faisait qu'ils avaient toujours de quoi se sustenter.

« *Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos* ». L'aigle apprenait à ses petits à étendre leurs ailes. Dominique, cependant, mêlait parfois à ses exemples une condescendance pleine de grâce, et priait conformément aux désirs de ses enfants.

Un jour, pendant un pieux colloque avec un moine cistercien, il avouait que Dieu n'avait jamais rien refusé à sa prière. « Pourquoi, reprit alors son interlocuteur, ne lui demandez-vous pas qu'il vous donne maître Conrad, dont je vois que les Frères convoitent ardemment la possession » ? Dominique s'y prêta, à la condition, toutefois, que le moine de Cîteaux passerait la nuit à prier avec lui : et le lendemain, maître Conrad demandait à entrer dans l'Ordre.

Mais les aiglons ont pris leur vol. Héritiers de l'esprit *de prière et d'ardeur* de leur saint patriarche, ils seront exaucés comme lui. On le sent revivre dans les deux faits suivants.

« Deux Frères étaient envoyés en un certain couvent. Ils accomplissaient cet acte d'obéissance avec un cœur joyeux, lorsqu'ils furent surpris par un orage et des torrents de pluie. De quoi ayant grand'-peur, ils se dirent l'un à l'autre : « Dieu n'agréerait-

« il pas notre obéissance ? » N'apercevant aucun lieu qui pût leur servir de refuge, l'un des Frères vint à se ressouvenir du miracle que le Seigneur avait fait en faveur du Bienheureux Dominique, en le préservant de la pluie ainsi que son compagnon. A cette pensée, sa confiance se ranima ; il pria, et bénit les nuées par le signe de la croix. A l'instant, elles se divisèrent à droite et à gauche, et pendant l'espace d'une lieue, les Frères marchèrent sans recevoir une goutte d'eau, bien que la pluie tombât tout autour d'eux. »

Un autre épisode rappelle la conquête de maître Conrad. C'est celui d'une âme gagnée à la vie religieuse par les prières de deux Frères associés en voyage. Il offre un double intérêt. Il fait connaître les allures des Religieux itinérants, dont nous aurons à décrire la courageuse et profonde pauvreté. Il a trait, d'autre part, à l'un des hommes les plus éminents d'une époque féconde en Saints : Gilles de Santarem. Laissons à Gérard de Frachet le soin d'indiquer, et au lecteur la tâche facile de discerner quel était, dans la scène qu'on va lire, le rôle du Bienheureux.

« Deux Frères espagnols avaient suivi à Paris les cours de l'Université et s'en retournaient dans leur patrie en passant par le Poitou. Un jour qu'ils avaient marché depuis le matin jusqu'à l'heure de sexte, ils commencèrent à ressentir les atteintes de la lassitude et de la faim. Non loin, ils apercevaient un hameau très-pauvre, et de peu d'habitants. Le

Frère le plus fatigué était d'avis de s'y transporter afin de faire la quête de porte en porte. Mais l'autre Frère, plus aiguillonné par la faim, insistait pour aller vers un village plus éloigné, dans la crainte que, faute de trouver des ressources suffisantes dans ce hameau, ils ne vinssent à défaillir par la suite du chemin. Le Frère le plus fatigué se mit alors en prière, et pour consoler son compagnon, il lui dit : « Mon Frère, Dieu n'est-il pas assez puis-« sant pour nous faire trouver notre subsistance dans « un pauvre hameau? » — « Assurément, répondit l'autre, mais est-ce bien ainsi qu'il agit? » Et le premier Frère de reprendre : « Ne craignez point, « Frère très-cher, car le Seigneur nous procurera « dans ce hameau le peu dont nous avons besoin. » Et là-dessus, arrivait la châtelaine de Saint-Maixent, riche et noble dame qui chevauchait avec son fils et une suite nombreuse [1]. Ayant vu les Frères si harassés, elle dit à son fils avec un accent de compassion : « Mon fils, mets pied à terre, et par amour « pour Dieu et pour moi, offre de quoi manger à ces « deux Frères-Prêcheurs. » Et le jeune homme, descendant de cheval, alla quérir un excellent pâté, farci

1. Les châtelains, en Poitou, étaient des fonctionnaires militaires, tenant en leur garde certains châteaux-forts au nom du comte. La forteresse de Saint-Maixent était de ce nombre. — Cf. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*. — Cette note peut faire apprécier la grande exactitude de langage de Gérard de Frachet, lequel n'écrit jamais qu'en toute connaissance de cause.

de bon poisson, qu'on avait préparé pour sa mère ; il y ajouta du vin, du fromage, des œufs, du pain frais, et encore d'autre poisson. Il faisait les honneurs aux Frères, et pour les encourager, il les pressait d'accepter toutes ces choses avec un cœur joyeux, attendu qu'ils étaient les pauvres du Seigneur, qu'ils avaient à essuyer beaucoup de fatigues, et que, de plus, ils n'étaient pas assurés de trouver en tout lieu une sustentation suffisante ; et il les servait avec les égards les plus délicats, de concert avec une troupe de jeunes serviteurs également empressés. Après quoi, le plus ancien des Frères dit à l'autre : « Prions Dieu, afin qu'il conserve ce bon « jeune homme qui nous a si dévotement servis, et « qu'il daigne le conduire à la fin bienheureuse. » S'étant mis à genoux, ils récitèrent le *Veni Creator*, le *Pater noster* et l'Oraison, et prenant congé, ils se remirent en route, continuant à recommander l'adolescent au Seigneur. A quelque temps de là, l'un des deux Frères se rendant d'Espagne à Paris pour le Chapitre général, et s'étant arrêté au couvent de Poitiers, y trouva ce jeune homme déjà vêtu de l'habit de l'Ordre. Surpris à cette rencontre, il dit au Prieur : « Quel est donc ce jeune Frère ? » Ayant ouï que c'était le fils de la châtelaine de Saint-Maixent, il ajouta : « Appelez-le. » Et alors il lui dit : « Mon Frère, vous souvient-il d'avoir, sur « l'ordre de votre mère, offert à dîner à deux « Frères qui venaient de Paris ? » — « Je m'en sou- « viens, répondit le jeune homme, et je rends grâces

« à Dieu qui m'a conduit dans l'Ordre à cause de « leurs prières. » Le Frère lui dit encore : « Je suis « l'un de ces Religieux, et j'ai souvent demandé au « Seigneur qu'il vous accordât une bonne vie et une « fin bienheureuse. La bonne vie, vous la possédez « déjà; efforcez-vous, bien-aimé Frère, d'y persévé- « rer, et certainement, vous arriverez par la suite à « la fin bienheureuse. » Telles sont les choses qu'écrivait le Frère Gilles de Portugal, homme éminent en sainteté, grand par la réputation, le savoir et l'autorité; et c'était l'un des deux Frères susdits. »

Ce thème de la prière est riche, et le répertoire du chroniqueur est loin d'être épuisé. Bien qu'il soit temps de passer outre, qu'on nous pardonne si nous cueillons encore une des fleurs du chemin. A moins d'erreur de notre part, elle est pleine de fraîcheur et offre un doux parfum. « Un Frère allemand, de très-sainte vie, s'était fait remarquer dès sa plus tendre jeunesse par son culte pour la Passion du Christ. Il avait pour ses plaies sacrées une très-grande dévotion, et tous les jours, il disait cinq fois de suite en leur honneur : « *Adoramus te, Christe,* « *et benedicimus tibi, quia per Crucem tuam redemisti* « *mundum.* — Nous vous adorons, ô Christ, et « nous vous bénissons, vous qui, par votre croix, « avez racheté le monde. » Il faisait en même temps cinq prostrations ou *venia* [1], et il disait autant de

1. On appelait ainsi la prostration des Religieux étendus sur le pavé de toute la longueur de leur corps.

Pater, priant le Christ de lui donner sa crainte et son amour. Ainsi qu'il le raconta plus tard, le Sauveur lui apparut et lui donna à boire de chacune de ses plaies. En ce moment, ce Frère goùta une telle suavité, que toute douceur et consolation du monde ne lui paraissait plus qu'amertume. Il honorait la Très-Sainte Vierge ainsi qu'il suit. Il rendait ses hommages à son cœur qui crut au Christ et qui l'aima, à son sein qui le porta, à ses mamelles qui l'allaitèrent, à ses mains industrieuses qui le servirent, à sa poitrine sur laquelle il reposa et qui fut une arche de toutes les vertus. Il vénérait ainsi en particulier chaque organe des perfections de la Reine du ciel, ajoutant autant de prostrations et autant d'*Ave Maria*. Il entendait par là honorer les vertus qui avaient mérité à la Bienheureuse Vierge de devenir Mère de Dieu, savoir : son humilité, sa charité, sa chasteté, sa patience, sa bénignité; et il la priait de lui obtenir ces mêmes vertus. La Très-Sainte Vierge lui apparut un samedi et fit couler dans son âme, d'une manière toute sensible, les grâces, objet de son culte et de ses pieux désirs. Ce Frère, cependant, avait négligé l'étude et lui préférait la prière, à cause de la grande douceur qu'il y ressentait ; mais les autres Frères s'en apercevant, l'accusèrent de se rendre inutile à l'Ordre. Alors il pria Dieu de transformer en savoir une partie de cette suavité, afin qu'il pût, en son honneur, travailler au salut des âmes. Le Seigneur l'exauça : il reçut par infusion les connaissances auxquelles il était jusqu'alors étranger. Il se

mit à prêcher gracieusement, tantôt en allemand et tantôt en latin, et il s'attira un grand renom par la sagesse de ses conseils [1]. »

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

CHAPITRE V.

VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — L'AUSTÉRITÉ.

I.

Entre la contemplation et la pénitence, les rapports ne sauraient qu'être très-étroits. Il faut, disaient les anciens maîtres, que l'homme déformé se réforme, afin de se transformer en Dieu. Les institutions monastiques ont pour but de satisfaire à cet énoncé. L'austérité et la prière constituent leur substance. Elles prennent l'homme tel qu'il est, corps et âme, la vie présente dans ses deux aspects, dans ses tristesses et dans ses espérances. Elles font deux choses à l'égard du corps : elles le répriment, afin que l'âme n'ait pas à subir ses insultes et sa domination ; elles l'élèvent, car les sens purifiés et rentrés sous le domaine de l'âme, sont appelés à coopérer à ses œuvres de justice et de sainteté. Elles correspondent de deux manières aux aspects de la vie présente : à ses tristesses, par la pénitence, à ses espérances, par les consolations et les splen-

deurs du culte. Système appliqué par l'Église à tous ses enfants, par la Religion à toutes les âmes, mais à l'état de culte permanent et de toutes les heures, dans les maisons soumises à la discipline des anciens Ordres.

Celui de Saint-Dominique avait adopté dans toute son étendue l'austérité monastique. Il y ajouta les rigueurs d'un genre de pauvreté inconnu jusqu'alors. Nous nous réservons d'en parler ailleurs ; ici nous ne traiterons que des institutions purement monastiques, passées en lois chez les Frères-Prêcheurs, telles que la veille, l'abstinence, le jeûne et le silence.

La veille surtout offrait un double aspect : la pénitence comme moyen, le culte de Dieu comme fin.

Le sommeil, tel qu'il nous est infligé, n'est pas celui d'Adam avant sa chute. « Dieu assoupit Adam, » dit la Genèse. « C'est un assoupissement, et non pas un sommeil, — remarquait Hugues de Saint-Cher, une des plus belles conquêtes du Bienheureux Jourdain ; — c'est une extase qui transporta Adam au milieu de la cour céleste et qui lui révéla les mystères de l'avenir, et c'est pourquoi, à son réveil, il se mit à prophétiser l'union du Christ et de son Église[1]. »

Depuis la chute, le sommeil est devenu une loi pénale et humiliante, un avant-coureur et une

1. Cette citation et la suivante sont tirées du grand ouvrage de Hugues de Saint-Cher sur tous les Livres Saints. L'interprétation ue nous v enons d'insérer est aussi celle de saint Augustin.

image de la mort. C'est ainsi qu'en parle Albert le Grand [1]. On trouve dans la nature humaine une tendance à s'y soustraire, à augmenter la vie aux dépens d'un tribut en quelque sorte funèbre. Le monde sait y échapper pour satisfaire à ses plaisirs, l'esprit du mal s'en affranchit pour accomplir des œuvres de ténèbres, le savant lui ravit les heures qu'il consacre à ses travaux ; la grâce, elle aussi, le combat, et ici comme ailleurs, elle tend par la mortification à reconquérir le terrain perdu par le péché. Pour elle, la vie des sens est un sommeil ; l'histoire du temps présent, c'est la nuit avec ses rêves trompeurs. Une des expressions dont le divin Maître se sert davantage est celle-ci : — *Vigilate*, — *veillez* — *vigilate, iterum dico, vigilate.* — Et comme la grâce prend en toutes choses le contre-pied du monde, il se trouve que la nuit offre aux âmes ferventes et contemplatives l'heure propice du réveil. Commentant ce texte du Cantique : « *Je dors et mon cœur veille,* » le Frère Hugues de Saint-Cher en fait l'application à l'âme fidèle. « L'épouse dort, quand son âme est ravie. Je dors, car, absorbée par la contemplation, je suis soustraite aux persécutions du dehors, étrangère au bruit et au mouvement du monde, affranchie des sollicitudes de la chair. — Et mon cœur veille — il a soif, il veut se désaltérer encore, — ce qui veut dire aussi que l'œil de l'in-

1. « Somnium similitudo est mortis, per hoc quod est stupor quidam, sicut mors et epilepsia. » (*In Joan.*)

telligence et celui de la volonté restent ouverts, afin de ne pas être surpris pendant le temps consacré au repos. Sommeil qui n'est autre que le transport de l'âme ; insensible à tous les attraits charnels, aveugle pour tous les biens créés, plus elle dort, plus son cœur est en éveil pour les objets invisibles de son amour. Excellent et bien doux sommeil, et veille toute heureuse ! »

Si l'on étudie l'histoire intime des âmes qui ont eu, plus que d'autres, le bonheur de triompher des résistances de la chair, on verra qu'elles cherchaient naturellement, pour se livrer au repos de la contemplation, les heures de silence et d'apaisement apportées par la nuit. C'était alors que, secouant les rêves bruyants du jour, elles percevaient les échos des réalités éternelles; que, solitaires aux pieds de Dieu, elles sentaient leur prière monter plus pure, plus dégagée et plus ardente. Au fond même des déserts, les cénobites de l'Orient goûtaient, à la faveur des ténèbres, une solitude plus profonde, un commerce plus intime avec Dieu. « O soleil, s'écriait saint Antoine, aux premiers rayons qui rougissaient les sables de la Thébaïde, que tu m'es importun : tu viens me ravir ma lumière ! »

Tel était le gain de la pénitence. Sans doute, elle s'en proposait d'autres encore. Offrir à Dieu un tribut d'expiation pendant ces heures qui semblent appartenir à la puissance du mal, c'était un objet digne de son zèle. A elle seule, la répression de la chair était un bien. « Aimez la pénitence corporelle,

écrivait le Bienheureux Albert; elle est d'une grande utilité. C'est par elle que l'âme devient plus forte pour les choses spirituelles. La mollesse de la vie, au contraire, lui fait perdre sa vigueur et la rend incapable des choses de son ressort[1]. » Ces motifs réunis avaient dicté des restrictions de plusieurs sortes aux douceurs du sommeil. De là cette dureté de la couche, dont les chroniques dominicaines font souvent mention, et cette pratique de dormir tout vêtu, interprétée par Humbert de Romans, et bien plus tard encore par saint Vincent Ferrier. De là surtout ces *Nocturnes* qui réveillaient les chrétiens des premiers âges plusieurs fois dans la nuit, et qui, réunis dans l'Office de Matines, appelaient, au XIIIe siècle, les pieux fidèles à partager les veilles du clergé : usage conservé dans certaines cathédrales de France jusqu'à la Révolution. Aujourd'hui, c'est aux Ordres religieux, c'est à quelques personnes isolées, que revient l'honneur de le poursuivre. Malgré l'affaiblissement des corps, malgré l'affaiblissement beaucoup plus grand de la vie surnaturelle, nous pouvons affirmer que cet usage subsistera. Jésus-Christ a veillé et prié de la sorte; tant que son Esprit demeurera présent à son Église, il se trouvera des âmes pour l'imiter. Elles seront rares comme la ferveur; mais quand le soleil s'est abaissé derrière l'horizon, l'astre qui le remplace au firmament, réfléchit encore ses clartés.

1. *Paradisus animæ.*

Un seul mot encore sur les veilles des Frères. Plusieurs exemples [1] nous montrent qu'à une époque où l'on se faisait difficilement à l'idée de réciter des Nocturnes à la clarté du jour, les membres les plus zélés du clergé séculier observaient encore la pieuse coutume de se lever pendant la nuit, lorsqu'ils disaient Matines isolément. Les fils de saint Dominique ne pouvaient rester en arrière. Divers traits recueillis dans les annales du temps établissent, chose plus remarquable, que ni les fatigues du voyage, ni celles de l'apostolat n'étaient admises comme un motif de dispense. La Vie de Christine de Stumblen, écrite par le Frère Pierre de Dacie dans les dernières années du XIII[e] siècle, nous apprend qu'à cette époque encore, le lever de nuit était dans les habitudes des Religieux itinérants.

Mais c'était pied à pied que l'austérité monastique disputait le terrain aux satisfactions des sens. Si la veille posait des limites au sommeil et sanctifiait la nuit, une abstinence de tous les jours et un jeûne de sept mois réglaient la qualité et la quantité des aliments. Le spiritualisme païen avait bien soupçonné quelque chose de semblable et l'avait essayé. Éclairée par son divin Instituteur, l'Église, depuis dix-huit siècles, impose à tous ses enfants la loi du jeûne et de l'abstinence, avec des ménagements

1. On en trouve plusieurs dans le *Livre des Abeilles* du Frère Thomas de Champré, recueil précieux pour l'histoire du temps et celle de l'Ordre.

dictés par une sagesse toute maternelle. Elle sait que c'est pour tous que le Sauveur a prononcé cette parole : « Gardez-vous de laisser appesantir vos cœurs par l'excès du boire et du manger. » Cependant la vie monastique allait plus loin : les saints fondateurs se trouvaient à l'aise avec les volontaires de l'austérité. Le jeûne continu et l'abstinence absolue remontaient aux origines de la vie régulière. C'étaient, au XIIIe siècle, des institutions éprouvées, que des hommes inspirés de Dieu avaient bien des fois rajeunies par des applications nouvelles : saint Dominique fut un de ces hommes.

L'abstinence et le jeûne constituaient, au sentiment d'esprits très-élevés, un détail moins vulgaire qu'on ne pourrait le croire. « Ce genre de macérations, dit le Bienheureux Albert le Grand, apporte un double profit, la connaissance des mystères divins et la grâce de voir nos désirs exaucés [1]. » Cependant un régime imposé par une loi commune avait besoin, pour produire de si nobles fruits, de la coopération du Religieux. A la lettre qui tue, celui-ci devait ajouter l'esprit qui vivifie. Le Bienheureux Albert fait à ce propos une remarque très-pratique et très-fine. « Celui-là, écrit-il, observe véritablement l'abstinence et s'y montre attaché, qui nonseulement s'abstient des choses délicates, étran-

1. *Paradisus animæ.* « Leguminibus vescenti », dit Humbert de Romans dans son Commentaire sur la règle, « datur intelligentia visionum », allusion aux trois jeunes hommes du livre de Daniel.

gères à son régime et par suite illicites, mais aussi qui, spontanément et par amour de Dieu, fait porter ses privations sur les choses affectées à son usage, licites par conséquent, et dont il pourrait user non sans mérite, et cela, que ces choses soient de prix et de nature à délecter, ou qu'elles soient viles et grossières. Si quelqu'un, par exemple, trouve sa satisfaction dans les portions communes plus que dans les perdrix, et dans l'usage de l'eau plus que dans l'usage du vin, il fera bien et sera plus agréable à Dieu en se privant sur les choses qu'il aime. Des mets grossiers, pris avec empressement et savourés avec plaisir, portent plus de préjudice qu'on ne croit à la parfaite abstinence [1]. »

Le chapitre *De fervore Fratrum*, que nous n'avons pas épuisé, répond à ces très-justes observations. Par leur esprit d'austérité, les Religieux mettaient à renchérir sur les privations du régime commun, le même zèle qu'ils apportaient à la veille. Nous transcrivons.

« Tel Frère, quand il recevait sa portion, y répandait de l'eau, afin de lui ôter toute sa saveur.

« Tel autre passa un Carême entier sans parler, à moins qu'on ne l'y contraignît, et il ne buvait qu'une fois par jour. Un grand nombre de Frères refusaient la pitance [2].

1. *Paradisus animæ.*

2. On servait aux Religieux deux sortes de portions, l'une appelée *ferculum*, une sorte de potage, probablement ; l'autre appelée *pictantia*. Le Prieur pouvait ajouter à cet ordinaire.

« Beaucoup, de crainte de se faire remarquer, préféraient s'abstenir tantôt d'un mets et tantôt d'un autre, mais en ayant toujours soin de s'imposer chaque jour une privation. »

II.

Un régime aussi austère était-il apostolique au même degré ? Évidemment, et lors même qu'on voudrait lui prêter une efficacité hygiénique dans ses rapports avec la vie purement conventuelle, il faut bien avouer que la veille, le jeûne et l'abstinence n'ont pas la vertu de préparer aux fatigues de l'apostolat et de les réparer. Si c'est là ce qu'entendent les physiologistes de tous les temps et de toutes les conditions, personnes de piété et gens du monde, l'accord devient très-facile, peut-être même avec les hommes du moyen âge. Qui le croirait? Albert le Grand, qui faisait maigre et qui jeûnait, comme tout autre Dominicain, n'ignorait pas la vertu fortifiante du régime animal, et même il reconnaît, dans quelque endroit de ses nombreux ouvrages, que les viandes rôties conviennent aux hommes d'étude [1]. Mais, d'autre part, c'est par deux fois que saint Paul invoque ses veilles prolongées et ses longs jeûnes, comme une force de son apostolat. « *In vigiliis multis...... in jejuniis multis.* »

1. « Ita videtur quod philosophantes uti debent assis et non elixatis. (*Opera* t. II, *Meteor*, tr. I. Digressio declarans..... qualiter digestione cibi laborantibus est utendum.) »

Il y a tout lieu de croire qu'en cette question très-souvent débattue, un élément caché et mystérieux échappe aux adversaires de l'austérité. Ne serait-ce pas cet élément que Bossuet avait en vue, lorsqu'il disait, dans son panégyrique de saint François de Paule : « Que Dieu donne telle vertu qu'il lui plaît aux nourritures, et que, pour ceux qui mettent leur espérance en lui seul, tout est bon, tout est salutaire, et que c'est pour confondre ceux qui, se dispensant de la mortification commune, se figurent de vaines appréhensions, afin de les faire servir à leur délicatesse affectée. »

Faut-il aller aussi loin que l'éloquent Evêque ? Nous l'ignorons, et notre but n'est point d'entrer dans un débat ouvert il y a bien des siècles, et dont on ne verra la fin que lorsque la chair aura cessé *de convoiter contre l'esprit, et l'esprit contre la chair*. Bossuet y avait pris part, la Renaissance l'avait connu, le moyen âge ne pouvait l'ignorer; les mêmes arguments *pour* et *contre* se reproduisaient dans tous les temps. Au XIVe siècle, un des mystiques les plus marquants de l'école dominicaine[1] signalait, pour la combattre, une opinion qu'il attribuait aux Ordres mendiants, savoir : que la nature n'était plus capable de porter le même poids d'austérité qu'autrefois. Presque dans le même temps, sainte Cathe-

1. Henri Suso, ou plutôt l'un des deux Eckhardt, au livre *des neuf Rochers*, à moins qu'il ne faille l'attribuer à un autre auteur encore.

rine de Sienne se chargeait de répondre. C'est Dieu qui, au livre du *Dialogue*, lui parle des rigueurs et de l'extrême pauvreté qu'avaient dû supporter sainte Agnès de Montepulciano et les sœurs dominicaines, ses compagnes. « Je puis faire en pareille circonstance que le corps profite plus d'un peu d'herbe, ou de n'importe quelle autre substance, que du pain et des autres aliments. » Et ailleurs : « Non, jamais je ne manque à ceux qui espèrent en moi. Ma douce Providence leur est assurée. Voyez cet homme qui vit dans la magnificence et les délices : il donne à son corps les mets les plus exquis, il l'entoure des soins les plus délicats, et cependant il est toujours malade. Mais si, par amour pour moi, il se prend en mépris, s'il embrasse la pauvreté volontaire, et ne garde pour couvrir ses membres qu'un seul vêtement, d'où vient qu'il récupère force et santé ? Rien ne semble lui nuire : il devient insensible au froid comme au chaud ; il prend impunément la nourriture la plus grossière. C'est que ma Providence se charge de lui dès qu'il s'abandonne à ses soins [1]. »

Enfin, au XIIIe siècle même, on considérait la

1. Nous serait-il permis de faire à ce propos de l'histoire moderne? Sans qu'il y ait lieu de crier au miracle, des faits semblables peuvent se produire au XIXe siècle, et se produisent en effet. Citons un exemple entre beaucoup d'autres. Un prêtre d'une santé chancelante vint un jour frapper à la porte d'un Ordre austère. Pendant les jours de sa retraite, il ressentit les atteintes d'un mal invétéré et qui paraissait offrir des incompatibilités avec la vie qu'il voulait essayer. En ce moment, le livre du *Dialogue* de Sainte Catherine de Sienne tomba entre ses mains ; il lut

grâce comme un appoint nécessaire aux forces de la nature, non-seulement pour aider la volonté, mais pour suppléer à la faiblesse physique de son instrument. De là cette maxime d'un médecin en grand renom et déjà connu du lecteur, le Bienheureux Gilles de Santarem : « La grâce, disait-il, peut plus que la nature, Jésus-Christ plus que Galien. *Potest plus gratia quam natura, Christus quam Galenus.* »

Mais laissons les questions relatives à nos jours ou relatives aux temps intermédiaires, et gardons, en ce qui touche aux origines des Frères-Prêcheurs, les limites d'une simple exposition. On se figure beaucoup trop volontiers que l'austérité était, au moyen âge, une affaire de tempérament. Notre devoir d'historien est de dissiper une erreur, dont la conséquence serait de mettre à un bien bas niveau des mérites qui, pour l'âge présent, sont encore un trésor de famille.

Les temps changent et se ressemblent néanmoins plus qu'on ne croit ; les différences sont du plus et du moins. Au XIII[e] siècle, la conciliation d'un régime pénitent avec les exigences des corps et les ré-

le passage que nous venons d'extraire, d'autres encore, et sentit sa résolution s'affermir. Depuis ce temps, il supporte, mieux qu'un autre, les austérités de son Ordre ; il s'est livré et se livre encore à des travaux apostoliques, redoutables pour les natures les mieux constituées. Si le *Dialogue* de sainte Catherine nous a fait revenir cet exemple en mémoire, remarquons qu'il serait facile d'en apporter d'autres. Les tempéraments ont baissé, nous ne le contestons pas, mais faut-il en dire autant de la grâce divine ?

pugnances de la nature, préoccupait les esprits sérieux. Albert le Grand remarque que le combat contre la chair doit être conduit avec beaucoup de discernement. Il faut, en même temps, réfréner la sensualité, tenir compte des défaillances de la chair, et distinguer entre les justes réclamations de la nature et ses prétentions abusives. Dans le premier cas, il s'agit de vaincre, dans le second de patienter, dans le troisième de tenir la balance avec une telle justesse, qu'on évite d'exterminer la chair, tout en lui imposant le joug de l'esprit. « Arriver à ce degré de discernement, dit Albert, c'est le comble de l'habileté et de la pénétration [1]. »

Ainsi le problème ne s'offrait pas comme une chose facile. La question, même alors, était complexe et délicate. Montrons-le mieux, en passant en revue quelques-uns de ses éléments, non tels qu'ils s'offrent de nos jours, mais tels que nous les signalent les sources historiques des premiers temps de l'Ordre. Quand nous aurons constaté les antipathies du monde pour la pénitence, les répugnances de la chair, ses impuissances avérées, l'indulgence d'une législation sachant tenir compte des obstacles, il demeurera manifeste que l'austérité dominicaine était due au triomphe de la grâce, et non à une certaine force brutale qu'il est inutile d'introduire ici.

1° Nous avons mis en première ligne l'hostilité du monde pour la pénitence. La vie austère des

1 *In muliere forti.*

Frères-Prêcheurs était loin de conquérir tous les suffrages. L'esprit du monde ne change pas; son degré d'influence, le mode surtout de ses manifestations peuvent seuls varier. Le XIII[e] siècle ne doit pas être uniquement jugé par les belles légendes de ses Saints. L'Eglise venait de combattre et combattait encore un réveil formidable des sens. Les sectes, qui se donnaient la main d'une extrémité à l'autre de l'Europe, cachaient sous leur symbole d'erreur des ignominies monstrueuses. A la cour de Frédéric II, le sensualisme de l'Islam florissait effrontément à côté des prétentions païennes du césarisme. En France comme en Italie, une poésie licencieuse recevait des couronnes; dans le clergé, comme parmi les moines, le relâchement offrait de déplorables contrastes avec l'esprit de sainteté dont les splendeurs éclairaient la terre. Il y avait aussi, comme de tout temps, une masse flottante, irréfléchie, plus ou moins complice d'une liberté de pensée qui favorisait le libertinage des sens. Elle était représentée dans les Universités. C'était un terrain où les Frères-Prêcheurs devaient rencontrer, à côté des sympathies les plus vives, bien des tendances adverses; ils remportèrent de beaux triomphes, mais ils eurent plus d'une fois à compter avec les antipathies de la chair et du sang.

Peintre sans y prétendre, Gérard de Frachet a laissé, dans ses écrits, une vive image de la jeunesse universitaire. Il devait quelques traits au sensualisme contemporain. Tantôt c'est cette troupe

de jeunes effrontés, entraînant dans un lieu de débauche un condisciple que sa dévotion à Notre-Dame arrache à leurs mains; on rencontre même un maître s'oubliant au point d'entrer dans un complot ourdi contre l'innocence d'un noble écolier, qui se disposait à entrer dans l'Ordre. Tantôt c'est cet autre écolier, si délicat dans son coucher, si magnifique dans ses habits, et qui, craignant d'entendre parler de se faire Religieux, ne consent à écouter un Frère-Prêcheur de son pays qu'à la condition qu'il ne sera pas question de Dieu. L'annaliste fait connaître également comment étaient tournées en dérision la bure du Dominicain et ses pratiques de pénitence : témoin d'abord ce maître ès-arts de Salamanque, qui, s'étant emparé de la chape d'un Religieux, s'en affuble et parcourt toute la ville pour en faire des risées; témoin encore cet écolier de Bologne, léger et dissolu — *levis et lascivus* — qui, au moment où les Frères s'infligeaient de rudes disciplines, se mit à les observer par une certaine fissure. « Trouvant, dit le chroniqueur, une occasion de péché dans ce qui aurait dû l'édifier, il s'en revint auprès de ses compagnons et leur dit : « Je viens de voir les hommes « les plus stupides qui soient au monde, qui se « frappent comme des ânes et se mettent tout en « sang. » Un de ses compagnons, touché à ces paroles, le pria de lui procurer ce spectacle, et le lendemain, à la même heure, ils se rendirent sur les lieux. « Vois donc ces imbéciles », disait l'écolier,

« comme ils se frappent ! » Mais l'autre les considérait attentivement, non point par dérision ni par curiosité, mais avec componction, et il se disait à lui-même : « Si ces hommes saints se châtient de la « sorte, et se flagellent pour l'amour de Dieu, que « ne devrais-je pas faire, moi pécheur et misé- « rable ? » Et, ainsi éclairé par la grâce divine, il en prit occasion d'entrer dans l'Ordre. »

Objet de dérision pour les uns, la vie pénitente des Frères-Prêcheurs faisait, il faut le dire, de nombreuses conquêtes et transformait les hommes charnels. Un grand clerc — *magnus clericus*, — comme parle notre historien, demeurait à Paris, tout proche de Saint-Jacques. « Etant une nuit sur sa couche, il entendit les Frères chantant solennellement les Matines de la Bienheureuse Vierge — *alta voce cantantes.* — C'était, en effet, un samedi. Sentant alors l'aiguillon de la grâce, il fit un retour sur lui-même, et se gourmandant, il disait : « Mal- « heureux ! tu restes ainsi à te vautrer, tandis que « les serviteurs de Dieu chantent ses louanges. » Et le lendemain matin, il entrait dans l'Ordre avec grande dévotion. »

La lutte entre la chair et l'esprit, qui divisait le monde, avait ses échos dans les cloîtres ; elle amena trop souvent de précoces décadences. Le moyen de les prévenir était une réforme continue. Dans les communautés les plus ferventes, dans ces couvents de saint Dominique où se forgeaient alors les meilleures armes contre des doctrines d'abjection, il

fallait se résigner au combat. Le cœur des Religieux les plus saints, s'il nous avait été donné d'y pénétrer, nous aurait montré ce même et indestructible antagonisme entre la chair et l'esprit. Il nous eût été facile de comprendre que l'austérité monastique avait sa source ailleurs que dans des inclinations naturelles et dans l'entraînement de l'époque. Dieu et le monde se livraient des combats dans ces âmes, et puisque ces combats sont les nôtres, il n'est pas inutile de connaître le fort et le faible de ceux qui les soutenaient.

Un des titres de l'auteur des *Vies des Frères* à notre confiance, c'est sa candeur à enregistrer les faiblesses aussi bien que les actes de vertu. On lit dans ce précieux recueil qu'un Frère du couvent de Pérouse, se sentant fatigué pendant l'Office de nuit, s'était, au moment des Laudes, retiré sans permission. On célébrait la fête de saint Augustin. A peine ce Frère, rentré dans sa cellule, commençait-il à s'assoupir, qu'il crut voir le Saint portant l'habit de l'Ordre et entendre de ses lèvres ces paroles : « Tu viens de suivre ta propre volonté. — Que ferai-je, Seigneur? » s'écria-t-il aussitôt. — « Fais pénitence », lui fut-il répondu. Et ce Frère, s'étant levé, eut encore le temps de rejoindre au Chapitre la communauté, attentive à une allocution de son Prieur sur la solennité du jour.

Le niveau de l'Ordre n'avait pas cessé de monter, que déjà il fallait combattre des défaillances. Si le Religieux fidèle travaille sans cesse à se corriger,

une nécessité semblable s'impose aux efforts collectifs d'une Communauté. On n'évitera la réforme dans ses extrémités les plus dures que si, précédant le relâchement avéré, elle opère sans cesse et dès l'origine, ne laissant rien passer de défectueux. C'est bien dans cet esprit que ce grand zélateur des âmes, Humbert de Romans, reprenait les Religieux qui, esclaves de leurs sens, tendaient à s'affranchir de la prière nocturne. « Ceux-là, écrivait-il, qui se contentent de vaquer pendant le jour à la louange divine, n'ont pas le droit d'être comptés dans cette foule innombrable qui adore le trône de Dieu, et dont il est dit, au livre de l'Apocalypse, qu'ils se tiennent devant le Seigneur pendant le jour et pendant la nuit. Ils ne sont pas du nombre de ces mystérieux animaux qui répètent sans relâche, et la nuit comme le jour : « Saint, saint, saint est le Sei-« gneur, le Dieu tout-puissant qui était, qui est et qui « sera. » Ils ne comptent pas davantage au nombre de ces gardiens de la sainte Église qui, non-seulement durant le jour, mais encore pendant la nuit, ne cessent d'élever la voix et de glorifier le Seigneur. Qu'ils secouent donc leur engourdissement ! Qu'ils prêtent l'oreille à cette parole de Jérémie : — *Consurge.* — lève-toi avec les autres, afin de prendre part aux louanges de ton Dieu. David se livrait à la prière malgré ses royales occupations, et la nuit, les délices de ses épouses ne l'en détournaient pas, car il a dit : *Sept fois, pendant le jour, j'entonnais vos louanges*, et de plus : *Je me levais la nuit pour glorifier*

votre nom. Le Sauveur des hommes priait quelquefois pendant des nuits entières; Paul et Silas vaquaient à minuit à la louange divine, malgré les souffrances de leur captivité. Malheur aux âmes assoupies que de pareils exemples n'éveillent point !... » Ne voit-on pas, ajoutait en substance le pieux écrivain, les femmes prendre sur leur sommeil pour se livrer aux soins domestiques, et les hommes adonnés à l'étude prolonger leurs travaux de la même manière ? Puis Humbert énumérait les fruits de la veille, son profit pour l'Église, ses avantages pour le Religieux lui-même, non-seulement au point de vue de son âme, mais aussi de son corps affranchi du poids d'un sommeil excessif. Résumant tous ces points, il concluait par ces paroles : « S'il faut nous porter avec zèle à l'office des Matines, c'est afin de ne pas laisser échapper le temps le plus favorable de la contemplation, c'est afin de satisfaire plus intégralement à l'obligation de chanter les louanges de Dieu, c'est afin de venir en aide par la prière à l'Église incessamment attaquée, c'est afin de vaincre les tentations de la chair et de recueillir les fruits d'une œuvre satisfactoire ; finalement et par surcroît, c'est afin de trouver, dans une œuvre agréable à Dieu, l'avantage même de nos corps. »

Allons plus loin dans ces révélations. Le coup d'éperon qui aiguillonne et le coup de fouet qui ranime étaient nécessaires et le seront toujours; mais de plus, dans un Ordre qui, du temps de Humbert de Romans, comptait une trentaine de mille Religieux,

il fallait se résigner aux défections. Leur histoire est encore celle de tous les temps. Une vocation aussi laborieuse à tous égards que celle des Frères-Prêcheurs rencontrait plus d'une fois une lassitude qui se changeait en dégoût. Le naturalisme dans les idées, dans les tendances et dans les actes, était incompatible avec un joug aussi sévère. Des Frères dominés par la sensualité, « semblables, dit Humbert, au loup que la faim chasse hors du bois », cherchaient dans des situations plus ou moins séculières, quelquefois dans d'autres Ordres, une vie plus libre ou plus conforme à leur courage. Si parfois les dignités ecclésiastiques leur offraient un débouché qui sauvait leur honneur, d'autres fois, ne pouvant éluder les obligations d'un état trop élevé pour eux, ils franchissaient les barrières avec effraction. On voyait même le mal sortir du bien. Outre le contact que le ministère habituel établissait entre le monde et l'Ordre, la confiance des peuples et celle de l'Église appelait souvent les Religieux à occuper, pour un temps plus ou moins prolongé, des postes en dehors de leurs cloîtres. Ce fut souvent pour les faibles une pierre d'achoppement. « Le corbeau, disait encore Humbert, au lieu de rentrer dans l'arche, préfère se repaître de cadavres. J'ai connu, ajoute-t-il, un de ces Frères qui, prisonnier de l'empereur Frédéric, avait été confié à la garde d'un certain bourgeois. Les Frères-Prêcheurs de la même ville obtinrent comme une faveur de pouvoir le retirer chez eux; mais à peine

eut-il passé quelques jours au Couvent que, rebuté par l'austérité, il demanda à être réintégré dans sa prison. »

2° La répugnance pour l'austérité est une tendance naturelle. Les bons eux-mêmes avaient à vaincre les résistances de la chair. Par quel moyen, on va le voir. Rien de plus authentique que les difficultés éprouvées par le Bienheureux Gilles de Santarem à l'origine de sa vie religieuse. Un Frère, auquel il s'en était ouvert en confession, répondit en lui remettant sous les yeux les désordres de sa vie mondaine : « Embrassez, mon très-cher Frère, les peines présentes de l'austérité ; faites-le non-seulement avec patience, mais encore avec amour, et vos péchés vous seront remis. » Paroles qui demeurèrent gravées dans le cœur du Bienheureux; « et ce qui lui paraissait dur jusqu'alors, lui devint désormais facile[1]. » Voici ce que racontait de lui-même un Frère très-digne de foi et de considération à cause de ses vertus — *propter sui honestatem.* — A son entrée dans l'Ordre, il ne trouva qu'affliction d'esprit et que peines de corps. « Il se laissait mourir de faim et de misère; l'idée de sa dure couchette l'effrayait par avance; incommodé par les insectes désagréables, il passait ses nuits sans dormir. » Le Prieur eut pitié de lui, et pour lui procurer une diversion, il le fit sortir, comme *socius* d'un Frère qui allait en prédication. Mais les voyages à pied, s'a-

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

joutant au poids des autres austérités, lui donnèrent des proportions accablantes, jusqu'à ce qu'enfin, plus découragé que jamais, ce Religieux tourna ses regards suppliants vers la Mère de Dieu. Il se sentit en ce moment comme pénétré par une rosée très-suave : c'était la force de l'âme et la santé du corps, et désormais il supporta avec joie les observances qui lui avaient tant coûté. — *Rore cœli, meritis B. Virginis confortatus,* répète l'annaliste, — conforté, grâce aux mérites de la Bienheureuse Vierge, par une rosée toute céleste. »

3° Cependant, Dieu n'envoyait cette rosée que lorsqu'il le voulait et dans la mesure qu'il voulait. Il est toujours utile que la nature soit convaincue d'impuissance. Si l'énergie physique avait ses limites ; si, réduite à ses propres forces, elle se trouvait souvent inférieure au poids d'austérité qu'il lui fallait porter, la grâce également avait des bornes, déterminées par une volonté souverainement indépendante. Méconnaître ces bornes, celles de la nature comme celles de la grâce, c'était tomber dans le travers de l'indiscrétion. « Le signe de l'indiscrétion, dit Albert le Grand, c'est lorsque, en se laissant aller au delà de ses forces à jeûner, à veiller, à prier, à se discipliner, à pleurer, on ruine son corps en peu de temps, et on se rend inutile au service de Dieu pour bien des années. » Toutefois, le vénérable auteur n'oublie pas, à cette occasion, la sensualité qui, indiscrète à sa manière, exagère les ménagements. « Hélas ! dit-il tout aussitôt, com-

bien peu d'hommes de nos jours qui se laissent entraîner à ces excès de ferveur ! »

Il s'en rencontrait, cependant, dans l'Ordre de Saint-Dominique. Le Bienheureux Jourdain combattait l'indiscrétion dans la ferveur au monastère de Sainte-Agnès de Bologne, qu'il dirigeait personnellement. « Vous êtes plus faibles que vous ne pensez, écrivait-il ; et telle d'entre vous est déjà épuisée, qui se croit encore pleine de force. » Et cependant, lui-même se laissa prendre à cette illusion des âmes généreuses. Tombé malade, il luttait encore contre la nécessité de prendre une couche moins dure et des aliments plus substantiels. Ses yeux s'ouvrirent enfin à l'évidence. Gérard de Frachet rapporte le trait d'un novice, qui, à force de jeûnes, de veilles et d'autres macérations, s'était complétement épuisé. Force lui est de reconnaître son erreur, d'autant qu'il s'est guidé d'après ses propres vues et contrairement aux conseils des Frères. Mais comment en conjurer les effets? Il se voit impuissant à poursuivre sa vocation. Il s'adresse alors à la grande Réparatrice du genre humain ; il se jette à ses pieds, lui confesse son imprudence et l'implore avec larmes, et Marie lui rend incontinent les forces nécessaires pour persévérer dans l'Ordre et en accomplir les devoirs [1].

1. La grâce de la pénitence était un don de Dieu. On le voit par l'exemple de saint Louis , qui ne sera pas déplacé en cet endroit. Il s'agit de pieuses pratiques auxquelles s'associaient les Frères-Prêcheurs. On voulut même les en rendre responsables en

4° La nature ayant ses impuissances, la loi qui les aurait méconnues aurait été elle-même entachée d'indiscrétion. En tant qu'apostolique, l'Ordre était austère ; en tant qu'austère, il était monastique ; mais les règles les plus rigoureuses avaient précédemment consacré le principe de la dispense. La législation dominicaine ne pouvait faire moins, et cela, pour deux raisons. D'abord, à cause du but de l'Ordre. « Cet Ordre, disaient les Constitutions, étant principalement institué pour le salut des

les leur imputant à péché mortel. Nous reviendrons sur ce point en un autre endroit. C'est, du reste, un Dominicain, le Frère Geoffroy de Beaulieu, confesseur du roi, qui est notre témoin. Saint Louis avait pour la pénitence de grands attraits. La disposition de son corps semblait la comporter. Il dépassait par sa haute stature tous les chevaliers de son entourage ; et, au combat, son casque d'or pouvait servir de signe de ralliement. Cependant, ses forces défaillirent dans la pratique de l'austérité. D'abord, il faisait maigre le lundi et le mercredi ; il fut contraint dans la suite de reprendre, l'un de ces deux jours, le régime commun. Toutes les nuits, il assistait à Matines, dans la Sainte-Chapelle, quand il était à Paris. Rentré dans ses appartements, il s'agenouillait au pied de son lit et demeurait en oraison un temps égal à la durée de l'Office, car, disait-il, s'il plaisait à Dieu de le favoriser de quelque mouvement de dévotion, il prenait de cette manière ses sûretés, afin de ne point être dérangé. Il dut, néanmoins, renoncer à ses pieuses veilles, interrompues, plus d'une fois, par des évanouissements. Elles l'affaiblissaient d'autant plus, qu'il voulait être prêt de très-bonne heure pour l'Office du matin, afin d'être libre de vaquer aux affaires de l'État, qu'il gérait avec une sollicitude et une sagesse égales à sa piété. Acquiesçant donc aux conseils de plusieurs personnes sages et prudentes, il consentit à placer l'heure de Matines de manière à pouvoir, immédiatement après son oraison, assister à Prime, à la Messe et aux autres Heures canoniales.

âmes, chaque Prélat, en son couvent, peut dispenser les Frères certaines fois, et lorsqu'il le juge à propos, surtout lorsqu'il s'agit de favoriser l'étude, la prédication et le fruit que nous devons opérer dans les âmes. » En second lieu, le caractère de l'Institut était loin de se prêter à une rigueur inexorable. La sévérité était dans les œuvres ; la douceur, ce levier tout-puissant, dans les conseils. Ainsi se perpétuait le *double esprit* de saint Dominique. Et, en effet, la pénitence et la suavité constituaient, par leur contraste, un des caractères les plus attrayants de la pure et sereine physionomie de l'illustre fondateur. Inflexible pour lui-même, il jeûnait, il veillait, en voyage ou en repos, en maladie ou en santé. S'agissait-il de ses fils, ce *zélateur de la règle*, comme l'appellent les Actes de Bologne, exigeait d'eux, sans doute, une exacte régularité, et cela avec une fermeté que sa douceur seule surpassait. Cependant il imposait aux Frères les dispenses qu'il se refusait. Restant à jeûn les jours de marche, il veillait à ce que ses compagnons se sustentassent deux fois — *socios tamen faciebat comedere bis.* — Arrivé dans quelque gîte, il leur faisait préparer des lits et s'en allait veiller toute la nuit dans l'église. Rien de touchant comme les marques d'une sollicitude dont la tendresse s'aidait parfois du don des miracles. Un jour il multipliait une coupe de vin pour étancher la soif de huit Religieux, altérés par la fatigue du voyage : « car, dit la chronique, le Bienheureux Père compatissait à la faiblesse de

quelques-uns de ces Frères, fort délicatement élevés dans le siècle ; ils burent abondamment de ce vin devenu délicieux, et il y en eut encore de reste. » Cette alliance d'austérité et de mansuétude, de sainte ferveur et de discrétion, avait laissé son empreinte sur les institutions comme sur le caractère général de l'Ordre.

Mais la dispense n'éludait pas la loi. Elle était appliquée de deux manières : d'abord par les Prélats réguliers, et à leur discrétion, quoique dans certaines limites ; ensuite par les dispositions écrites de la loi, répondant à des situations prévues. Dans le premier cas, l'esprit de l'homme pouvait outrer ou affaiblir l'austérité monastique. Cependant l'autorité supérieure veillait [1]. Dans le second cas, il n'y avait pas à s'y méprendre : c'était l'esprit de l'Ordre qui se prononçait par l'organe de ses interprètes authentiques, les Constitutions et les Chapitres généraux. Choisissons un exemple qui, motivé par l'œuvre de l'apostolat, est, par cela même, plus caractéristique. Les conditions du ministère, les relations du Religieux sorti de son couvent, réclamaient-elles certains changements dans son mode de vivre? Détail de peu d'apparence, et cependant très-propre à faire comprendre comment on entendait concilier l'indulgence avec l'austérité.

Sur ce point, certaines règles se montraient ab-

1. Citons, par exemple, le Chapitre de la Province romaine (1252), infligeant trois jours de jeûne au pain et à l'eau à des Prieurs qui avaient indiscrètement autorisé l'usage de la viande.

solues. Cîteaux exigeait de ses moines de s'abstenir en voyage des mets qu'on leur offrait, soit dans les maisons conventuelles, soit chez les séculiers, sur le simple soupçon d'un mélange d'aliments gras : des peines sévères sanctionnaient cette prohibition[1]. Exigence jalouse, en apparence mesquine; et toutefois elle n'étonnera que ceux qui ignorent par quelles portes s'introduisent les abus. Cependant, en harmonie avec le caractère d'un Ordre de pure contemplation, et porté par sa nature à restreindre plutôt qu'à étendre les rapports avec le monde, cette loi était-elle conforme, au même degré, à l'esprit d'un Ordre actif? C'était à la législation dominicaine à se prononcer : elle le fit, sans cesser d'être monastique, comme aussi sans raideur. L'abstinence au dehors fut maintenue, mais avec un adoucissement. Hormis les temps réservés d'Avent et de Carême, les Frères pouvaient accepter des aliments mêlés au jus de viande — *pulmenta cum carnibus cocta,* — et cela afin de ne point incommoder leurs hôtes — *ne sint hospitibus onerosi.* — Un auteur que nous aurons désormais l'occasion de consulter souvent, un de ces esprits d'élite qui s'étaient donné rendez-vous sous le Généralat du Bienheureux Jourdain, Thomas de Champré, fait parfaitement ressortir la raison et la portée d'un tempé-

1. « Qui in domibus alterius Ordinis comedunt, vel alibi, si credunt in pulmentis sagimen adesse, ab eis abstineant; si autem contra conscientiam comederint, tribus sextis feriis sint in pane et aqua. » (Instit. capit. gener. Ord. Cist. 1192.)

rament basé sur la condition différente des moines et des Religieux mendiants. Il décrit les fatigues d'esprit et de corps supportées par les Frères. Éprouvés déjà par les veilles et par l'étude, s'en allant à pied et sans argent à travers les chemins les plus difficiles, ils se disséminent en tous lieux pour annoncer la parole de salut. Ils s'exposent à manquer de gîte, ou à ne rencontrer que des aliments grossiers et mal préparés, et surtout à affronter la mauvaise humeur des hommes, naturellement portés à l'ingratitude. « C'est une chose qui les moleste, dit Thomas de Champré, que de préparer à des inconnus une nourriture dont eux-mêmes n'usent point. Quant aux Religieux des autres Ordres, ils peuvent, sans s'exposer aux mêmes désagréments, suivre la loi de l'abstinence, car avec les deniers dont ils sont pourvus en voyage, il leur est facile, ou d'indemniser leurs hôtes, ou de se procurer les aliments convenables à leur genre de vie. »

Le motif de la dispense est donc clair. Il ne s'agit pas tant de pourvoir aux besoins personnels du Religieux, que d'alléger les conditions de l'hospitalité — *ne sint hospitibus onerosi.* — Comme leur saint Père et Fondateur, les Religieux sauront souffrir la pénurie, et nous les verrons à l'œuvre. Ce qu'ils entendent, c'est ménager les esprits. Mais, réduite à ces termes, la loi de l'abstinence au dehors devenait inflexible. Les Frères qui se trouvaient dans le cas de se nourrir de viande, ne pouvaient se le permettre que pour des motifs tout à fait graves et à la

condition de reprendre au plus vite le chemin du couvent. La religion, jalouse du soin de ses malades, entendait bien ne pas renoncer à la grâce de les soigner elle-même ; elle se défiait justement du monde, de ses attentions énervantes, de ses ruses même. Dans une série de dispositions légales, concernant ce seul article de l'alimentation des Frères voyageurs, on reconnaît un sentiment conservateur et de légitime défense, poussé au plus haut point. Les interprétations subtiles et de nature à fausser la loi sont prévenues ou démasquées. Il est absolument interdit de dépasser les limites d'une concession faite aux besoins du ministère, en introduisant dans les mets de la *chair hachée ou déguisée*. A la table des Prélats et des Princes, les Frères observeront leur régime, lors même que leurs puissants hôtes s'appuieraient, pour les en dispenser, sur un privilége apostolique. On n'ignorait pas ce que vaut cette indulgence du monde, laquelle, après avoir formé à sa guise ou plutôt déformé le Religieux, se change en rigorisme, pour le condamner sans pitié. Somme toute, l'abstinence, sauf un léger adoucissement, restait la loi du Frère itinérant. La pénitence et l'apostolat n'étaient point séparés ; mais, surtout, on voulait que le Religieux, soustrait aux influences immédiates du cloître, fût protégé dans son isolement : c'est pour cela que, dans les termes que nous avons posés, la loi était sans rémission.

Croire que ces choses fussent d'une exécution toute simple et toute facile, sans qu'il en coûtât rien

à la nature, serait se faire, répétons-le, une étrange illusion. Ce régime pénitent n'allait pas à tout le monde. Certain chanoine était entré dans l'Ordre ; mais, succombant au souvenir des viandes succulentes dont il se nourrissait autrefois, il revint en arrière avant de s'être définitivement engagé. Il se repentit, il est vrai, et répara sa faiblesse, lorsqu'une grave maladie l'eut mis en face de son éternité. On aura compris qu'au dehors, l'abstinence, bien qu'adoucie, était plus difficile à garder. Ne nous étonnons pas qu'elle ait rencontré des transgresseurs. Au temps où le Bienheureux Humbert de Romans avait ordonné qu'on lui fît parvenir, de toutes les Provinces de l'Ordre, les matériaux pouvant servir à la rédaction du livre des *Vies des Frères*, le Prieur Provincial de Pologne lui adressait des notes où se trouvait la particularité suivante. Deux Frères voyageurs, s'appuyant sur la trop grande indulgence de leur Prélat, s'étaient permis de manger de la chair. La nuit suivante, le démon leur apparut. « Je viens voir, leur dit–il, où en sont ces Frères gorgés de viande? » Mais nous trouvons, par contre, des exemples d'une édifiante fidélité. Tel est celui de deux Frères accomplissant de concert un ministère fructueux, mais placés, par suite de leur faiblesse corporelle, dans l'alternative, ou de rentrer dans leur couvent, ou d'accomplir la loi au prix de véritables souffrances. Ils tiennent bon jusqu'au bout. Laissons parler le chroniqueur, sans rien ôter, s'il se peut, au charme de son gracieux récit. « Deux

Religieux de la Province d'Allemagne et du couvent de Fribourg, le Frère Hensdenrich et le Frère Ulrich, prêchaient ensemble sur une montagne appelée le Mont-des-Epines. On était en carême, et l'affluence fut si grande, que ces Frères devaient entendre les confessions le matin jusqu'à None, et après avoir rompu le jeûne, depuis None jusqu'à la nuit. Cependant, ce ministère, si fécond pour les âmes, eut bientôt épuisé leurs forces. Ils tombèrent malades, et leur faiblesse s'augmentant, on craignait de ne pouvoir les ramener à leur monastère. Mais Dieu eut pitié d'eux et leur rendit leur vigueur. Néanmoins, en la vigile de Pâques, le Frère Hensdenrich retombait dans son état de prostration, et pouvant à peine se faire entendre, il dit au Frère Ulrich : « O « mon cher Frère, si pourtant nous avions demain « une perdrix, afin de nous restaurer ! » car il se croyait incapable, vu sa faiblesse, de goûter d'aucun autre aliment. Le Frère Ulrich répondit : « Com- « ment se procurer une perdrix en cette saison ? » — « Assurément, reprit de sa voix éteinte le Frère « Hensdenrich, Dieu peut bien nous faire cette dou- « ceur. » En ce même jour, le Frère Ulrich dut envoyer un message à un chevalier, dont le manoir n'était pas éloigné. Le serviteur chargé de cette commission suivait, à son retour, un vallon sillonné par une rivière appelée Molda, quand il entendit un bruit d'ailes. C'était une compagnie de perdrix qui s'envolait. Accourant au lieu d'où il les avait vues partir, il en trouva une encore blottie

et immobile ; il la prit et la mit dans son sein, ignorant que c'était une perdrix. Arrivé auprès du Frère Ulrich : « Voyez, dit-il, sur quel charmant oi- « seau j'ai mis la main ! » Et quand il l'eut montré, on reconnut quelle était son espèce. « N'avais-je « pas raison, dit alors le Frère Hensdenrich, de sou- « tenir que le Seigneur était assez puissant pour « nous procurer une perdrix ? » Et s'en étant nourris le saint jour de Pâques, les deux Frères bénirent Dieu. » Ce fut le même Frère Ulrich qui mourut Prieur de Fribourg, après d'indicibles souffrances que la sainte Vierge lui avait annoncées. Aux approches de sa dernière heure, un autre Religieux, appelé Nicolas, malade comme lui à l'infirmerie, aperçut une multitude de Vierges de la plus grande beauté, qui entouraient le lit du mourant. Frappé de tant d'éclat, il s'écria tout hors de lui : « Oh ! que vous êtes belles, bonnes damoiselles ! et d'où venez-vous ainsi ? » Et l'une d'elles répondit : « Nous venons de la terre des Anges — *nos sumus de terra Angelorum.* »

Antipathies du monde à l'égard de l'austérité, répugnances de la chair, impuissances de la nature, ménagements de la loi, tous ces points sont passés en revue, et il ne reste qu'à donner place aux triomphes de la grâce. C'était elle qui, arborant la pénitence comme un signe de contradiction pour le monde, ralliait sous cette bannière tant d'âmes généreuses. C'était elle qui, créant un niveau, incompatible, sans doute, avec les éléments avariés, donnait aux faibles le courage d'y prétendre, et à

leurs organes une force secrète pour seconder leur bon vouloir — *de rore cœli,* — disait tout à l'heure Gérard de Frachet. Nous nous sommes bornés jusqu'ici à laisser parler les faits. S'il en résulte une démonstration quelconque, c'est au lecteur à en juger. Complétons historiquement le cadre que nous avions ouvert.

Un récit des *Vies des Frères* montre, sous une forme symbolique, les assistances de la grâce. Le fait cependant est réel : le témoignage personnel du narrateur ne permet pas d'en douter. « Le doyen d'une église de Flandre était pressé par un Frère de renoncer aux vanités du siècle, et de se faire Dominicain. Toutefois il hésitait. Ayant vécu avec une grande délicatesse, il redoutait une nourriture grossière. Il n'appréhendait pas moins les voyages à pied, car il était de forte corpulence, et il avait besoin d'une monture, ne fût-ce que pour parcourir l'espace d'un demi-mille. Cependant, dans ses fluctuations, il criait souvent vers le Seigneur, et lui demandait sa lumière. Or, une nuit, il vit en songe une table sur laquelle étaient posés des pains très-blancs, et une voix lui demandait : « Ne pourrais-tu pas te nourrir de ces pains ? » Une autre fois, il lui semblait qu'il entrait au chœur des Religieux, et qu'il les voyait réunis en vêtements blancs (c'est-à-dire sans chapes), et chaque Frère lui offrait une coupe remplie de substances aromatiques. Enfin, une autre nuit, il lui semblait qu'il lui fallait entreprendre un grand voyage. La

route était couverte d'une neige épaisse, et il craignait fort de s'y engager. Cependant, il aperçut, au milieu des neiges, un sentier très-bien tracé et tendu de beaux tapis d'écarlate. Prenant alors ces songes comme un avertissement céleste, il se résolut à entrer dans l'Ordre. — J'ai entendu dire aux Religieux de son couvent, ajoute Gérard de Frachet, que le Seigneur lui a donné une grande force pour soutenir le jeûne, les fatigues attachées aux voyages et les autres choses dures qu'il nous faut supporter pour l'amour du Christ. — Son confesseur et le Frère qui le pressait d'entrer dans l'Ordre me racontèrent, sous le sceau du secret, les circonstances qui l'avaient déterminé. »

C'était bien aussi la grâce qui triomphait de la faiblesse de la complexion, de la force de l'habitude et des répugnances de la nature, en tant de jeunes gens *délicats*, dont parle si souvent la chronique. Tel était cet adolescent, *noble, beau et délicat*, que son oncle voulait détourner de sa vocation, en lui disant : « Jamais tu ne pourras résister à une vie si dure ». Nous ferons entendre, en un autre lieu, la réponse de l'enfant. Souvent, c'était après de rudes combats que ces jeunes gens se résolvaient à échanger une existence molle et luxueuse, contre la discipline austère des Frères-Prêcheurs. « Il y avait à Bologne (c'est toujours à la même source que nous puisons), un Frère qui crut, par trois fois, entendre un avertissement du ciel, au sujet d'un écolier fort délicat; il croyait comprendre que ce jeune homme

était appelé à entrer dans l'Ordre. Le Frère vint en parler au Sous-Prieur, compatriote de l'écolier, et lui fit part de ce qu'il avait entendu. Peu convaincu, le Sous-Prieur répondit : « Cet adolescent est trop « riche et trop attaché aux jouissances de la vie : « jamais il ne renoncera aux causes de séduction « qui charment sa jeunesse. » A quoi le premier Frère répondit que tout était possible à Dieu. — Cependant le Sous-Prieur réfléchit qu'après tout, cette inspiration pouvait être du ciel, et il se rendit à la maison de l'écolier. Mais quand il fut entré dans sa chambre et qu'il eut jugé par ses yeux de la délicatesse de son lit et de la recherche de ses vêtements, il fut déconcerté et renonça à parler du motif de sa visite. L'adolescent, de son côté, craignant qu'il ne voulût lui proposer d'entrer dans l'Ordre, lui dit : « Frère, je suis tout disposé à vous écouter, mais à « une condition : c'est que vous ne me parlerez « pas de Dieu. — Parlons de notre patrie et de « nos parents, répondit le Sous-Prieur ; et quand « nous aurons fini, je vous demande d'ajouter seulement deux paroles. — C'est bien, répondit l'écolier, mais prenez garde d'en dire davantage. » Ils causèrent ainsi familièrement, et l'entretien se prolongea ; après quoi le Sous-Prieur se leva et dit au jeune homme : « Je m'en vais, mais il faut que « vous écoutiez les deux paroles dont nous sommes « convenus. Savez-vous, seigneur Récalde, sur quel « lit coucheront au siècle futur ceux qui n'ont « point fait pénitence en celui-ci ? — Je ne sais,

« fit l'écolier. — Eh bien! reprit son interlocuteur, le « prophète Isaïe vous l'apprend : — *La corruption « sera ta couche, et les vers te serviront de couverture.* » Et ayant commenté ces paroles, il prit congé et s'en alla. Mais cette image de la corruption et des vers resta tellement gravée dans l'esprit de l'adolescent, qu'il ne pouvait penser à autre chose. En vain fit-il appel aux rires et aux amusements, il ne pouvait éloigner une pensée dont l'impression grandissait au lieu de s'affaiblir. Ne parvenant pas à en secouer l'amertume, il entra dans l'Ordre au bout de peu de jours, choisissant un lit dur et pauvre pour le reste de sa vie, avec l'espoir d'être porté au ciel par la main des anges, plutôt que de jouir de son lit somptueux pour être enseveli dans les enfers et servir de pâture éternelle à ces vers dont il n'avait pu supporter la pensée pendant quelques jours seulement. »

III.

Parlons en dernier lieu du silence, genre d'austérité moins redoutable, vrai sacrifice cependant, et qui, pour porter tous ses fruits, demandait de la part du Religieux une fidélité très-soutenue. Albert le Grand en montre les avantages quand il dit : « Le silence recueille le cœur, il rassérène les consciences, il dispose aux visites de la grâce divine. Qui ne sait point se taire est facilement vaincu par

l'ennemi. » Humbert de Romans, à son tour, en signale l'importance. « Le silence, dit-il, rend l'âme capable de la contemplation. » Il en faisait connaître les difficultés pratiques, lorsque, remontant aux souvenirs de son noviciat, il racontait à Gérard de Frachet les tentations du Bienheureux Gilles de Santarem. Les répugnances d'un Religieux appelé à une si haute sainteté avaient d'abord porté sur des objets matériels, la dureté du lit et la grossièreté du vêtement. Nous avons dit comment il triompha. Bientôt ce fut le tour du silence et de la solitude, sans lesquels, au dire encore du Bienheureux Albert, il ne peut y avoir de véritable esprit de mortification. Dans sa vie antérieure, Gilles s'était abandonné aux saillies d'une humeur enjouée et communicative. Son commerce avec les hommes était agréable et plein d'affabilité [1]. Maintenant qu'il fallait s'astreindre au silence et garder la cellule, il lui semblait qu'un feu brûlait sa poitrine et dévorait son gosier. Un éclair de la grâce vint l'arracher à cette tentation. Il crut comprendre que cette aversion pour le silence avait une cause diabolique, et dès lors il prit la résolution de se contraindre, dût-il succomber dans ses efforts. Dieu bénit sa détermination ; il le délivra de cette sorte de vertige, et le Bienheureux Gilles put goûter le charme du silence et cette vérité d'expérience, si

1. « In sæculo multum fuerat facetus et jucundus et hominibus affabilis valde. » Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

bien exprimée par l'auteur de l'*Imitation* : « *Cella continuata dulcescit* — la cellule devient douce à qui sait la garder ».

Des choses admirables ont été dites du silence, par les Pères et par les Saints : nous renonçons à invoquer cette nuée de témoignages. C'est un flux de saintes et admiratives paroles, proférées avec une sorte d'enthousiasme, par des lèvres que le silence avait consacrées. Notons seulement la ressemblance de langage des maîtres de l'école dominicaine, entendus jusqu'ici, et des représentants les plus anciens des traditions ascétiques. D'après saint Jean Climaque, le silence est « le père de l'oraison, l'accroissement des lumières célestes, un avancement invincible dans la vertu, une secrète élévation de l'âme vers Dieu ».

Cependant n'avons-nous pas transporté la pensée du lecteur bien loin du monde réel, de ce monde avec lequel les Frères-Prêcheurs devaient entretenir des rapports continus ? Si le silence est une loi commune pour les Ordres religieux, n'y a-t-il pas silence et silence ? Celui du Dominicain est-il celui du Chartreux ? Nous ne le prétendons point. Même entre Ordres purement monastiques, il peut y avoir des différences. Mais le Dominicain comme le Chartreux doit former son esprit d'après sa règle propre, d'après l'enseignement et les exemples de ses Pères. C'est cette triple source que nous allons consulter.

Et d'abord, que nous offre la législation de l'Ordre ?

Rien de plus et rien de moins que l'ancien silence monastique. Le Frère-Prêcheur avait, comme les anciens moines, des temps et des lieux consacrés au silence absolu.

Le silence de la table, dont on ne dispensera jamais, n'est-ce pas le *summum silentium in mensa* de la règle de saint Benoît? Les cellules sont un asile inviolable. Le monde, qui peut assiéger les cloîtres, ne parviendra pas jusqu'à ce sanctuaire. L'accès d'une cellule est interdit aux Religieux eux-mêmes. On ne peut y faire autre chose que *lire, écrire* ou *prier*. Il n'y a pas jusqu'aux rumeurs incommodes, au manque de précautions que des pénalités spéciales ne poursuivent.

La nuit, et à une certaine heure du jour pendant l'été, même silence absolu. Ce temps appartient au recueillement aussi bien qu'au repos. C'était bien à l'école des anciens cénobites que s'inspiraient les premiers Pères de l'Ordre, lorsqu'ils donnaient ce titre à des Chapitres de leurs traités ascétiques : « *Quod valde irreligiosum est post Completorium loqui :* c'est une chose tout à fait irréligieuse que de parler après Complies. » Nous avons dit avec quelle religion était employé le temps qui suivait ce dernier exercice de la journée.

Les peines ajoutées comme punition montrent l'importance attachée aux infractions du silence. C'est une faute, semble-t-il, bien légère que de pénétrer dans la cellule d'un autre Frère ; et cependant le Religieux qui s'en est rendu coupable l'expiera

par une discipline publique et par un jour de jeûne au pain et à l'eau. Ainsi encore, les infractions au silence de la table ne peuvent être l'objet d'une absolution capitulaire, si ce n'est le Provincial ou un Supérieur d'un ordre plus élevé qui la prononce.

Mais partout, en tout temps, le silence est la règle, parler c'est l'exception. Il faut pour y être autorisé une permission spéciale — *nisi de licentia speciali* — ou une nécessité. Le silence doit en quelque sorte planer sur les lèvres d'un Religieux. On devra s'exprimer *breviter et submisse* — brièvement et à voix basse, — ou, comme il est dit encore, « *nisi forte aliquid silenter loquantur, non autem oratione perfecta* », c'est-à-dire qu'on parlera... silencieusement... à demi-mots.

Et les infractions au silence moyen et ordinaire sont punies, comme les autres, avec une grande sévérité ; y manquer par sept fois dans l'espace de vingt-quatre heures, entraîne une pénalité spéciale ; le rompre par habitude, c'est tomber dans la *gravis culpa*, la coulpe grave, et se rendre passible de trois ou de quatre jours, selon les cas, de discipline publique et de jeûne au pain et à l'eau.

Ainsi le Frère-Prêcheur aura beau n'être ni Chartreux, ni Cistercien, il n'en reste pas moins avéré qu'en parcourant la législation édictée par ses Pères, on respire une odeur de sévérité monastique.

Mais ici renouvelons une question déjà posée à propos des autres austérités : cette chose si monastique était-elle également apostolique ?

Consultons un homme qui s'y connaissait, un des représentants, par ses œuvres personnelles et par son autorité, des âges héroïques de la prédication, et qui va bientôt succéder, comme Maître général, au Bienheureux Jourdain [1] : c'est Jean le Teutonique. Écoutons-le recommander, dans une de ses lettres-circulaires, l'amour du silence et de la solitude, et en donner la raison. « Que votre cellule vous soit chère, car elle est le chemin du ciel ; détestez les sorties inutiles ; astreignez-vous à ne pas faire un pas sans motif. C'est dans l'âme silencieuse que tombe la pluie de la doctrine d'en haut ; c'est cette âme solitaire qui s'imbibe de la grâce comme d'une céleste rosée. Les cœurs des peuples sont dans l'attente. Ils comptent sur vous, comme une terre altérée que doivent arroser de leur plénitude les réservoirs célestes. C'est pourquoi disposez-vous sans cesse à l'infusion des dons divins, afin de vous rendre dignes de vous consacrer à leur effusion. »

Plus tard saint Antonin remarquera que le premier prédicateur de la loi de grâce, saint Jean-Baptiste, naquit d'un père muet, et il ajoutera : « Ainsi le silence doit être le père des prédicateurs : — *Silentium est pater prœdicatorum.* »

Nous avons entendu les Pères de l'Ordre ; voyons-

1. Les deux Généralats du Bienheureux Jourdain et du Vénérable Jean le Teutonique ne sont séparés que par celui de saint Raymond, qui dura deux ans. Ajoutons, pour montrer comment se formaient les anneaux de la tradition, que Jean le Teutonique était disciple immédiat de saint Dominique.

les maintenant à l'œuvre, et d'abord celui qui fut le Père de tous.

Saint Dominique, sorte d'écho du Verbe, imitait son silence. De même qu'en parcourant les bourgades et les villes, il levait à peine les yeux de terre — *oculos a terra vix elevabat*, — ainsi mettait-il son recueillement sous la garde du silence le plus strict.

Il parlait rarement, et seulement de Dieu et avec Dieu. S'il observait le silence au couvent, conformément à ce qui avait été réglé, il voulait encore qu'au dehors, ses compagnons le gardassent avec lui, le matin jusqu'à l'heure de Tierce, le soir après Complies.

Ses discours, s'il fallait parler des choses les plus vulgaires, exhalaient une vertu. Jamais parole de détraction ou de flatterie, bien plus, jamais parole oiseuse n'était tombée de ses lèvres.

Tel fut le témoignage de ceux qui avaient eu le bonheur de s'inspirer de ses exemples, et ces exemples furent suivis.

Le livre des *Vies des Frères* raconte qu'au temps où le Bienheureux Réginald gouvernait le couvent de Bologne, un Frère, priant dans l'église après Complies, fut saisi par le démon et traîné sur le pavé. A ses cris, plus de trente Religieux avaient volé à son secours ; mais, « chose admirable, dit l'historien, l'observance du silence après Complies était alors si religieusement gardée, qu'au milieu même du trouble causé par un événement aussi extraordinaire, pas un des Frères ne laissa échapper la moindre parole ».

Au temps du Bienheureux Jourdain, temps encore plus saint et plus fécond, cette humble vertu du silence n'était pas moins en honneur. Elle était cultivée, suivant l'expression de Gérard de Frachet, avec une admirable dévotion, — *mirabili devotione*. Suivant Thierry d'Apolda, manquer à la religion du silence eût été une témérité sans exemple — *inter eos nefas erat*. Le même auteur se plaît à insister sur les conséquences précieuses de cette fidélité. « De même, dit-il, que lorsqu'on ferme l'orifice d'une fournaise, la chaleur s'y concentre, ainsi par leur exactitude à garder le silence, les Frères enrichissaient leurs âmes des trésors du Saint-Esprit. Encouragés par une si douce expérience, ils mettaient un frein à leur langue, afin de ne point faillir en paroles, et dans leur méditation s'allumait ce feu qui consume les péchés. »

Cet amour du silence fut, plus tard, le privilége des réformes, comme il avait été celui des plus beaux temps de l'Ordre. « Le silence est une belle cérémonie, un des beaux ornements de la vie régulière — *pulchra est cæremonia* — disait le Chapitre très-réformateur de 1505. Il aide puissamment, ajoute le même Chapitre, à la réforme, à la paix, à l'étude dans nos couvents. » Il serait difficile de dénombrer tous les couvents, soit d'hommes, soit de femmes, qui, jusqu'au XVII[e] siècle et au delà, se distinguèrent par leur culte pour cette sainte observance, les uns n'ayant que de très-rares récréations, d'autres vivant sous la loi d'un silence perpétuel.

Les fils de saint Dominique pouvaient donc, sans déroger, prêter leur attention et attacher de l'importance aux délicatesses, aux diverses nuances du silence monastique. Appelés à exceller dans les deux vies, dans la vie active et dans la vie contemplative, c'était à eux à en concilier les apparentes contradictions. Ils ne le pouvaient qu'au moyen du silence. Par là, au lieu d'introduire l'esprit du monde dans la solitude, ils portaient et faisaient fructifier dans le monde l'esprit de la solitude.

Les Religieux, avons-nous dit, ne pouvaient s'entretenir entre eux qu'en vertu d'une licence spéciale — *nisi de licentia speciali*. Les législateurs de l'Ordre n'étaient pas entrés dans la question des récréations. C'étaient aux règlements locaux, aux divers coutumiers, à étendre ou à restreindre une latitude qui varia beaucoup. On en retrouve cependant certaines traces dès l'origine. Il est fait mention, dans les anciens auteurs, du *locutorium*, ou parloir, local qui semble avoir été disposé à l'intérieur des couvents et pour l'usage des Religieux [1]. Nous trouvons un autre indice de ces entretiens autorisés, dans l'aimable et ingénieuse leçon que donnait le Bienheureux Jourdain, sur l'art, toujours difficile,

1. On voit, en effet, au livre des *Offices* du Bienheureux Humbert, que le *locutorium* était exclusivement réservé aux membres de la communauté. On s'entretenait avec les étrangers, à la porte du couvent. Si c'étaient des personnages considérables, on les introduisait au Chapitre, où ils étaient reçus, soit par un certain nombre de Frères, soit par la communauté tout entière.

des causeries familières. « Voyez, disait-il, mes bien-aimés Frères, quand on entonne un psaume, fût-ce sur un ton très-haut, n'est-il pas vrai qu'imperceptiblement la voix fléchit et finit par devenir très-basse ? Ainsi, quelque édifiantes que soient les conversations à leur principe, peu à peu, par faiblesse, on décline, on dit des choses vaines. Mais les Religieux de bon esprit, s'apercevant de cette altération, font comme le chantre, qui au chœur, relève la psalmodie : ils veillent sur les défauts provenant des paroles oiseuses, et relèvent les entretiens en y entremêlant quelque exemple ou quelque parole d'édification. »

CHAPITRE VI.

VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LA GRACE DE L'AUSTÉRITÉ.

Des contrastes aimables tranchaient avec l'austérité monastique. Un suave parfum s'échappe de cette rude écorce ; sur ces ombres se détachent les pures lumières de la grâce.

La vie chrétienne est pleine de ces contrastes ; ils en forment la chaîne et la trame. Le Seigneur ouvre sa prédication en les accentuant : « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. » L'antithèse est au fond des choses ; elle domine dans les écrits des disciples, comme elle se rencontre dans les leçons du Maître. La chute et la rédemption, l'homme pécheur et l'homme nouveau, la chair et l'esprit, l'expiation et la déification, le temps et l'éternité, constituent, au point de vue pratique non moins qu'au point de vue spéculatif, les éléments de la doctrine révélée. « Si vous êtes morts, vous vivrez ; si vous souffrez avec Jésus-Christ, vous régnerez avec lui. » — « Je vis, s'écrie saint Paul : non, je ne vis

plus ; je suis crucifié avec Jésus-Christ ; c'est Jésus-Christ qui vit en moi ! »

La nécessité de la vie pénitente ressort de toutes les pages des Livres saints ; mais, chose non moins certaine, la pénitence n'est pas un terme. Par elle-même, elle n'est pas un bien ; elle ne peut l'être que par ses résultats. Elle n'est pas la grâce, elle y dispose. Non, rien de ce qui se rattache à la mort, ni le péché, ni l'expiation, ni la douleur, ni l'humiliation, n'est fait pour subsister en Celui qui est *la résurrection et la vie.* « Le monde, dit-il, se réjouira, et vous serez dans les larmes » ; mais il ajoute : « Votre tristesse se changera en joie » ; et bien que cette joie, et bien que cette plénitude de vie ne puissent avoir ici-bas d'épanouissement complet, *toute larme* n'étant pas encore effacée, cependant Dieu est bon, il est suave pour ceux qui l'aiment — *suavis et mitis.* — Au sein même des épreuves, la consolation suit la tristesse, la lumière succède aux obscurités, la paix guérit des meurtrissures de la lutte, la douceur devient le fruit de l'austérité. C'est que la grâce et la gloire, la vie présente de l'âme chrétienne et la vie future qu'elle attend, sont les parties d'un même tout, et deux espèces dans un même genre. La grâce est un prélude, la gloire est une consommation ; la grâce se termine à Jésus glorifié, la gloire a son principe dans Jésus crucifié.

C'est cet éclat doux et encore tempéré de la grâce, que nous voudrions faire ressortir du milieu austère qui l'encadre. En annonçant notre intention de

traiter de *la grâce de l'austérité*, nous n'entendions pas cette grâce qui la prévient et qui l'inspire, mais celle qui l'accompagne et qui la récompense ; grâce devant Dieu et grâce aussi aux yeux des hommes, car elle ne peut être décrite que dans ses manifestations extérieures. Transfigurée dans les faits, elle devient grâce et beauté dans l'acception humaine et en quelque sorte plastique de ce mot. C'est elle qui, par son alliance avec l'austérité, constitue pour une large part, la physionomie et la beauté morale de l'Ordre de Saint-Dominique.

La beauté ici-bas n'existe pas sans contrastes. La proportion, qui est sa loi, n'est autre chose que l'harmonie entre des termes différents. Deux conditions constituent la beauté : la grâce et une certaine austérité qui la relève. La beauté est inséparable de la pureté ; les corrupteurs du beau diront eux-mêmes : des lignes *pures*, des formes *pures*. Mais la pureté est inséparable de la sévérité. L'art se sert du terme de *correction ;* le langage scripturaire et ascétique lui préfère, sans le rejeter, celui de *mortification*. Au fond, c'est, dans un ordre de choses différent, une même idée exprimée en termes identiques : l'analogie existe sous le rapport des procédés, comme sous le rapport du résultat.

I.

La vie religieuse, la vie dominicaine dont nous traitons, étaient pleines de ces contrastes.

Il en est un qui s'offre tout d'abord ; il constitue le fond, presque l'essence de la vie religieuse. C'est celui de l'austérité et de l'innocence. On l'a souvent exprimé par un texte bien connu — *sicut lilium inter spinas* — le lys de l'innocence fleurit au milieu des épines de la mortification.

Thierry d'Apolda appelle l'Ordre de Saint-Dominique le *Jardin de la Bienheureuse Vierge* : « Jardin, dit-il, planté de ses royales mains, et cultivé par elle avec la tendresse d'une mère. » Il produit, d'après le pieux auteur, des fleurs de deux sortes : des roses, symbole des pénitents, et des lys, symbole des âmes virginales, et les uns et les autres participant aux mêmes austérités, exhalant un même parfum. Des hommes, en effet, arrachés à l'enivrement et aux voluptés du siècle, venaient en foule demander à la religion nouvelle l'*esprit de droiture qui transforme les cœurs*. On était forcé d'admirer leur mépris pour le monde, leur zèle à livrer à la chair de généreux combats, leur application aux choses divines, leur amour pour une vocation qu'ils s'accusaient d'avoir trop tardivement embrassée. A côté de ces âmes purifiées, apparaissait comme un essaim de vierges qui s'associaient à leurs expiations. Laissons parler le chroniqueur qui vient de nous fournir ces détails : « Au milieu de tant de rigueurs et d'afflictions corporelles, ce qui distinguait surtout cette religion pure et immaculée, c'était la sincérité des vertus et l'innocence des cœurs. Un Frère en grande vénération dans tout l'Ordre assurait avoir, dans un temps

assez court, entendu les confessions générales de cent Religieux, dont la pureté de corps et d'âme n'avait jamais été ternie [1]. » Et, ajoute judicieusement Thierry d'Apolda, « si un confesseur à lui seul avait pu se livrer à cette heureuse constatation, que devait-ce être de tous les autres réunis? » Les particularités que nous aurons à reproduire à propos de la pratique des vœux, confirmeront cette déduction d'une manière éclatante.

II.

L'Ordre, à cause de sa date récente, comportait un autre effet d'ombres et de lumière. Sur le fond sévère de la vie monastique se dessinaient de gracieuses figures d'adolescents, en qui « la jeunesse et la pénitence formaient une nuance de beauté inconnue au monde [2] ». Nous sommes au temps où la jeunesse lettrée quittait en foule les maîtres des Universités, pour tomber sous la main du Bienheureux Jourdain comme les épis sous la faucille du moissonneur. De ces jeunes gens, bon nombre ont réussi, grâce à la protection de la Très-Sainte Vierge, à se conserver intacts au milieu des séductions du monde. D'autres, plus engagés dans ses passes glissantes, ont joint au mérite d'une généreuse cor-

1. Gérard de Frachet, témoin plus immédiat, donne la proportion de soixante sur cent.

2. Le P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*.

respondance à l'appel de Dieu, le sacrifice d'un avenir ou de rêves brillants. Bientôt, parce que l'Ordre, jeune lui-même, est contraint à mettre prématurément en ligne toutes ses ressources, vous les voyez, malgré leur inexpérience, affronter heureusement les périls de la vie active : vrais lys, qui, pour se préserver des épines du chemin, s'entoureront de celles de la mortification. Tels seront ces deux Frères qu'une recluse avait jugés incapables de vivre chastement, attendu qu'ils étaient « jeunes, beaux et décemment vêtus ». La Bienheureuse Vierge déclara les prendre sous sa garde, et à cette occasion Thomas de Champré s'écrie : « Voyez combien véridiques étaient ces paroles de la Mère de la vérité ! N'avons-nous pas vu dans les premiers temps de l'Ordre, ne voyons-nous pas tous les jours, de jeunes hommes, sans expérience acquise, délicats de complexion, arrachés au monde depuis peu, et parcourant néanmoins tous les pays, restant purs au milieu des dangers du siècle, innocents au milieu de la corruption, prudents comme le serpent, à travers tous les piéges qu'il leur faut traverser ? »

Certaines particularités avaient été recueillies de la bouche du Bienheureux Jourdain. Humbert de Romans, Gérard de Frachet surtout, ont eu l'occasion d'en attribuer un certain nombre à cette source vénérée. Jourdain avait pour l'âme de ces nobles jeunes gens une affection sans égale. Elle s'est déjà fait connaître, dans les détails si pleins de charme et de pureté que sa plume nous a fournis sur Henri de

Cologne. Le livre des *Vies des Frères* est émaillé de traits qu'on tenait de sa bouche. Laissons parler de nouveau ce recueil vénérable. « Maître Jourdain, de bonne mémoire, nous racontait le fait d'un jeune homme noble, beau et délicat, entré depuis peu dans l'Ordre, lorsqu'un ami de sa famille, fort considérable par sa position et très-savant, se mit à le presser de rentrer dans le monde; et il lui disait : « Ta complexion est trop délicate; jamais tu ne « pourras résister à une vie si dure. Il vaut mieux « l'abandonner maintenant; plus tard tu ne le « pourrais sans déshonneur et sans péché. » A quoi le jeune homme répondait : « Vos motifs sont ceux-« là même qui m'ont fait entrer dans l'Ordre. Je me « disais : — Si dans le siècle tu es incapable d'aucune « austérité, comment t'y prendras-tu pour suppor-« ter les peines inénarrables de l'enfer ? — J'ai donc « embrassé cette vie qui a ses peines, pour éviter « celles de l'éternité. J'ai choisi de vivre pauvre « avec les pauvres du Christ, et de jouir, dans la « suite, des trésors du royaume des cieux. »

Deux autres de ces faits ont trait, non plus aux premières impressions de la vie religieuse, mais à ses progrès et à son couronnement. Il s'agit d'abord d'un Frère allemand, d'une grande jeunesse et d'une vie très-pure. Un Jeudi-Saint, le Seigneur l'avait communié de sa main; le jour suivant, il l'avait associé à toutes ses douleurs. Lorsque, dans la suite, cette grâce devait lui être faite de nouveau, une voix le prévenait de se préparer à souffrir dans telle ou

telle partie de son corps, et l'effet était toujours conforme à cet avertissement. Enfin le Bienheureux Jourdain racontait l'histoire de deux jeunes gens qui, entrés simultanément dans l'Ordre, s'aimaient d'une affection très-tendre. L'un des deux étant mort, il apparut à son ami, plus resplendissant que la lumière : « Mon Frère, lui disait-il, ce que nous avons ouï, ce dont nous nous sommes si souvent entretenus, je l'ai vu dans la cité de notre Dieu. » (Ps. 47.)

III.

Quoi de plus austère que la mort, pénalité suprême pour les justes eux-mêmes, et signal d'un dernier enfantement — *mulier cum parit, tristitiam habet.* — On eût dit, toutefois, à voir la fin radieuse de tant de Religieux prématurément ravis à la terre, que cette loi d'angoisse et de tristesse n'avait sur eux aucune prise, et qu'osant à peine les effleurer, la mort portait ses coups comme en fuyant. Un glorieux obituaire, que nous ne faisons qu'entr'ouvrir pour le reprendre plus tard, offre une riche collection de ces fleurs cueillies par la main divine avant la saison des fruits.

Au couvent de Strasbourg, un novice était à l'extrémité. Déjà les Frères avaient fait pour lui la recommandation de l'âme, lorsque, ouvrant les yeux contre toute attente, il dit : « Écoutez-moi, Frères bien-aimés ! Sachez qu'il vient de m'arriver comme

à quelqu'un qui, se rendant à la foire, a eu la chance de faire à vil prix de très-riches emplettes. Voici que je vais entrer dans le royaume des cieux, et pour quels mérites, je ne sais ! » Et à ces mots, il expira. A Lyon, un Religieux respectable par son ancienneté et sa vie méritante, crut voir, un jour, une barque ballottée et en péril de naufrage. Elle contenait deux Frères. Il appelait à leur secours, quand il entendit cette réponse : « Ne crains rien ; ils ne périront point ; ne vois-tu pas une fleur entre leurs mains ? » Et, en les considérant avec plus d'attention, il remarqua que chacun d'eux tenait une fleur d'un éclat céleste. Bientôt les flots s'apaisèrent et la vision disparut. Quelques jours après, mouraient deux jeunes Religieux, non sans de rudes assauts ; mais, parce qu'ils avaient consacré au Seigneur la fleur et la vigueur de leur jeunesse — *florem juventutis suæ et fortitudinem*, — ils sortirent victorieux de ces derniers combats.

L'expiation mêle ici ses ombres au triomphe ; mais que de fois les aspects les plus gracieux et les plus sereins remplissent seuls ces derniers instants ! A Marseille, une personne de piété avait fait savoir à un Frère d'un âge très-tendre, pur comme les Anges et plein de grâce — *juvenis valde, purus et admodum gratiosus* — qu'elle l'avait aperçu en vêtements blancs, un cierge à la main et à la tête d'un long défilé d'habitants du paradis. L'enfant avait accueilli cette communication comme un présage de sa délivrance, et, en effet, il mourait peu de jours après.

Le Frère Gauthier, d'Angleterre, était un jeune Religieux d'une grande beauté, d'un caractère aimable, et déjà on appréciait son savoir et son éloquence. Comme tant d'autres, il mourut à la fleur de l'âge. Les Frères avaient récité les prières des agonisants, quand il leur dit : « Mes Frères, à peine étiez-vous en prière, que le Seigneur m'a visité ; il m'a fait voir une demeure d'une beauté merveilleuse. A sa suite marchaient sa très-douce Mère et des Vierges qui chantaient délicieusement, et j'ai été rempli de consolation. » Il fit ensuite ses derniers adieux, après quoi on l'entendit encore murmurer suavement le doux nom de Marie, jusqu'à ce que, plongé dans un sommeil béatifique, il s'endormit pour toujours, au milieu des Frères psalmodiant et priant. Un très-pieux novice du couvent de Paris était à sa dernière heure. Déjà muni de tous ses Sacrements, il paraissait avoir perdu l'usage de la parole. Cependant un Frère introduisit entre ses lèvres quelques gouttes d'un cordial. Alors, ouvrant les yeux, il laissa échapper ces paroles : « Qu'il est beau, le lieu que le Seigneur a préparé à ses enfants ! » A ces mots, le Frère Henri le Teutonique lui fit encore administrer quelques gouttes du même cordial, et le novice, ouvrant de nouveau les yeux, se prit à dire : « Je dormirai, oui, je dormirai et reposerai dans la paix — *in pace in idipsum, dormiam et requiescam.* » L'expérience fut renouvelée une troisième fois, et le mourant prononça ces paroles : « Le Seigneur fera partager le sort des impies à ceux qui

dévient de leurs obligations; mais que la paix soit sur Israël — *declinantes in obligationes adducet Dominus cum operantibus iniquitatem; pax super Israel.* » — Ayant entendu ces expressions scripturaires, le Frère Henri courut ouvrir un Psautier, où la glose était à côté du texte, et il lut que, sous le nom de paix, il fallait entendre l'abondance de tous les biens célestes.

Qu'on ne soit pas trop surpris de la fréquence des signes surnaturels qu'on vient de voir éclater en tant de lieux, à Strasbourg, à Lyon, à Marseille, à Paris, sans parler d'autres exemples que nous avons encore à signaler [1]. Leur cause était plus admirable encore : c'était la sainteté qui débordait. Gérard de Frachet a pu donner à ses chapitres des titres tels que ceux-ci : « Des Frères qui se distinguaient par le don des miracles; — des révélations et des consolations célestes; — des révélations à la mort des Frères; — de ceux qui firent des miracles après leur mort », et ces chapitres sont fort remplis. Il y a mieux : entré en religion dès 1279, mais n'ayant publié ses écrits qu'un siècle après la fondation de l'Ordre, Bernard Guidonis, s'appuyant en partie sur le témoignage des Religieux anciens et en partie sur ce qu'il avait vu lui-même, porte à deux cents le nombre des Frères morts en odeur de sainteté dans le seul couvent de Limoges. Un fond si riche comportait plus qu'un autre les ornements aimables

1. Les faits que nous allons rapporter se passent également dans des lieux fort éloignés les uns des autres à Tours, à Breslau, à Bruges, à Dijon, à Montpellier, etc.

dont nous venons de parler. Pourquoi s'étonner dès lors, si les cellules de l'infirmerie se remplissaient parfois des habitants du ciel, si un mourant avait pu dire à son Prieur : « Je vois le chœur tout rempli d'Anges; et vous-même, ne vous êtes-vous pas aperçu que mon Ange gardien vient de m'aborder en me donnant le baiser de paix? » Scène que le génie d'un Ange terrestre, le très-suave peintre de Fiesole, aimait à reproduire [1]. Pourquoi enfin se récrier, si le Religieux, réjoui au moment de sa mort par de célestes concerts, éclatait lui-même en transports, et entonnait, au dernier terme de son exil, le chant de la patrie?

Les annales du XIIIe siècle offrent, en dehors de l'Ordre de Saint-Dominique, d'autres exemples de cette jubilation extatique, aux confins de l'éternité. Sainte Élisabeth de Hongrie, dévorée des ardeurs de la fièvre et ayant cessé de parler, faisait entendre une douce et ravissante mélodie; elle chantait alternativement avec son Ange gardien. Tels étaient les derniers accents de la Bienheureuse Marie d'Oignies, qui, pendant trois jours et pendant trois nuits, célébrait, sur les tons les plus suaves, les mystères de Dieu, les gloires de la Très-Sainte Vierge et des Saints. Dans ses communautés de femmes, l'Ordre de Saint-Dominique avait à re-

1. Il est difficile d'admettre que le Bienheureux Angélique de Fiesole n'ait pas été inspiré, dans ce motif qu'il reproduisit plusieurs fois, par la lecture des *Vies des Frères*, si longtemps en faveur dans son Ordre.

cueillir des faits d'une nature toute semblable. Au monastère d'Unterlinden, à Colmar, les vierges Sophie, Melchtilde et Gertrude entonnaient, en quittant la terre, des cantiques qu'elles allaient terminer au pied du trône de l'Agneau.

L'histoire des Frères offre encore plus d'exemples de ce gracieux phénomène. Nous l'avons déjà signalé en racontant la mort de maître Conrad d'Allemagne. Au couvent de Tours, on avait entendu le Frère Guerric entonner et poursuivre d'une voix très-douce le chant du *Libera*. A Breslau, le Frère Henri, au moment même où il allait rendre l'âme, chantait ce passage de l'Office de saint André : « *Securus venio ad te :* — Je viens à vous plein d'espérance »; et à Bruges, un Lecteur de sainte vie saluait la mort par ces accents joyeux : « *In Galilea Jesum videbimus, sicut dixit nobis, alleluia !* — En Galilée nous verrons Jésus, comme il nous l'a déclaré, alleluia [1] ! »

Au couvent de Dijon, Guillaume de Châtillon, jeune Frère d'une grande piété, attendait impatiemment l'heure de sa délivrance. Le médecin, sentant son pouls se ralentir, lui dit : « Réjouissez-vous, mon bon Frère, car vous allez à Dieu. » Alors, ravi dans des transports de jubilation, le Frère Guillaume se mit à chanter d'une voix très-forte le splendide et triomphal cantique de la procession des Rameaux : *Gloria, laus, et honor*, et les trois versets qui

1. Thomas de Champré. Tous les autres faits sont empruntés à Gérard de Frachet.

suivent [1]. A la vue de ces transports, les Frères lui présentèrent un crucifix avec une parcelle de la vraie Croix; et le jeune Religieux, se mettant sur

1. Mettons sous les yeux du lecteur ces magnifiques accents, relevés par une mélodie tout à fait digne des paroles. On ignore trop tout ce que le langage de l'Église renferme de poésie.

Le Chœur :

Gloria, laus, et honor,
Tibi sit, Christe Redemptor,
Cui puerile decus
Prompsit hosanna pium.

Deux Frères :

Israel es tu Rex,
Davidis et inclyta proles,
Nomine qui in Domini,
Rex benedicte venis.

Le Chœur :

Gloria, laus, etc.

Les deux Frères :

Cœtus in excelsis
Te laudat cœlicus omnis,
Et mortalis homo,
Et cuncta creata simul.

Le Chœur :

Gloria, etc.

Les deux Frères :

Plebs Hebræa tibi
Cum palmis obvia venit;
Cum prece, voto, hymnis,
Adsumus ecce tibi.

Le Chœur :

Gloria, etc.

(*Processional des Frères-Prêcheurs*.)

son séant, la baisait avec la dévotion la plus vive, et entonnait, d'une voix toute joyeuse, la strophe : *O Crux, ave, spes unica* , mais avec tant de suavité, qu'on eût cru entendre la voix d'un Ange ; après quoi, s'étant tu, il expira.

Couronnons cette liste de morts prédestinées, par celle d'un jeune Frère, fort habile chantre. C'était à Montpellier, au temps où le couvent de cette ville avait pour Prieur le Frère Colombus, homme vénérable, qui alliait, dit Gérard de Frachet, à une grande prudence, une simplicité *colombine* comme son nom. Il mourut à Forli ; son tombeau, visité du peuple et du clergé, manifesta par des miracles la sainteté de cet homme de Dieu. Ayant donc administré au Frère dont il est ici question, les derniers Sacrements, il lui suggéra, pour exciter sa dévotion, les paroles d'une des plus belles antiennes de l'Office de saint Jean l'Évangéliste, celle où le disciple bien-aimé exhale, avec sa vie, les derniers élans de sa tendresse. Et voilà qu'au lieu de répéter d'une voix mourante les accents qui lui étaient suggérés, le jeune Frère se mit à chanter, avec une expression délicieuse, cette antienne, une des plus longues de la divine psalmodie : « Recevez, Seigneur, mon esprit, afin de me réunir à mes frères, qui viennent, avec vous, me visiter. Ouvrez-moi les portes de la vie, et conduisez-moi aux délices de votre festin. Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant ; accomplissant la volonté de votre Père, vous avez racheté le monde... »

Arrivé à ces mots du chant sacré : « Nous vous rendons grâces », l'adolescent quitta la terre pour aller exercer, au sein des chœurs angéliques, l'office où il avait excellé.

IV.

Il y a, dans la vie des serviteurs de Dieu, des moments où l'on se prendrait à douter si l'on est encore sous l'empire de la grâce, ajoutant à son œuvre un dernier fini, ou si la gloire a commencé. Néanmoins, ces célestes clartés, tout en transportant dans une région bien éloignée de la terre, n'effacent aucun des sentiments qui font l'honneur du cœur humain. De pieuses larmes accompagnaient les morts bienheureuses que nous venons de décrire.

Nous touchons ici à l'un des contrastes les plus intéressants qu'offre la religion révélée. Loin d'étouffer la sensibilité, elle la développe en l'épurant. Parce que les hommes étaient plus forts au moyen âge, les délicatesses du cœur ressortent mieux encore. Ces chevaliers, qu'on aurait pu croire de bronze, s'attendrissaient comme des femmes et pleuraient comme des enfants. Joinville raconte la grande désolation de saint Louis à la mort de sa mère. Après plusieurs jours donnés à la prière et aux larmes, il ne fallut rien moins que la brusque parole du fidèle sénéchal pour arracher le roi à sa tristesse. Ainsi, dans les cloîtres, l'ascétisme était compatible

avec les sentiments les plus vifs et les plus développés. L'histoire monastique le démontre par mille traits. Qui ne connaît les pleurs éloquents versés par saint Bernard sur la tombe de son frère Gérard? Dans l'Ordre de Saint-Dominique, Jourdain de Saxe n'est pas seul à offrir le spectacle d'une sensibilité qu'on ne s'attendait peut-être pas à trouver dans des cœurs bardés d'austérité. Sa douleur, à la mort de Henri de Cologne, offre des effusions qui surprennent. Ce même sentiment se rencontre dans une autre illustration de l'Ordre, dans un disciple de Jourdain, dont le nom ne laissera pas que de causer un certain étonnement : nous voulons parler du Bienheureux Albert.

Albert le Grand s'est déjà fait entendre dans le cours de ces pages, comme ascète prêchant la pénitence et la prière. Nous aurons à le faire comparaître, dans la suite, comme représentant la science de son temps et celle de l'école dominicaine. Cet homme universel pourrait être abordé sous bien d'autres aspects. Etudions-le par un côté plus intime, celui du sentiment.

Dans ses travaux sur saint Jean l'Évangéliste, il révèle, mieux qu'ailleurs, les qualités de son âme. Il s'est identifié avec le disciple bien-aimé, comme celui-ci avec le divin Modèle, par la pureté, par la contemplation, par l'amour, aigle et colombe tout à la fois. Qu'on lise, par exemple, le sermon du Bienheureux Albert pour la fête de ce même Apôtre. Son plan consiste à développer successivement les diffé-

rentes leçons que le disciple a reçues de son Maître, celle de la virginité, celle de l'humilité ; il arrive à celle de la charité. « Le Seigneur, dit-il, assis dans la salle du cénacle, *vaste et bien ornée*, a fait entendre à son disciple tout un cours sur la divine charité. Ayant terminé la Cène, Jésus dit à ses disciples : « Je vous donne un commandement nouveau. Ai- « mez-vous les uns les autres comme je vous ai « aimés. » Il ajoute, en second lieu : « Tel est mon « commandement, c'est que vous vous aimiez les « uns les autres comme je vous ai aimés. » Et, quelques versets plus loin, il dit encore : « Voilà ce que « je vous recommande : c'est que vous vous aimiez « les uns les autres. » C'est donc en de pareils termes que ce bon Maître enseignait à ses disciples la charité, et le disciple bien-aimé grava bien profondément cette leçon dans sa mémoire. Il en fait preuve dans ses Épîtres. « Mes bien-aimés, écrivait- « il, c'est là ce que vous avez entendu dès le prin- « cipe, c'est que vous vous aimiez les uns les « autres. » — En un autre endroit : — « Mes bien- « aimés, chérissez-vous réciproquement, car la « charité est de Dieu. » — Et enfin : — « Si Dieu « nous a aimés, ainsi devons-nous avoir la même « dilection les uns pour les autres. »

« Et de même que Jésus nous commande par trois fois cette mutuelle dilection, ainsi Jean nous y invite-t-il à trois reprises. D'où il suit manifestement que le commandement de l'amour doit être pratiqué d'une triple manière : par le cœur, par la

bouche et par les œuvres. » Nous laissons les développements pratiques que le prédicateur a dû donner à son sujet.

Mais rien d'aussi beau, parmi les œuvres du Bienheureux Albert, rien qui porte au même degré l'empreinte de l'inspiration et du génie, que les nombreux endroits de son Commentaire sur l'évangile de saint Jean, où il trouve l'occasion de traiter du grand amour de Dieu envers le monde, de la charité entre Dieu et les hommes, et de son rejaillissement sur le prochain. Extraire les passages les plus beaux, c'eût été nous laisser entraîner trop loin : citons ceux qui vont à notre sujet.

Jésus a pleuré sur Lazare. Le moyen âge avait pour une de ces précieuses larmes [1], qu'on croyait avoir été conservée par le ministère des Anges, une dévotion que, à moins d'un certain courage, il est difficile de lui reprocher. Elle se trompait quant à l'objet matériel ; elle ne se trompait pas dans sa foi. Albert, lui aussi, recueille pieusement les larmes du Sauveur. Sur ce passage de saint Jean : « Voyez comme il l'aimait », il fait la remarque suivante : « Voyez comme il l'aimait..... ce qui veut dire : Voyez quelle compassion. C'est le véritable effet de l'amitié que de s'affliger des maux de l'ami. »

Le Bienheureux ajoute, en paraphrasant le récit évangélique : « Lorsque Jésus comprit, avec son cœur d'homme — *affectu humano*, — ce qu'il avait

1. La larme de Vendôme.

connu en tant que Dieu, c'est-à-dire les larmes de Marie dont il était aimé et qu'il aimait, et celles des amis de Lazare pleurant amèrement avec elle, il frémit dans son esprit — *infremuit spiritu.* — C'était un frémissement de douleur et de compassion dont son âme était pénétrée. C'est ainsi que Joseph ne pouvait contenir son émotion, bien qu'il fût entouré de nombreux témoins. De même, ce véritable Joseph, montrant, dans le deuil d'un ami, qu'il partageait notre sensibilité et notre nature passible, voulut être troublé. Ce ne fut point la tristesse qui domina son âme ; mais il voulut cette perturbation, afin de consacrer dans sa personne les sentiments d'affection que nous portons à nos amis. »

Ainsi parlait Albert, et ainsi pleura-t-il. Son âme était ouverte « à ces troubles des âmes compatissantes, que, dit-il, le Seigneur voulait autoriser par son exemple. » Un jour, on le vit à Cologne éclater en sanglots. Une illumination d'en haut venait de lui apprendre la mort de saint Thomas. Depuis lors, dès qu'on nommait devant lui ce disciple chéri, la blessure se rouvrait et des larmes coulaient de ses yeux. Il conservait à sa mémoire une sorte de dévouement chevaleresque, qui n'est pas sans couleur locale. Il avait dit encore, à propos de l'amitié du Sauveur pour Lazare et de ces paroles — *Notre ami Lazare dort :* « En l'appelant du nom d'ami, il montre sa disposition à venir à son aide, car le propre de l'ami est de secourir celui qu'il aime, l'un et l'autre n'ayant qu'un même vouloir. » Or, Albert

ayant appris que la doctrine de saint Thomas était attaquée à l'Université de Paris, on vit ce saint vieillard retrouver une vigueur juvénile, pour se rendre de Cologne dans cette ville, et rompre, dans un défi théologique, une dernière lance en l'honneur de son illustre disciple. Après quoi, il reprit, à pied, comme il était venu, le chemin de Cologne, où il fit de nouveau rayonner la gloire du grand Docteur, qui, selon le langage d'une vieille chronique, venait « d'enluminer moult sainte Église par saints enseignements [1] ».

V.

Allons plus avant. Cherchons à nous rendre compte, non plus d'une certaine grâce extérieure qui se traduit dans les faits, mais de celle qui embellissait le fond des âmes. Jourdain de Saxe nous apparaîtra comme un type de son Ordre et de son temps. Pour le mieux apprécier, comparons d'abord cette très-douce physionomie, à la radieuse figure de saint Dominique.

La grâce ne détruit pas la nature ; elle la relève de ses ruines et la transforme. La sainteté, dans son rayonnement extérieur, fait des emprunts au caractère des personnes et des temps ; elle admet les airs de famille. C'est le rayon de lumière empruntant leurs mille couleurs aux vitraux qu'il fait scintiller.

1. Chron. anonyme du commencement du XIVe siècle.

De là, parmi les Saints, des classes, des variétés si intéressantes à étudier. Un radieux mélange de sérénité et de suavité constitue, ce nous semble, le caractère réservé, l'auréole privilégiée de l'époque dont nous nous occupons. Peut-être ce jugement a-t-il été déjà partagé, rien qu'à la lecture de quelques fragments des *Vies des Frères*. Mais à coup sûr on admirera, dans un saint Dominique, dans un saint François d'Assise, dans une sainte Elisabeth de Hongrie, un charme, un idéal particulier au XIII[e] siècle, et qui s'évanouit ensuite pour ne plus appartenir qu'à l'histoire. L'inimitable Fra Angelico l'aura seul rappelé sur la terre à l'aide de son pinceau.

Au point de vue de la sérénité, nul n'est comparable à saint Dominique. C'est un ciel sans nuages, une atmosphère que nulle vapeur ne trouble. Saint François égale en tendresse son illustre ami ; mais le côté sensible, imaginatif, terrestre jusqu'à un certain point, a plus de part en lui. Figure mille fois aimable, le Patriarche séraphique offre dans ses élans ce qu'apprécient les modernes, de l'accent, de la couleur, du mouvement, mais aussi de l'effort. Sa chair percée par les stigmates exprime douloureusement Jésus-Christ crucifié ; il frappe les imaginations populaires, par cette représentation saisissante et en quelque sorte dramatique. Il enseigne surtout aux hommes ces deux choses de la terre : la pauvreté et la souffrance, ou plutôt l'art de les sanctifier par l'amour. Saint Dominique est vierge ; pur

comme la lumière, il représente le Verbe [1]; sa chair n'est pas tourmentée par les stigmates, mais « il sort de son front et de ses cils une clarté radieuse qui inspire le respect et l'amour [2]. » Il passe sur la terre et il n'est point de la terre ; il passe comme le Verbe de Dieu, en apportant aux hommes la grâce et la vérité. Son existence est en quelque sorte immatérielle ; c'est la parole, la prédication, le Verbe toujours en acte. En chemin, dans ses haltes, dans ses gîtes, dans les bourgades comme dans les villes, dans les monastères des autres Ordres comme au milieu des siens, la nuit comme le jour, il parle, il enseigne, à moins qu'il ne s'entretienne seul à seul avec son Père céleste — *cum Deo vel de Deo loquendo.* Il parcourt ainsi la terre, mais ce n'est qu'en l'effleurant ; s'il parle la langue des hommes, ce n'est que pour leur révéler les choses du ciel. Le rayon de lumière conserve toute sa pureté. Des traits fournis, soit par ses fils appelés à déposer devant l'Église, sur les merveilles de sa sainteté, soit encore par le Bienheureux Jourdain ou par la

1. Voir, au *Dialogue* de sainte Catherine de Sienne, les conformités de saint Dominique avec le Verbe éternel.

2. Relation de la Sœur Cécile.

Les nuances que nous indiquons se perpétuent entre les deux grands disciples des deux saints Patriarches, entre saint Bonaventure et saint Thomas. Au premier, le sentiment, le coloris, le mouvement. Il prend les ailes du Séraphin pour s'élever de la terre vers le ciel. Au second, la limpidité, la pure lumière, la précision dans les contours. Il plane dans une sorte d'immobilité, et s'il s'incline vers la terre, c'est sans quitter la hauteur de son vol.

Sœur Cécile, le peignent avec autant de délicatesse que de simplicité. On ne l'avait jamais vu ni troublé ni ému : — *nunquam commotum neque turbatum*; — on signale à l'envi sa rare égalité au milieu des incidents divers d'une vie accidentée, égalité joyeuse, suave, tout embaumée d'un parfum céleste [1]. L'adversité, la souffrance, les obstacles, ne font qu'appeler sur son visage un sourire plus doux et plus aimable. Dans les circonstances de moindre importance, écueils d'une vertu plus ordinaire, la sienne ne se dément jamais. Blessait-il ses pieds nus aux pierres du chemin ? Avec un visage allègre — *alacri vultu* — il disait : « Voilà notre pénitence ». Était-il surpris par un orage ? il chantait des hymnes d'un ton joyeux. Avait-il, en voyage, à souffrir de la pénurie, de la faim, de la soif ? il se réjouissait encore. Il en était de même dans ses maladies et quand les ardeurs de la fièvre le consumaient : « car, disent les témoins, les choses adverses étaient en possession d'exciter sa joie, bien plus que les prospérités — *sicut ipsius moris erat gaudere semper in tribulationibus magis quam in prosperitatibus* ».

Et cependant, en saint Dominique, la sérénité n'exclut pas la tendresse ; confinant à l'impassibilité, elle était pleine de compassion. Il était toujours joyeux et agréable, dit la Sœur Cécile, hormis quand il était ému sur les misères du prochain. — Son

1. *Rosa patientiæ*. C'est le titre qui lui est donné dans une des antiennes de son Office, composé par les contemporains.

âme d'une égalité inaltérable, dit le Bienheureux Jourdain, n'était accessible qu'au seul trouble de la pitié et de la miséricorde. — Il était, dit un Frère, agréable, gai, patient; — il ajoute tout aussitôt : — miséricordieux, doux et très-propre à consoler les Frères; — leur très-excellent et souverain consolateur, ainsi que s'exprime un autre témoin. La tendresse découlait, comme de sa source, de la sérénité. Son charme subsistait dans l'usage même de la répression. *Zélateur de la Règle et de l'Ordre*, le Saint infligeait aux violateurs des moindres points de la discipline claustrale, des peines très-rigoureuses, mais c'était avec une telle mansuétude et compassion, que les Frères en étaient plutôt consolés que troublés. Ainsi l'austérité pouvait croître, car elle était sous la garde de la suavité. Un trait plus expressif encore nous dévoile dans sa concision les profondeurs de cette âme limpide : cet homme toujours joyeux, pleurait toujours — *lætus in conspectu hominum, sed in orationibus frequenter plorabat.* — C'est que son imperturbable égalité lui permettait de conserver pour Dieu et pour le prochain, tous les trésors de sa tendresse et de sa sensibilité. On eût dit qu'à l'exemple du Verbe incarné, dont il était l'image, il avait le pouvoir de commander à toutes les émotions, de leur ouvrir à volonté ou de leur fermer la porte, tellement son cœur, si impassible en ce qui le concernait, était susceptible de se fondre de commisération et d'amour. C'étaient des nuits entières qu'il passait dans les larmes ; il les

versait sur les péchés du monde, sur ses besoins, sur les nations infidèles, sur le sort même des réprouvés. Quand il célébrait les saints mystères, son visage en était inondé. « Une larme, dit un Frère, n'attendait pas l'autre larme. » Quand il prêchait, il pleurait encore, et forçait son auditoire à pleurer.

Le vol du Bienheureux Jourdain est, sans aucun doute, moins haut. Hâtons-nous de faire la part des dissemblances, afin de lui assigner la place qu'il mérite si bien au milieu des rayonnantes figures des Saints de son époque. Si la sérénité resplendit sur son front, si la suavité l'accompagne, sa joyeuseté toutefois, moins céleste et plus débonnaire que celle de saint Dominique, incline davantage du côté de l'enjouement ; sa compassion se rapproche de la tendresse sensible. On admirera les pages où il exhale une douleur si vive, à l'occasion de la mort de l'ami de sa jeunesse, Frère Henri de Cologne, et l'on aura raison. On les goûtera peut-être d'autant plus, qu'on aura découvert, dans le cœur d'un Saint, des sentiments plus rapprochés des nôtres, et, ici encore, nous ne blâmons pas. Cependant, n'hésitons pas à exprimer un jugement que tout le monde partagera : ce style, qui est si bien tout l'homme, n'offre aucune analogie avec celui qu'on suppose à saint Dominique, bien qu'à peine quelques-unes de ses lignes aient été conservées [1]. La blessure du cœur aurait pu se faire sentir avec

1. On ne connaît que sa lettre aux Sœurs de Madrid, et une

la même intensité ; mais l'égalité d'âme aurait fait disparaître jusqu'aux dernières nuances de trouble et d'abattement. Ces réserves une fois faites, comment ne pas reconnaître, dans la personne du successeur de saint Dominique, une pureté et un charme de physionomie qui le rendent digne de figurer à ses côtés ?

On comprend d'autre part très-bien quel était l'écueil propre à cette nature si pleine de vie et de fraîcheur, et toujours ouverte à l'expansion. Mais c'est ici que les conformités avec le saint Patriarche vont l'emporter sur les dissemblances. La grâce veillant sur cette âme lui a donné un contre-poids : celui d'une innocence toute virginale [1]. De son fond natif, il ne restera qu'un charme de plus. Calme et retenu, le Bienheureux laisse deviner sa tendresse ; abandonné aux chastes et candides effusions de son âme, il ne cesse d'habiter dans une région à l'abri des orages. C'est plus qu'une nature aimante : sa sensibilité s'est transformée; c'est la suavité d'un Saint.

En remontant à la source de ces dons, on voit les traits de ressemblance entre le Maître et le disciple s'accentuer davantage. Sauf quelques détails, la page suivante de Gérard de Frachet pourrait, en changeant les noms, s'appliquer à saint Dominique. « Dieu,

pièce de peu d'importance littéraire, relative à la réconciliation d'un hérétique.

1. « Castimoniam mentis et corporis dicitur conservasse illæsam. » (*De Vit. Frat.*)

dit l'historien, lui avait fait une grâce singulière d'oraison. Rien ne l'en détournait, ni les sollicitudes à l'endroit des Frères, ni les fatigues et les incidents de sa vie voyageuse, ni aucune autre occupation. Il avait l'habitude de prier à genoux, les mains jointes et le corps droit. Quelquefois aussi il s'asseyait [1], demeurant dans cette attitude des temps considérables, de telle sorte qu'on eût pu facilement faire huit milles à pied pendant qu'il restait recueilli. C'était surtout après Complies et à la suite des Matines qu'il se livrait à l'oraison. Il versait beaucoup de larmes, et ce fut, dit-on, la cause des graves infirmités qui compromirent sa vue. Voici quelle était sa coutume en voyage : il donnait tout son temps à la prière et à la méditation, et ne s'interrompait que pour réciter l'office divin, ou pour s'entretenir de choses utiles avec ses compagnons. Cependant, il avait pour ces sortes de conférences des heures déterminées, et il engageait les Frères à se régler de la même manière. Souvent il se séparait d'eux, et chantait à haute voix et avec larmes, l'hymne *Jesu nostra redemptio* ou le *Salve Regina*. Absorbé parfois dans ses méditations, ou ravi par une douceur céleste, il perdait la trace des Frères. Jamais cependant, lorsqu'il s'était égaré de sa route, on ne

1 Le Bienheureux, ainsi que nous l'avons fait entrevoir et comme nous l'établirons plus tard, n'avait pas reçu la grâce de la pénitence au même degré que saint Dominique et qu'un grand nombre de Saints et de pieux personnages contemporains. Souvent malade, il s'asseyait pendant son oraison.

l'avait vu troublé; il n'exhalait aucune plainte et n'accusait pas ses compagnons, mais plutôt il les apaisait. « Ne nous empressons pas, leur disait-il : tout ceci est le chemin du Ciel. »

Tel était le Bienheureux dans ses rapports avec Dieu ; voyons-le plein de grâce devant les hommes.

Le *Maître,* c'est ainsi que les historiens l'appellent, se trouvait à Padoue, lieu de passage et souvent point d'arrêt dans ses voyages annuels de Paris à Bologne, ou de Bologne à Paris. Padoue était un des théâtres où il aimait à exercer son zèle. Une Université venait de s'y constituer avec un éclat précoce, à la suite d'un schisme survenu dans celle de Bologne. Ce fut là que, se livrant au ministère de la prédication, avec cette grâce spéciale que le Seigneur lui avait donnée pour les écoliers et pour les maîtres, Jourdain fit la conquête d'un jeune Allemand, noble de lignage, de mœurs élégantes, mais par là même très-exposé aux séductions du monde. Son maître et ses condisciples, ayant pressenti son dessein de se faire Frère-Prêcheur, s'efforcèrent de l'en détourner par l'attrait des voluptés, et, pour mieux réussir, ils allèrent jusqu'à l'enfermer avec une femme d'une beauté charnelle; « mais, dit l'annaliste, le Christ vainquit en lui, et l'attirant à l'Ordre plus fortement que jamais, il lui fit la grâce d'y attirer aussi son maître ». Cependant, son père, haut et puissant baron, et qui n'avait pas d'autre héritier, reçut comme un coup de foudre la nouvelle de sa détermination. *Troublé jusqu'à la mort,* il vint en Lom-

bardie avec une suite considérable, dans le dessein bien arrêté, ou de reprendre son fils, ou de tuer le Maître Jourdain. Un jour qu'il chevauchait suivi de ses gens, il rencontra une troupe de Frères-Prêcheurs. C'était le Bienheureux avec ses compagnons. A cette vue, la fureur l'emporta, et proférant des paroles de malédiction, il demanda à quelqu'un du cortége où se trouvait le Maître, ignorant qu'il l'avait devant lui. « Celui-ci, se souvenant de Dieu qui avait dit aux Juifs : « Me voici », répondit avec un visage joyeux et un cœur humble : « Je suis le Maître Jourdain. » A cette simple parole, la vertu du serviteur de Dieu s'était révélée tout entière. Terrassé par une force inconnue, cet homme, si furieux tout à l'heure, descendit de cheval, et, se jetant humblement aux pieds du Maître, il lui confessa avec larmes le criminel dessein qu'il avait conçu contre lui, en ajoutant : « Déjà je ressens une grande consolation à la pensée de mon fils. Cependant je vous promets qu'avant de retourner dans ma terre, je m'en irai en Palestine servir la cause de Dieu, avec ces hommes que vous voyez. » Et il partit en effet, ayant à sa suite environ cent chevaliers.

Ainsi l'âme du Bienheureux, si ouverte à la compassion, était, comme celle de saint Dominique, fermée à ces troubles, à ces commotions intérieures qui abattent ou qui surexcitent, et que les théologiens ont appelés du nom de *passions*. S'il vient de se montrer supérieur à la crainte, dans d'autres occasions, il n'exercera pas un moindre empire

sur lui-même, doux et joyeux quand d'autres se fussent montrés irrités ou chagrins. Il avait perdu un œil; l'autre était menacé, car la source de ses larmes n'était point tarie. Ce fut à la suite de cet accident que, parlant aux Frères réunis en Chapitre, il leur dit : « Rendez grâces à Dieu, j'ai perdu un de mes ennemis. Néanmoins priez le Seigneur de vouloir bien me conserver l'autre, si, du moins, telle est sa volonté et si cela doit m'être utile. » A Bologne, un démoniaque le rencontre sous les cloîtres et le soufflète à tour de bras ; « mais ce Père saint, dit l'histoire, pénétré comme il l'était de la vertu de patience et d'humilité, tendit aussitôt l'autre joue, ce que le possédé ne pouvant supporter, il s'enfuit avec confusion ».

A cet empire sur ses propres passions et sur celles d'autrui, Dieu voulut ajouter quelque chose de l'ascendant sur la nature, dont le premier homme jouissait avant son péché. Plus d'une fois nous verrons Jourdain disposant du don des miracles. Voici, en attendant, une anecdote qu'on croirait dérobée aux scènes les plus naïves de la vie du Patriarche d'Assise. Qui ne connaît ces traits de saint François, captivant par sa parole l'attention des oiseaux, ou apprivoisant un loup féroce, ou encore (et ici l'analogie va devenir plus étroite) appelant chaque matin une cigale, qui venait se poser sur sa main et qui à cette invitation : « Chante, ma sœur la cigale, chante les louanges de Dieu, » se mettait aussitôt à chanter jusqu'à ce

qu'elle eùt été congédiée? Le livre des *Vies des Frères* nous offre ses *fioretti*, ou son bouquet de petites fleurs, comparables parfois par leur parfum à celles des Frères-Mineurs. « Un jour, le Maître partait de Lausanne, pour rendre visite à l'évêque de cette ville, qui résidait non loin. Ces deux âmes, depuis longtemps, se chérissaient d'une très-vive dilection. Plusieurs Frères ouvraient la marche; le Bienheureux suivait, en compagnie du sacristain de Lausanne, conférant avec lui de Jésus — *colloquens de Jèsu.* — Or, voici qu'une belette passa devant les Frères, et ceux-ci s'arrêtant devant le réduit où elle était cachée, le Maître, qui les avait rejoints, leur dit : « Pourquoi êtes-vous ainsi arrêtés? — Parce « qu'une très-blanche et très-belle petite bête s'est « blottie dans cette excavation. » Alors le Maître, s'inclinant vers le trou, dit : « Sors, belle petite bête, « afin que nous puissions te contempler. » Et aussitôt, se montrant à l'orifice de son refuge, elle regardait le Maître fixement. Celui-ci mit une main sous ses pattes de devant, tandis qu'il lui passait l'autre, par forme de caresse, sur la tête et sur le dos, ce que l'animal supportait volontiers. Le Maître lui dit : « Retourne maintenant dans ton gîte, et que soit « béni le Seigneur qui t'a créée »; et aussitôt la petite belette rentra dans son réduit. »

Mais la note dominante dans ce concert de qualités aimables, était la suavité et la douceur. Les contemporains ne s'y sont point trompés. Ni l'éclat d'une situation considérable, ni les talents, ni l'élo-

quence, ni aucun des autres dons qui contribuèrent incontestablement à grandir le crédit de Jourdain, ne parviennent à fixer l'attention des historiens. A leurs yeux ce ne sont qu'accessoires. On oublie, dans leur société, que cet homme si doux tenait tête à l'empereur Frédéric II, que ce pauvre de Jésus-Christ eut seul le privilége de s'asseoir à la table du Pape, que cet humble Religieux recevait des ambassades des cités italiennes, ou était l'objet de leurs ovations ; et si l'on fait acception de ces faits si fugitivement traités, et qu'on en cherche l'explication, on sent très-bien qu'elle est tout entière dans l'empire d'une irrésistible douceur. Aussi les écrivains du temps n'ont-ils pas trouvé de meilleure expression pour consacrer la mémoire de Jourdain, que celle-ci : *dulcis pater, pius pater,* — père doux, père rempli de miséricorde. Lui-même, sans savoir que ses paroles arriveraient à la postérité, laissait échapper son secret : « Si, disait-il, j'avais mis à étudier dans une faculté quelconque, autant d'application qu'à me pénétrer de cette parole de saint Paul : *Je me suis fait tout à tous* — sans doute je serais passé maître : car ma ligne de conduite a toujours consisté à me *conformer* aux dispositions du prochain, tout en ayant soin de ne pas me *déformer*. Tantôt je me conformais au chevalier, tantôt au Religieux, tantôt au clerc, tantôt à l'âme tentée. « Son attrait principal se partageait entre le monde des écoles et les Religieux de son Ordre; cependant, comme on vient de l'entendre, sa

charité s'étendait à toute personne. Les habitudes aumônières qu'il avait étant écolier, le poursuivirent lorsqu'il fut pauvre lui-même. On le voyait, par les chemins, se dépouiller de ses tuniques, pour en couvrir les membres souffrants de Jésus-Christ[1]. Les Frères l'en reprenaient; ce fut même l'occasion d'une accusation dans un Chapitre général; l'histoire ne dit pas s'il s'amenda. Un jour, trompé par les dehors d'une feinte pauvreté, il avait donné sa tunique à un certain ribaud — *cuidam ribaldo* — et celui-ci s'en étant emparé, l'avait emportée dans une taverne pour en recevoir le prix et le consommer en même temps. Un Frère s'en aperçut : « Voyez, Maître, dit-il, quel bon usage on fait de votre aumône ! » A quoi le Maître répondit : « Si j'ai agi de la sorte, c'est que l'extérieur misérable et souffrant de cet homme annonçait un grand état de pauvreté. Le secourir m'a semblé un pieux devoir ; et maintenant j'estime que, dans le choix, il valait mieux perdre une tunique que de perdre la charité. »

VI.

Faut-il se demander quelle était, parmi les œuvres du Bienheureux Jourdain, celle où il dépensait de préférence les trésors de sa nature aimante?

1. Le vêtement des Religieux se composait de plusieurs tuniques, usage qu'ils conservent encore en Pologne. On comprend que le Bienheureux pouvait rester vêtu, tout en donnant une portion de son vêtement.

Qu'il ait passé sa vie à subjuguer les âmes des écoliers, que de sa main il ait donné l'habit de l'Ordre à plus de mille d'entre eux, c'était un vaste champ pour son activité ; et néanmoins tel n'était pas l'objet de sa sollicitude principale. Il l'employait surtout à soutenir dans les voies étroites du sacrifice religieux, les âmes qui s'y trouvaient irrévocablement engagées. En les aimant, il leur apprenait à aimer leurs austères devoirs. « *Nil amanti difficile*, disait un de ses plus illustres disciples, le Bienheureux Humbert : — à celui qui aime, rien n'est difficile. » Vérité à laquelle Jourdain apportait lui-même un argument, dans son livre sur les commencements de l'Ordre — *De initiis Ordinis* — dédié par lui avec tant d'affection « *aux fils de la grâce et aux héritiers de la gloire* ». On demandait, rapporte-t-il, au Bienheureux Réginald d'Orléans, si le joug de la religion lui paraissait pénible, car il venait de changer, contre une vie pauvre et austère, une existence opulente et commode. « J'avoue, répondit-il avec un visage modeste, que je n'ai aucun mérite à le porter ; j'y éprouve trop de contentement. » Tel est le secret de bien des austérités. « L'amour, est-il dit, ne connaît point de fardeau — *Onus sine onere portat.* »

Rien ne vaut les sources contemporaines, et nous sommes toujours heureux de leur céder la parole. « Le Bienheureux Jourdain, nous disent-elles, était pour les Frères d'une mansuétude et d'une tendresse sans égales. Non-seulement il compatis-

sait à leurs infirmités, mais il n'était aucun de leurs besoins qui n'éveillât son attention. Indulgent pour la faiblesse humaine, il corrigeait les fautes par la miséricorde et par la force sympathique de la suavité, bien plus encore que par la rigueur. Eclairé cependant par la lumière d'en-haut, il savait faire usage de la sévérité selon les circonstances de temps, de lieux et de personnes. Il témoignait le plus affectueux intérêt aux Religieux tentés et aux infirmes. Il les visitait souvent et les réconfortait par ses paroles, par ses exemples, par ses exhortations et ses prières. Arrivé dans un couvent, sa première visite était pour les malades. Il faisait manger les novices avec lui, et il s'informait s'il y avait des Religieux tentés, afin de pouvoir leur porter des consolations.... Rien n'égalait sa sollicitude pour l'accroissement de l'Ordre, et pour y attirer les écoliers, sinon son habileté et sa prudence à veiller sur ceux qui en faisaient partie. Dieu l'avait enrichi dans ce but d'une grâce spéciale, afin qu'aucune de ces âmes ne se perdît par sa faute ou par sa négligence, et qu'il pût dire avec le Sauveur : « Mon Père, de ceux que vous m'avez donnés, je n'en ai perdu aucun. » C'est ainsi qu'à Paris un novice étant tenté de quitter l'Ordre, ce doux Père mit en œuvre, pour le soutenir, tout ce qu'il put trouver de consolations. Mais le novice n'en étant nullement raffermi, et réclamant, au contraire, avec instances, ses habits du siècle et tout ce qu'il avait apporté, le Maître lui dit qu'il le congédierait

le lendemain. Ce jour était celui de la Pentecôte, et les Frères se trouvaient réunis pour le Chapitre général. Après qu'on eut fait la procession en capuces blancs et observé tous les rites prescrits, le Maître appela le novice dans la salle capitulaire ; il l'avertit bénignement et le supplia instamment de demeurer encore, et de ne pas obéir aux suggestions du diable en quittant une société si florissante et si sainte. Mais, voyant qu'il ne gagnait rien sur son cœur, il l'envoya au vestiaire réclamer ses habits. Cependant, il dit aux Frères : « Frappons encore à la porte de la miséricorde ; mettons-nous à genoux et récitons le *Veni Creator* [1] ». Chose étonnante et tout aimable : l'hymne n'était pas terminée, que le novice, inondé de larmes, se précipita au milieu du Chapitre, demandant son pardon et promettant de persévérer. A l'instant, les Frères, remplis d'une joie mêlée de crainte, se mirent à rendre grâces au Seigneur pour cette âme arrachée à l'enfer. Dès lors ce jeune homme commença à progresser en science et en vertu ; il devint un habile lecteur et un prédicateur plein de grâce. »

« Une autre fois, le Bienheureux, arrivant à Bologne, fut informé par les Frères qu'un novice se disposait à les quitter. Ce jeune homme avait été, dans le siècle, d'une vie si pleine de délicatesse

1. *Legendo dicamus.* Nous avons déjà signalé cette expression. Avec l'adjonction *legendo*, le mot *dicere*, qui s'applique généralement à l'office chanté, signifie la simple psalmodie ou récitation sur une même note.

et de recherche en son vêtement, en son coucher, en ses joyaux, dans le boire et dans le manger, dans les divertissements et dans toute espèce de satisfactions charnelles, qu'il ignorait absolument ce que c'était qu'affliction et angoisse d'esprit. La seule contrainte qu'il se fût imposée était celle de l'étude, et encore y avait-il fait de si faciles progrès, qu'au bout d'un an il était capable d'expliquer les lois. Jamais il n'avait été malade et rarement en colère ; jamais il n'avait jeûné, excepté le Vendredi-Saint ; et s'il s'abstenait de chair, ce n'était que le vendredi. Jamais il ne s'était confessé ; et de ce qui se récite à l'église, il ne connaissait que l'oraison dominicale. Un jour, par un mouvement de pure curiosité, il avait été visiter les Frères, et comme quelqu'un qui ne sait pas dire non, il était entré dans l'Ordre. Mais bientôt il se repentit : tout ce qu'il voyait et tout ce qu'il sentait lui semblait une autre mort ; il ne pouvait ni manger ni dormir, et bien que, dans le siècle, il eût à peine ressenti les attaques de la colère, il voulut un jour frapper d'un Psautier qu'il tenait à la main, le Sous-Prieur qui l'avait attiré dans l'Ordre. Or, le Maître Jourdain, trouvant ce jeune homme ainsi tenté, entreprit de le conforter. Il avait ouï qu'il s'appelait Thédald, et il en prit occasion, comme si Thédald eût signifié — *Tende in altum* — tendez en haut. Lui ayant donné quelques avis, il le conduisit à l'autel du Bienheureux Nicolas, et l'engagea à dire à genoux le *Pater noster*, seule prière

que le jeune homme sût par cœur. De son côté, lui ayant posé les mains sur la tête, il se mit à invoquer le Seigneur de toutes les forces de son âme. Pendant ce temps, il semblait au novice qu'une douceur inconnue s'installait dans son âme et que son cœur se transformait ; et quand le Maître eut retiré ses mains, il crut, comme il le raconta plus tard aux Frères, que son cœur, jusqu'alors serré comme par deux poignets, prenait du large, et que son âme entrait dans une profonde tranquillité et douceur. Il demeura dès lors si consolé et si fervent, qu'il put soutenir dans l'Ordre de grands travaux et rendre de signalés services [1]. »

Tout esprit troublé, toute âme tentée ou affligée était assurée de trouver un remède dans la douce et irrésistible vertu qui s'épanchait du cœur si calme, si pur et si compatissant du Bienheureux. Cependant il arriva qu'un Frère fortement éprouvé se désolait de ne pouvoir l'approcher. Enfin, un certain jour, il le trouva récitant les Vigiles des morts, et il se mit à les dire alternativement avec lui. Lorsqu'il fut lui-même à ce verset : — « *Credo videre bona Domini in terra viventium* — Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivants », le Maître, reprenant à son tour, articula dévotement, et en appuyant sur chaque mot, le verset faisant suite : « *Expecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum, et sustine Dominum* — At-

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

tends le Seigneur, agis virilement ; que ton cœur se fortifie et supporte le Seigneur. » A cette application si personnelle et qui ne pouvait venir que d'une inspiration d'en haut, le Frère sentit son âme toute rafraîchie, et « celui qui était venu tenté s'en retourna consolé[1] ».

Evidemment, à cette nature si prodigue de ces saintes effusions, la grâce avait ajouté un don surnaturel pour pénétrer les âmes, comprendre leurs besoins et guérir leurs infirmités. On en rencontre des preuves, en dehors même du cercle intime de la vie de communauté, et dans la sphère des attributions apostoliques du Bienheureux. Un clerc incontinent lui fait le douloureux aveu d'une faiblesse qu'il cherche en vain à surmonter. « Ce doux Père, dit Gérard de Frachet, plein d'une compassion profonde, mais aussi d'une ferme confiance en Dieu, lui dit : « Je vous assure, mon « très-cher, que dorénavant vous ne tomberez « jamais dans l'incontinence. » Ce qui arriva par les mérites du saint homme, ainsi que ce clerc, plein de reconnaissance, le fit connaître en confession à plusieurs Frères. » Une jeune et noble fille, mise sous la protection d'un parent qui devint pour elle un séducteur, était tombée dans le désespoir. Déjà elle avait essayé d'attenter à ses jours. La Très-Sainte Vierge l'avertit de s'adresser au Bienheureux Jourdain, qui, lui rendant la paix et l'innocence, la

1. *De Vit. Frat.*

fit admettre dans un monastère de Cîteaux, où elle expia saintement les écarts de sa vie. Mais c'est naturellement dans l'Ordre plus qu'ailleurs, qu'on avait conservé le souvenir de ces cures merveilleuses. Tout à l'heure, nous avons vu l'homme de Dieu rappelant la paix dans une âme, rien que par sa manière d'accentuer un verset de l'Écriture ; ici, il guérit un absent, par une simple parole prononcée à distance. « Il y avait à Faënza un Frère qui, à force de contempler et de creuser les choses divines, était tombé dans un complet obscurcissement d'esprit, au point qu'il s'imaginait ne plus croire à l'existence de Dieu. Son Prieur, ayant eu l'occasion d'aller à Bologne, rendit compte au Maître Jourdain de l'état de ce Frère, et comment aucune autorité, ni celle des Écritures, ni celle du raisonnement, ne pouvait rien sur cette tentation. Le Maître lui dit : « Prieur, assurez-le de ma part qu'il croit aussi bien que moi. » Le Prieur s'en retourna avec cette réponse, et aussitôt que le Frère eut entendu la parole du Maître, il sembla secouer un pesant sommeil, et, revenant comme d'une extase, il s'écria : « Certes, le Maître a dit vrai ; car je crois parfaitement à l'existence de Dieu. » Et désormais il fut parfaitement délivré de sa tentation de blasphème[1]. »

Souvent cette vertu de guérir s'étendait jusqu'au corps ; nous aurons l'occasion d'en apporter des preuves : rappelons seulement cet exemple qui met

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

en présence le *très-doux Père* et une de ces jeunes âmes auxquelles il portait un amour si tendre. « Il y avait au couvent de Francfort un Frère du nom d'Engelbert, que le Maître avait reçu fort jeune. Or, pendant l'année de son noviciat, il fut atteint d'une fièvre très-maligne. Son Père et Maître, l'ayant vu très-faible et très-accablé, lui dit : « Mon Fils, si tu avais la foi, tu pourrais être bien vite guéri ». Et celui-ci ayant répondu qu'il croyait fermement, le Maître Jourdain, lui imposant les mains, dit : « Au nom du Seigneur, reviens à la santé ». Et à l'instant il fut délivré de toute trace de sa fièvre [1]. »

VII.

S'étant fait tout à tous, comme il l'exprimait lui-même, ce Père vigilant et charitable appartenait aux absents par sa plume, aux présents par sa parole. Ce fut lui qui fonda l'usage, suivi jusqu'à nos jours par les Maîtres généraux, d'adresser des lettres-circulaires à tout l'Ordre, conjointement avec les actes des Chapitres annuels. Humbert de Romans, qui nous apprend cette particularité, ajoute : « Il écrivait souvent aux Frères qu'il ne pouvait visiter, de très-douces lettres, pleines de sainte consolation et d'exhortations. C'était tantôt à tout l'Ordre qu'il écrivait ainsi, tantôt à des Provinces, tantôt à des Couvents, tantôt à de simples Frères. » Ajoutant à ce témoignage

1. *Vit. Frat.*

celui de ses souvenirs personnels, Humbert rapporte ce qu'il avait vu et entendu à Paris, et ce que le Maître accomplissait, sans aucun doute, en d'autres lieux. « Étant, dit-il, au couvent de Saint-Jacques, il avait coutume, les jours où on ne prêchait pas à l'église, de faire une conférence aux novices. Les Religieux anciens s'empressaient eux-mêmes d'y assister, et ils puisaient pour leur âme beaucoup de lumière et de consolation, dans ces entretiens. »

On a un écho, sans doute bien affaibli, de cette parole familière et pourtant si pénétrante qui faisait courir tout Paris quand le Bienheureux prêchait en public. Ses *dires, réponses et sentences*, gravés dans le souvenir des Religieux plus de vingt ans après sa mort, fournirent à Gérard de Frachet le titre et la matière d'un des plus longs chapitres du livre des *Vies des Frères*. Quelquefois, ce ne sont que de simples reparties, une réponse ingénieuse et pleine de sens, un mot qui a porté ; d'autres fois ce sont des fragments de discours, à l'aide desquels, comme nous l'essaierons ailleurs, on peut se faire quelque idée de la parole vive et sympathique qui produisait partout de si merveilleux effets. Deux aspects s'offrent ici à l'étude, celui de l'homme religieux et celui du prédicateur en renom. L'un et l'autre néanmoins émanent du même fond, du caractère aimable et de l'esprit ingénieux de ce très-grand serviteur de Dieu.

Avec quelle gracieuse indulgence il faisait, un jour, à des novices, une leçon qui porta ses fruits !

« Il en conduisait avec lui toute une bande, leur ayant donné l'habit dans un lieu où il n'y avait pas de Couvent. On s'était arrêté pour passer la nuit en un certain gîte, et là, le Maître se mit à dire Complies avec les novices et les Religieux de sa suite. Or, voici qu'un novice se prit à rire, et les autres, gagnés par l'exemple, éclatèrent plus fortement encore. Un des compagnons du Maître s'efforçait de les réprimer par des signes; mais ils se mettaient à rire de plus belle. Après qu'on eut dit Complies et le *Benedicite*, Jourdain s'adressant à son compagnon : « Mon Frère, lui dit-il, qui vous a constitué le « Maître de ces novices, et en quoi vous appartient-« il de les corriger ? » et se tournant vers les novices : « Mes bien-aimés, riez et riez de tout votre « cœur, et ne vous gênez nullement à cause de ce « Frère, car je vous donne toute licence. Vous avez « bien lieu, en effet, de rire et de vous dilater dans « la joie, car vous êtes échappés à la prison du « diable, et vous avez brisé les durs liens qui vous « ont retenus captifs pendant si longtemps. Riez donc, « mes bien-aimés, et riez encore plus. » Mais l'âme des novices fut à ces paroles grandement consolée, et depuis lors on ne les vit plus s'abandonner à des rires intempestifs. »

Quelle que fût la matière des dires et sentences du Bienheureux, le tour aimable tend toujours à prendre le dessus. Tantôt c'est l'austérité d'un refus, tantôt c'est celle de la correction, que tempère une forme agréable. La leçon sur ses lèvres perd

tout caractère de roideur, au profit d'une manière naturelle et facile. Vrai père au milieu des enfants, nul n'était aussi propre à les entretenir dans l'esprit de famille, un des charmes de la vie religieuse. Un Frère faisait de grandes instances pour être déchargé de l'office de Procureur. Le Maître répond : « Quatre choses d'ordinaire sont annexées aux charges : la négligence, l'impatience, le travail et le mérite. Je vous décharge des deux premières ; quant aux deux autres, je vous les maintiens pour l'expiation de vos péchés. » Un Frère était accusé au Chapitre d'avoir touché la main d'une femme. « Mais cette femme était bonne », avait-il dit pour s'excuser. Jourdain reprend : « L'eau est bonne, la terre est bonne, et leur mélange produit la boue. » On lui demandait s'il était plus utile de vaquer à l'oraison ou de s'appliquer à l'étude. « Lequel est le meilleur, répondit-il, ou de boire seulement ou de manger seulement ? Faites donc pour vos âmes ce que vous faites pour vos corps : priez et étudiez. » Une autre fois on le consultait sur les moyens de bien faire l'oraison ; c'était avec la même rectitude de sens que le Bienheureux satisfaisait à cette question. « Mon bon Frère, disait-il, attachez-vous à ne rien négliger de ce qui vous porte à la dévotion. Le moyen le plus efficace sera celui qui vous aura le mieux réussi ». Un Frère était effrayé à la pensée des aumônes d'où il tirait sa subsistance ; il lui paraissait difficile de s'acquitter, par la prière, d'obligations sans cesse renaissantes. Il alla soumettre sa diffi-

culté au Maître, qui lui donna cette solution : « Les choses spirituelles mises en regard des temporelles dépassent celles-ci infiniment. Sachez donc que si, pour toutes les aumônes dont vous avez profité, vous disiez avec dévotion un seul *Pater*, vous auriez par cela seul satisfait. — Maître, demandait un Frère convers, est-ce que le *Pater*, dans notre bouche, à nous Frères laïques et ignorants, vaut autant que dans la bouche des Frères clercs qui comprennent ce qu'ils disent? — Autant vaut un *Pater* dans votre bouche, répondait Jourdain, qu'une pierre précieuse dans la main d'un homme incapable de l'apprécier; elle ne perd, néanmoins, rien de son prix. »

Cet accent du *très-doux Père*, toujours encourageant, enjoué quelquefois, souvent aussi, nous le dirons ailleurs, tout enflammé d'amour, savait cependant, quand les circonstances le requéraient, prendre le ton plus solennel et plus sévère de la réprimande. Le Bienheureux se comparait lui-même au constructeur, qui s'applique à redresser les parties surplombantes d'un mur. Il y a des pierres rentrantes qu'il faut faire ressortir; il en est d'autres dont il faut faire disparaître le saillant à l'aide du marteau. «Ainsi, concluait Jourdain, faut-il produire au dehors les Religieux trop amis de l'obscurité, et garder au dedans ceux qui recherchent trop les occasions de se produire. » Ce marteau dont il vient de parler, il savait l'employer, ou, en d'autres termes, user, selon les cas, du vin de la correction,

ou de l'huile de la mansuétude. Il le montra en une occasion où sa parole s'animait d'autant plus, qu'il plaidait la cause de la miséricorde. Il s'agissait de réintégrer dans l'Ordre un Religieux apostat, et Jourdain soutenait le parti le plus doux, devant les Frères réunis. Un seul d'entre eux refusait son adhésion. « Il est sans doute coupable de grands péchés, remontrait le Maître; mais que va-t-il devenir si nous l'abandonnons ? » L'opposant répondait que cela ne le regardait pas. Alors le Bienheureux, que la dureté de cette répartie blessait au vif, s'écria : « Certes, mon Frère, si pour ce malheureux vous aviez versé une seule goutte de votre sang, comme Jésus-Christ a versé tout le sien, vous ne parleriez pas ainsi. » Le Frère, couvert de honte, se prosterna par terre et donna son consentement.

C'est encore du vin plutôt que de l'huile, mais un vin gracieusement administré, que les paroles suivantes de l'homme de Dieu. Elles paraissent se rattacher à une allocution capitulaire. « Il m'est arrivé, ainsi qu'à tous les vrais prélats, de me trouver comme le berger à qui la garde d'un bouc coûte infiniment plus de peine que celle de cent brebis. Un Religieux indiscipliné pèse plus à ses supérieurs et met plus de trouble dans une communauté, que deux cents autres Frères, brebis du Seigneur qui suivent paisiblement leur berger, écoutent son appel, ne se séparent pas du troupeau, mais accomplissent tout avec ensemble, qu'elles marchent, qu'elles s'arrêtent, qu'elles se couchent, qu'elles

ruminent, ou que, la tête inclinée, elles paissent l'herbe des prés, faisant profit de toutes choses, et n'éprouvant nul ennui. Mais d'autres, comme des boucs, troublent le pasteur et le troupeau, divaguent de ci de là, font du bruit, donnent des coups de corne, ne tiennent aucun chemin, escaladent les hauteurs et dévastent les champs du prochain. Pour Dieu, mes bien-aimés, fuyez ces mœurs de bouc, et soyez les brebis du bon Dieu. »

En comparant entre eux différents fragments, celui que nous venons de transcrire, celui que nous avons rapporté au chapitre précédent [1], et d'autres qui se présenteront dans la suite, on remarquera que le Bienheureux faisait invariablement usage de l'apologue ou des comparaisons. C'était la manière du divin Maître, c'était celle de saint Dominique, au sujet duquel tous les historiens, Jourdain de Saxe le premier, disent qu'il abondait en exemples — *abundabat exemplis*. Le génie propre au Bienheureux Jourdain ajoutait à ce procédé beaucoup de grâce et d'animation. C'est ici le lieu de citer la seule de ses allocutions qui, par suite de sa brièveté, nous soit parvenue dans son entier.

Le Maître, gravement malade, était empêché d'adresser la parole aux Frères réunis à l'occasion du Chapitre général. Non moins avides de l'entendre que les personnes séculières, ils le supplièrent de leur adresser ne fût-ce qu'une parole de consolation

1. A propos du caractère religieux des conversations.

— *aliquod consolatorium verbum.*—Le Bienheureux, ne sachant résister, se fit transporter à la salle capitulaire et parla sur le mystère du temps. Les Chapitres se célébraient à la Pentecôte. « Mes Frères, disait-il, pendant cette semaine nous avons eu souvent sur les lèvres le texte : « *Repleti sunt omnes Spiritu Sancto* — ils ont tous été remplis de l'Esprit-Saint ». Sachez que ce qui est déjà plein ne peut plus être rempli mais que ce qu'on verse sur le plein se change en trop plein et se perd en s'épanchant. Or, les saints Apôtres furent remplis de l'Esprit-Saint, parce qu'ils étaient vides d'eux-mêmes, et c'est ce que nous chantons dans ce verset du Psaume : « *Auferens spiritum eorum et deficient :* Vous enlèverez leur esprit, et ils ne seront plus, c'est-à-dire, ils cesseront d'être eux-mêmes — *et in pulverem revertentur* — et ils se confondront dans leur poussière, pour vivre en vous, Seigneur! » Et en effet il est encore dit : « *Emitte Spiritum tuum, et creabuntur* — Envoyez votre Esprit, et ils seront créés ». Comme si David disait : Si par l'effet de votre grâce ils se sont vidés de la volonté, du sens propre et de l'amour d'eux-mêmes, ils seront remplis de votre Esprit-Saint. » Et les Frères furent fort édifiés de cette simple parole.

VIII.

Le Bieuheureux Jacques de Voragine, entré dans l'Ordre en 1240, et qui avait vécu avec un certain

nombre de disciples immédiats de saint Dominique, s'est essayé, dans un de ses sermons, à peindre la physionomie du saint fondateur ; il la caractérise par l'allégresse —*jucunditas.* — Il traite ce sujet à quatre points de vue. Cette allégresse remplissait l'âme du Saint, par suite de la sérénité de sa conscience. « L'âme du juste, dit l'Ecriture, est un festin perpétuel—*juge convivium.*» Elle éclatait sur sa face, car il est encore dit : « Un cœur joyeux fait resplendir le visage — *cor gaudens exhilarat faciem.* » Elle éclatait dans les discours, par le tour plein d'un très-doux entrain et de cordiale vérité qu'il leur donnait —*per exhortationis alacritatem et sinceritatem.* Elle éclatait dans sa conversation par la suavité : — *per amicabilitatem.* Jacques de Voragine n'oublie cependant pas les larmes de son saint Patriarche ; il leur consacre ailleurs, avec un culte tout filial, de touchants développements. C'est ce contraste qui rend la joie plus attrayante. C'est la *grâce de l'austérité.*

Et qui ne voit, dans ces traits réunis, une image fidèle du Bienheureux Jourdain? Lui aussi, il pleurait, et jusqu'au point de perdre la vue. Cependant quel banquet continuel, quelle sérénité dans son âme, quelle joie dans tous ses actes, quelle douce cordialité dans ses exhortations, quelle suavité dans sa conversation ! L'Ordre des Frères-Prêcheurs était austère ; mais ses deux fondateurs lui offraient un vivant commentaire de cette parole du Sauveur : « *Lorsque vous jeûnez, lavez vos visages et parfumez vos têtes* ». Nourris dans l'austérité, les fils de saint Do-

minique étaient appelés à apporter aux hommes la joie de consciences sereines, et les onctions suaves de la grâce [1].

Nous aurions pu montrer encore toutes ces choses dans la doctrine spirituelle, très-douce et très-pleine du Bienheureux Jourdain. Nous préférons renvoyer à un autre endroit l'examen de ses œuvres. Il nous faut avancer. Nous n'avons encore présenté, de la vie monastique et religieuse, que ses formes extérieures. Il reste à considérer une voie plus excellente, celle du fond, celle de l'état religieux considéré dans son essence, dans sa fin et dans ses moyens. Dans sa fin, la chose la plus haute qu'une bouche humaine puisser nommer, la perfection de la charité ; dans ses moyens, c'est-à-dire dans une chose héroïque en soi, mais mise à la portée de faibles hommes, la perfection du sacrifice.

1. Cette sérénité pleine d'allégresse et cette douceur de saint Dominique s'étaient accréditées parmi la nouvelle génération qui ne l'avait point connu, et dont Jacques de Voragine faisait partie. Une Sœur de l'Ordre, du nom de Mechtilde, qui paraît s'être mise, vers 1250, à consigner en dialecte alémanique ses révélations sur *les communications lumineuses de la divinité* (*Das fliessende Licht der Gottheit*), priait le jour de la fête du saint Patriarche. « Et voici, dit-elle, que le Seigneur vint lui-même jusqu'à moi, et me montra saint Dominique, que j'aime au-dessus de tous les autres Saints. » Le Seigneur lui signale dans saint Dominique quatre dons « auxquels, dit l'auteur, tous les Prieurs devraient participer ». L'un était dans la vertu de l'exemple ; l'autre dans les soins temporels donnés avec amour, « afin que les jeunes Frères pussent se répandre par le monde, et que les anciens ne défaillissent point en chemin ». Un autre consistait dans la miséricorde

exercée à l'occasion des fautes et des châtiments. Enfin le Saint « aimait les Frères d'une telle dilection (*Minecklichen liep*), qu'il ne souffrait en aucune manière que leurs âmes fussent troublées par choses venant de son fait ».

Notre-Seigneur entretient encore Mecthilde du rire et des pleurs de saint Dominique. « Quand il riait, c'était véritablement dans la suavité de l'Esprit-Saint ; quand il pleurait, ses larmes étaient si puissantes, qu'elles portaient devant mes yeux tous les désirs de ses Frères et toutes les nécessités de la sainte Eglise. » Ce passage rappelle la déposition des témoins : « *Lætus in conspectu hominum, sed in orationibus frequenter plorabat.* » Le portrait est d'une incontestable ressemblance.

On ne peut être aussi affirmatif pour ce qui est des éloges décernés, dans le même écrit, à l'Ordre de Saint-Dominique, moins connu que son fondateur. Notre travail a cependant pour but de percer les voiles qui se sont interposés. Le lecteur jugera maintenant et plus tard, si les paroles suivantes, recueillies dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, peignent fidèlement les Frères-Prêcheurs. « Cet Ordre réjouit mon divin cœur par deux choses : la sainteté de sa vie et l'utilité qu'il procure à la sainte Église. Il glorifie ma Trinité sainte par sept choses, lesquelles sont : les ardents soupirs, les larmes du cœur, les désirs pleins de vie, les efforts énergiques, la profonde pauvreté, la sincère humilité et la joyeuse dilection. Notre-Seigneur dit encore : Il honore mon nom par sept choses : par le chant de la louange divine, par la prédication de la vérité, par les absolutions données judicieusement, par les consolations amoureusement distribuées, par les assistances dévouées, par les saints exemples, et parce qu'il est comme un arome et comme un baume dans la sainte Église. »

CHAPITRE VII.

VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LE SACRIFICE RELIGIEUX THÉORIE DES TROIS VOEUX.

En insistant, comme nous l'avons fait jusqu'ici, sur les formes monastiques, nous effleurions à peine la grande et principale question, celle de la vie religieuse considérée en elle-même. Les formes monastiques en constituent la superficie, disons mieux, l'ornement, car l'ornement peut être détaché du fond sans l'altérer substantiellement, et de fait, à partir du xvi[e] siècle, on vit surgir en grand nombre des Instituts réduits aux conditions indispensables sans lesquelles il n'y a plus d'état religieux. Le fond peut donc se passer d'ornement ; mais l'ornement ne peut se passer du fond, sous peine de ne représenter qu'un vain décor, exposé à crouler au premier coup de vent. En pratique, cette distinction est de la plus haute importance : les institutions monastiques, dont il est inutile d'entreprendre l'apologie, ont besoin, pour répondre à leur fin, de la séve religieuse. Comme le corps se dissout et engendre la corrup-

tion, quand l'âme a pris son vol ailleurs, ainsi en est-il des formes de la vie régulière, quand l'esprit cesse de les vivifier. Au XIVe siècle, le vénérable Jean Taulère s'exprimait sous l'empire de cette même pensée, dans un sermon évidemment destiné aux Religieux de son Ordre. Après leur avoir représenté que toutes les observances, toutes les cérémonies de la vie claustrale n'avaient d'autre fin que de purifier les âmes et de les unir à Dieu, après leur avoir fait entendre cette très-dure parole, que s'attacher aux moyens sans les faire servir à leur fin, c'était se mettre au-dessous d'une synagogue de Juifs, il ajoutait : « Notre Père saint Dominique, lorsqu'il touchait à sa dernière heure, fut interrogé par les Frères sur l'essence et la base de son Ordre et sur les statuts qu'il leur léguait. Ils en percevaient bien les accidents, ils désiraient en connaître la substance. Alors saint Dominique leur exposa le fond et la substance de l'Ordre. C'était l'amour sincère de Dieu, l'humilité très-profonde, la pauvreté, tant spirituelle que temporelle. Tel est en effet le fondement de notre sainte religion. »

Tel est aussi, dirons-nous à notre tour, le fondement de toute religion. C'était sur ce terrain que devait fleurir le triple attribut du Frère-Prêcheur, moine, docteur et apôtre, mais avant tout Religieux.

Sur cette question vitale, l'Ordre de Saint-Dominique devait avoir et avait une pensée. Nous la connaissons par les maîtres qui se chargèrent de

l'exprimer. C'est à eux qu'il appartient de se prononcer; nous les écouterons, et nous transcrirons leurs paroles.

On commence par faire, et l'on écrit ensuite. A son heure, l'enseignement théorique vient se joindre à l'autorité des faits et susciter des disciples, comme les faits avaient entraîné des imitateurs. Les vertus religieuses florissaient depuis trente-cinq ans dans l'Ordre de Saint-Dominique, lorsqu'un incident célèbre amena sur le terrain d'une lutte ardemment soutenue « *l'âme la plus douce et la plus humble qui fut jamais* ». Ainsi parlait de saint Thomas d'Aquin, un autre Saint, son émule en douceur[1]. La prospérité croissante des Frères-Prêcheurs et Mineurs avait suscité d'inévitables jalousies. Elles se coalisèrent de 1253 à 1259. Il s'agissait d'expulser ces Religieux des Universités. Par occasion et pour leur interdire tout accès dans la vie publique de l'Église, on prétendait les enlever au ministère des âmes, sans tenir compte, comme parlait naguère Pie IX, « des immenses services rendus par le clergé régulier à la religion, à la société et aux lettres[2] ». A ce cri : « *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus* », inscrit en tête de ses apologies, l'Ange de l'École,

1. Saint François de Sales esquisse en quelques traits une image très-complète de saint Thomas, « l'âme, dit-il, la plus douce et la plus humble qui fut jamais, et le plus grand docteur de la sainte Église. »

2. « Insectantur religiosas familias quamvis de re christiana, civili ac litteraria summopere meritas. » (*Encyc Quanta cura.*)

quittant les hautes et pacifiques régions où il se tenait d'ordinaire, descendit dans l'arène de la polémique. Non content d'abattre les retranchements de ses adversaires, il en construisit d'immortels; il ne réfuta pas seulement : il exposa. Il le fit surtout dans un opuscule intitulé : *De perfectione vitœ spiritualis;* deux autres opuscules, antérieurs de date, étaient principalement consacrés à la réfutation. C'est à ces œuvres, de circonstance par leur cause, mais toujours actuelles par leur solidité, que nous allons recourir comme à l'expression fidèle de ce qui était compris et pratiqué, jusqu'alors, dans l'Ordre de Saint-Dominique. Nous les analyserons à ce titre, sans nous interdire de faire des excursions dans les autres travaux de saint Thomas et dans ceux des maîtres ses contemporains. Il y a des profondeurs d'abnégation qu'on ne peut mesurer qu'à l'aide de la doctrine. Les faits viendront à leur tour, mais comme confirmation. En attendant, nous pensons écrire l'histoire en exposant des théories. Elles seules nous diront ce que requiert d'immolation totale et persévérante, et, si l'on veut, d'héroïsme, l'accomplissement sans détour comme sans retour du programme religieux. Ici, nous ne l'ignorons pas, la médiocrité peut être déconcertée; mais est-ce bien pour elle que les cloîtres ont été fondés? « En prononçant vos vœux, écrivait le Bienheureux Humbert, vous avez fait une chose très-grande, et cette chose très-grande doit être manifestée par vos œuvres. Il eût été meilleur de rester fidèle à Dieu

en suivant une voie moins haute, que de vous relâcher de cette fidélité avec des engagements plus ardus. »

Qu'est-ce que la perfection? Comment s'acquiert-elle? En quoi consiste l'état de perfection? Telles sont les trois questions que saint Thomas se propose de résoudre

I.

Qu'est-ce que la perfection?

Écartons avant tout, avec le saint Docteur, l'idée d'une perfection relative et partielle. Il ne s'agit ici d'aucune de ces qualités naturelles ou acquises qu'on peut rencontrer dans la vie religieuse ou dans tel Religieux, mais qui, purs accidents, peuvent tout aussi bien être le partage des réprouvés : la science, par exemple, le talent, l'éloquence. Il ne s'agit pas davantage des œuvres annexées comme buts particuliers aux divers Ordres : on peut exceller dans ces choses, atteindre la perfection qu'elles comportent; mais cette perfection restreinte ne saurait rendre l'homme totalement bon. La perfection dont l'Ange de l'École entend traiter ici, est la perfection absolue, la perfection essentielle et dernière de notre être, celle qui, nous élevant aux yeux de Dieu et satisfaisant aux desseins de son amour à notre égard, se termine à l'union des âmes avec Lui, union commencée dans le temps, complété

dans l'éternité. Cette perfection dernière de la créature n'est autre que la charité, *fin de tout précepte,* comme parle saint Paul, *et plénitude de toute loi.*

Et, en effet, nul n'est parfait s'il n'a atteint sa fin. Or, c'est la charité qui nous unit à Dieu, notre fin souveraine. « *Celui qui est dans la charité demeure en Dieu, et Dieu en lui.* »

La charité est, en conséquence, le don parfait. Don plus grand que la foi, plus grand que l'espérance, il subsistera quand ces vertus auront passé. Et déjà, ici-bas, tandis que la foi éclaire notre route, que l'espérance en adoucit les aspérités, la charité atteint le but en nous unissant à Dieu. « Déjà, dit saint Thomas, la charité l'embrasse et se répand en lui. »

Mais ce don, si parfait en lui-même, nous le portons dans des vases d'argile, à capacités inégales et toujours restreintes. Est-il parfait en nous? En d'autres termes, pouvons-nous prétendre à son usage parfait ?

L'idée de perfection implique quelque chose de consommé, de total, d'absolu. Ce qu'on nomme parfait, dit le Docteur angélique avec l'ancienne philosophie, c'est ce à quoi rien ne manque. La totalité, l'absolu sera donc la condition de la charité parfaite. Cependant, aimer Dieu de la sorte, est-ce un but que nous puissions nous proposer, une perfection dont nous puissions au moins nous rapprocher? Assurément, car Dieu ne demande pas l'impossible ; et lorsqu'il nous inculqua *le premier et le plus grand* de

tous ses préceptes, celui qui, à lui seul, résume toute la loi, il voulut, afin que nous l'accomplissions parfaitement, que toutes les facultés de notre être, et chacune d'elles totalement, fussent employées à l'exercice de la charité : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de* TOUT *ton cœur, de* TOUTE *ton âme, de* TOUTES *tes forces et de* TOUT *ton esprit.* »

Cependant il est très-vrai de dire que, dans un sens, Dieu, plénitude infinie de toutes les perfections communiquées à ses créatures, Dieu seul s'aime totalement. Il s'aime avec une perfection dont aucun être créé, dont les séraphins les plus embrasés ne sauraient approcher. Sujet et objet du divin amour, Dieu seul s'aime autant qu'il est aimable, une bonté infinie ne pouvant être totalement aimée que par un amour infini.

Mais aussi, plus nous nous rapprochons de Dieu, plus notre amour s'épure, grandit, s'assimile les perfections de l'amour incréé. Les Anges du ciel et les Saints aiment Dieu totalement, dans ce sens que *tout* en eux, esprit et volonté, est absorbé dans la contemplation de l'éternelle beauté et de l'éternelle bonté. Il nous semble qu'après le langage des Écritures, il n'est pas d'expressions mieux faites pour nous donner un avant-goût du ciel, que celles de saint Thomas, lorsqu'il dit : « La vision divine immobilise l'intelligence et la volonté : l'intelligence, car, atteignant la cause première dans laquelle toutes choses sont vues et contemplées, elle suspend toute recherche ; la volonté, parce que, étant

en possession de la fin dernière, qui renferme la plénitude de toute bonté, il ne reste plus rien qu'elle puisse désirer, car la mobilité de la volonté d'un objet vers un autre avait sa cause dans le désir d'un bien qu'elle ne possédait pas encore. » Tel est l'amour du ciel, double extase de l'esprit et du cœur. C'est une soif satisfaite et subsistante, et qui, désaltérée, se désaltère encore à la source inépuisable et toujours nouvelle de la divine bonté : amour sans intermittence et sans ralentissement, comme il sera sans fin.

Ainsi, et dans un certain sens, on peut dire que les Saints du ciel aiment Dieu parfaitement parce qu'ils l'aiment totalement. Il est manifeste néanmoins que, si telle est l'extase de l'éternité, l'exercice de la charité sur la terre ne peut lui être comparé. Comment dans une chair mortelle aimer Dieu totalement — *ex tota mente* — *ex toto corde?* Ne connaître absolument qu'un acte, ce *flux et* ce *reflux* de la divine dilection, dont parle Albert le Grand [1], ou bien, pour se servir des expressions de saint Thomas, prétendre que notre pensée, que notre volonté se meuve sans relâche vers l'objet divin, c'est méconnaître les conditions de notre vie d'exil, c'est vouloir anticiper sur une jouissance de Dieu, exempte de mélange et d'efforts, récompense réservée à l'exercice préalablement laborieux de la charité. Citoyens du temps comme de l'éternité, esprits habitant des corps,

1. Transitionem et retransitionem.

force nous est de condescendre aux exigences, de nous résigner aux impuissances de notre existence mortelle, et d'en subir les relations multiples : l'intermittence, l'incomplet, l'imperfection qui s'y mêle, constituent, avec du plus ou du moins, une des conditions inévitables de la charité d'ici-bas.

Reste donc à déterminer en quoi consiste, dans notre état d'épreuve, la perfection ou la correspondance totale au don parfait. La première condition est évidemment d'éviter tout ce qui pourrait souiller la blancheur du vêtement nuptial de la charité : « *Incipiens malum abominatur propter dilectum*[1]. — Celui qui commence à marcher dans les voies de la perfection, déteste le mal à cause de Dieu qu'il aime. » Le péché est le contraire de Dieu. Il imprime à l'âme une direction diamétralement opposée à la divine charité. Ou se faire de la créature une idole, ou rendre au Créateur l'hommage d'un amour souverain, tels sont les termes d'un inexorable dilemme. Mais quand l'âme a choisi, quand elle a dit à Dieu : « *Deus meus es tu :* — Vous êtes mon Dieu », et je n'en veux point d'autre, a-t-elle tout accompli ? Non évidemment. L'innocence de la vie demande à se parer d'œuvres saintes. « *Proficiens bonum operatur propter dilectum*[2]. — Le progrès se reconnaît aux œuvres inspirées par l'amour. » C'est le progrès toutefois, et ce n'est pas encore le *tout* qui fait la perfection. Obligés à compter avec les mille obstacles de notre

1. Albert le Grand. *In Joan.*
2. *Ibid.*

existence terrestre, ne leur laissons-nous pas empiéter trop souvent, dans le sanctuaire intime de nos affections, une place revendiquée par le Maître souverain? Que d'attraits qui sollicitent notre cœur, et qui, sans devenir une idole, réussissent cependant à le distraire et à le partager! Ce sont ces taches dans une âme, que la charité parfaite ne peut souffrir : « *Perfecta charitas nihil diligit prœter dilectum* [1] : — La charité parfaite n'a qu'un objet, et elle l'aime uniquement. »

L'Ange de l'École explique cette économie de la charité, dans son opuscule sur la perfection. « Ne pas accorder à Dieu un amour souverain, c'est, dit-il, manquer totalement au précepte de la charité. Accomplir ce précepte, c'est placer Dieu au-dessus de toutes choses; cependant on y obéit d'une manière plus ou moins parfaite, selon qu'on reste plus ou moins attaché aux biens créés. » Le saint Docteur revient encore sur cette pensée. « Il est manifeste que notre cœur se porte avec d'autant plus de force encore vers un objet, qu'il se détache d'un plus grand nombre d'autres. En se dégageant des choses de la terre, l'âme se sentira portée vers l'amour de Dieu avec une perfection d'autant plus grande. Ce qui faisait dire à saint Augustin : « L'écueil de la charité est l'espoir placé dans les « biens périssables et l'attachement à ces mêmes « biens. La charité progresse en raison inverse de

1. Albert le Grand. *In Joan.*

« nos convoitises : leur extinction totale est le « triomphe de la charité parfaite — *perfecta charitas,* « *nulla cupiditas* [1]. » Ainsi la charité a son premier degré, c'est la mort au péché ; arrivée à ce degré qu'on appelle la sainteté, c'est la mort à la créature, afin que l'âme ne vive que pour Dieu, et que Dieu lui soit tout en toutes choses. C'est là le *tout,* le parfait : *Ex toto corde, ex tota mente.* « A ce degré, dit Albert le Grand, la charité porte la mort dans l'âme et elle s'acharne sur sa victime — *occidit et peroccidit* — afin qu'elle ne vive plus en elle-même, mais tout entière dans celui qu'elle aime. » Les conseils évangéliques ou règles de perfection n'ont d'autre but que de produire cette mort ou de donner cette vie. « Tous les conseils, ajoute saint Thomas, ont pour objet de détacher notre âme des choses périssables, afin qu'elle tende plus librement vers Dieu, le contemplant, l'aimant et accomplissant en tout sa volonté. »

1. Cette expression de saint Augustin : *perfecta charitas, nulla cupiditas,* nous la trouvons expliquée par le même saint Docteur, cité non plus par l'Ange de l'École, mais par une autre lumière de l'Ordre de Saint-Dominique, le Frère Guillaume Perrault. « Je n'appellerai pas cupidité, dit l'évêque d'Hippone, l'amour porté à un objet à cause d'un autre. Je n'aime pour elle-même que la divine sagesse. Tout le reste, je le désire, ou je crains de le perdre, uniquement à cause d'elle. » C'est aimer les choses comme ne les aimant pas. Aussi Guillaume Perrault, définissant la perfection ou la totalité de la charité, telle que la comporte la vie présente, s'exprime ainsi : « Cette totalité consiste à n'admettre dans la volonté *aucun* mouvement qui soit contraire à l'amour de Dieu, et à n'aimer *aucun* objet à cause de lui-même, excepté Dieu. »

II.

La mesure de la perfection compatible avec une existence terrestre, vient de trouver sa formule dans un mot emprunté par un Saint à un autre Saint — *perfecta charitas, nulla cupiditas.* — Cette parole et celles qui l'ont précédée, établissent avec une entière évidence que le renoncement est une des bases de la charité, et déjà l'on pressent que le sacrifice parfait et total, que l'holocauste, en un mot, sera la condition de la charité parfaite.

La nature même de la charité et de ses aspirations les plus nécessaires démontre qu'il en est ainsi.

Dieu est l'éternel amour — *Deus charitas est.* — De cet immense brasier, une étincelle est tombée dans le cœur de l'homme. Dieu veut être aimé comme il aime — *qui amat redamari petit* [1]. — Saint Thomas, après le Sauveur lui-même [2], appelle la charité entre Dieu et l'homme un amour d'amitié ; elle est fondée sur la réciprocité de deux amours semblables, ou, pour mieux dire, d'un même amour, incréé en Dieu, participé dans la créature. « Immense condescendance ! dit Albert le Grand ; celui dont la dignité est infinie a voulu être notre ami, tandis que l'amitié suppose la parité. »

1. Albert le Grand. *In Joan.*
2. Jam non dicam vos servos, sed amicos.

Cela posé, et Dieu étant la charité par essence, c'est en lui qu'il faut en rechercher les lois. Savoir comment il nous aime, c'est comprendre comment il veut être aimé.

L'amour terrestre lui-même offre, jusque dans ses déviations, un vestige de cet amour infini. Pour peu qu'il soit encore digne d'un nom trop souvent profané, et s'il n'est pas un abject appétit, ou un égoïsme déguisé, il se manifeste par le dévouement; il se limite et s'arrête avec lui. Le propre de l'amour est de sortir de soi-même par un mouvement de *bienveillance* dégagé d'intérêt propre — *amor est extasim faciens* — disait saint Denys l'Aréopagite : l'amour produit l'extase. Il nous enlève à nous-même, il nous aliène au profit de ce que nous aimons : parole retenue par l'École, et en particulier par saint Thomas, à propos de la question qui nous occupe, et par le Bienheureux Albert le Grand. « Le divin amour, dit ce dernier, en citant saint Denys, produit l'extase; il met l'âme hors d'elle-même — *hoc est extrapositio* — car le cœur de l'ami passe dans le cœur de celui qu'il aime, et, par un retour d'amour, le cœur de celui-ci passe dans le cœur de l'ami. — L'amour, dit encore ce saint et sublime interprète des leçons du divin Maître, veut se manifester par le don; il cesse d'être amour s'il cesse d'être don [1]. »

Dieu étant charité, il est le *don* substantiel ; c'est le nom appliqué à l'Esprit d'amour — *donum Dei al-*

1. Amor cum dono donari vult, vel ipse cadit a ratione doni et amoris.

tissimi. — Or, cet amour increé s'est exercé à l'égard de sa créature, avec une infinie pureté. Lui seul, dit saint Thomas, peut être appelé *absolument libéral.* « Il ne nous a pas aimés, dit-il, pour son utilité, mais déterminé par sa bonté. » Non pas, comme l'explique un autre Saint, « de cet amour intéressé qui se recherche dans son objet : Dieu aime, pour devenir la possession de ceux qu'il aime [1]. »

Et le Sauveur lui-même disait à ses disciples : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; c'est moi qui vous ai choisis. » — « Signe, remarque Albert le Grand, d'une dilection toute gratuite, qu'aucun mérite antécédent n'avait provoqué. »

Dieu dernier terme, Dieu possession de sa créature! De sorte que la valeur du don est proportionnée à la grandeur de l'amour. Rien de ce qui est créé ne s'offrait d'une manière adéquate à la munificence de l'être *souverainement libéral.* Dans l'ordre de la nature, il eût pu renchérir et surenchérir indéfiniment sur la magnificence de ses dons, et cela sans jamais s'épuiser. Ces marques de sa libéralité, il les a dédaignées, ou plutôt, elles ne sont qu'un prélude. *Il a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique*, pour se donner ensuite pendant toute une éternité. Or, son Fils, c'est le *tout.* « Comment, se demande saint Paul, ne nous aurait-il pas tout donné avec lui? » En lui sont réunies *toutes choses — in ipso omnia constant*— les choses de la grâce et celles de la gloire. C'est le

1. Saint Laurent Justinien.

tout, c'est le comble, c'est l'épuisement des dons divins, de telle sorte qu'avec sa toute-puissance, Dieu s'est mis dans l'impossibilité de faire aux hommes un don plus grand.

Sic Deus dilexit mundum. Ainsi Dieu a aimé le monde. Mais comment voudra-t-il être aimé ? Il nous l'a dit : comme l'ami par l'ami. — *Jam non dicam vos servos sed amicos.* — Sans doute la créature trouve à servir ce Maître souverain son intérêt suprême. Il lui est permis, il lui est imposé de l'aimer pour elle-même, ou de s'aimer en lui. Cependant voudra-t-elle recevoir toujours, et ne donner jamais ? N'a-t-elle pas à s'élever au-dessus des vues d'intérêt propre, indignes de l'amitié comme de la charité ? L'ami de la terre n'aura-t-il pas à rendre amour pour amour et don pour don, afin de payer sa dette de réciprocité à l'ami éternel ? Le propre de la charité est, en effet, d'aimer Dieu pour lui-même. Le mot de la charité parfaite, mot heureusement usuel dans la bouche de ceux qui ont quelque prétention d'atteindre à ce degré, est celui-ci : *Se donner, être tout à Dieu* [1].

[1] Il n'est pas inutile de rappeler que les théologiens reconnaissent deux sortes d'amour envers Dieu : l'amour de *bienveillance*, Dieu aimé pour lui-même — l'amour de *concupiscence*, Dieu aimé pour nous-même ; — ce dernier rentre dans l'espérance. L'espérance conduit à la charité ; cependant elle peut exister sans elle ; l'amour de concupiscence, dans ce cas, ne nous justifie pas. Au contraire, l'amour de bienveillance ne peut exister sans être accompagné de l'amour de concupiscence, en vertu du désir naturel de l'homme de s'unir à ce qu'il aime — *amor vis unitiva* — disait

Mais si Dieu, en se donnant lui-même, a poussé la libéralité jusqu'aux dernières limites du possible, il l'exerce sans s'appauvrir jamais, sans diminuer d'un atome sa richesse infinie, sans altérer en rien son inamissible félicité ; comment, se demandera-t-on, l'indigente créature, qui ne vit que d'emprunts, qui attend tout de Dieu, rivalisera-t-elle avec lui en désintéressement et en libéralité? Elle ne pourra donner qu'en se dépouillant, aimer qu'au prix du

l'École. Comment aimer Dieu et ne pas désirer sa possession? — *Sitivit anima mea post te* — c'est le cri de l'un et de l'autre amour.

De nos jours, nous avons entendu faire à l'ascétisme chrétien (quelquefois on dit l'ascétisme du moyen âge ou l'ascétisme monastique) deux reproches contradictoires : celui de rabaisser le dévouement et de le rendre mercenaire, en lui donnant pour mobile la promesse des biens éternels, et celui d'aller à l'encontre de la nature humaine, faite pour le bonheur, auquel on substitue une doctrine de mort. La notion de l'amour de bienveillance, amour dont la gratuité est appelée à rejaillir sur le prochain, détruit la première de ces allégations. La notion de l'amour de concupiscence, ou la vraie doctrine de l'intérêt bien entendu, détruit la seconde. L'ascétisme, en détachant des biens trompeurs, combat les obstacles à la possession du vrai bien, du bien absolu et souverain.

Ajoutons que ces forts esprits blasphèment ce qu'ils ignorent. L'homme animal ne peut comprendre les choses de Dieu. Pour l'âme chrétienne, la terre n'est pas un désert où elle est condamnée à mourir d'inanition. Plus elle donne, plus elle reçoit. La grâce est le commencement de la gloire, la gloire est la consommation de la grâce. « O quam bonus et suavis est, Domine, Spiritus tuus in omnibus! »

« Da amantem et sentit quod dico, — disait saint Augustin, en parlant de l'amour de concupiscence, — da desirantem, da ferventem et in ista solitudine peregrinantem, atque sitientem et fontem æternæ patriæ suspirantem, da talem, et scit quid dicam! »

sacrifice. Or, Dieu veut être aimé, et aimé parfaitement, et le parfait c'est le tout. Où donc s'arrêtera le sacrifice ?

Poser cette question, n'est-ce pas ébranler tout ce que nous avons avancé jusqu'ici ? L'École disait avec raison : « L'amitié s'établit entre égaux, ou bien elle fait disparaître les différences. » Or, ici les disproportions paraîtront écrasantes. Mais du moins, puisque Dieu daigne nous aimer et être aimé comme ami, n'aura-t-il pas eu soin de combler les distances, d'aider nos impuissances, d'alléger le poids du sacrifice ? Il l'a fait merveilleusement et de deux manières : en nous élevant et en s'abaissant.

Il nous élève. L'étincelle tombée du foyer de l'éternelle charité allumait dans nos cœurs une flamme semblable. La grâce, sceau de l'amitié divine, établit entre Dieu et sa créature une sorte de parité. Elle crée en nous l'homme divin [1]. « Dieu nous a aimés, dit Albert le Grand : ce qui veut dire qu'il nous a communiqué sa dilection....... car il est de la nature de la dilection de passer de celui qui aime en celui qui est aimé..... La dilection de Dieu est l'Esprit-Saint. En aimant le monde, Dieu lui a communiqué sa dilection ou l'Esprit-Saint. » C'est ce que saint Paul avait exprimé en ces termes : « La charité de Dieu est répandue dans nos cœurs, par l'Esprit-Saint qui habite en nous. »

1. Amor amicitiæ erga Deum, — dit saint Thomas, — fundatur in aliqua communicatione, nimirum in communicatione gratiæ sanctificantis, quæ est formalis naturæ divinæ participatio.

Riche trésor d'un cœur purifié, transformé, déifié par la charité, aimant Dieu comme il en est aimé et au moyen du même amour ! « Amour, dit le Bienheureux Albert, qui n'a point de limites et point de mesures, et qui, en payant sa dette, ne parvient jamais à l'éteindre et ne fait que l'accroître. » La mesure de la charité, disaient les Saints, est de n'en point connaître.

Dieu, qui nous élevait ainsi, s'abaissait en même temps. Il a voulu compléter la parité et justifier ainsi l'adage : « *Amicitia pares invenit aut facit.* »

Le sacrifice, condition de notre amour pour lui, était incompatible avec la nature divine et son inaliénable félicité. Dieu franchit les limites du possible, et l'obstacle est tourné par la plus admirable des inventions de l'amour éternel. S'il nous en coûte d'aimer Dieu, il veut qu'il lui en coûte davantage pour nous convaincre qu'il nous aime. Le Verbe se faisant chair a accompli dans la faiblesse de l'humanité, ce qui était impossible à la toute-puissance de la divinité. Il s'est dépouillé de toutes les richesses, de toute la félicité, de toutes les splendeurs de son royaume de gloire. Il a donné son sang, il a donné sa vie, il a donné le *tout.* « Voilà comme on aime », écrivait une sainte âme, au bas d'une image de Jésus crucifié.

Il n'y a donc plus disparité, mais rencontre de deux amours semblables dans la pratique du sacrifice. *Prenez mon joug*, disait ce Sauveur béni. « Voici, remarque le pieux Albert le Grand, que la

charité a attaché à un même joug Dieu et l'homme[1]. » Joug effrayant pour la nature, et suave cependant, allégé du moins par l'amour. « La charité, dit encore notre interprète, est le lien des cœurs; elle ne permet pas que ceux qu'elle remplit aient des volontés disparates. — L'âme qui aime acceptera pour Dieu la pauvreté, le mépris, et, s'il le fallait, la mort la plus amère et la plus cruelle, puisqu'il a plu à Dieu de souffrir pour nous en ces trois choses. »

Et c'est ainsi que le Sauveur a pu dire : « Vous n'êtes plus des mercenaires, mais des amis. » L'âme affranchie par l'amour oublie ce qu'elle est et sa propre indigence. Grande et généreuse envers son Dieu, elle servira, mais non plus pour un gain ; elle fera l'œuvre de Dieu, mais pour Dieu et à ses propres dépens. Ainsi sont payées de retour les prévenances amoureuses du Créateur pour l'ouvrage de ses mains. Un pacte de réciprocité, une substitution d'intérêts ont été conclus entre l'infini et le néant. « Pense à moi, disait le Seigneur à sainte Catherine de Sienne, et je penserai à toi. »

Dieu, en effet, veille sur cette âme qui s'oublie pour lui. C'était de toute éternité qu'avec une sagesse égale à son amour, il pensait à elle et ménageait les occasions qui le constitueraient le débiteur de sa créature, car, enfin, tel est le but dernier qu'il se propose. Otez l'épreuve, substituez à la loi du sacrifice celle de l'intérêt propre : où seront les mérites

1. *In Matth.*

auxquels la justice rémunératrice de Dieu a préparé les récompenses les plus magnifiques? C'est pour cette fin qu'il a fait de la vie présente une *tentation*. Voilant sous le demi-jour de la foi son éternelle beauté, soumettant à l'épreuve de l'attente, la promesse d'une félicité dont la grâce n'offre que l'avant-goût, de sorte que croire à de pareilles merveilles et les espérer fût pour l'intelligence et pour le cœur, moins un calcul intéressé qu'un sacrifice, il a, d'autre part, couvert d'attraits la créature périssable. Sans doute par ses mille voix, elle nous parle de la bonté, de la beauté divines ; mais ces mêmes attraits ont à remplir un autre rôle : c'est en sachant les sacrifier que nous nous rendrons dignes de posséder leur invisible Auteur. En attendant, l'épreuve reste ouverte, l'hésitation demeure possible entre des biens bornés et précaires, mais présents, et le bien souverain, mais encore éloigné. Notre liberté reste entière : celui des deux termes que nous aurons choisi, où nous aurons constitué notre fin, dont nous aurons fait notre Dieu, décidera de notre éternité ; l'autre terme demeurera sacrifié. Deux amours ont ainsi bâti deux cités, celle des réprouvés et celle des Saints : « l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, disait saint Augustin, et l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi. »

III.

Seconde question. Comment la perfection s'acquiert-elle? Dans un sens, il n'y a plus à répondre : la loi du sacrifice s'est dessinée ; c'est celle de la charité. Il ne reste qu'à la considérer dans ses applications et dans son économie. Le précepte de la charité étant universel, le sacrifice est une condition inséparable de toute vie véritablement chrétienne. Saint Pierre appelle la race des chrétiens un *royal sacerdoce.* Ils sont prêtres, ils sont autels, ils sont victimes. Cette royale fonction est la fonction de tous; les conseils de l'Évangile nous y convient, mais les préceptes nous l'intiment; le sacrifice est la condition de toute vie parfaite, mais elle est aussi celle du salut ; c'est la loi des forts, mais c'est aussi celle des timides. Prétendre être serviteur de Jésus-Christ sans qu'il en coûte, c'est une illusion contraire à la notion du dévouement et du véritable amour, non moins que condamnée par toutes les pages de l'Évangile. Que le chrétien marche dans des voies parfaites, ou qu'il se retranche dans la pratique d'une vertu plus facile, il faut toujours qu'il se soumette à cette sentence du divin Maître : « *Abneget semetipsum* — il faut qu'il se renonce. » La mesure aura beau se restreindre, le devoir imposera ce qu'une volonté plus généreuse eût offert, et le devoir peut aller très-loin. Ces paroles d'un Père

ont été écrites pour tous : « *Eligat Deo dilecto emori, quam offenso vivere* — donner sa vie pour l'amour divin, plutôt que de la conserver en sacrifiant ce même amour. »

Il y a plus : si le sacrifice est une loi générale, s'il ne diffère que sous le rapport de la mesure, il est, quant à l'objet, le même pour tous, parfaits ou imparfaits. C'est sous le rapport de son objet, ou dans ses applications que nous allons le considérer.

Remettons-nous en mémoire ces trois classes de personnes signalées par saint Thomas. Les unes, ennemies, comme parle saint Paul, de la croix de Jésus-Christ ou de la loi du sacrifice, ont fait des jouissances périssables, la raison suprême de leurs actes : ce sont les réprouvés ; d'autres, les imparfaits, ont aimé Dieu comme leur Dieu, c'est-à-dire d'un amour souverain, mais non sans mélange d'attachement aux choses d'ici-bas ; d'autres enfin, le cœur complétement dégagé, aiment Dieu totalement, ou sont, comme on dit, *tout à Dieu*, et ce sont les parfaits. Quelle est la nature de ces biens, qui, objet de séduction pour les uns, et pour les autres d'un généreux mépris, exercent sur notre destinée une influence si décisive ?

D'un coup d'œil, qu'on peut appeler un coup d'œil d'aigle, puisque déjà c'était celui de l'apôtre de Pathmos, l'Ange de l'École embrasse l'universalité des biens créés, pour les réduire à trois catégories : biens extérieurs, biens du corps, biens de l'esprit. Saint Jean, en les considérant dans leur opposi-

tion avec le Créateur, avait dit : « *Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie.* » Les richesses, ou les biens extérieurs, ainsi que l'expose saint Thomas, sont l'objet de la convoitise des yeux ; les plaisirs des sens, celui de la convoitise de la chair ; les honneurs, celui de l'orgueil de la vie. En d'autres termes, cupidité, sensualisme, esprit d'orgueil et de révolte, tel est le signe caractéristique du monde, abusant des biens créés.

Jésus-Christ, dans sa doctrine et dans ses exemples, est le contraire du monde ; il s'est montré sur la terre sous l'aspect d'une triple immolation, et il est mort, comme il a vécu, voué à la pauvreté, à la souffrance, à l'humiliation. Or, on ne se sauve qu'en marchant sur ses traces. Son école, celle des prédestinés, prendra, comme lui, le contre-pied du monde. A une triple convoitise, elle oppose un triple renoncement : à la cupidité, la pauvreté ; au sensualisme, la chasteté ; à l'orgueil de la vie, la dépendance et l'humilité. Qu'on veuille bien le remarquer : nous continuons à signaler une obligation générale, celle qui s'impose à tout chrétien. Cependant elle comporte des degrés. Il y a un sacrifice de strict devoir, et un sacrifice plus généreux, plus étendu, plus spontané, d'autant plus méritoire qu'il se rapproche du TOUT. « Le mérite s'augmente, remarque notre guide, quand on renonce, pour l'amour du Seigneur, à cette part de biens dont on pouvait user licitement. »

Et d'abord, s'il s'agit des biens extérieurs, celui qui leur a voué toutes ses affections se flatterait en vain d'obtenir, comme par surcroît, l'éternelle possession de Dieu auquel il a préféré des avantages de néant. Les oracles évangéliques protestent contre une pareille prétention. Rien n'est plus formel que leur langage. « *Il est plus facile*, disent-ils, *à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux* » : arrêt, dit notre saint Docteur, qui demande à être pris à la lettre. En effet, qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, cela ne répugne qu'aux lois de la nature ; mais qu'un riche, c'est-à-dire un homme conservant aux biens périssables un amour désordonné, ait sa place dans le royaume des cieux, c'est une impossibilité qui répugne à la justice divine, dont les lois sont tout autrement inviolables que celles de la nature. En second lieu, ceux-là même qui travaillent sincèrement à leur salut, rencontrent dans les intérêts temporels des obstacles et des difficultés. C'est dans ce sens que le Sauveur disait : « *Combien il est difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux !* » Car, ainsi qu'il l'explique : « *Les sollicitudes du siècle et l'illusion des richesses étouffent la bonne semence et la rendent stérile.* » S'agit-il cependant de la vie parfaite : le divin Maître proposera le moyen sommaire, total et radical, du renoncement absolu. « *Si tu veux être parfait,* — disait-il à un jeune homme sur lequel il avait fixé un regard plein d'amour, et qui fut cependant empêché, par l'attache à ses biens,

d'obéir à cet appel si direct de la grâce, — *va et vends tout ce que tu possèdes, et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel, et viens, et mets-toi à ma suite.* »

Après le sacrifice des biens extérieurs, s'offre celui des biens du corps. Si tout chrétien doit vivre détaché des biens temporels, de même est-il tenu, en vertu des promesses de son baptême, de faire de son corps *une hostie vivante, sainte et d'agréable odeur* au Seigneur. Nul n'échappe à cette loi ; elle s'impose à tous les états. Oblation d'une portion de nous-mêmes, elle dépasse en mérite le renoncement aux biens extérieurs, et constitue un degré d'ascendance dans l'échelle du sacrifice. Ici, saint Thomas revient à invoquer l'autorité de saint Augustin. « Notre adhérence à Dieu, dit-il avec lui, est d'autant plus étroite, que l'objet immolé à son amour est davantage notre bien. »

S'il en est ainsi de la pratique commune de la chasteté, que dire de la continence absolue et de ses mérites aux yeux de Dieu ? Ce sacrifice peut être considéré sous divers aspects, et ici encore il y a des degrés. Le premier est le renoncement aux affections si douces et si puissantes dont le lien conjugal est la source première ; en d'autres termes, aux affections du sang. De sa bouche miséricordieuse, le Sauveur nous exhorte à une sorte de haine envers un père, une mère, une épouse, envers des enfants, des frères et des sœurs, et il appelle nos proches des ennemis. Comment de telles paroles se concilient-elles avec la loi d'amour, qui, universalisant la cha-

rité, nous fait un devoir de l'exercer même à l'égard des ennemis proprement dits ? « Nous aimons dans nos proches, ce qu'ils sont, répondra saint Grégoire, cité par le Docteur angélique ; nous haïssons les obstacles au salut, que nous trouvons en eux. Celui qui s'est épris des choses éternelles, doit, dans la divine entreprise à laquelle il s'est consacré, s'élever au-dessus de l'amour de ses parents et de lui-même, afin de connaître Dieu d'autant plus que, lorsqu'il va de son service, il ne connaît plus personne. »

Il est très-manifeste que les affections de la chair et du sang divisent et affaiblissent les forces de l'âme. Quant au lien conjugal, il est non-seulement la source de ces affections, mais il en est la plus puissante, toutes les autres lui cèdent le pas. « L'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse. » En thèse générale, un lien si étroit ne laisse à Dieu qu'un cœur partagé. Si, comme l'exprime saint Paul, « celui qui est sans épouse s'occupe des choses du Seigneur, s'efforce de plaire à Dieu », d'autre part, « celui qui a une épouse s'occupe des choses de ce monde, s'efforce de plaire à son épouse, et il demeure divisé. » L'objet de la continence totale est de prévenir ce partage. Elle fait plus : en obtenant de l'homme le sacrifice d'une portion de son être, elle éloigne un obstacle à la perfection de la vie spirituelle, plus fort que les affections terrestres, plus fort que la séduction des biens extérieurs. De toutes les passions la plus aveugle et la plus violente, celle qui inflige l'ou-

trage le plus cruel à l'image de Dieu que nous portons dans notre âme, et la couvre d'un voile de boue, c'est la passion des sens [1]. La virginité proteste; elle veut rendre à cette image tout son éclat; elle jette un défi à la chair et se transporte au pôle opposé. S'il y a des âmes de boue, il faut qu'il y ait des corps obéissant à la loi de l'esprit, des hommes qui, avant le jour de la résurrection, soient semblables aux Anges de Dieu, et, selon la définition qu'un Père donne de ces esprits célestes, des miroirs très-purs de la divinité — *mundissima divinitatis specula* [2]. « Déjà, dit Albert le Grand, la virginité, s'élevant au-dessus de la condition d'ici-bas, assimile l'homme à l'ange. Bien plus, par leur victoire, les vierges ont surpassé les anges. Ceux-ci n'ont pas eu à triompher de l'obstacle du corps; les vierges triomphent dans la chair [3]. » Albert, vierge lui-même, explique encore pourquoi les vierges *suivent l'Agneau partout où il va*, et pourquoi il est dit qu'elles ont été choisies pour son cortége, comme

1. Ne faisons pas dire à saint Thomas plus qu'il n'a voulu dire. Le mariage a ses aspects élevés, surnaturels, divins. Personne ne les reconnaît mieux que le saint Docteur. D'autres aspects sont des conséquences du péché — *Matrimonium remedium præbet contra vulnus peccati.* — Saint Thomas dit encore : « *Turpitudo quæ semper est in actu matrimoniali et erubescentiam facit* (il dit ailleurs : *in conjunctione, rationis jactura accidit*) *est turpitudo pœnæ.* » La chasteté parfaite efface cette humiliation.

2. Saint Denys l'Aréopagite.

3. Sermon sur saint Paul. Ce texte est emprunté par Albert à saint Augustin.

des prémices — *primitiæ Deo et Agno.* « Suivre le Christ partout où il va, c'est l'imiter en tout. Les vierges le suivent comme Rédempteur, et elles ont cela de commun avec l'humanité tout entière; elles le suivent en obéissant à ses préceptes, ce qui est le propre de tous les justes; elles le suivent dans ses conseils, ce qui est le propre d'un petit nombre, peu d'âmes ayant embrassé et soutenu les combats de la virginité. Elles ont en conséquence, dans le cortége du Rédempteur, une place de choix et privilégiée. C'est ainsi qu'on met à part les prémices des fruits de la terre, et qu'on choisit, parmi mille brebis, le plus beau des agneaux[1]. »

Mais rendons la parole à un autre Ange terrestre, si bien nommé par toutes les générations, *le Docteur angélique.* Il poursuit son analyse, toujours armé des textes de l'Écriture et des saints Pères. A propos du conseil de la chasteté, le Seigneur avait dit : « *Cette parole n'est comprise que d'un petit nombre, et de ceux-là seuls qui ont reçu la grâce d'en haut.* » Preuve de sa sublimité et du mérite qu'il comporte. Prétendre, dans une chair soumise à la corruption, vivre à l'égal des anges, ne peut être une œuvre commune; c'est un don rare et parfait. Le sage le rapporte à sa source quand il dit : « *J'ai appris que je ne pouvais être continent que par une grâce de Dieu, et c'est une haute sagesse que de savoir de qui ce don provient.* » — « *Que celui qui peut comprendre, comprenne* »,

1. *In Apoc.*

dit encore le divin Maître, après avoir insinué, dans des termes voilés et proportionnés à la faiblesse humaine, le conseil de la continence absolue. « Parole d'encouragement, dit saint Jérôme cité par saint Thomas. Jésus-Christ appelle ses soldats aux luttes de la chasteté, comme s'il disait : Que celui qui se sent inspiré de les entreprendre, se jette dans la lice, qu'il combatte et qu'il vainque[1]. »

Allons plus loin : quand l'homme s'est immolé dans les biens extérieurs et dans les biens du corps, il reste une voie plus élevée. Le Bienheureux Albert nous la montre en ces termes : « Grande est la charité qui sacrifie ses biens — *quando quis benefacit de suo;* — plus grande quand c'est sur la personne que le don se prélève — *major quando benefacit de se ipso;* — tout à fait grande quand elle implique le sacrifice de la vie — *maxima quando quis moritur.* » Donner sa vie, mais c'est, Notre-Seigneur nous l'a

1. Saint Thomas remarque ensuite que la voie de la continence étant difficile, il importe, pour ceux qui l'embrassent, d'éviter les périls et de prendre les moyens propres à assurer le triomphe de cette vertu. Il y a trois sortes d'obstacles : ils proviennent du corps, de l'esprit et des objets extérieurs, choses et personnes. Appuyé comme toujours sur l'autorité de l'Écriture et des Pères, le Saint expose les moyens de parer à ces trois sortes d'obstacles : au premier par les jeûnes, les veilles et autres austérités ; au second par la contemplation, l'étude des Ecritures, l'habitude des saintes pensées, la fuite du désœuvrement ; au troisième, par l'éloignement du monde et par la solitude. — Ainsi, et de même qu'il traite jusqu'ici de la vie religieuse sans qu'il soit nécessaire de la nommer, saint Thomas, sans nommer davantage la vie monastique, fournit les raisons, ou, du moins, des raisons suffisantes en elles-mêmes pour justifier sa discipline.

dit, la plus grande marque de charité. Tout le monde néanmoins n'est pas appelé à la donner de la même manière. Saint Paul, avant de subir le martyre pour l'amour de son Maître, pouvait déjà s'écrier : « Je vis; non, je ne vis plus, c'est Jésus-Christ qui vit en moi ». Le plus noble des sacrifices, quand on a mis à part le martyre, c'est de mourir non plus aux biens extérieurs, non plus aux biens du corps, mais à soi-même, aux biens de la volonté. Mettons encore ici toute âme chrétienne, en face d'oracles évangéliques, qui la concernent immanquablement. —Après avoir déclaré que, pour devenir son disciple, il ne fallait rien moins que haïr père, mère, épouse, frères et sœurs, le divin Auteur de la loi de charité ajoute à cette haine son complément nécessaire — *insuper et animam suam* — c'est notre âme, c'est notre volonté que nous devons haïr et sacrifier. Dans le même sens, il dit ailleurs : « *Si quelqu'un veut marcher à ma suite, qu'il se renonce, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive.* »

C'est pourquoi saint Thomas procède ici comme il a procédé pour la pauvreté et pour la chasteté. Il commence par universaliser la loi de l'abnégation. La haine de soi est un précepte avant d'être un conseil. Toute intelligence et toute volonté auront à s'abdiquer sous le joug de la foi, à obéir aux préceptes divins, à reconnaître, sous bien des aspects, une autorité légitime et émanant de Dieu : l'indépendance n'est nulle part. Mais cette loi des simples fidèles est un aimant pour les par-

faits ; l'obéissance et l'humilité constituent la pierre de touche de la sainteté. En se mettant à ce point de vue, le saint Docteur va couronner son étude.

« C'est, dit-il, pratiquer la perfection que de sacrifier, par amour et en vue d'être tout à Dieu, ce dont on pouvait user librement. » Après quoi, il posait cet autre principe : « Plus une chose est naturellement aimée, plus il y a de mérite à y renoncer pour Dieu ». De là cette parole du divin Maître : « *Le comble de la charité est de donner sa vie pour ceux que l'on aime.* » Après la vie, nous n'avons rien de plus précieux que notre liberté. « Rien n'est si cher à l'homme, continue saint Thomas, que la libre disposition de sa volonté ; c'est par elle qu'il dispose des biens extérieurs, c'est par elle surtout qu'il dispose de lui-même. Et, de même qu'en abandonnant les richesses et les personnes qui lui sont unies par les liens du sang, il les renonce, ainsi en sacrifiant le libre usage de sa volonté, il s'est personnellement renoncé. » Tel est, nous ne disons pas encore le sommet de la perfection, mais le sommet des renoncements évangéliques, l'*abneget semetipsum*, dans sa forme la plus élevée — sacrifice qui, à la différence des autres, non-seulement les dépasse, mais les contient, puisque la volonté commande à tous nos actes. « Noble vertu, dit Albert le Grand, préférable aux sacrifices matériels. C'est pourquoi Samuel disait à Saül : « L'obéissance est meilleure que les victimes ». Tous les maîtres célèbrent à l'envi les louanges de cette vertu. Que de fois on

l'a comparée au martyre ! « Mais quoi ! remarque Guillaume Perrault, celui qui subit le martyre une fois pour toutes, fait à l'amour du Christ le sacrifice d'une de ses volontés, savoir l'inclination naturelle qui le rattachait à la vie ; l'obéissant s'immole dans toutes ses volontés. — L'obéissance, dit-il encore, produit l'image de l'homme céleste, comme la désobéissance celle de l'homme terrestre. — Par la vertu d'obéissance, nous montons jusqu'à Dieu. Nous dépouillant de nous-mêmes, nous le revêtons. « *Je vis, je ne vis plus; Jésus-Christ vit en moi* ». L'homme est en quelque sorte déifié, ainsi qu'il est écrit : *Vous êtes des Dieux*. Il est déifié, non-seulement par la volonté divine qui se confond avec la sienne, et par le sentiment, mais aussi par un certain partage de la puissance de Dieu qui lui fait accomplir des choses merveilleuses, comme on le voit dans l'exemple de Pierre, lequel, obéissant aux ordres du Christ, se mit à marcher sur les eaux.— Si le Fils de l'homme, docteur et disciple de l'obéissance, a voulu apprendre cette vertu par tant de travaux et d'angoisses, qu'il ne paraisse pas surprenant à de simples mortels d'avoir eux-mêmes à l'apprendre à leurs dépens, surtout s'il s'agit de ceux qui vivent à l'école du divin Maître, c'est-à-dire dans les cloîtres. »

Après ces considérations rapides sur les conseils évangéliques, saint Thomas réunit en synthèse ce que l'analyse avait séparé. De même que l'apôtre saint Jean avait résumé toutes les tendances corrompues du monde — *omne quod in mundo est* —

dans la triple convoitise à laquelle trois sortes de biens servent d'aliments, à son tour, notre Docteur ramène à trois chefs principaux, c'est-à-dire au sacrifice des biens extérieurs, des biens du corps et des biens de la volonté, toutes les œuvres de perfection. — La pauvreté, la chasteté, l'obéissance en constituent le sommaire, et les contiennent virtuellement. Ainsi, celui qui, par un renoncement volontaire, a fait une aumône à laquelle il n'était pas obligé, aura pratiqué le conseil de la pauvreté. Tel autre, s'abstenant, pour un temps et par un motif de piété, des satisfactions des sens, aura fait à la chasteté un sacrifice de perfection. Faire du bien à ses ennemis lorsque aucune loi ne l'exigeait, renoncer à la réparation permise d'un tort ou d'un outrage, c'est mourir à sa volonté, non plus seulement par une immolation nécessaire et déjà méritoire, mais par une obéissance libre et suave aux inspirations plus parfaites de la grâce. Entre ces actes et le renoncement de droit commun ou de précepte, il y a déjà toute la distance qui sépare le conseil du commandement, le parfait de l'imparfait. On comprend combien l'âme s'élève en les multipliant. Que sera-ce si elle en vit exclusivement? Ne faut-il pas s'attendre, dans ce cas, à voir briller, dans toute sa splendeur, cette beauté morale, révélée à la terre par l'Évangile, et que les Saints ont réalisée?

Que dire, en conséquence, de ces mêmes sacrifices, non plus à l'état séparé ou à l'état d'intermittence, mais réunis en faisceaux, mais poussés

jusqu'à leurs dernières conséquences et soutenus jusqu'à la mort ? Ce spectacle a-t-il été donné, est-il encore donné au monde ? S'offre-t-il des hommes ayant poussé le dépouillement jusqu'à l'espoir, jusqu'à la possibilité de ne rien posséder, qui, dans une chair fragile, auront pris pour toujours l'obligation de vivre de la vie des anges, qui auront fait pour toujours une oblation de leur volonté, depuis le péché exclusivement, jusqu'à la mort inclusivement [1] ?

Le lecteur l'aura pressenti, nous touchons à la troisième question posée dès l'origine : Existe-t-il un état de perfection, et en quoi consiste-t-il ?

IV.

A quelque hauteur que nous nous soyons élevé dans la considération du sacrifice, nous n'étions pas arrivé jusqu'à son expression dernière. Ce qu'on appelle parfait, *c'est ce à quoi rien ne manque*, c'est le tout. Le tout, ce n'est pas la pratique à l'état séparé, soit de la pauvreté, soit de la chasteté, soit de l'obéissance; ce n'est même pas la pratique simultanée, mais libre et temporaire, de ces trois renoncements. Autre chose est de s'immoler par choix, parce qu'on le veut aujourd'hui, tout en se réservant la faculté de revenir en arrière ; autre chose est d'avoir

1 Const. des Fr. Prêch.

changé les conseils en préceptes, et de s'être fait du sacrifice le plus étendu une obligation sans retour. Le vœu, non pas un vœu quelconque, mais le triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, mais le vœu perpétuel et le vœu solennel, aura consommé le sacrifice et assuré cette mort d'où la vie doit sortir. C'est alors que, holocaustes véritables, ou victimes totales du divin amour, nous aurons ajouté à l'universalité du sacrifice considéré dans son objet, l'universalité au point de vue du temps, ou la perpétuité. Fixés, sans autre issue que le devoir, dans la bienheureuse servitude de Jésus-Christ, nous serons non pas encore parfaits, mais engagés dans cet *état de perfection* à la notion duquel l'Ange de l'École entendait nous conduire : situation stable, permanente, irrévocable, le terme d'*état* l'exprime ; *état de perfection*, parce que le *parfait*, c'est le tout, et qu'on ne peut faire plus, lorsque Dieu ne nous convie pas à l'honneur du martyre, que de mourir à *tous* les biens, que de s'immoler à perpétuité, que de se sacrifier en *tout* et *toujours*.

Et maintenant, cet état de perfection existe-t-il ? A-t-il une place dans l'histoire, des titres dans le passé et dans le présent, un nom vénéré dans l'Église ? Cet état est-il, comme nous l'avions avancé ailleurs, une des conséquences immédiates et nécessaires de l'Évangile ? Ces questions nous paraissent résolues. L'Écriture à la main, aidé par les saints Pères, le Docteur angélique a cherché les conditions d'un état de perfection; l'inconnu s'est dégagé et s'est

exprimée dans ses lignes idéales; mais il se trouve que la théorie et les faits, l'idéal et la réalité se sont rencontrés pour ne faire qu'un dans l'histoire. Une vie que le monde, par cela seul qu'il est *monde*, considère comme un fait étrange, inexplicable, une vie basée sur les enseignements les plus élevés de la morale évangélique, s'est dilatée, développée, montrée féconde en œuvres de toutes sortes; elle a porté un nom glorifié à toutes les époques de l'Église. Ce nom va se trouver enfin sous la plume de notre saint Docteur; il veut en approfondir le sens, pour faire jaillir de nouvelles lumières. Ce nom que le lecteur a prononcé, est celui d'*état religieux*.

« L'idée de religion, dit saint Thomas avec saint Augustin, correspond à celle du culte que nous rendons à Dieu. Cicéron lui-même, dans sa rhétorique, définissait la religion : une vertu qui nous fait honorer une nature supérieure qu'on appelle divine, par le moyen du culte et de certaines cérémonies. Or, le culte dû au vrai Dieu consiste principalement dans le sacrifice. On offre à Dieu un sacrifice prélevé sur les biens extérieurs, quand on les dispense pour l'amour de Dieu, comme il est marqué dans l'épître aux Hébreux : « *Ne négligez pas* « *la bienfaisance et la communication de vos biens, car* « *c'est par de pareilles* HOSTIES *qu'on se rend Dieu favo-* « *rable* ». Ceux-là offrent à Dieu un sacrifice de leur propre corps, qui, *pour être à Jésus-Christ, crucifient leur chair avec ses convoitises*, comme l'Apôtre le re-

commande, ou encore se conforment à cet autre enseignement du même Apôtre : « *Offrez vos corps comme une* HOSTIE *vivante, sainte, agréable à Dieu* ». Il y a enfin un troisième sacrifice, et c'est celui qui nous concilie davantage la faveur de Dieu : c'est le sacrifice de notre esprit, selon qu'il est dit au Psaume : « *Le* SACRIFICE *que Dieu accepte, est celui d'un cœur contrit et humilié* ».

« Mais il faut tenir compte, comme le fait saint Grégoire, commentant Ézéchiel, de la différence qui distingue le sacrifice simple de l'holocauste. Tout holocauste est un sacrifice, mais tout sacrifice n'est pas un holocauste. Dans le sacrifice simple, une part seulement de la victime était consumée tout entière. « Or, quand quelqu'un, dit saint Grégoire, offre à Dieu une portion de ses biens et s'en réserve une autre, c'est un sacrifice; mais quand il donne au Tout-Puissant tout ce qu'il a, tout ce par quoi il vit, tout ce qu'il peut goûter ici-bas, c'est un holocauste. Et telle est l'espèce de sacrifice qui résulte des trois vœux, dont il a été fait mention : en sorte que ceux qui les ont prononcés portent excellemment le nom de *Religieux*, à cause de l'excellence de leur sacrifice. »

Tel est l'idéal ; il existait pratiquement bien avant d'être formulé en théorie. Au Religieux de le mettre en honneur, devant Dieu et devant les hommes, et de justifier son nom par l'esprit d'holocauste. Rappelons la parole de Humbert de Romans, inscrite au commencement de cette étude : « Vous avez fait une

grande chose en prononçant vos vœux. » Pour satisfaire à cette noble entreprise, les efforts de toute une vie ne seront pas de trop. Sans doute c'est un instant solennel que celui où l'âme, cédant à l'appel de la grâce, quitte, non plus seulement son père et sa mère, dans le but de s'attacher à un époux terrestre, mais toute chose de ce monde, afin de n'être plus qu'à Dieu. Dans ces mystiques épousailles, Dieu est trop riche pour se laisser surpasser ; il comble l'âme de ses dons, il lui apporte cette robe d'innocence, cette parure d'un lin très-précieux et d'une éclatante blancheur, que nous voyons porter à l'épouse dans la céleste scène des noces de l'Agneau. Les premiers Pères, en effet, et plus tard saint Bernard, considèrent la profession religieuse comme un second baptême. Saint Thomas, après eux, vient, avec sa précision ordinaire, déclarer qu'il est juste et très-conforme à la raison, de lui attribuer cette efficacité, car, dépassant toutes les œuvres satisfactoires, comme l'holocauste dépasse tous les sacrifices, elle aura pour effet d'effacer totalement les peines encore dues au péché. Cependant, si méritoire qu'on la suppose, l'émission des vœux, loin d'être un terme, n'est au contraire qu'un premier pas. École de sainteté, la vie religieuse ne suppose pas la perfection acquise, mais le désir de l'acquérir et l'obligation d'y travailler. En offrant dans l'organisation du sacrifice, des moyens accessibles, elle prétend élever l'effort à la hauteur du but. Cet effort demande à être soutenu, l'œuvre est

de longue haleine, la lassitude et l'inconstance peuvent s'en mêler ; le Religieux, perdant de vue un point de départ librement accepté, peut tomber dans l'inconséquence et l'infidélité, et déchoir au point de vue de ses œuvres comme au point de vue de ses prétentions. Il y a donc lieu de distinguer entre la sainteté de l'état et la sainteté personnelle. La première est inamissible. Divinement institué, l'état de perfection subsistera tant que l'Évangile sera annoncé. Dix-huit siècles se sont écoulés, et, malgré les attaques du dehors, malgré les périls, mille fois plus redoutables, de la corruption au dedans, nous voyons se maintenir intacte et florissante cette législation révélée des trois vœux. La sainteté personnelle, au contraire, est l'affaire du Religieux. Hommes et communautés, des Ordres tout entiers peuvent, cela s'est vu, tomber, non pas au-dessous de leur vocation, mais même du niveau commun — *corruptio optimi pessima*. La vie séculière, au contraire, ne cessera d'offrir des âmes vraiment parfaites, capables, par leurs vertus, de stimuler le Religieux, et de le faire rougir au besoin. C'est cette distinction entre la sainteté de l'état et celle de la personne, que saint Thomas faisait ressortir, lorsqu'il disait : « De même qu'on rencontre des âmes parfaites, sans qu'elles soient liées par des vœux de religion, ainsi s'en trouve-t-il qui, engagées dans l'état de perfection, ne sont point parfaites pour cela. »

Mais si, pratiquement, il importe de ne point per-

dre de vue cette distinction, c'est surtout pour l'effacer. Sortons de la sphère des principes pour rentrer dans celle des faits. Nous avions attribué à la doctrine de l'Ange de l'École la valeur d'un témoignage historique. Elle résumait, disions-nous, ce qui était senti, compris et par suite pratiqué, autour de lui et dans son Ordre. Les faits sont-ils véritablement dignes d'entrer en parallèle avec la théorie et de lui servir de complément? Nous allons leur donner la parole, et le lecteur appréciera.

CHAPITRE VIII.

VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LA PAUVRETÉ.

I.

Le vœu de pauvreté a des effets qui régissent toutes les corporations à engagements solennels. Le Religieux, incapable de toute propriété et de tout usufruit, demeure soumis, quant à l'usage des choses, à la loi de ses supérieurs et aux règles particulières de son Ordre : tout *usage indépendant* lui est interdit.

Les règles cependant peuvent varier, de même que la manière de les interpréter et d'en exiger la pratique. Saint Dominique et saint François voulurent que leurs Couvents, à l'opposé des anciens monastères, fussent pauvres comme les Religieux pris individuellement, et ne possédassent point. Ce principe de la pauvreté collective donna lieu à la dénomination des *Ordres mendiants*, glorification, alors comprise, du dépouillement volontaire. Elle fut consacrée, dans la langue de l'Église, pour désigner les institutions nouvelles du XIIIe siècle.

En jetant des communautés entières dans les incertitudes d'une vie sans lendemain, ou, pour parler plus juste, dans les bras paternels de Celui qui revêt de splendeur les lis des champs et donne leur pâture aux oiseaux du ciel, le parti dont nous parlons impliquait des conséquences nombreuses. Au dedans il exerçait une influence générale de réduction sur toutes les choses de la vie, la table, le logement, le vêtement. Au dehors, il modifiait plus directement l'existence du Religieux, en le forçant à recourir à l'aumône, à voyager à pied et sans argent.

Les chroniques du temps, et plus encore les actes pontificaux, sont remplis de témoignages d'estime et d'admiration, provoqués par l'éclat de la pauvreté dominicaine. C'est, évidemment, par ce côté de sa discipline, que l'Ordre impressionne davantage. La pauvreté des nouveaux Ordres devient presque une puissance et un objet d'engouement. Indépendamment de son mérite intrinsèque et des circonstances où elle se produisit, on comprend cette faveur de l'opinion. La vie monastique était ancienne, et les Frères-Prêcheurs n'étaient pas les seuls à en soutenir l'éclat. En y ajoutant la pauvreté pratiquée jusqu'à l'héroïsme, ils saisissaient les esprits par une nouveauté que l'état des esprits, que la consécration de l'Église, que la sainteté de l'Ordre et son attachement non suspect à l'antiquité autorisaient.

Quand on a parlé de la merveilleuse pauvreté de saint François et de ses premiers compagnons, on

pense avoir épuisé la matière ; et cependant, si l'on ouvre les annales de l'Ordre de Saint-Dominique, on arrive à se convaincre qu'il y a certainement plus à faire qu'à glaner. Ce ne sont pas quelques épis, c'est une gerbe ou plutôt une moisson tout entière que nous allons recueillir.

Lorsque les témoins appelés à déposer juridiquement sur les vertus de saint Dominique nous parlent de son culte pour la pauvreté, ils ne disent pas qu'il l'aimait, — l'expression est trop faible — il la chérissait — *diligebat* — et ces mêmes témoins s'accordent à rappeler que, par des exhortations incessantes, il s'efforçait d'inculquer, non pas l'amour, mais la dilection, l'amour très-vif et très-passionné de la sainte pauvreté.

Il la chérissait, disent-ils encore, pour lui et pour son Ordre. C'est ainsi que, pour lui, cet homme qui pouvait, comme le sublime pauvre d'Assise, rendre sienne cette douce exclamation : *Deus meus et omnia* — s'était fait plus pauvre que tous les pauvres. Il n'avait ni lit, ni cellule ; on ne lui connaissait qu'un seul habit, et il était des plus vils. Il poussait le scrupule jusqu'aux moindres objets, au couteau, à la ceinture qu'il portait [1]. Se déchaussant en voyage, aussitôt qu'il se trouvait en dehors des lieux fréquentés, il ne permettait jamais que ses souliers et le reste de son mince bagage fussent portés par un autre. Les témoins l'avaient vu aller

1. Gérard de Frachet, *De Vit. Frat.*

de porte en porte, et recevoir un morceau de pain comme un pauvre, et même ils remarquèrent qu'un jour, comme on lui donnait un pain entier, « *le Père le reçut à genoux en grande humilité et dévotion* ».

Mais ce qu'il chérissait pour lui-même, il le chérissait pour ses fils. Ce fut en 1220, au premier Chapitre général de l'Ordre, qu'après des acheminements successifs vers l'absolu de la pauvreté, il l'atteignit en renonçant aux biens déjà considérables, affectés à son Institut naissant. Devant les commissaires pontificaux chargés d'instruire le procès de canonisation du Saint, Frère Jean d'Espagne résumait en ces termes les traits qui donnèrent son dernier fini à la pauvreté dominicaine : « L'Ordre, dit-il, avait déjà des terres et des revenus importants aux pays de Toulouse et d'Alby. En voyage, les Frères étaient pourvus d'argent ; ils allaient à cheval, et ils étaient revêtus de surplis. Le Frère Dominique s'employa et réussit en effet à leur inspirer le mépris et l'abandon de tous les biens temporels et à leur faire embrasser la pauvreté. Ils ne montèrent plus à cheval ; en voyage, ils n'emportèrent aucun argent. Les biens-fonds situés en France furent abandonnés aux Religieuses de Cîteaux. » Nous savons par ailleurs que les terres possédées en Languedoc par le Couvent de Toulouse échurent aux Sœurs de Prouille, et que les Dominicaines de Madrid héritèrent de la dépouille volontaire de leurs Frères d'Espagne. En effet, la vie de contemplation pure et de stricte clôture s'accordait difficilement avec les

nécessités de la pauvreté collective. On sait à quelles exceptions donna bientôt lieu la règle de sainte Claire. Dès le temps de saint Louis, les Couvents d'Urbanistes possédaient.

Tels étaient les éléments principaux du thème que saint Dominique donnait à développer à ses enfants. Après ce coup d'œil jeté sur le Père, nos regards chercheront naturellement son premier successeur. Le trait suivant est digne d'être placé à côté de l'épisode de la *joie parfaite* prêchée par saint François.

Montrons d'abord cette scène dans ses accessoires ; nous y placerons ensuite les personnages.

La journée du Frère voyageur avait ordinairement deux étapes : celle du soir, alors qu'il lui fallait chercher un gîte, et celle qui terminait la matinée. Ce dernier temps d'arrêt permettait de songer aux apprêts d'un frugal repas. Après avoir quêté leur pain, les Religieux se donnaient le plus souvent rendez-vous en dehors des lieux habités, au bord de quelque fontaine. Ils goûtaient leur repos à l'ombre et à la fraîcheur, et usaient du breuvage que Dieu leur fournissait. Ainsi prenaient-ils leur réfection près d'une source, quand saint Thomas, adolescent encore et à peine entré dans l'Ordre, leur fut enlevé à main armée. C'est ainsi encore que Thomas de Champré (nous l'entendrons tout à l'heure de sa bouche) goûtait sous les murs d'une bourgade et à ciel ouvert, un pain grossier obtenu non sans peine. Un détail fourni, en 1239, par les actes capitulaires

de la Province de Provence, permet d'attribuer une portée générale à ces rapprochements. Les Frères étaient autorisés à assaisonner par des entretiens leur agreste repas, car il était utile d'en égayer les privations. « Nous ne considérons pas, disaient ces actes, comme une rupture du silence de la table, quand les Frères, forcés par les nécessités de leur voyage, à prendre leur réfection *au bord des fontaines,* ou dans d'autres conditions équivalentes, se laissent aller à parler. »

Ecoutons maintenant l'historien : « Jourdain se rendait, avec un grand nombre de Frères, au Chapitre général qui devait se célébrer à Paris. Arrivé vers l'heure du repas dans un village, il envoya les Frères quêter du pain, leur donnant rendez-vous au bord d'une fontaine. Les Frères cependant ne recueillirent qu'un peu de pain grossier et suffisant à peine pour sustenter quatre d'entre eux. A cette vue le Saint entra dans des transports de joie et d'actions de grâces, et il exhortait les Frères par la parole et par l'exemple. Or, une femme qui se trouvait à portée fut scandalisée à ce spectacle : « N'est-il pas bien matin, leur dit-elle, pour que des Religieux se livrent à de pareils ébats ?» Mais, apprenant que c'était par suite de la pénurie du pain, qu'ils exultaient dans le Seigneur pour l'amour duquel ils s'étaient faits pauvres, elle courut à sa maison et leur apporta du pain, du vin et du fromage en abondance, en se recommandant à leurs prières [1]. »

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

La joie donc suivait la privation, et la Providence divine, mise en demeure, par ces actes de foi, de se souvenir de ses promesses, envoyait à temps son secours. Sans sortir de l'école dominicaine, nous pouvons transcrire ici des leçons doctrinales conformes à l'enseignement des faits. Un jour, la voix entendue par sainte Catherine de Sienne lui dictera ces paroles, énoncé d'une loi de tous les temps : « Oui, mes chers pauvres sont plongés dans une sainte joie. Je les tiens près de mon cœur; je les nourris du lait de mes consolations. Parce qu'ils ont tout quitté pour moi, je me donne à eux tout entier. L'Esprit-Saint est pour eux comme une mère très-tendre qui prend soin de leur âme et de leur corps partout où ils se trouvent.......... Quelquefois, il est vrai, je permets qu'ils souffrent, parce que je veux qu'ils grandissent dans la foi et dans l'espérance d'être largement récompensés de toutes leurs peines. Mais je ne les abandonne dans aucune nécessité........ Non, jamais je ne manque à ceux qui espèrent en moi; ma douce Providence leur est assurée.......... Mes serviteurs peuvent être pauvres, mais jamais misérables, car je fournis chaque jour à leurs besoins. »

Les assistances providentielles auxquelles sainte Catherine fait allusion, ne manquaient pas aux Frères-Prêcheurs. Des visions d'anges vinrent plusieurs fois raffermir ou récompenser leur abandon. Thomas de Champré en cite un exemple, également raconté par l'auteur de la *Vie des Frères;* mais nous

donnerons la parole au premier, comme à un écho plus immédiat. « J'ai connu cette circonstance, dit-il en effet, d'une manière très-certaine et de la bouche même du Frère Henri de Cologne, ce prédicateur aimable et éloquent entre tous les Frères-Prêcheurs. L'Ordre étant fondé depuis peu en France, deux Frères cheminaient en temps de jeûne. A l'heure de None qui leur permettait de prendre leur repas, ils se demandaient l'un à l'autre si quelque fidèle pourrait leur donner l'hospitalité, dans une terre inconnue et presque inhabitée. En ce moment apparut un jeune homme d'un bel aspect et vêtu en pèlerin. « Mes Frères, leur dit-il, de quoi vous entreteniez-vous ? » Pour eux, ils n'osaient avouer l'objet de leur discours. L'inconnu reprit : « Hommes de peu de foi ! Le doute avait pénétré « dans vos âmes, et vous demandiez qui vous hé« bergerait dans une terre inconnue et presque « inhabitée. Pourquoi ne pas croire à Jésus-Christ, « l'éternelle vérité ? N'a-t-il pas fait cette promesse « à ceux qui s'abandonnaient à lui avec une foi « inébranlable : *Cherchez d'abord le Royaume de « Dieu, et le reste vous sera donné par surcroît.* « — Vous aviez fait cet acte de foi au jour où, pour « l'amour du Christ, vous renonciez à tous les biens, « en cherchant ardemment son royaume dans la pau« vreté ; et maintenant vous entrez en défiance ; vous « avez peur qu'il vous délaisse, comme s'il ne nour« rissait pas ses enfants ! Or, cela ne peut être, et voici « le signe qui vous convaincra. Traversez d'abord

« ce champ ; vous arriverez ensuite à un vallon où « se trouve un hameau. Vous entrerez dans l'église, « et le prêtre qui la dessert vous invitera chez lui, « avec une grande charité. Puis surviendra un che- « valier qui lui fera violence pour vous avoir; mais « quand il vous emmènera, apparaîtra encore le « seigneur du lieu, qui à force de prières vous ob- « tiendra du chevalier, et vous servira un festin « abondant, ainsi qu'à ceux qui voulaient être vos « hôtes, le prêtre et le chevalier. Mettez donc votre « confiance en Dieu, et inspirez la même confiance « à ceux de votre Ordre. » A ces mots, l'inconnu disparut. Tout se passa comme il l'avait annoncé, et les deux Religieux, rentrés à Paris, racontèrent à Henri de Cologne et à quelques autres Frères ce qui leur était arrivé. »

Ne croyons pas que cette pauvreté si fervente, cette dépendance si complète des secours éventuels dont chaque heure ramenait le besoin, fût l'effet d'un élan éphémère et le propre des premières années. On se convaincra plus loin de l'énergie avec laquelle la législation de l'Ordre maintint cet état de choses. Bien plus tard, à propos de l'activité dépensée par le cinquième successeur de saint Dominique, Jean de Verceil, l'histoire le représente parcourant toutes les Provinces confiées à ses soins, à pied, un bâton à la main, comme un pauvre du Christ. Sans chercher aussi loin, des lignes émues de Thomas de Champré, écrites une quarantaine d'années après la mort de saint Dominique,

montrent avec quelle générosité persistante on savait accueillir les rigueurs et les privations imposées au Religieux mendiant. L'incident dont parle cet auteur, lui est personnel, et l'accent qu'il met à le rapporter est digne de servir de pendant à la *joie parfaite* du Bienheureux Jourdain[1]. « J'ai souvent, écrit-il, entendu parler des nécessités extrêmes où se trouvaient réduits les Frères. Je vais raconter avec simplicité ce dont j'ai fait l'expérience avec quelques-uns de mes Frères, dans mon pays natal, et ce que, je dois le dire, j'acceptai de bon cœur. Je vins à pied dans un village qui m'était inconnu. J'étais exténué par la longueur de la marche, à tel point que je redoutais de tomber en défaillance. Les Frères étant entrés dans la maison d'un prêtre, ils ne purent obtenir un morceau du pain très-noir dont il nourrissait ses serviteurs. Ils se dispersèrent ensuite dans le village et ne reçurent absolument rien, si ce n'est qu'à la dernière maison, une pauvre femme leur fit l'aumône d'un morceau de pain d'orge : grande fortune pour nous, pour moi particulièrement ! Nous nous assîmes sous la voûte du ciel, et nous mangeâmes ce pain. Les pailles des épis mal broyés s'arrêtaient dans nos gosiers, et cependant, de ma vie, je ne me souviens d'avoir fait un repas si suave et si délicieux. Je me mis alors à considérer, mais avec un cœur percé de douleur, ce que

1. Thomas de Champré, comme Gérard de Frachet, vécut sous le Bienheureux Jourdain; mais, comme lui, il ne se mit à écrire que vers 1256-1260.

ces hommes bienheureux dont j'ai parlé plus haut, supportaient en tant d'endroits et de tant de manières, moi qui, dans une seule rencontre, m'étonnais d'avoir à souffrir. Cependant je préfère garder le silence sur des faits qui arrivent quotidiennement. » Thomas de Champré veut-il faire allusion à ces fatigues des Religieux voyageurs, qu'il décrit en un autre endroit, lorsqu'il les représente « macérés par les veilles et par l'étude, n'ayant point d'argent dans leur ceinture, mais y suspendant des livres, surtout les écrits de saint Paul, n'usant pour soulager leurs membres épuisés, ni de chevaux ni de chars, et parcourant à pied tout pays pour y annoncer l'Évangile?»

Quoi qu'il en soit, il entend répondre aux contempteurs de la mendicité volontaire, et encourager ses Frères en butte à leurs attaques. « O vous, s'écriait-il, dont la constance a déjà subi tant d'assauts, ne rougissez pas de mendier votre pain, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ a bien voulu demander un peu d'eau à une femme samaritaine! Ne redoutez pas qu'on vous appelle mendiants et de l'être en effet, puisque le Christ, qui est la Vérité, appelle les pauvres bienheureux ! »

Une telle vie, en effet, avait besoin d'être encouragée, et le pain d'orge rempli de paille, dont parle Thomas de Champré, n'était pas invariablement délicieux. Le sentiment ne se soutient pas toujours à la même hauteur. Dieu le permet, afin de nous faire faire le discernement de sa grâce et de notre faiblesse. Des nuages de tristesse et d'abattement,

il fallait s'y attendre, obscurcir quelquefois la sérénité et la vaillance des âmes. Gérard de Frachet en avait recueilli l'aveu de la bouche d'un Frère de Rome, « *très-religieux* », dit-il, qui avait été associé à un compagnon plus ancien que lui, pour aller prêcher dans le diocèse de Tusculum. Arrivé dans un des fiefs des Colonna, il fut conduit le soir à un gîte, envahi déjà par une multitude de paysans. A cette vue, la pensée de la pauvreté, des travaux et des austérités de l'Ordre, celle des peines qu'il fallait supporter en voyage, devint pour son âme comme un poids écrasant, et ce fut en répandant des larmes qu'il alla chercher son repos sur un lit pauvre et étroit. Mais le Seigneur lui apparut et lui dit : « Lève-toi, et écoute mes paroles. » Et se levant tout tremblant, il aperçut, à la suite du Seigneur, un Frère tenant à la main un bâton, selon la coutume des itinérants. Or, il le reconnut pour un novice entré dans l'Ordre cette même année, et qu'il venait de laisser à Rome plein de santé. Et le Christ lui dit: « Je viens d'enlever ce Religieux à ton Couvent, et je l'emmène en paradis. Pour toi, tu vivras longtemps et tu auras de longs travaux à supporter. Endure-les pour moi ; sois courageux et console-toi dans l'espérance. Car je reviendrai et je t'emmènerai dans ma société comme celui que tu vois à ma suite. » A ces mots, le Seigneur disparut dans une nuée lumineuse, avec le novice qu'il conduisait, et qui réellement était mort le même jour, dans de grand sentiments de piété.

II.

Pour être bien comprise, la pauvreté dominicaine demande à être étudiée, non-seulement dans ses conséquences par rapport aux Religieux isolés ou dispersés, mais aussi dans ses applications au régime commun où tout s'harmonisait avec le principe et le nom des Ordres mendiants.

La simplicité la plus grande devait régner partout. Et d'abord dans la table : « Vous voulez donc tuer les Frères, avec ces pitances ? » disait un jour saint Dominique au Frère Rodolphe qui était Procureur [1].— Dans les bâtiments : un jour que le Saint revenait à Bologne, il s'aperçut qu'on avait surélevé d'un palme les cellules d'une aile en construction. « Eh quoi ! s'écria-t-il en pleurant, vous songez déjà à vous bâtir des palais ! » — Dans le vêtement enfin, car, disent les témoins, « quand le Frère Dominique apercevait quelque chose de répréhensible dans les habits, soit au point de vue de la coupe, soit au point de vue de la matière, immédiatement il reprenait et corrigeait, et c'était en toute chose qu'il voulait voir reluire la pauvreté ».

1. Les témoins remarquent cependant que le Saint voulait voir les Religieux copieusement servis. Si, d'ordinaire, il ne goûtait que du premier mets, cependant il touchait quelquefois au second, pour encourager les Frères à en faire autant.

Ses intentions, nous le dirons plus loin, furent perpétuées et affermies dans tous les cœurs, par la vigilance des Chapitres généraux et provinciaux. Mais à ces traits s'en joignent d'autres, plus exclusivement personnels à celui que l'admiration de ses fils appela un *singulier amant de la pauvreté* — *summus amator paupertatis* — particularités qui sont le fait du supérieur ou du père gouvernant ses enfants, plutôt que du législateur. Cette simplicité qu'il voulait voir si grande en toutes choses, lui avait fait proscrire la soie, la pourpre, les métaux précieux, jusque dans le service divin [1]. En fait d'or ou d'argent, il ne faisait d'exception que pour les calices. Enfin, s'il avait fait passer en loi que les Frères vivraient d'aumônes, d'autre part, il voulait les voir user avec une discrétion extrême des bienfaits journaliers de la Providence : — *Ut de eleemosynis viverent et parce.* — Y avait-il de

1. Un Chapitre général, tenu sous saint Raymond de Pegnafort (1240), montre que l'usage de l'or et de la soie était dès lors admis dans les parements sacerdotaux. Le drap d'or est proscrit pour les fonds ; les orfrois tissus d'or sont permis.

Les Constitutions primitives, ébauchées à Prouille et continuées sous le Bienheureux Jourdain, offrent, au point de vue des édifices, des règlements somptuaires qui disparaissent dans la nouvelle rédaction due à saint Raymond. — Il y a évidemment une période de tâtonnements, pendant laquelle l'Ordre cherche sa forme définitive. D'après les Constitutious de Prouille, les cellules doivent avoir douze pieds en élévation, l'église trente. Celle-ci, à part le chœur et la sacristie, ne doit pas être voûtée en pierre. — A en juger par des monuments antérieurs au généralat de saint Raymond, ces lois n'entrèrent pas dans la pratique de l'Ordre.

quoi vivre pour la journée : Dominique ne voulait pas qu'on allât à la quête, ou même qu'on acceptât des oblations spontanées. Les Frères, hormis le Procureur, devaient concentrer toutes leurs pensées dans ces trois choses de leur vocation : prier, étudier et prêcher, et ne jamais (règle si sage) s'immiscer dans le temporel de la maison, moins encore se mêler d'intérêts étrangers. Que de fois cependant les choses nécessaires venaient à leur manquer ! La pénurie des premiers temps de Saint-Sixte et de Sainte-Sabine, à Rome, est demeurée célèbre. Un héroïque abandon, faisant violence au cœur de Dieu, le contraignait par deux fois à envoyer ses Anges au secours de ses pauvres. Le même fait se reproduisit à Bologne, et le Frère Bonvisi, alors Procureur, en témoigna. Bien souvent, dans la même ville, le Frère Rodolphe, ainsi qu'il en déposa lui-même, allait dire au saint Patriarche : « Nous n'avons ni pain ni vin. — Va et prie, répondait Dominique, le bon Dieu pourvoira. » Et souvent il le suivait à l'église, et Dieu faisait toujours que les Frères fussent assistés.

Cependant, après la mort de saint Dominique, la quête prit des formes nouvelles, dans le but de régulariser l'emploi du temps. Il était permis d'amasser des provisions pour le lendemain, et de n'aller à la quête que quand le besoin s'en faisait sentir. Thomas de Champré établit cette différence caractéristique entre les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs, dont il parle rarement sans les unir.

« Les premiers, dit-il, quêtent journellement leur pain ; mais les Frères-Prêcheurs ne se livrent à une quête générale et obligatoire pour tous, qu'après l'époque de la moisson, afin d'avoir du pain pour l'année, de telle manière que, le reste du temps, l'étude n'est pas entravée. »

D'autre part, les aumônes spontanées prirent souvent un cours régulier et périodique, qu'il faut bien se garder de confondre, lors même que ces secours étaient pécuniaires, avec les rentes et redevances, dont l'Ordre s'était dessaisi. Ces allocations, demeurant révocables, ne conféraient aucun droit à ceux qui en étaient l'objet, et n'assuraient l'avenir que dans une certaine mesure. Ainsi le Frère-Prêcheur Raymond de Falgaire, ayant, dès l'année 1231, succédé sur le siége de Toulouse à Foulques, le protecteur et l'ami de saint Dominique, ne se contenta pas de disposer de sommes considérables pour la construction du Couvent de ses Frères, ni de leur procurer fréquemment du pain, du vin et des pitances, mais il s'était engagé à fournir chaque année le vestiaire de vingt Religieux. A Carcassonne, saint Louis dépensait annuellement quinze livres tournois pour procurer aux Frères une pitance par semaine, et douze livres pour des tuniques. Le Chapitre de Saint-Nazaire, en cette même ville, leur assurait de son côté, et une fois par semaine également, leur consommation de pain et de vin. Cette aumône montre ici, comme ailleurs d'autres indices, l'importance numérique des Communautés.

La provision de vin pour un jour consistait en un baril de six mesures du temps, que les Frères devaient chercher au cellier de Saint-Nazaire, avec soixante pains, s'ils étaient d'un certain volume, ou trente s'ils étaient d'un volume double, lequel pain, remarque Bernard Guidonis, était très-bon, comme celui des chanoines : « *Sicut ipsi canonici comedunt, valde bonus* ». Enfin les évêques de Carcassonne s'étaient réservé l'entretien des Frères pendant deux jours de chaque semaine. Cette largesse périodique consistait en quatre muids et six setiers de blé, et en sept muids et demi de vin [1].

Mais ces allocations n'étaient ni assez abondantes, ni assez universalisées, pour empêcher les Frères de ressentir les incommodités de la pauvreté, et de se trouver de temps à autre dans ces situations critiques qui réclament toutes les énergies de la foi. On bâtissait partout, et on ne bâtissait guère sans contracter des dettes, source d'inquiétude et de dé-

1. Les faits de cette nature abondent. On aura compris que, dans leur multitude, nous ne faisons que choisir des exemples. Dès l'origine, Alphonse, roi de Léon, constitue aux Frères-Prêcheurs de Zamora une rente de 144 maravédis pour les habits (Cont. manusc. de Mamachi). Plus tard, les princes de la maison d'Anjou assignent des secours réguliers au Couvent de Saint-Maximin, à cause de la pauvreté du pays (Bern. Guid.). L'auteur contemporain de la Vie de saint Pierre de Vérone, nous apprend aussi qu'à Florence, une Association fondée par ce glorieux martyr pour la défense de la foi fournissait annuellement un certain nombre de pitances aux Frères, parce *qu'ils n'avaient pas de possessions*. — On le voit, la régularité de ces allocations a pour cause la pauvreté absolue des Frères ; elle confirme la règle, loin de la contredire.

tresse, jusqu'au jour où la Providence voulait bien dégager sa parole. L'état de gêne et les privations du Couvent de Saint-Jacques, à Paris, percent souvent dans les documents contemporains. Malgré sa haute influence et la protection royale, il était, en 1246, réduit à une grande pénurie. Le Chapitre général de cette année le constate en ces termes : « *Cum domus nostra Parisiensis multum sit gravata* ». Et il recommande aux Frères des diverses Provinces de s'intéresser à une situation, conséquence des services rendus à tout l'Ordre. — Un jour, nous voyons le Frère Ferry d'Auxerre, alors Prieur, plus tard Provincial de France, s'enfoncer dans de pénibles pensées. Le Procureur vient de lui déclarer qu'à moins de cent livres tournois, il est impossible de mettre ordre aux affaires du Couvent. A ce moment, un certain marchand se présente et demande le Prieur. « Un seigneur, dit-il, est mort en Grèce, et il vous a légué les cent livres que voici : priez pour lui. » — Le Frère Grégoire, Prieur d'Auxerre, au temps où son Couvent s'édifiait, était en proie aux mêmes anxiétés. Ne trouvant ni secours, ni conseils, soit parmi les Frères, soit au dehors, il recourut au Seigneur, et il lui demanda avec instances de l'aider et de le diriger. Et voilà que, presque immédiatement, un chanoine de grande considération et fort riche, entre dans l'Ordre et apporte assez de bien pour délivrer la fondation de ses premiers embarras.

Ailleurs, ce n'est plus par des coïncidences provi-

dentielles, mais par des moyens plus surprenants, que Dieu se montre fidèle dans ses promesses.

En Allemagne, un créancier exigeait le remboursement immédiat d'une somme de cinq marcs d'argent. Le Prieur, cependant, demandait un répit, ne fût-ce que jusqu'à l'heure de vêpres, afin d'aviser avec ses Religieux. Peut-être, se disait-il, qu'en contractant sur gage un autre emprunt, on pourrait satisfaire au premier. Les anciens du Couvent s'étaient donc réunis ; et tandis qu'ils cherchaient en vain un expédient, voici que le Frère portier vint avertir le Prieur. « Une personne, lui dit-il, qui a des airs de très-grande dame, vous prie de venir à la porte le plus tôt possible. » Le Prieur s'y rendit, et se trouva en effet en présence d'une dame de grande beauté, pleine de grâce et de dignité. Elle lui offrit cinq marcs d'argent en disant : « Prenez ceci en attendant que le Seigneur vous en envoie davantage. » Et le Prieur demandant d'où venait une générosité si opportune : « Ne vous inquiétez pas, répondit-elle, mais rendez grâces à Dieu, dispensateur de tous les biens. » Le Prieur revint auprès des Frères. Dans sa joie, il leur raconta comment ils venaient d'être secourus, et les convainquit en mettant l'argent sous leurs yeux. Mais bientôt, confus de ne s'être point enquis avec plus de soin du nom et de la qualité de la bienfaitrice, il envoya partout aux informations. Or, ni par les places, ni par les rues, on ne put trouver trace de cette dame, et personne ne l'avait vue passer. D'où les Frères conjecturèrent

pieusement que la Bienheureuse Vierge Marie était venue les assister [1].

Les temps de fondation sont durs et féconds, éprouvés et consolés. Un homme qui venait de se convertir de ses voies impies, et dont la vie avait été jusqu'alors aussi délicate que criminelle, traversait l'Espagne, chevauchant pensif au milieu de ses serviteurs, et ignorant encore par quelles expiations il rachèterait son passé. C'était ce même Gilles de Santarem que nous avons déjà mis en scène sous un aspect si différent. Arrivé à Palencia où les Frères bâtissaient leur Couvent, il fut frappé de voir des hommes distingués par leur noble extraction, embrasser les travaux les plus rudes et remuer des matériaux comme de simples manœuvres. Cette vue, en touchant son cœur, fixa son esprit. Il reconnut que c'était parmi ces pauvres du Christ qu'il devait consacrer au Seigneur une existence coupable dans ses commencements.--A Brives en Limousin, les Religieux habitèrent assez longtemps sous des tentes. Le jour où la première pierre du Couvent fut posée, Dieu leur envoya un gracieux et consolant présage — *Jocundum signum et præsagium futurorum.* — Tâchons, tout en abrégeant, de conserver au récit de Bernard Guidonis, sa couleur et autant que possible ses expressions. La noblesse des environs, les bourgeois, le clergé, les protecteurs et amis de l'Ordre s'étaient réunis en foule sur l'emplacement de cette

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

agreste installation. De leur côté, les Frères s'avançaient processionnellement avec la croix et les ministres revêtus des parements sacrés, et louaient Dieu par des chants joyeux et dévots. On était en avril, époque où les abeilles n'essaiment point encore ; et voici qu'à la grande admiration de tous, un essaim s'abattit sur l'assistance comme pour prendre part à la fête. Ces créatures de Dieu se montraient douces, amicales et de bonne compagnie — *suaviter, amicabiliter et socialiter* — et se posant sur le visage et les mains des assistants et des travailleurs, elles n'inquiétaient personne, car elles n'étaient point venues pour faire sentir leurs aiguillons, mais pour témoigner de leur bienveillance par leurs caresses. Enfin, entourant la croix que portait un des Frères, elles s'y arrêtèrent quelque temps. Puis ayant rempli leur office de gracieuses messagères, comme elles étaient arrivées avec la foule, elles disparurent avec elle, Dieu seul, qui les avait créées et envoyées, sachant où elles allaient. Que voulait signifier ce présage, au moment où se fondaient les cellules des serviteurs et des ministres de Dieu ? N'étaient-ils point, abeilles spirituelles, appelés à extraire des rayons des saintes Écritures un miel délicieux ? Ne devaient-ils pas nourrir les peuples par la doctrine, et leur faire respirer le parfum de saints exemples ? Telle était l'interprétation de Bernard Guidonis. « On peut, ajoute-t-il, en donner beaucoup d'autres ; je ne hasarde la mienne que sous toute réserve. » Mais ce qu'il a soin d'affirmer d'une manière abso-

lue, c'est la vérité du fait qu'il apprit d'anciens Religieux, et, entre autres témoins oculaires, d'un certain Frère Jean de Villeneuve.

III.

Fonder un Couvent n'était pas une entreprise aisée, et les difficultés de nos temps donnent une idée assez juste de celles que l'on rencontrait alors. Sans doute, la foi, l'élan des peuples étaient plus grands, les secours abondaient davantage ; mais les fondations étaient plus nombreuses, souvent simultanées, et dans des lieux fort rapprochés les uns des autres. Pour la seule Province de Toulouse ou de Provence, Bernard Guidonis fournit, en 1313, des renseignements sur quarante-quatre fondations, et il en omet d'importantes, telles que le Puy, Avignon, Carpentras et Marseille. C'était plus d'une fondation tous les deux ans. D'autre part, l'ampleur du programme à réaliser rendait ces fondations dispendieuses et plus difficiles. Le Couvent avait beau être pauvre, il fallait le constituer à grands frais. Si étroite qu'elle fût, l'humble cellule, cent fois multipliée, supposait un développement considérable en dortoirs et en cloîtres. Les lieux réguliers, le réfectoire, le Chapitre, l'infirmerie, devaient offrir une ampleur proportionnée au nombre des Religieux. Enfin une vaste église était l'annexe indispensable de toute maison de Frères-Prêcheurs ; car s'ils se faisaient

entendre fréquemment sur les places publiques, c'était quand les enceintes des temples devenaient insuffisantes pour contenir les foules. En un mot,— il est facile de s'en convaincre par un coup d'œil jeté sur ce qui reste des Couvents de la première période,— on ne marchandait, ni à l'observance ses besoins, ni ses convenances au saint ministère. Aussi entendait-on déjà de ces récriminations, bien connues de tout temps, quelquefois proférées par ceux-là mêmes qui faisaient aux Ordres mendiants un crime de leur pauvreté. Matthieu Pâris sera de ce nombre. Après la canonisation de saint Pierre Martyr, en 1253, les Frères de Maëstricht, en voie de construction comme en tant d'autres lieux, inaugurèrent, avec solennité et grand concours de peuple, le culte du nouveau Saint. Une femme de la foule, écho sans doute de ce qu'elle avait entendu, se mit à dire : « Voici que les Frères, pour amasser de l'argent et se construire des palais, ont inventé un nouveau martyr. » La langue indiscrète fut frappée de mutisme, mais presque aussitôt, en la guérissant, le Saint la convainquit de son crédit [1].

Les fondations ne se faisaient déjà plus, comme pour les anciens monastères, d'un seul coup, par la constitution d'un capital en terres ou même en territoires entiers, d'où la patience des moines faisait surgir avec le temps des abbayes admirablement organisées, berceaux et modèles d'une civilisation qui,

1. Thom. de Lentino, *Vie de saint Pierre Martyr*, en 1253.

au XIII[e] siècle, s'était émancipée. Les Frères-Prêcheurs, placés dans d'autres conditions, et venus en d'autres circonstances, édifieront leurs Couvents par d'autres moyens. Leur travail est la prédication; leur ressource sera l'aumône. Il est rare qu'un seul bienfaiteur ou patron, fût-il prince ou roi, prenne à sa charge une fondation tout entière [1]. Une œuvre à l'avantage de tous, s'établira par le concours de tous. Les princes partagent avec les cités, les nobles avec les bourgeois, le haut clergé avec le peuple, l'honneur de contribuer à l'établissement d'une *Prédication*, comme on disait alors pour désigner une maison de Frères-Prêcheurs [2]. Ainsi Ferrand comte de Flandre, devenu, à la suite de la bataille de Bouvines, le prisonnier de Philippe-Auguste, est mis en rapport avec les premiers Frères-Prêcheurs arrivés à Paris. Consolé par eux dans sa captivité, ayant eu le loisir de les connaître et de les apprécier, il leur donna une maison à Gand; et nous voyons néanmoins que, malgré la protection d'un

1. Il y a des exceptions, mais peu nombreuses. Saint Louis se charge à lui seul de la fondation de Compiègne et de Caen. Les Princes de la maison d'Anjou fondent, sur le tombeau de sainte Madeleine, le Couvent de Saint-Maximin pour cent Religieux. On peut dire d'une autre exception qu'elle confirme véritablement la règle. C'est à Condom, où une noble dame stipule pour elle seule le titre et les droits de patronage. En conséquence, elle se charge de fournir l'emplacement et toute la dépense nécessaire aux constructions.

2. On appelait plus ordinairement *Prédication*, les limites d'un Couvent, c'est-à-dire tout le territoire où un Prieur conventuel pouvait envoyer ses Religieux.

seigneur si puissant, les Dominicains ne purent terminer leur église qu'avec la coopération de l'archevêque de Cambrai et les aumônes des fidèles, ce prélat ayant publié quarante jours d'indulgence pour ceux qui assisteraient les Frères dans leurs embarras [1]. La veuve de Ferrand, Jeanne de Constantinople, emploie, conformément aux dispositions testamentaires de son mari, une somme de trois cents livres à l'achat d'un immeuble qui va devenir le principe du Couvent des Dominicains de Bruges ; mais elle veut associer la charité publique à ses pieux desseins, et, dans la charte de donation, elle « prie affectueusement les fidèles d'entourer les « Frères-Prêcheurs de leur dévouement, de leur « venir en aide dans leurs besoins et nécessités, « promettant de considérer comme fait à sa « personne ce qui sera fait en leur faveur ». On sait quel fut l'amour de saint Louis pour l'Ordre de Saint-Dominique ; et cependant il préfère encourager les aumônes sur un plus grand nombre de

1. Gand faisait alors partie du diocèse de Cambrai. Les évêques comme les princes et les seigneurs, les Papes eux-mêmes par leurs exhortations (Bullaire des Frères-Prêcheurs) contribuaient avec les peuples, et intéressaient ceux-ci à l'assistance temporelle, nécessitée par l'extension de l'Ordre et ses fondations nombreuses. La ville de Louvain ayant été mise au pillage, l'évêque de Liége ordonna que le fruit des restitutions, quand la partie lésée ne pourrait pas être découverte, servirait à la construction du Couvent des Dominicains, récemment établis à Louvain (*Belgium Dominic.*). Cette source des restitutions à destinataires inconnus, fut appliquée plusieurs fois, par les Papes, aux besoins des Frères-Prêcheurs.

points à la fois, au lieu de concentrer les siennes dans un petit nombre de fondations. Si, par exemple à Carcassonne, il ordonne à son sénéchal de mettre un emplacement à la disposition des Frères ; si, plus tard, ce local ayant été reconnu incommode, il en achète un autre de ses deniers, cependant les édifices s'élèvent et les Frères sont entretenus par d'autres largesses encore que celles du roi. Pierre d'Améli, archevêque de Narbonne, avait contribué, par des dons successifs, à la fondation du Couvent de cette ville. De son vivant, il donnait aux Frères sa Bible avec la glose — *Biblia glossata* — et d'autres livres, avec une somme d'argent pour acheter un terrain. Après sa mort, il laisse aux Frères-Mineurs dix sous melgoriens, et cinq cents aux Dominicains pour continuer leurs églises [1]. Mais un concours qui était celui de tout le monde, pouvait, à tel moment donné, n'être plus celui de personne, et alors que les Frères, mis en demeure de construire par des aumônes antécédentes, se trouvaient engagés dans des œuvres qui ne comportaient pas d'interruption. La charité, il est vrai, qui

1. Les sous melgoriens étaient une monnaie d'or au type arabe, frappée par les évêques de Maguelonne, dans le but, sans doute, de favoriser les rapports commerciaux avec les Sarrazins d'Espagne. Alphonse comte de Poitiers et de Toulouse faisait frapper de ces sous à Sorgues, dans le comtat Venaissin. Son frère, saint Louis, s'y opposa, ne voulant point tolérer une monnaie dont la légende « faisait mention du perfide Mahomet en lui donnant le titre de Prophète, ce qui est un signe de mépris pour la foi chrétienne ». (Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers.*)

n'avait suspendu ses effets que pour donner un plus grand essor à la foi, leur revenait en aide tôt ou tard. Bernard Guidonis a conservé avec un souvenir reconnaissant, les noms d'un grand nombre de ces bienfaiteurs du lendemain. Tantôt c'est un dortoir ou un bras de cloître, tantôt une salle capitulaire ou une bibliothèque, tantôt une infirmerie ou la chapelle de l'infirmerie, qui s'élèvent avec leur coopération. Mais que de fois aussi les Religieux devaient recourir à l'emprunt ! Or, l'emprunt était écrasant pour des communautés qui n'avaient d'autre actif que des éventualités dont la Providence s'était réservé le secret.

Les difficultés se compliquaient, lorsqu'à la munificence des amis se substituait l'hostilité des adversaires. Un Ordre militant doit avoir affaire avec les uns comme avec les autres. Sans parler de la lutte dans ses aspects dramatiques et quelquefois tragiques, lorsqu'il s'agissait de combattre le schisme ou l'hérésie, des luttes de moindre proportion contre des tendances mauvaises ou erronées surgissaient sur un autre terrain. A Mâcon, par exemple, les Frères élevaient à grand'peine leur Couvent, quand l'opposition suscitée par Guillaume de Saint-Amour tarit tout d'un coup la source des aumônes. Comme les peuples et comme les princes, les membres du haut clergé, évêques et chapitres, prêtèrent souvent aux fondations le concours de la générosité la plus large; mais il ne faut pas conclure de ces actes, si multipliés qu'ils fussent, à une bien-

veillance sans exception. Les rivalités étaient inévitables. Les Pontifes romains, qu'on voit si souvent intéresser les peuples, les grands et le clergé, aux établissements nouveaux, devenaient, dans les cas de persécution, l'appui le plus ferme des Religieux. En 1230, la grande âme de Grégoire IX s'émeut; elle ressent une *douleur et une indignation profonde* à l'occasion d'un fait que le Pontife appelle « *une chose détestable et tout à fait incroyable — rem detestabilem et penitus incredibilem, non sine stupore audivimus et horrore.* » C'est que les chanoines de Saint-Omer se sont mis à inquiéter dans leur fondation les Frères-Prêcheurs, « ces hommes qui ont choisi de servir le Seigneur dans la pauvreté la plus profonde, et qui ne songent à d'autre gain qu'à celui des âmes ». L'année suivante, le même Grégoire IX fulminait une lettre non moins énergique. La fondation du couvent de Worms était vivement disputée. L'évêque et le clergé la voyaient avec peine; le peuple la favorisait; le Pape la voulait. Les Religieux avaient acheté l'hôtel d'un chevalier du nom de Werner, et commençaient à bâtir. « L'évêque, dit la chronique, employait tous les moyens possibles pour les faire déloger, et n'y parvenait pas. » Il y eut des violences. Parmi les Dominicains, se trouvait un neveu du prélat, fils du comte de Leiningen et nommé Éberhardt. Il mourut sur ces entrefaites, et fut enseveli par ses Frères; mais son oncle le fit déterrer pour lui donner la sépulture dans le cloître de l'église cathédrale. Il dut y avoir d'autres voies de fait: la lettre de Gré-

goire IX établit que l'évêque, averti jusqu'à trois fois, n'avait pas cessé de molester les Frères et d'encourager par sa connivence des attentats contre leurs personnes, et des obstacles à la construction de leur Couvent. — « Ceux-ci, dit la chronique de Worms, abandonnèrent enfin la place ; ils acquirent près de la Monnaie un autre local, dit l'hôtel d'Hildegonde, tant de l'argent dont ils disposaient que des secours des gens de bien ; ils achetèrent la maison et le terrain, et ne tardèrent pas à s'arrondir par d'autres acquisitions. « Grégoire IX voulut les indemniser en leur assurant, jusqu'à la concurrence de cent marcs, un secours à prélever sur les subsides du pèlerinage d'outre-mer.

Pour donner une idée du mode de procéder dans les fondations et des péripéties qui les accompagnent, nous allons prendre comme exemple le Couvent de Limoges, maison saintement fondée, et qui, dans le cours du premier siècle, s'illustra par la multitude de ses hôtes morts en odeur de sainteté. Elle eut, à diverses reprises, pour Prieurs, trois des historiens les plus accrédités de l'Ordre de Saint-Dominique, Gérard de Frachet, Étienne de Salagnac et Bernard Guidonis ou de la Guyonne. C'est à eux que nous empruntons les particularités qui vont suivre.

Pierre Cellani était ce premier disciple de saint Dominique, qui abrita, comme parlent les historiens, l'Ordre entier sous son toit, dans la personne de son premier auteur. Chargé par lui de la

fondation de Limoges, il objecta son ignorance et la pénurie des livres, car il n'avait qu'un cahier des Homélies de saint Grégoire. « Va, mon fils, répondit saint Dominique, aie confiance ! Deux fois par jour, je penserai à toi devant le Seigneur ; n'aie point de doute ; tu gagneras beaucoup d'âmes, tu feras du fruit, tu croîtras et multiplieras, et le Seigneur sera avec toi. » Plus tard, Pierre Cellani racontait, dans l'intimité, que lorsqu'il avait des peines et des soucis, soit extérieurs, soit intérieurs, il invoquait saint Dominique en lui rappelant sa promesse, et tout lui réussissait.

On s'y prit, pour cette fondation, comme on procédait ailleurs. En 1219, Pierre Cellani vient reconnaître les lieux. L'évêque de Limoges, Bernard de Savène, après s'être assuré de l'assentiment de son Chapitre, l'accueille avec une bonté toute paternelle. On convient de se mettre en quête d'un emplacement favorable, tandis que Pierre retourne à Paris. L'emplacement est trouvé en dehors de la ville et au delà de la Vienne, près du pont Saint-Martial. Il est acheté et donné aux Frères-Prêcheurs par le vénérable seigneur Guy de Clausel, alors archidiacre de la cathédrale, dans la suite évêque de Limoges.

A la fin de 1220, et après les fêtes de Noël, Pierre revient avec un certain nombre de compagnons, et prend authentiquement possession des lieux. Du consentement de l'évêque, on jette les fondements d'une église en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie. Le jour où l'on célèbre le mystère de son

Annonciation, la première pierre est posée par Guy de Clausel, en sa qualité de bienfaiteur ou de patron ; une foule de peuple et de clergé participe à cette cérémonie. Cependant, et tandis qu'on bâtit, les Frères occupent en partie une maison dite de Saint-Gérauld. A la fête de la Nativité, ils se transportent au delà du pont Saint-Martial, et à l'Épiphanie, c'est-à-dire en 1222, le chevet de l'église étant déjà construit, l'archidiacre vient l'inaugurer par la célébration des saints mystères.

En vertu d'une marche à peu près générale, les fondations passaient par deux phases : l'une provisoire, l'autre définitive. Lorsque la colonie avait pris racine, s'était accrue par le nombre et instruite par d'utiles expériences, on mettait fin aux tâtonnements en choisissant une assiette destinée à devenir séculaire. La durée de ces premiers agissements variait beaucoup. L'installation provisoire pouvait se borner à quelques mois, comme aussi se prolonger pendant un nombre indéterminé d'années. Plus d'une fois, cependant, le second établissement, considéré d'abord comme définitif, faisait place à un troisième, s'il offrait des inconvénients graves, soit au point de vue religieux, soit à celui du ministère. On ne saurait trop admirer l'énergie et le détachement que les Religieux déployaient à quitter une position toute faite et qui déjà leur avait coûté bien des peines. C'est ce qui eut lieu à Limoges. Ils avaient vécu vingt ans, jour pour jour, sur l'emplacement où nous les avons vus construisant leur

église. Quels furent les bienfaiteurs qui les aidèrent à développer l'œuvre commencée par Guy de Clausel ? L'histoire n'en dit rien; mais elle nous montre les Frères résolus de sacrifier aux intérêts des âmes une position acquise, et à se jeter dans les incertitudes d'une nouvelle fondation. Le local occupé jusqu'alors était en effet à une trop grande distance, soit de la ville haute, soit de la ville basse. A l'éloignement, se joignaient des difficultés d'accès : de telle sorte, dit Bernard Guidonis, que le peuple ne pouvait affluer à l'église des Frères pour entendre les sermons et d'autres conseils de salut. On chercha donc un emplacement plus central et plus accessible. Mais, si motivée qu'elle fût, et si sagement qu'elle ait été conduite, l'acquisition du terrain nouveau devint une source de tribulations pour les Frères, pour le Prieur en particulier.

Ce Prieur n'était plus Pierre Cellani. Celui-ci avait gouverné le Couvent de Limoges pendant treize ans. Vénéré des hommes comme un prophète des anciens temps —*sicut unus de prophetis antiquis* — il avait attiré un grand nombre d'âmes à son Ordre. Son mérite même mit fin à des fonctions toujours révocables, mais dont le droit n'avait pas encore limité la durée. Une mission des plus délicates lui fut imposée par l'autorité du pape Grégoire IX. Il fut fait Inquisiteur à Toulouse, dans des circonstances extrêmement difficiles, et associé à un Religieux d'une rare énergie, martyr dans l'exercice de ses fonctions, et

que le pape Pie IX a placé sur les autels, le Bienheureux Guillaume Arnauld.

Le successeur de Pierre Cellani était un jeune Religieux entré dans l'Ordre il y avait sept ans, et reçu à la profession l'année suivante par le Bienheureux Jourdain. Lorsqu'il fut institué Prieur, il avait vingt-sept ans, et il possédait déjà tous les genres de distinction. Bernard Guidonis nous en a laissé le portrait. Il compare cette âme à un jardin fleuri dont le fond était la bienveillance et la mansuétude, dont la largeur était la tranquillité d'un esprit paisible, dont le produit était la suavité dans les rapports et la douceur dans les discours [1], et il ajoute : « Prédicateur éloquent et fécond, il conquit l'affection du clergé et du peuple. Il était parfaitement instruit des choses de la religion, auxquelles il s'était appliqué dès son âge le plus tendre. C'était par une grâce surnaturelle autant que par le talent, c'était aussi par la noblesse de sa naissance, qu'il s'était acquis une considération singulière. Il avait toujours à la bouche de bonnes et édifiantes paroles, car il possédait à fond les gestes des Saints et des hommes illustres et les faits mémorables de l'histoire, et il savait les citer à propos. Ce fut lui que le vénérable Humbert, Maître de l'Ordre, chargea d'écrire le livre des *Vies des Frères*, dans lequel il a laissé, pour les lecteurs à venir, une si vivante image de son Institut. »

1. Addition marginale de Bernard Guidonis.

Ce second Prieur de Limoges, qui ne quitta sa charge qu'après douze années, pour prendre le gouvernement de toute la Province, était, nos lecteurs l'auront compris, l'annaliste qu'ils connaissent et que peut-être ils aiment : le Frère Gérard de Frachet.

Ce fut donc lui qui, en 1250, et alors qu'il était Prieur depuis sept ans, conçut et exécuta le projet de translation de son Couvent à l'intérieur de la ville. Il déploya dans cette circonstance autant de prudence que de zèle — « *prudenter attendens, locum secundum discrete et sollicite emit* ». — Avait-il connaissance, dès l'origine, des encouragements célestes qu'il rapporte en ces termes : « Un bourgeois de Limoges, homme très-digne de foi, racontait qu'il avait vu en songe une brillante procession de Religieux s'arrêter sur les lieux où les Frères bâtirent dans la suite, et il en fit part, avant leur établissement, à un de ses amis qui, devenu Religieux et prêtre dans l'Ordre, m'a appris ces mêmes choses. » Quoi qu'il en soit, les Frères eurent à subir, en cette occasion comme en d'autres, les conséquences de leur pauvreté, conséquences nécessaires, car le mérite ne s'acquiert pas sans qu'il en coûte. La foi dans la Providence divine est plus qu'un sentiment, elle rencontre souvent son épreuve dans le sentiment opposé. L'aimable candeur de Gérard de Frachet va nous révéler un exemple de ces combats de la nature et de la grâce, dont les âmes les mieux affermies ne sont pas toujours exemptes. « Les Frères

de Limoges, raconte-t-il, considérant les inconvénients attachés à leur installation première, avaient résolu de changer de demeure. Mais, s'étant procuré un terrain, ils cherchaient vainement l'argent nécessaire pour en solder le prix. La ressource des emprunts, comme celle des dons, leur était fermée. Un jour, le Prieur et le Procureur avaient, chacun de leur côté, parcouru inutilement la ville, afin d'intéresser à leur situation des personnes riches ou des amis. Le soir venu, le Prieur rentrait harassé et tout triste, et il se demandait ce qui lui restait à faire. Or, un Frère pieux et docte, voyant son affliction, voulut le consoler : « Très-cher Prieur, lui dit-il, « n'entendez-vous pas les Frères qui demandent à « Notre-Dame de leur montrer le fruit béni de ses en- « trailles ? » On chantait en effet le *Salve Regina,* qui, tous les soirs, suit Complies. Et le Prieur, attendri, répondit à ce Frère : « Et moi je demande à Notre-Dame, par Jésus-Christ son Fils béni, qu'il nous envoie six mille livres tournois. » Le lendemain matin, qui était un samedi, les Frères chantaient solennellement la messe de la Bienheureuse Vierge, lorsqu'arriva le chapelain de l'église du Dorat, homme vertueux, noble et lettré. Inspiré sans doute par la Très-Sainte Vierge, il avait quitté son église après Matines, et il avait pu faire ainsi dix lieues au pas de son cheval. Ayant eu connaissance des inquiétudes du Prieur, il le pria de réunir les Frères au Chapitre à l'issue de la messe ; et quand tout le monde fut assis : « Mes très-chers Frères, leur dit-

« il, vous avez acheté un nouvel emplacement, et « vous ne trouvez ni patron, ni bienfaiteur qui « vous assiste. Or, la Bienheureuse Vierge Marie, que « vous priez nuit et jour, veut être votre bienfai- « trice ; et moi son serviteur, je paierai en son lieu « et place. » Ayant pris quelque réfection, il s'en retourna le même jour. Le lendemain, il envoyait sur son propre cheval, les six mille livres tournois, et les Frères louèrent et glorifièrent Dieu et Notre-Dame.

Le nom de cet insigne associé des sollicitudes de Marie ne pouvait se perdre dans l'oubli. Il s'appelait Emeric de Palmut [1]. Étant tombé malade en 1241, et sentant sa fin prochaine, il voulut revêtir l'habit de l'Ordre, et mourut entre les bras des Dominicains devenus ses frères. Son corps fut transporté à Limoges. La Communauté tout entière et le personnel du Chapitre provincial, alors réuni, allèrent à sa rencontre. Les Frères-Mineurs tinrent à s'associer à cette démonstration d'une religieuse gratitude. Enseveli provisoirement dans l'ancienne église, Eméric de Palmut prit enfin place dans l'église définitive, mais non terminée. C'était en 1253. Les Frères consacrèrent sa mémoire par l'épitaphe suivante :

Nostri patroni sunt hic quorum Deus ossa
Sic voluit poni sub eadem condita fossa ;
Noster ab hoc emitur locus, alterius fabricatur,
Nummis ecclesia : sibi reddat Virgo Maria !

1. Bernard Guidonis. — Le Père Bonaventure de Saint-Amable, dans son *Histoire de saint Martial.*

Comme on le voit par le texte de cette inscription, le Couvent de Limoges se complétait avec le secours de divers bienfaiteurs. Les chanoines de Saint-Michel s'étaient opposés à la nouvelle installation. Le seigneur Bernard de Chalus les désintéressa, moyennant une rente de dix sols, affectée sur ses terres. Guillaume de Maumont, oncle de Gérard de Frachet et archidiacre de Limoges, donnait en mourant la somme nécessaire à la construction de deux travées de la nouvelle église, et il recevait la sépulture dans la salle capitulaire. Jean de Châteauneuf, chanoine de Saint-Ymier, avait comblé l'Ordre de ses bienfaits. En 1258, il fut enseveli dans la chapelle de l'infirmerie, élevée par ses soins, et qu'il avait dotée d'ornements. Guillaume Fabri, pénitencier, avait donné à la bibliothèque, quatorze volumes, et à la sacristie, des parements, des burettes, un encensoir d'argent et sa navette. En 1250, on prit solennellement possession de l'église, dont le porche et deux travées seulement étaient terminés. Pendant neuf ans, la salle capitulaire avait servi au culte.

En 1256, le chevet de l'église était achevé, et le maître-autel consacré. Trente-sept années de persévérance de la part des Frères, et d'assistance continue de la part des bienfaiteurs, avaient été nécessaires pour conduire à sa fin une entreprise, dont l'exemple, choisi entre tant d'autres du même caractère, peut donner au lecteur une idée exacte des efforts, de l'esprit de suite et du concours de volontés, requis pour une fondation.

IV.

La pauvreté religieuse offrait un autre aspect, plus saillant autrefois qu'aujourd'hui. Nous voulons parler de ses effets sur le monde, des rapports qu'elle établissait, de la popularité dont elle jouissait.

Aujourd'hui, l'habitant des campagnes, comme l'ouvrier des villes, verra passer d'un œil indifférent, sinon hostile, le fils de saint François avec sa bure grossière et ses pieds déchaussés. Ce que ces livrées rappellent de touchants rapports avec les abaissements de Celui qui, *étant riche s'est fait pauvre pour nous enrichir de son indigence,* ne sera pas même soupçonné. Il en est de la pauvreté comme de tout ce qui se rattache à l'austérité. Le paganisme ne comprenait rien à la folie de la Croix, et, en nos temps avancés, il faut en quelque sorte sortir du monde pour trouver, parmi les populations d'une foi simple et antique, cette faveur intelligente qui entourait au moyen âge la pénitence et la pauvreté. Des deux effets de l'austérité monastique, un seul subsiste dans son entier : elle continuera à former des hommes apostoliques ; mais comme prédication directe, sa force est amoindrie. Et cependant, pour ne parler que de la pauvreté, quel moyen plus propre à établir des liens de sympathique confiance entre le Religieux et

l'immense majorité des hommes, condamnés à lutter avec plus ou moins de peine contre les nécessités de la vie ! Nourri et vêtu comme le pauvre, attendant comme lui et de la sollicitude d'un même Père, son entretien de chaque jour, le Frère mendiant devenait naturellement l'ami et le consolateur, le conseiller et le pacificateur du pauvre. Qui pouvait avec plus de droit raffermir une foi vacillante, combattre le murmure et imposer la résignation, révéler les trésors cachés sous l'épreuve, et faire briller à travers les larmes ces biens à venir, compensation surabondante à des maux passagers !

Faite pour ouvrir les cœurs à la confiance, la pauvreté apostolique avait encore pour effet de confondre l'erreur et son cortége de passions. A l'orgueil des sectaires qui menaçaient alors l'état social, elle opposait l'humilité, aux convoitises le désintéressement, au sensualisme les privations et les rigueurs.

En un temps où l'on reprochait au clergé ses richesses et son faste, et où les ennemis de l'Église parlaient si souvent de la ramener à la simplicité de l'ère apostolique, on voit poindre, dès l'origine de la mission de saint Dominique parmi les Albigeois, l'idée de combattre l'orgueil des sectaires par *les armes de l'humilité*. C'étaient les termes employés par le Saint, alors qu'il demandait aux légats, plus tard à des évêques, de quitter tout appareil mondain, et d'aller, comme il disait, *nu-pieds à la rencontre de Goliath*.

L'esprit de révolte prenait toutes les formes, et s'associait toutes les passions. Les Vaudois ou pauvres de Lyon apportaient à la coalition des erreurs si multiples de l'hérésie, le puissant concours d'une pauvreté plus ou moins sincère, contrastant avec les richesses de l'Église. Le partage des biens était en germe dans leur doctrine, Cependant ils la mettaient à couvert en s'attaquant à l'Église ; ils gagnaient des protecteurs et des complices par un appel à toutes les convoitises, à celles mêmes des riches et des puissants. En poussant le désintéressement jusqu'aux limites les plus extrêmes, saint Dominique acquérait de nouveaux droits à prendre et à organiser la défense du patrimoine ecclésiastique. Ce fut dans ce but qu'il institua, à l'état de croisade permanente, *la Chevalerie de Jésus-Christ*, appelée dans la suite, quand ses combats eurent changé de nature, *le Tiers-Ordre de la pénitence.* C'est un ancien historien de cette milice, qui fait sur cette œuvre du saint fondateur la remarque suivante : « Cet homme qui avait choisi pour lui et pour les siens la pauvreté la plus rigoureuse, ne cessait de procurer le recouvrement du temporel des églises. »

Si l'on met de côté les doctrines anti-sociales des sectaires, la pauvreté du Religieux mendiant était encore une arme contre un ordre de préjugés plus commun. Humbert de Romans raconte, dans son Commentaire sur la Règle, une anecdote qui, sous plus d'un rapport, peint l'époque, dans sa liberté

comme dans sa licence. Il n'était pas insolite, en ce temps, de voir les prédicateurs interpellés par leur auditoire. Un jour d'hiver, un docteur de Paris montait en chaire, chaudement enveloppé dans les moelleux replis d'un vêtement tout neuf. Son sermon faisait peu d'impression, quand d'un groupe d'écoliers sortit cette apostrophe : « Cessez de nous parler! L'habit que vous portez vous en ôte tout droit! » et, dit Humbert, le prédicateur fut couvert d'une grande confusion. Le pieux auteur part de là pour faire apprécier les avantages d'un habit de pénitence et de pauvreté, si toutefois (Humbert ne pouvait manquer de le remarquer) la vie entière du Religieux concorde avec ces dehors. A ce propos il parle de saint Jean-Baptiste. « Il portait, dit-il, un vêtement de poil de chameau et une ceinture de peau. Aussi, rapporte saint Matthieu, Jérusalem et la Judée et tous les alentours du Jourdain accouraient pour l'entendre. C'est avec raison qu'il est appelé une voix — *vox clamantis* — car tout prêchait en lui, sa vie solitaire, ses austérités, ses discours. Ainsi, dans une mélodie, les intonations sont diverses, et cependant c'est une même voix. » Humbert explique, en cet endroit, ce texte des Constitutions, relatif à l'habit : « *Potius vilitas in cappis servetur* — que les chapes surtout soient de vile étoffe. — C'est, dit-il, parce que cette partie du costume étant la plus extérieure, elle frappe les yeux davantage. » Cependant il veut que le vêtement soit décent, afin de ne point offusquer la délicatesse

des gens du monde avec lesquels le Religieux doit traiter.

En un temps d'une foi vive, ces avantages de la pauvreté donnaient un empire considérable aux Ordres mendiants. Aussi cette forme de vie devient-elle en quelque sorte à la mode. Tous les essais nouveaux tendent à se l'approprier, et l'Église se voit contrainte de poser des barrières. Le deuxième Concile de Lyon, marchant sur les traces du quatrième de Latran, limitait la multiplication des Ordres dans ce qu'elle avait d'excessif. Il taillait l'arbre pour en régulariser la croissance. « Nous interdisons, disaient les Pères, et, en tant qu'il est besoin, nous abolissons tous les Ordres mendiants innovés depuis le Concile de Latran, hormis ceux que le Saint-Siége a sanctionnés. » Quant à ceux-ci, le Concile s'oppose à leur développement ultérieur. « Nous n'entendons pas néanmoins, portent les Actes, comprendre dans cette Constitution les deux Ordres des Frères-Prêcheurs et des Mineurs, à cause de leur évidente utilité pour le bien universel de l'Église. »

La vie du Religieux mendiant, considérée dans son économie tout entière, était comme un coin qui pénétrait dans la masse sociale. Nous avons dit ailleurs que le renoncement à toute possession temporelle, modifiant l'antique *stabilité* du moine, avait, pour employer une expression d'aujourd'hui, mobilisé le Religieux. Ses humbles allures, le va et vient de ses voyages continuels, l'hospitalité demandée et reçue au nom de la charité, multipliaient les

points de contact et contribuaient à sa popularité. Les voyages à pied, tout en prélevant un temps considérable sur sa vie, lui offraient une multitude d'occasions d'exercer son ministère. Toute borne du chemin pouvait devenir une chaire, toute réunion, un auditoire, fût-ce un de ces groupes de journaliers, attendant sur les places publiques qu'on vînt louer leurs bras, et à l'intention desquels Humbert de Romans nous a laissé une ébauche de sermon. Son recueil sur la prédication démontre du reste très-pleinement que les Religieux de son Ordre pouvaient être requis à l'improviste de prendre la parole, à toute heure comme en tous lieux, en plein air comme dans les églises, dans les réunions civiles comme devant les assistances religieuses, et en toute occasion, dans les foires, les marchés, les parlements ou cours plénières, les tournois, en un mot devant toute assemblée et de la manière la plus imprévue — *in subita convocatione multitudinis* — titre d'un des sermons esquissés par Humbert. C'est de la sorte qu'à Neuss, sur le Rhin, le Frère Bernard et son *socius* tombent au milieu d'un tournoi. On est sur le point d'en venir aux mains, et les Religieux adjurent les chevaliers d'avoir pitié d'eux-mêmes et de l'Église leur Mère, et de réserver, pour la défendre, les armes fratricides qu'ils s'apprêtent à tourner les uns contre les autres. Une partie de l'assistance se laisse convaincre ; l'autre s'obstine, et le tournoi se termine par un lamentable carnage. — A la fin d'une journée de marche, la maison hospita-

lière qui s'ouvrait au fils de saint Dominique, lui offrait des occasions d'un autre genre d'exercer son apostolat. Était-ce une abbaye ? Il payait sa dette de reconnaissance en prêchant. Était-ce une maison séculière ? Il apportait avec ses récits de voyage, avec d'édifiantes paroles et des légendes des Saints, l'exemple, vu de près, d'une vie de sacrifice. La mendicité offrait à l'homme religieux et à l'apôtre ce double avantage, d'être un trait d'union et une ligne de démarcation. Elle ouvrait le monde à la pénétration du cloître, et, marquant le Frère itinérant d'un stigmate de pénitence et d'humilité, elle l'empêchait de se confondre avec le siècle qu'il évangélisait.

Cependant ce serait mal connaître le monde que de croire qu'en tant que *monde*, il se montrât, au XIIIe siècle, plus indulgent pour le sacrifice volontaire des Religieux mendiants, que pour l'opulence des églises et les vastes domaines monastiques. Les deux Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique étaient trop peu de son bord, pour n'avoir point de part à ses animosités. Vint un jour où elles se déchaînèrent. L'organe des préventions coalisées fut Guillaume de Saint-Amour. Ce n'est pas le lieu de traiter dans tous ses aspects, de la grande attaque qu'il dirigea. Un mot seulement, sur la question qui nous occupe. La pauvreté fut loin d'obtenir grâce devant des adversaires qui n'avaient pas manqué de trouver à redire aux richesses. On accusait les Frères-Prêcheurs d'avilir l'Évangile ; des prédicateurs mendiants devaient être, de toute nécessité, des flat-

teurs et des complaisants, condamnés à acheter la faveur des puissants et des riches. Saint Thomas relève le gant ; il en appelle au témoignage de ses contemporains. « Tout le monde sait, dit-il, à quelles extrémités les Frères préfèrent se voir réduits, plutôt que d'abdiquer leur indépendance ; on les voit, comme l'Apôtre, sachant abonder ou souffrir. » Leur implacable adversaire ne craignait pas de contribuer à ces souffrances. Il allait jusqu'à enseigner que leur faire l'aumône était péché mortel, en tant que coopération à un état de choses gravement illicite. « A Màcon, dit Gérard de Frachet, il abreuva les Frères d'amertumes, dans un moment où, accablés de dettes, ils avaient sur les bras la construction de leur Couvent. » Une merveilleuse assistance vint les tirer d'embarras. Tandis que les donateurs se laissaient intimider par les déclamations de Guillaume de Saint-Amour, il arriva qu'une nuit, un Frère de très-sainte vie aperçut en songe le roi de France saint Louis, et le Frère Hugues de Saint-Cher, alors cardinal, lesquels s'entretenaient ensemble dans un coin du *dormitorium*, sur les moyens à prendre pour venir en aide au Couvent. Peu après, le roi, qui était à Paris, et le cardinal, qui se trouvait en Italie, envoyaient chacun aux Frères de Màcon une somme de deux cents livres. Par ce moyen les dettes furent couvertes, et dès lors, les Religieux virent, avec une grande consolation, leurs affaires prospérer.

Mais la persécution du monde contre la pauvreté

persistait. Tout ce qui se rattachait à cet aspect de la vie publique des imitateurs du Dieu de la crèche et du calvaire, tout, jusqu'à l'habit vil et grossier sous lequel ils se présentaient, devenait un objet d'ombrage et de récrimination. Leurs courses apostoliques étaient, sous le nom de *discursus*, signalées comme une source de machinations. On voulait voir en eux ces hommes perfides qui s'introduisent dans les maisons — *qui penetrant domos* — pour y exercer leur art séducteur. D'autres expressions scripturaires, celle de loups couverts de peaux de brebis, celle de mercenaires, de voleurs, d'hommes dangereux des derniers temps, étaient invoquées comme des arguments que saint Thomas n'avait pas de peine à confondre. A cette expression savante des animosités, se joignait un terme plus vulgaire et à la portée de tous, celui de vagabonds ou de *gyrovagues*. La véhémence avec laquelle Thomas de Champré le relève, montre qu'il avait fait son chemin. « Le Christ, dit-il, m'est témoin que je ne recherche pas la gloire des deux Ordres (celui de Saint-François et celui de Saint-Dominique) : que d'autres la recherchent s'ils le veulent. Mais il faut bien répondre aux détracteurs qui nous taxent de nouveauté et de superstition, qui condamnent le mouvement que se donnent les Frères, et, pour me servir de leurs expressions, les appellent gyrovagues. »

Aux attaques de la malveillance se joignaient les doutes des gens de bien, relativement aux chances de réussite d'une vie basée sur le dénûment. C'était

à ce genre d'objections bienveillantes que répondait le Bienheureux Jourdain, un jour qu'il recevait chez les moines de Cîteaux une fraternelle hospitalité. Les moines entourèrent le Bienheureux et lui dirent : « Maître, comment votre Ordre pourra-t-il subsister, n'étant fondé que sur l'aumône? Vous savez bien qu'encore que le monde vous paraisse dévoué, il est écrit, dans l'Evangile, que la charité d'un grand nombre se refroidira, et alors vous n'aurez plus d'aumônes, et votre Ordre succombera. » Avec sa mansuétude ordinaire, le Maître leur répondit : « Je vais vous convaincre, par vos propres paroles, que votre Ordre est exposé à périr avant le nôtre. Examinez avec attention le passage de l'Evangile que vous alléguez, et vous verrez que la charité d'un grand nombre se refroidira, lorsque débordera l'iniquité, et qu'en ces temps surviendront d'intolérables persécutions. Evidemment, les persécuteurs, les tyrans et tous les hommes d'iniquité vous enlèveront vos biens temporels ; et vous qui n'avez pas coutume d'aller d'un lieu à l'autre, pour demander l'aumône, vous succomberez nécessairement. Quant à nos Frères, ils seront sans doute dispersés ; mais ils feront un fruit plus grand, comme au temps des Apôtres que la persécution dissémina. Et ils ne se laisseront pas effrayer ; mais, allant deux à deux de bourgade en bourgade comme ils en avaient la coutume, ils quêteront leur nourriture. Bien plus, je vous l'assure, ceux qui vous auront dépouillés leur donneraient volontiers : car, c'est un fait dont

nous avons l'expérience, les spoliateurs et les pillards se montreraient disposés à nous enrichir du fruit de leurs rapines, s'ils nous trouvaient capables d'accepter un bien mal acquis [1]. »

V.

Puisque l'histoire, avare en d'autres points, nous a laissé sur les voyages du Religieux mendiant des particularités assez nombreuses, donnons-leur place ici. Elles nous initieront de plus en plus aux habitudes des Frères en dehors de leurs cloîtres. Ces détails réunis pourraient servir comme annexe à l'étude de la vie apostolique, tout aussi bien qu'à celle de la pauvreté.

Suivons les Frères dans les maisons, soit monastiques, soit séculières, auxquelles ils vont demander un abri passager.

En ce qui touche les premières, on sera peut-être surpris de ne rencontrer ces rapports d'hospitalité que dans les monastères de Cîteaux. Il ne faudrait pas en conclure que les Frères-Prêcheurs n'allassent jamais frapper à d'autres portes. Cependant, il faut voir ici la preuve d'un commerce plus fréquent, d'une évidente intimité entre les deux Ordres. Il est rapporté de saint Dominique « qu'il portait un grand amour à toutes les personnes religieuses et qu'il

1. Gérard de Frachet, *De Vit. Frat.*

parlait de toutes fort honorablement [1]. » Cependant la charité laisse place à la prédilection. Ce dernier sentiment, qui prévalait entre Bernardins et Dominicains, avait une origine très-reculée ; elle remontait aux temps où les Frères-Prêcheurs n'existaient pas encore. Plusieurs membres de la famille cistercienne avaient connu prophétiquement l'avénement d'un Ordre nouveau, qu'ils aimaient par avance, et auquel ils préparaient les voies par leurs prières [2]. Avant d'être fondateur, saint Dominique exerçait son apostolat parmi les populations égarées du Languedoc, de concert avec les Cisterciens, légats de la cour romaine, et nous verrons cette union, dans les œuvres intéressant la cause de l'Eglise, subsister après sa mort. Sainte Lutgarde, la Cistercienne, et l'amie du Bienheureux Jourdain, est appelée par Thomas de Champré, qui fut son historien et quelque peu son disciple, « *mère et nourrice des Frères - Prêcheurs* » Un pieux moine de Mont-Galgan, abbaye

1. Actes de Bologne.

2. Un Cistercien, Guillaume Hélie, saint Religieux, prédicateur en renom et Evêque d'Orange (Conf. *Gallia christiana*), avait prophétisé la création d'un Ordre apostolique par le nom, la science et la vertu. Du temps où écrivait Gérard de Frachet, il existait encore des témoins auriculaires de cette prédiction. Un autre moine de Cîteaux avait vu la Très-Sainte Vierge apaisant le courroux de son Fils et obtenant de sa miséricorde l'institution des Frères-Prêcheurs. Une révélati n analogue fut recueillie par le Bienheureux Humbert, de la bouche d'un Religieux de l'abbaye cistercienne de Bonneval : « Voyez, disait-il, l'amour de la Très-Sainte Vierge pour votre Ordre, et combien vous devez la payer de retour », etc.

de Cîteaux, en Toscane, partageait à leur égard le même dévouement. Il accompagnait de ses prières et quelquefois de sa personne, les Frères qui prêchaient. Il aurait voulu que tout ce qu'il y avait de capacités et de talents parmi les clercs, embrassât un Ordre objet (il le savait par révélation) des tendresses de la Très-Sainte Vierge. Parmi les Cisterciens, un des plus chauds et des plus illustres amis des Frères était Conrad de Zähringen, légat d'abord en Languedoc, puis à Paris avec le titre de cardinal-évêque de Porto, et enfin en Allemagne. Il avait dû voir les premiers Frères-Prêcheurs à l'œuvre, alors qu'il exerçait sa légation dans le midi de la France. Cependant, passant par Paris, lorsque déjà le Couvent de Saint-Jacques était fondé, il conçut, à leur endroit, certains doutes. Désireux de s'éclairer, il prit un moyen en ce temps fort en usage : ce fut d'ouvrir un missel, et ses yeux tombèrent sur ces paroles : « *laudare, benedicere et prædicare,* — louer, bénir et prêcher ». A ce trait de lumière, il crut apercevoir dans son économie la vocation dominicaine, et, devant une nombreuse assistance, il tint à déclarer que, tout en portant l'habit d'un autre Ordre, il serait toujours pour les fils de saint Dominique un frère est un ami, et qu'aucune vicissitude ne le détacherait de leur cause [1]. Une circons-

1. Cette particularité est racontée par les différents historiens, avec des variantes qui n'en altèrent pas la substance. Nous avons suivi la version de Thomas de Champré. D'après Thierry d'Apolda, le cardinal Conrad laissa échapper cette exclamation :

tance que nous reproduirons en un autre endroit montre qu'il tint parole.

La charité cistercienne avait fêté l'entrée des Frères-Prêcheurs en Allemagne. Un saint abbé, du nom d'Eberhardt, gouvernait le monastère de Salmansweiler, non loin du lac de Constance. Une nuit, il lui semblait entendre cette parole qui le frappa sans qu'il parvînt à se l'expliquer : « Demain je t'enverrai mes chevaux, et tu les ferreras. » Le lendemain, en effet, la porte du monastère s'ouvrait à deux Frères voyageurs. L'un était Jean le Teutonique, plus tard Maître général de l'Ordre. « L'abbé, raconte Gérard de Frachet, leur demanda à quelle religion ils appartenaient, pourquoi ils portaient des livres, pourquoi ils avaient un bâton à la main, pourquoi leur vêtement était mi-partie blanc, mi-partie noir? Le Frère Jean se mit en devoir de répondre à chaque question. Il prit pour point de départ la prophétie de Zacharie, où il est fait mention de chevaux de différentes espèces. Son Ordre était figuré, disait-il, par ces coursiers vigoureux et de couleurs variées, prêts à s'élancer dans

« Vere felix et gloriosus Prædicatorum Ordo..... Angelico Ordini simillimus; laudat namque, benedicit et prædicat, et hoc Angelorum officium esse, nemo est qui ambigat. » Les Dominicains firent en quelque sorte leur devise des paroles qui avaient frappé le légat. Un Chapitre général du XVIIe siècle s'en sert pour exprimer le double caractère de la vocation de l'Ordre, monastique et apostolique. — On trouve encore aujourd'hui ces paroles gravées au-dessus d'une porte, débris du Couvent des Dominicains de Grenoble.

toutes les parties de la terre. Il ajouta que le Seigneur n'avait laissé au Frère-Prêcheur d'autre bien que son bâton, symbole de la Bienheureuse Vierge Marie, tige de Jessé, en qui il mettait toute sa confiance, ou bien encore symbole de la Croix qu'il prêchait. En entendant cette explication, l'abbé se jeta aux pieds des Frères, les baisa dévotement, et il dit : « Vous êtes vraiment ces chevaux du Sei- « gneur qui m'étaient annoncés. » Et aussitôt, leur ayant fait laver les pieds, il leur donna des chaussures neuves et leur fit préparer des habits. Dès lors, son affection fut toute gagnée à l'Ordre, et il ne cessa pas d'en être un des plus insignes bienfaiteurs. »

Aleyde était la première abbesse d'une Communauté que le duc de Brabant, Henri II, avait fondée dans toute la rigueur de la règle cistercienne. Cette noble femme était connue pour son esprit supérieur, pour les vertus et les grâces qui l'ornaient. Guillaume, abbé de Villiers, étant venu, selon son droit, faire la visite du monastère, ouvrit le Chapitre et entendit les réclamations de la Communauté. L'abbesse fut accusée de partialité envers les Frères-Prêcheurs et Mineurs. Elle avait coutume de leur donner du vin, des poissons et des tuniques de rechange ; elle leur préparait de l'eau pour laver leurs pieds, tandis qu'elle n'entourait pas les moines de son Ordre des mêmes prévenances. L'abbesse, ayant la permission de s'expliquer, répondit : « Ce dont on m'accuse est très-véritable, mais veuillez écouter mes motifs. Je

donne aux Frères-Prêcheurs et aux Frères-Mineurs du vin, du poisson, tant que je puis, car ils n'ont pas de quoi en acheter. Si je n'en use pas de même à l'égard de vos moines, c'est que, dans leurs voyages, ils ont, comme je le sais et comme j'en garde la confiance, de l'argent pour subvenir à leurs besoins. Aux Frères qui circulent à pied et par des chemins fangeux, je distribue des vêtements propres et des tuniques, afin qu'ils les mettent pour passer la nuit; tandis que vos moines qui vont à cheval, portent, dans leurs valises, des habits de rechange. Je prépare à laver pour ces Frères, parce qu'ils ont les pieds couverts de sueur et de boue. Je ne rends pas les mêmes services à vos moines, qui, montés sur de hauts palefrois, n'ont rien à redouter de la boue des chemins. » A ces paroles, le vénérable abbé s'épanouit d'un rire très-serein, admirant la sagesse et l'élévation d'esprit qu'il avait trouvées dans une femme [1].

Saint Dominique reconnaissait l'hospitalité des monastères en annonçant la parole divine. Ses fils le continuèrent en ce point. C'est ainsi que son très-fidèle disciple, le Bienheureux Bertrand de Garrigue, chez les Bernardines du Bouchet, au diocèse d'Orange, et plus tard, saint Thomas, chez les moines du même Ordre, à Fossenenve, firent entendre leur chant du cygne, et laissèrent aux deux monastères, avec le dernier parfum de leur vertu, le dépôt temporaire de leurs ossements.

1. Thom. de Champré.

Si les Frères trouvaient un charitable accueil dans les maisons de Dieu échelonnées sur leur route, ils *pénétraient* aussi celles du monde, mais non pas dans le sens qui leur était reproché. « Entrant dens une maison, avait dit le Sauveur, saluez-la par ces paroles : Que la paix soit à cette maison. » Les disciples de saint François et de saint Dominique faisaient revivre cet échange, entre la paix qu'ils apportaient et l'hospitalité dont ils étaient l'objet. Hôtes peu difficiles à traiter, ils frappaient indifféremment à la porte du riche et à celle du pauvre. Quelquefois on les voit préférer cette dernière. Ainsi faisait ce Religieux du Couvent de Metz, dont le nom est resté ignoré. C'était un homme humble et tout apostolique, qui, par choix, prêchait aux derniers des hameaux. Tombé malade à Toul, il se vit offrir l'hospitalité par le vicaire de l'évêque. Toutefois, il voulut aller mourir à l'hospice des pauvres, et comme sa détermination contristait, il l'expliqua. « N'est-il pas de toute justice, disait-il, qu'un pauvre Frère vive et converse avec les pauvres, et qu'il finisse sa vie au milieu d'eux? »

Cependant, chez le riche et chez le pauvre, des scènes d'une joie douce et cordiale animaient le foyer où ces hommes sans famille s'étaient un instant reposés. C'était un temps fertile en miracles, et quelquefois des grâces merveilleuses signalaient le passage des serviteurs de Dieu. Ce sont naturellement les circonstances que l'histoire a conservées. En voici une dont le souvenir nous est transmis par

Thomas de Champré, qui visita lui-même les lieux où elle s'était passée, et qui en connut les acteurs. Il commence son récit par une réflexion fort juste. « Il est, remarque-t-il, tout à fait conforme à la bonté de Dieu, que l'homme qu'il a gratifié d'un cœur compatissant, se dilate dans la joie en répandant ses aumônes, et que rien sur la terre ne lui soit plus doux; il est juste de même que ceux dont l'avoir n'égale pas la charité, reçoivent de la munificence divine des moyens imprévus d'obéir à leurs inclinations... Je ne crois pas hors de propos, ajoute le pieux auteur, de raconter ce que j'appris sur un certain Jourdain, homme peu fortuné, mais qui faisait beaucoup d'aumônes. L'an du Seigneur 1231, il y eut en Allemagne, sur les bords du Rhin et de la Moselle, une grande disette de vin. Il arriva vers le même temps que deux Frères-Prêcheurs demandèrent l'hospitalité à cet homme. Il les reçut fort joyeusement, et envoya son fils chercher du vin avec un broc. Lorsque l'enfant fut de retour, sa mère lui dit : « J'ai souvent mal au cœur le matin : garde-moi un peu de ce vin pour demain, car ton père n'en fait jamais quérir qu'à une heure très-tardive. » Cela dit, tout le monde se mit à table. Le broc était presque vidé, lorsque l'enfant s'approcha de l'oreille de son père pour lui faire part du désir de sa mère. Mais celui-ci, froissé de cette recommandation, ne fit semblant de rien et vida gaiement avec ses hôtes ce qui restait au fond du vase. Le lendemain matin, tandis qu'il reconduisait les Frères, sa femme com-

mença à souffrir de son mal de cœur, et appelant son fils, elle lui demanda de ce vin. Le fils lui répondit qu'il était épuisé; et la mère contrariée : « Verse toujours, lui dit-elle, sur une bouchée de pain, les trois ou quatre gouttes qui sont au fond du vase, afin de soulager mon mal. » L'enfant alla donc vers le vase, le souleva, et, chose admirable, il le trouva rempli. A cette vue la mère poussa un cri, et retombant sur elle-même, peu s'en fallut qu'elle ne se pâmât d'étonnement. Le fils cependant courut après son père et les deux Religieux pour leur faire part de cette merveille, et tous ensemble versèrent des larmes en louant le Seigneur. Les Frères étaient pressés par leur hôte de revenir prendre part à ce bienfait du Tout-Puissant; mais ils refusèrent, se bornant à le recommander à Dieu. Pour lui, ayant reçu leur bénédiction, il s'en revint le cœur joyeux. Plusieurs années après, je descendais la Moselle, et ayant appris ce qui s'était passé, des Frères du Couvent de Trèves, je quittais le bateau pour aller à pied visiter cette famille. Je m'en revins fort édifié par tout ce que j'avais vu et entendu, car les habitudes dont je fus le témoin tranchaient tout à fait avec celles des habitants de la même contrée, qui, confinés dans des vignobles et dans des lieux déserts, conservent encore des mœurs fort agrestes. »

On s'attend sans doute à rencontrer dans l'histoire du Bienheureux Jourdain, plusieurs de ces traits tout intimes d'une existence extérieure et publique. Personne ne voyagea plus que lui. Il était appelé à

présider tous les ans le Chapitre général, convoqué alternativement soit à Paris, soit à Bologne. Sa vie est contenue tout entière dans ce mouvement d'aller et de retour entre la France et l'Italie. Mais Paris et Bologne, termes périodiques de ses voyages, devenaient aussi des centres de rayonnement. Il est facile d'arriver à des données approximatives sur l'itinéraire le plus habituel du Bienheureux, et sur l'emploi fécond d'un temps en apparence si morcelé. Supposons-le tournant le dos à la France et passant les Alpes pour se rendre à Bologne. Il devait s'y trouver avant le Carême, car chaque année, en ce temps de grâce, il voulait faire entendre à la population scolaire de l'une des deux villes une parole impatiemment attendue. Mais le Chapitre ne se célébrait qu'à la Pentecôte. Un intervalle de cinquante jours permettait donc à Jourdain, son carême terminé, d'aller à Rome pour traiter des intérêts de l'Ordre ou de ceux de l'Église. Il est hors de doute qu'il y parut souvent. Connu et apprécié de toute la cour pontificale, il était cher surtout à cette grande âme, amie de saint François et de saint Dominique, autrefois le cardinal Ugolin, et maintenant le vieux et vaillant pape Grégoire IX. C'était lui qui, un jour où la vie du Bienheureux Jourdain avait été mise en danger, s'écriait : « Quoi donc ! nous allons perdre cette grande colonne de l'Eglise ! » Ce fut le même Pontife qui le força de subir un honneur tout à fait inusité, c'est-à-dire de manger à la table en forme de demi-lune — *in modum lunæ cornicula-*

tam — où le Pape s'asseyait seul pour prendre ses repas. Le même soir, le Bienheureux sortait de Rome. Arrêté par la nuit, il alla chercher un gîte chez le prêtre d'un village ; mais il fut repoussé. Reçu chez un pauvre homme qui n'eut pas de quoi lui servir à souper, il entra dans les transports de cette *joie parfaite* que nous connaissons déjà, et il dit aux Religieux de sa suite : « Béni soit ce prêtre ! Par ses rebuts, il m'a fait expier l'honneur de m'être assis à la table du Pontife universel[1] ! » Image fidèle des vicissitudes tout apostoliques qui se partageaient la vie des Frères.

Le Chapitre général terminé, Jourdain quittait Bologne pour visiter les villes universitaires de la haute Italie, Padoue et Verceil, où ses prédications étaient si bienvenues. Rapproché des passages des Alpes, qu'il avait intérêt a franchir avant la saison d'hiver, il devait se déterminer entre deux directions ; l'une le ramenait immédiatement en France ; l'autre l'y conduisait par un long circuit à travers l'Allemagne, mais elle le mettait à même de surveiller les progrès de l'Ordre qui commençait à fleurir sur le sol germanique. Ce fut la voie qu'il dut choisir le plus souvent. En descendant le Rhin, il arrivait à Cologne. Dans les premières années, il y retrouvait encore l'ami de son cœur, le Frère Henri, dont l'éloquence continuait à opérer des merveilles, et qui donnait du premier coup au Couvent

1. Thom. de Champré.

confié à ses soins, la prééminence sur toutes les autres fondations de la Province de Germanie.

Cependant, il arriva aussi au Bienheureux de choisir la voie de Gênes et de la Provence, pour effectuer son retour de Bologne à Paris. On le retrouve à Montpellier. Une certaine année, nous le voyons pousser ses pérégrinations jusqu'à Oxford.

Nous reviendrons sur ses voyages, afin de les apprécier à un autre point de vue. Bornons-nous pour le moment aux détails qui donnaient à connaître au monde l'homme de Dieu, sous les apparences de ce pauvre, portant bâton et quêtant son pain. Les circonstances qui vont suivre ont trait, sauf la dernière, à son parcours à travers les contrées germaniques.

Jourdain était arrivé dans un village des Alpes, que la chronique nomme Ursatia. Deux Frères l'accompagnaient, ainsi qu'un clerc qui plus tard entra dans l'Ordre, et qui pourvoyait aux frais du voyage dans ces lieux encore très-déserts. Accablés de fatigue et de faim, les Frères entrèrent dans une auberge tenue par un homme du nom de Untha, et le prièrent de préparer au plus tôt la table et les autres choses nécessaires. Mais il leur dit : « Je n'ai plus de pain ; d'autres voyageurs vous ont précédés, et ont épuisé mes provisions. Les deux pains qui me restent me sont nécessaires ainsi qu'à ma famille, et qu'est-ce que ce peu pour nourrir tant de monde ? » Les voyageurs répondirent avec simplicité : « Mon cher ami, servez-nous toujours ce que vous avez,

car nous mourons de faim. » Il consentit à apporter les deux pains, qui étaient de très-petite dimension. Le Maître Jourdain les bénit, puis se met à en faire de copieuses distributions à des pauvres qui s'étaient approchés. A cette vue, l'hôte et les Frères tout troublés : « Seigneur, lui dirent-ils, que faites-vous? ne savez-vous pas qu'il est impossible de se procurer d'autre pain, et que l'hôtelier a fait fermer la porte pour que les pauvres n'entrassent plus? » Mais le Maître ordonna qu'on ouvrît, et se mit de plus belle à distribuer du pain, de telle sorte que trente personnes purent amplement se rassasier. Les quatre voyageurs en mangèrent aussi, et apaisèrent leur faim, et il en resta assez pour la consommation de l'hôtelier, de sa femme et de toute sa maison. Ce que voyant, il s'écria : « Vraiment cet homme est un Saint ! » Et, ne voulant pas que le clerc payât l'écot, il remplit sa gourde de vin, afin que par le chemin il désaltérât les Frères [1].

Les miracles accompagnaient les pas de Jourdain. Arrivé en Thuringe, il guérissait un forgeron d'un flux de sang. Plus loin, c'est un prêtre qu'il délivre d'une fièvre quarte invétérée, après l'avoir confessé et lui avoir imposé une pénitence. Ce prêtre conservait un pieux souvenir du bienfait dont il était redevable au serviteur de Dieu, et il ne parlait de lui qu'en pleurant. A un autre passage des Alpes, Jourdain guérissait, par le signe de la croix, un ouvrier qui avait perdu un œil à la chaleur de sa forge.

1. Gérard de Frachet, *De Vit. Frat.*

En France, reçu chez une pieuse dame qui s'était faite l'hôtesse des Frères, il récompensait sa charité en gagnant son mari aux inclinations aumônières que cet homme avait contrariées jusqu'alors. Cette scène domestique mérite d'être transcrite dans son entier. « Le Maître Jourdain s'était mis à table avec ses compagnons, lorsque survint le mari, qui prit place de mauvaise humeur. S'étant aperçu qu'on avait servi du vin de choix, et outré de cette marque d'attention, il dit au serviteur : « Va vite chercher « du vin meilleur, qui se trouve dans telle pièce. » C'était pour se moquer qu'il parlait ainsi et pour contrister sa femme, car il savait que ce vin était corrompu. Le serviteur obéit, et, apportant de ce vin, il en versa. Mais quand on l'eut goûté, il fut trouvé d'une qualité supérieure. Le maître du logis, tout hors de lui, dit avec rage au serviteur : « Pourquoi n'as-tu pas puisé au tonneau que je t'indiquais ?» Le serviteur répond qu'il est certain de ne pas s'être trompé; on le renvoie ; il rapporte du même vin. Alors, furieux, son maître descend lui-même à la cave, tire du vin, le goûte et le trouve excellent. Et en effet, de corrompu, ce vin était devenu fort bon. Alors, changé lui-même et corrigé, cet homme devint l'ami des Frères, et c'était lui désormais qui poussait sa femme à leur faire des aumônes [1]. »

C'était assurément un grand exemple, d'un con-

1. Gérard de Frachet, *Vit. Frat.*

traste touchant, digne du regard des anges, mais compris alors des populations, que de voir des hommes, l'élite du siècle, souvent d'origine princière et la lumière de leur époque, parcourir patiemment les longues et pénibles étapes qui les séparaient du terme où l'obéissance les envoyait, et où leur réputation les appelait. Les travaux scientifiques les plus vastes ne conféraient sous ce rapport aucun privilége. Comme saint Dominique, comme le Bienheureux Jourdain, comme tout Frère-Prêcheur en un mot, le Bienheureux Albert le Grand et saint Thomas iront à pied, de province en province, les épaules chargées du bréviaire, de la Bible et du Maître des sentences [1]. Loin d'user de leur autorité personnelle pour introduire un régime plus doux, ils trouvaient dans une pratique pénible et humiliante une compensation à l'éclat de leur renommée. Albert le Grand, par exemple, placé à la tête de la Province de Germanie, la visitait à pied et demandait sa subsistance à la charité publique. Il fit plus. Nous signalerons tout à l'heure les marques de son zèle : ce sont les ordonnances adoptées sous son gouvernement pour maintenir dans toute sa rigueur l'observance relative aux Religieux itinérants.

1. On le sait du moins, en ce qui concerne saint Thomas.

VI.

Pour demeurer maîtresse des cœurs, la pauvreté devait nécessairement passer dans les lois. On sale les viandes fraîches pour les préserver de la corruption : les législateurs de l'Ordre devaient, par de sages mesures, empêcher l'arome de cette vertu de s'évanouir. Aucun détail n'échappe à la sollicitude des Chapitres généraux et provinciaux : de sévères sanctions sont ajoutées à des ordonnances multipliées avec une sainte jalousie. Ce zèle s'exerce avant tout sur les objets qui se rattachent à la nuance de pauvreté voulue par saint Dominique. Si les Constitutions déclarent qu'il est indigne d'un Religieux mendiant de voyager autrement qu'à pied, les Chapitres généraux fourmillent d'ordonnances sur le même point [1]. Les Frères qui ne pourraient voyager qu'en char ou sur des montures, devront plutôt renoncer aux prédications lointaines. L'Ordre allait jusqu'à priver ses assemblées délibérantes du concours de ceux qui ne pourraient se passer de moyens de transport, tellement on redoutait l'altération d'une coutume qui, tout en ayant pour but la pénitence et l'humilité, multipliait encore les occasions de répandre la parole de Dieu. Si l'on admettait des exceptions, elles étaient exactement définies. Une

1. Souvent on se sert de ce considérant : « Quia Mendicantes sumus — en notre qualité de Religieux mendiants. »

ordonnance d'un Chapitre provincial, présidé par le Bienheureux Albert, s'exprime ainsi : « Nous voulons qu'on n'accorde à aucun prédicateur la permission de voyager en char dans les limites qui lui sont prescrites. Que si cette permission est accordée à quelque Frère, que ce ne soit pas sans motif légitime. Nous entendons par motif légitime, si l'on passe par des lieux déserts, où l'on ne trouve ni gîte, ni nourriture ; s'il faut se porter au secours d'un Frère malade, et qu'il y ait péril dans la demeure, ou si un Frère tombé malade doit être reconduit en char dans son Couvent, ou encore si un prince nous appelle pour une cause urgente et qu'il soit nécessaire d'obéir sans délai[1]. » Quant aux transgresseurs de cette ordonnance, ils auront à subir la discipline et à jeûner assis par terre au réfectoire, autant de fois qu'il y aura eu de jours d'infraction. Le Chapitre n'entendait pas qu'on adoucît ce châtiment. Bientôt après, l'observance se resserrant plus encore, il fallut, pour faire usage de chars et de montures, des lettres patentes du Maître général. Nous trouvons cependant, au *Livre des Abeilles*, qu'une fois un Chapitre provincial dévia de cette inflexibilité. « Il y avait un homme très-noble et très-illustre, qui se nommait Helgère, et qui, fils d'un comte puissant, avait abandonné pour l'amour de Jésus-Christ bien des terres et bien des châteaux. Entré dans l'Ordre

1. Un Chapitre de la Province de Provence (1242) règle, dans un même esprit, les voyages des Frères inquisiteurs, et définit les cas de *nécessité*, où ils pourront se servir de montures.

des Frères-Prêcheurs, il fut fait Prieur de Frysach. Dans la suite, épuisé par ses jeûnes et ses travaux, il cessa de voyager à pied, et il se servait humblement d'un âne pour monture. Une fois qu'au Chapitre Provincial, il allait dire sa coulpe en présence des Définiteurs et des Prieurs, il fut surpris par les cris rauques et discordants — *hinnito horrido* — que poussait son âne, à la manière de ces animaux. Il dit alors : « Voici, mes Frères, que mon âne m'ac-« cuse et proclame que je suis indigne d'être Prieur, « puisque, incapable d'aller à pied, je me sers de son « dos, contrairement aux prescriptions de l'Ordre. » A ces paroles du simple et bon vieillard, quelques Religieux sourirent, et la plupart versèrent des larmes. Cependant, malgré son affaiblissement, on le maintint en charge jusqu'à la fin. Après sa mort, beaucoup et de très-grands miracles illustrèrent sa mémoire [1]. »

En dehors des motifs précédemment énoncés, nous n'avons rencontré que trois Religieux ayant fait usage des montures. Le premier est le Prieur de Frysach, que nous venons de nommer ; le second est Roland de Crémone : souffrant de la goutte et emporté par son zèle, il se rendit, sur un âne, au camp de Frédéric II, pour prendre la défense de la foi. Le troisième, enfin, est le Bienheureux Jean de Vicence : il monte un cheval fougueux qu'il a dompté par le signe de la croix, mais c'est pour se soustraire

1. Thom. de Champré.

à la pression d'une foule enthousiaste qui menace de l'écraser.

A part cela, les dérogations sont motivées par le service de l'Eglise ou par des considérations d'intérêt général. On sait qu'en ce qui touche la discipline régulière, les supérieurs avaient le pouvoir de suspendre l'effet de la loi. « Il dépend de moi, écrivait le Bienheureux Jourdain, de dispenser, par exemple, des ordinations interdisant d'aller à cheval ou de porter de l'argent en voyage, et de toutes les autres, quelles qu'elles soient [1]. » On usait toutefois de ce droit de dispense avec une grande parcimonie. Ce qui le démontre, c'est qu'à défaut des supérieurs généraux, les Papes interviennent en plusieurs cas. Innocent IV accorde au roi d'Angleterre, Henri III, la dispense qu'il a sollicitée en faveur des Frères qui devaient l'accompagner à la croisade. Urbain IV, autorisant le cardinal Nicolas de Brie à employer, dans sa légation en France, des Frères-Mineurs ou des Frères-Prêcheurs, lui accorde, conséquence nécessaire, de leur imposer de chevaucher à sa suite. Voici cependant un cas où la dispense remonte aux supérieurs réguliers. Le comte Alphonse de Poitiers demandait au Bienheureux Humbert des Religieux pour remplir, dans ses États, l'office d'*enquêteurs*, c'est-à-dire pour faire des perquisitions sur les dommages causés par l'administration du comte et de ses sénéchaux et baillis — *super fore-*

1. Lettre au Fr. Etienne, Provincial de Lombardie.

factis — à propos des *forfaits* du prince, comme on disait alors. En conséquence, Alphonse envoyait des montures aux Frères-Prêcheurs, qui devaient en effet voyager en compagnie de ses officiers.

Nous croyons avoir dit ailleurs que, dans l'Ordre de Saint-Dominique, l'observance régulière eut une durée exceptionnelle. Quelque austère que puisse paraître l'obligation de n'accomplir qu'à pied des voyages longs et fréquents, il faut attendre plus de soixante ans après la mort du saint Fondateur, pour constater de premiers signes de relâchements, et encore sont-ils aussitôt réprimés. Ils s'étaient manifestés dans la Province de Provence. En conséquence des volontés du Chapitre général de 1282, le Frère Béranger, Provincial de Provence, adresse des avertissements sévères aux maisons de sa juridiction. Il définit de nouveau le cas de nécessité, où l'usage des montures deviendra licite, et il entoure les dispenses, motivées pour ces cas, de formalités protectrices. Il condamne enfin les délinquants à la peine de trois jeûnes au pain et à l'eau pour chaque infraction. Les Prieurs négligents ou faibles dans l'application de cette peine, y sont soumis eux-mêmes, et les visiteurs devront tenir énergiquement la main à l'observation de ces statuts [1].

Mais la sainte pauvreté embrassait plus d'objets.

1. La Province de Toulouse (autrefois de Provence) se signalait de nouveau, et à une époque qui nous touche de très-près, par un retour complet à l'observance dont nous faisons ici mention. En 1701, le Père Massoulié, fils de cette Province, gouvernait l'Ordre

Son éclat, disons-nous, devait reluire en tout, dans la table, dans le vêtement, dans les édifices, dans les moindres détails. Parlant de l'énergique discipline qui s'exerçait dans toutes les choses de la vie claustrale, Gérard de Frachet nous la montre particulièrement susceptible en ce qui touche les intérêts de la pauvreté. « Le moindre objet, dit-il, donné ou accepté sans une licence expresse, devenait l'occasion d'une répression sévère. » Il est bon, au risque de se répéter, de rappeler comment les plus vastes esprits comprenaient les scrupules ou les délicatesses du vœu de pauvreté. « Ce qui importe à la vertu, écrivait Albert le Grand, ce n'est pas de beaucoup savoir, mais de vouloir et de faire. » Sa vie était conforme à ces paroles. Quand des ordres d'en haut l'appelaient à changer de contrée, il n'osait, à moins d'une permission spéciale, prendre sur lui d'emporter ses écrits. Plusieurs Couvents d'Allemagne s'enrichirent ainsi des dépouilles de sa pauvreté. Des manuscrits longtemps conservés prouvaient jusqu'à quel point sa conscience déli-

par intérim, avec le titre de Vicaire général. Il se plaignit, au Chapitre que la Province de Toulouse célébrait à Avignon, de la désuétude presque complète où était tombée la loi de *non equitando*. Ce Chapitre et plusieurs autres qui suivirent, firent droit à ces observations et rappelèrent énergiquement à l'observance de la loi. Comme en plein XIIIe siècle, il était interdit d'user de chars ou de montures, à moins de dispenses délivrées par écrit, lesquelles ne pouvaient pas être arbitrairement accordées, mais seulement dans les cas d'impuissance physique ou d'une nécessité morale très-pressante.

cate poussait les précautions. Ils étaient composés de feuilles inégales, que ce grand homme avait utilisées et jointes ensemble [1]. L'écriture serrée qui les couvrait, témoignait encore de la gêne qu'il savait s'imposer, car telle était sa maxime « que le vœu de pauvreté profite peu à qui ne sait rien souffrir dans les choses nécessaires ; que, pour un vrai pauvre, il ne suffit pas de se dépouiller du superflu, ou de n'user du nécessaire que dans une stricte mesure ; qu'il faut savoir endurer les privations, et supporter avec joie la faim, la soif, le froid, le chaud, la nudité et le besoin ». N'est-ce pas l'écho des sentiments de saint Dominique, cet amant désespéré de la pauvreté — *summus paupertatis amator,* — de saint Dominique patient et joyeux dans les épreuves — *patiens et gaudens in tribulatione* — et qui, ayant à souffrir de privations plus considérables qu'à l'ordinaire, donnait aussi de plus grands signes d'allégresse : — *et si male procurabatur majora signa gaudii ostendebat* [2] ?

Revenons à la législation de l'Ordre et à la jalouse surveillance de ses Chapitres. Celui de 1242 décidait que tous les viviers seraient comblés ; et afin qu'aucune Communauté ne pût mettre sa gloire dans ses crûs délicats, il était ordonné de supprimer les

1. C'est ainsi que saint Thomas (plusieurs témoins en firent foi dans le procès de sa canonisation) écrivit, bien qu'il eût des matériaux à discrétion, toute la *Somme contre les gentils* sur de petits morceaux de papier — *in schedulis minutis.*

2. Actes de Bologne.

pressoirs, et d'arracher même les vignes destinées à produire du raisin de table ou du verjus. La loi déclarait encore que les Religieux étant mendiants, ne devaient point user d'habits précieux, mais vils, et plus d'une fois les Chapitres généraux renouvelèrent sur ce sujet les recommandations les plus pressantes. Les larmes que saint Dominique avait versées à la vue d'un dortoir exhaussé, n'étaient point tombées en vain. Trente ans plus tard, en 1258, le Chapitre général de Valence commande aux visiteurs de lui dénoncer les abus qu'ils rencontreraient dans les édifices. Peu après, en 1261, le Chapitre célébré à Barcelone ne se borne pas à punir avec sévérité le Prieur de cette ville, mais il poursuit de sa vindicte tous les Frères qui par conseil, imprévoyance, incurie ou dissimulation, avaient contribué à l'érection d'un dortoir plus élevé qu'il ne fallait. La vigueur du châtiment montre l'importance qu'on attachait à la faute. Treize jours de discipline et autant de jeûne au pain et à l'eau sont infligés aux délinquants [1].

1. Avant cette date de 1261, Matthieu Pâris et le clergé anglais (réclamations adressées au roi Henri III), entrés dans la cabale de Guillaume de Saint-Amour, émettaient comme un des griefs imputables aux Frères-Prêcheurs, la somptuosité de leurs édifices. « Domos regias,— portent les réclamations du clergé,— et palatia subnixa altis columnis et officinis distincta erexerunt. » Il suffit d'opposer à ces récriminations la discipline de l'Ordre, dont nous venons de fournir des exemples sans réplique. On bâtissait, il est vrai, de vastes maisons, à cause du nombre des Religieux ; elles étaient pourvues de tous les lieux réguliers — *et officinis distincta*

Les assemblées qui suivirent persévérèrent dans ces voies d'austère vigilance. A cette époque fut réitérée et fixée pour toujours dans la législation dominicaine, l'ordonnance suivante : « Nous défendons dans nos Couvents les superfluités notables en sculptures, pavés et autres décorations de même nature qui déparent notre pauvreté. » Néanmoins, malgré ces interdictions qu'on dirait inspirées par une ardente jalousie pour la beauté d'une épouse, il était déclaré qu'elles n'atteignaient pas les églises. Réserve intelligente et conforme au génie d'un Ordre qui ne réprimait avec tant d'énergie les instincts de la chair et du sang, que pour élever les esprits, et les mettre en rapport avec l'idéal sous toutes les formes, avec le beau, comme avec le vrai et le bien. La pauvreté claustrale eut donc ses ar-

— l'intérêt de l'observance l'exigeait. Nous savons que l'Angleterre posséda des Couvents très-considérables par leur ampleur. Cependant ce que nous avons vu en France, en Italie, en Allemagne et même en Pologne, des édifices dominicains du moyen âge, nous autorise à penser qu'en Angleterre, pas plus qu'ailleurs, on ne se départit de ce caractère d'austère simplicité, non sans noblesse toutefois, que nous avons précédemment signalé. — Si cependant, dans ces conditions, les Dominicains exécutèrent des œuvres dont l'art pouvait se glorifier, nous n'admettons pas qu'il y ait là matière à récriminations. A chaque Ordre son génie propre.

Nous avons dit que les Chapitres provinciaux secondaient le zèle des Chapitres généraux. Nous avons sous les yeux une série d'interdictions somptuaires, éditées en différentes années par le Chapitre de la Province de Provence, et qui sont toutes dans le même esprit. Par exemple, on avait placé, sur le faîtage d'un pavillon du Couvent de Montpellier, des épis ou pommeaux : le Chapitre de 1240 ordonne de les enlever, etc., etc.

tistes, et créa un genre de beauté tout à part, vrai avant tout, image de l'existence du Frère-Prêcheur, très-différent par suite de ce qu'avait produit jusqu'alors l'architecture monastique, comme aussi très-éloigné des splendeurs des cathédrales du XIIIe siècle. L'idéal régnait, mais sous une forme sévère et contenue dans les églises, plus austère dans les cloîtres et redoublant de simplicité dans les autres lieux réguliers, conformément à ce texte : « *mediocres domos et humiles Fratres nostri habeant* ». Cependant c'est à peine si l'art expirait au seuil de l'étroite cellule, sanctuaire intime de la pauvreté. Il n'est pas difficile de se former une idée juste de cette conciliation de la beauté avec l'austérité, quand on compare entre eux les édifices élevés sous la période où les Chapitres généraux se montrèrent si rigoureux dans l'application des lois somptuaires. Ce fut alors, et non plus tard, que les chefs-d'œuvre se multiplièrent. Albert le Grand édifiait le chœur des Frères-Prêcheurs à Cologne, et déjà, lorsqu'il élevait ce monument » *digne, par la parfaite application des lois géométriques, de servir d'exemple et de modèle aux autres architectes* [1] », Fra

1. « Normam ædificandi secundum veram geometriam ædificantibus dedit. » *Chron. Magistr. Gener. Ord. Præd.* L'influence d'Albert le Grand sur les arts en Allemagne paraît incontestable. Mais n'aurait-il pas contribué à imprimer à l'architecture gothique de son pays une certaine sécheresse, résultat de l'abus des procédés géométriques ? Le texte même que nous venons de citer le donnerait à entendre.

Sisto et Fra Ristoro avaient achevé cette nef de Sainte-Marie-Nouvelle, dont les proportions élégantes charmèrent les Florentins et lui valurent de leur part le nom gracieux d'*épousée*. La France ne se laissa pas dépasser, si toutefois elle ne mérite pas le premier rang. Le peu de monuments dominicains qui subsistent encore sur notre sol, suffisent à démontrer la puissance de l'art pour exprimer toutes les nuances du beau moral. L'église des Jacobins à Toulouse, ainsi que ses dépendances, et la basilique de Saint-Maximin, offrent, dans la simplicité des moyens et dans la grandeur de l'effet, les types les plus achevés de la beauté chaste et sévère qui convenait à l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

APPENDICES DU TOME I.

Appendice A (*page* 86).

En nous bornant à la liste des personnages appelés Saints ou Bienheureux (faire plus nous entraînerait trop loin), voici les noms d'un certain nombre de disciples de saint Dominique et du Bienheureux Jourdain. Nous ajoutons ensuite les noms des Saints et Bienheureux entrés dans l'Ordre après la mort de ce dernier, mais appartenant au XIIIe siècle. C'est une manière excellente, quoique sommaire, de déterminer le niveau moral des Frères-Prêcheurs pendant cette période.

Saint Dominique eut pour disciples immédiats :

Deux Saints : saint Pierre Martyr ou de Vérone, saint Hyacinthe.

Huit Bienheureux dont le culte est explicitement approuvé par le jugement de l'Eglise, savoir : Jourdain de Saxe, Mannès le frère du saint Fondateur, « *sanctitatis ipsius purissimus imitator* » dit Bernard Guidonis ; Guala, qui le vit après sa mort s'élever vers le ciel ; Nicolas de Giovenazza, Provincial en Italie et fondateur de plusieurs Couvents ; Jean de Salerne, fondateur du Couvent de Florence et coopérateur intrépide de saint Pierre Martyr ; Ceslas, l'apôtre du Nord avec son frère saint Hyacinthe ; Sadoc, qui recueillait la palme du martyre avec ses quarante-huit compagnons, en chantant le *Salve Regina ;* Barthélemy de Bragance, élevé, comme Guala, sur un des siéges d'Italie, et persécuté comme lui pour sa fidélité à l'Eglise romaine, légat du Saint-Siége et ami de saint Louis.

Le titre de Bienheureux a été donné à un certain nombre de disciples de saint Dominique, soit par la dévotion populaire, soit par les historiens. De ce nombre, sont les Bienheureux Bertrand de Guarrigue, et Chabert ou Cabert d'Aiguebelle, dont la cause de béatification est actuellement, avec celle du Bienheureux Réginald, entre les mains de la Congrégation des Rites ; Paul de Hongrie, Jean de Vicence, etc., etc.

A la mort de saint Dominique, saint Raymond de Pegnafort avait le pied sur le seuil de la vie religieuse. Il l'avait franchi quand le Bienheureux Jourdain de Saxe fut élu.

Sous le gouvernement de ce dernier, on vit entrer dans l'Ordre les Religieux placés sur les autels, comme *Bienheureux*, dont les noms suivent : Albert le Grand, Gilles de Santarem, Pierre Gonsalez ou Saint-Elme, le patron des marins, Gonsalve d'Amaranthe, un type de vie érémitique, et enfin ces martyrs de la foi, près de Toulouse, le Bienheureux Guillaume Arnauld et ses compagnons.

De plus, une foule de personnages illustres auxquels on a donné pendant un temps les honneurs d'un culte public : Humbert de Romans, Hugues de Saint-Cher, Innocent V, Bernard de Morlas, etc., etc.

Voici les noms des Saints et Bienheureux qui appartiennent à l'Ordre pendant le cours du XIIIe siècle, mais à partir de la mort du Bienheureux Jourdain.

A la date de cette mort, saint Thomas d'Aquin, les Bienheureux Ambroise de Sienne et Jacques de Bevagna étaient adolescents, et, au bout de très-peu d'années, ils comptaient au nombre des fils de saint Dominique.

Entrés dans l'Ordre à une époque moins reculée, les Bienheureux Jacques de Voragine, Albert de Bergame, Dominique et Grégoire, appartiennent au XIIIe siècle par leur mort comme par leur naissance.

Les Bienheureux Benoît XI, Augustin de Nocera, Jourdain de Pise, Simon Ballachi, Jacques Salomon, appartiennent au XIIIe siècle par la presque totalité de leur carrière.

Le Bienheureux Jacques de Benefactis meurt en 1232.

Enfin, le Bienheureux Dalmace n'appartient au premier siècle de l'Ordre, que par les dix premières années de sa vie (1290). Sa naissance religieuse, et sa dernière naissance, — *natalitium* comme

on dit en parlant des Saints, — rentrent dans l'histoire du xive siècle.

A cette liste, il faudrait ajouter celle des femmes.

Le xive siècle est une période d'obscurcissement. Le sol de l'Ordre paraît épuisé, ou du moins fatigué. Cette moisson de Saints, qui signale le premier siècle, subit un temps d'arrêt. Il y a cependant des exceptions. Mais la fécondité reprend avec une nouvelle vigueur, à partir de la fin du xive siècle et pendant le xve, époque de réforme.

Etablissons quelques synchronismes, afin de faciliter un coup d'œil d'ensemble et d'établir le rapport des faits. A part le Bienheureux Bertrand de Guarrigue, enlevé de très-bonne heure, les disciples de saint Dominique que nous venons de nommer, fournissent, après lui, une assez longue carrière. Saint Pierre Martyr, le plus jeune de ces disciples, reçoit aussi le premier sa céleste récompense. Cependant à l'époque de son glorieux triomphe, arrivé en 1250, saint Thomas, bien que jeune, touchait à sa précoce maturité. Sept ans après, lorsque meurt saint Hyacinthe, son nom avait déjà jeté un grand éclat.

Alors, Gérard de Frachet écrivait son livre des *Vies des Frères*. Nous avions raison de dire qu'il le fit en pleine splendeur des Saints. Saint Raymond de Pegnafort ne mourut qu'en 1275, et Albert le Grand en 1280, lui qui, du temps même de saint Dominique, avait ressenti les premières atteintes de sa vocation.

Entre la mort de saint Pierre Martyr et celle d'Albert le Grand, il faut placer celle de ces illustres contemporains : Hugues de Saint-Cher, 1262 ; Jean de Vicence (date incertaine) ; Humbert de Romans, 1267 ; saint Thomas, 1274 ; son condisciple, Ambroise de Sienne, entré dans l'Ordre en 1238, ne mourut qu'en 1286. Nous n'insistons pas davantage. La plupart des Religieux illustres et saints que saint Dominique et le Bienheureux Jourdain avaient groupés autour d'eux, ont leurs fins comprises dans la période que nous indiquons.

Nous pourrions multiplier ces indications. Ainsi, parmi les Religieux non compris dans cette note, Etienne de Bourbon, entré dans l'Ordre du temps de saint Dominique, meurt en 1261. Guillaume Perrault et Vincent de Beauvais, deux acquisitions des premiers temps de Jourdain de Saxe, paraissent être morts un

peu plus tard. Toutes les lumières, comme nous l'avons exprimé, avaient brillé en un même temps.

On voit quelle fut la splendeur de l'Ordre de Saint-Dominique pendant la période correspondante au règne de saint Louis (1226-1270). Nous prions le lecteur d'en prendre acte pour l'intelligence des faits. On trouve des auteurs, Rohrbacher, par exemple (*Hist. univ. de l'Église*), qui, pour expliquer les démêlés, jusqu'ici mal connus, des Frères-Prêcheurs avec l'Université de Paris, parlent, avec d'excellentes intentions sans doute, d'un certain déclin dans la discipline des Ordres mendiants. En ce qui touche les Frères-Prêcheurs, c'est un gros anachronisme.

Appendice B (*page 151*).

Deux fois, dans le cours du chapitre IV, nous avons effleuré la question des petits Couvents. Nous avons dit le cas qu'en faisait l'Eglise. Nous pourrions ajouter qu'au point de vue de la législation dominicaine, ces mêmes maisons, tolérées si l'on veut, jouissent de peu de considération.

Après avoir décrit dans son ampleur la vie des grands Couvents, ou la vraie vie dominicaine, il nous reste à montrer la contre-partie de cette vie, dans une page d'histoire relative aux petits Couvents. Elle est tirée d'un écrit anonyme déposé aux archives généralices de l'Ordre. Cet écrit, rédigé probablement vers 1750, est incontestablement du XVIIIe siècle. Son auteur est un Dominicain français, qui s'est proposé d'élever la voix en faveur d'une réforme devenue nécessaire Il a intitulé ses réclamations : *Mémoire pour la réforme de l'Ordre en France.*

D'après lui, il est plus que temps d'y mettre la main. « Nous jouissons encore, écrit-il, de la gloire et de la réputation de nos Pères; mais nos neveux seront infailliblement mis au rang des Religieux tout au moins inutiles et qu'il faut abolir. Pour prévenir les malheurs, il reste encore quelques moyens qui paraissent efficaces. »

A la veille des grands châtiments, les voix prophétiques ne sont plus entendues. Qui peut savoir quel cours la Providence aurait

imprimé à la Révolution française, si les Ordres religieux, si l'Église de France s'étaient courageusement réformés ? Venus après les événements, nous comprenons qu'il n'y aurait pas eu de remède trop héroïque pour conjurer les maux qui s'annonçaient.

Parmi les moyens de réforme (c'est le second moyen), l'auteur propose la suppression des petits Couvents.

« La dissipation, dit-il, l'irrégularité et le dégoût de l'état de perfection se sont principalement introduits par le grand nombre de petits Couvents qu'il y a en France. On peut en compter environ cinquante où il n'y a presqu'aucun exercice régulier, où un Prieur n'est que pour la forme : là des jeunes religieux sortant des études et abandonnés à eux-mêmes, contractent toute sorte de vices, qu'ils vont inculquer aux communautés réglées, si par malheur ils y sont appelés. Les désordres qui en résultent sont si grands, que la cour, à la sollicitation des évêques, pense sérieusement aux moyens de supprimer tous les Couvents qui ne sont pas composés au moins de douze Religieux. Il est à craindre qu'après les troubles de la guerre, le projet ne s'exécute et que l'Ordre ne soit privé des biens attachés à ces petits Couvents. Les évêques prétendent avoir droit d'en disposer à leur gré. Ne vaudrait-il donc pas mieux nous exécuter nous-mêmes, et obtenir un ordre de la cour pour réunir les biens de plusieurs Couvents à un seul pour le mettre en état d'entretenir une douzaine de Religieux au moins, qui pourraient pratiquer les exercices réguliers et édifier la ville principale où ils se trouveraient ?

« Par exemple, le Couvent d'Alais est composé de quatre Religieux prêtres, celui de Genouilhac d'un seul ; celui de..... de deux, celui de Marvejols de trois. Qu'on réunisse les biens de quatre Couvents qui sont des espèces de *gargotes* (sic) à celui de Montpellier et de Nîmes, qui sont les deux villes principales du voisinage : ces deux Couvents qui ne sont composés que de sept ou huit Religieux, en entretiendront douze, et les exercices s'y feront régulièrement. Je prévois qu'on trouverait d'abord des obstacles de la part des petites villes, qui sont bien aises d'avoir une ou deux messes de plus (car voilà à quoi nous sommes nécessaires dans ces endroits); mais l'autorité de la cour, qui a le projet à cœur, dissiperait bientôt ces obstacles, sans que nous fussions nous-mêmes compromis. »

L'auteur du mémoire revient ailleurs sur les conséquences des

petits Couvents. Il en parle à propos des études, qui, par défaut d'une concentration suffisante, manquent de l'émulation nécessaire aux lecteurs et aux étudiants. — Les lecteurs ne se résignent pas à continuer leur cours. Au bout d'un certain temps, « ils abandonnent le métier, parce qu'ils trouvent plus de douceurs et plus de dispenses, étant simples Religieux dans une petite communauté, qu'ils n'en avaient dans une autre, étant professeurs ».

Le moyen consistant dans la suppression des petits Couvents était héroïque; mais il y a des moments où une armée ne doit son salut qu'à un mouvement de concentration. Le comprit-on en haut lieu ? Et si le gouvernement de l'Ordre était disposé à cette mesure radicale, ne rencontra-t-il point dans le pouvoir royal, dont l'influence avait fini par être fatale à la régularité religieuse, des obstacles insurmontables? C'est ce que l'histoire ne nous dit pas. Le fait est que les Couvents continuèrent à s'appauvrir et à s'étioler.

Appendice C (*page* 161).

Comme au xive siècle en Italie, on vit en France, au xviiie, l'irrégularité s'implanter dans les Couvents dépeuplés. Le mémoire cité dans la note précédente ne permet pas d'en douter. — Voici quel était l'état de l'Ordre en France en 1790. Nous l'empruntons encore aux archives généralices.

Noms des Provinces.	Nombre des Maisons.	Religieux de chœur.	Frères convers.	Total des Religieux.
Toulouse	XXV	203	33	236
France	XXVI	183	12	195
Paris	XI	53	6	59
Saint-Louis	XII	94	4	98
Occitanie	XXXII	112	19	131
Provence	XIX	92	24	116
Sainte-Rose	VI	105	31	136
Saint-Sacrement (congrégation)	IV	17	9	26
Alsace (idem)	IV	55	17	72
Bretagne (idem)	XIII	88	16	104
Total : 10 Provinces et Congrégations	CLXII	1002	171	1173

Si l'on compare aux chiffres qu'on vient de lire, les données de l'histoire, on verra que les Provinces les mieux conservées dans l'observance offrent, quant au nombre de Religieux par Couvent, la moyenne la plus forte.

Ainsi les deux Provinces de Sainte-Rose et de Toulouse tiennent un rang honorable parmi toutes les autres.

Sainte-Rose a près de vingt-trois Religieux par maison ; mais aussi elle n'a que six Couvents.

Toulouse peut répartir dans ses vingt-cinq Couvents une moyenne de dix Religieux, ou peu s'en faut.

L'Occitanie, au contraire, fort déchue quant à la discipline, n'atteint pas la moyenne de quatre Religieux par Couvent.

Ces chiffres ont leur éloquence, et les conclusions se tirent d'elles-mêmes.

Mais il y a mieux encore.

Appuyé sur les décrets des Pontifes romains, le Chapitre général, célébré à Gand en 1871, rappelle qu'il n'y a point de fondation *légitime*, en dehors du nombre de douze Religieux. Allant plus loin, il constate que ce nombre, déterminé par le droit commun, est en lui-même insuffisant, eu égard à la législation particulière de l'Ordre, les Constitutions ayant été rédigées, dès l'origine, dans l'hypothèse de grands Couvents. Le Chapitre exhorte en conséquence les Provinciaux à ne pas multiplier outre mesure les fondations, mais à viser plutôt à former des Couvents nombreux.

Il définit les grands Couvents : ce sont ceux où, d'après le Chapitre général de 1686, on peut réunir et entretenir trente Frères au moins.

FIN DU TOME PREMIER.

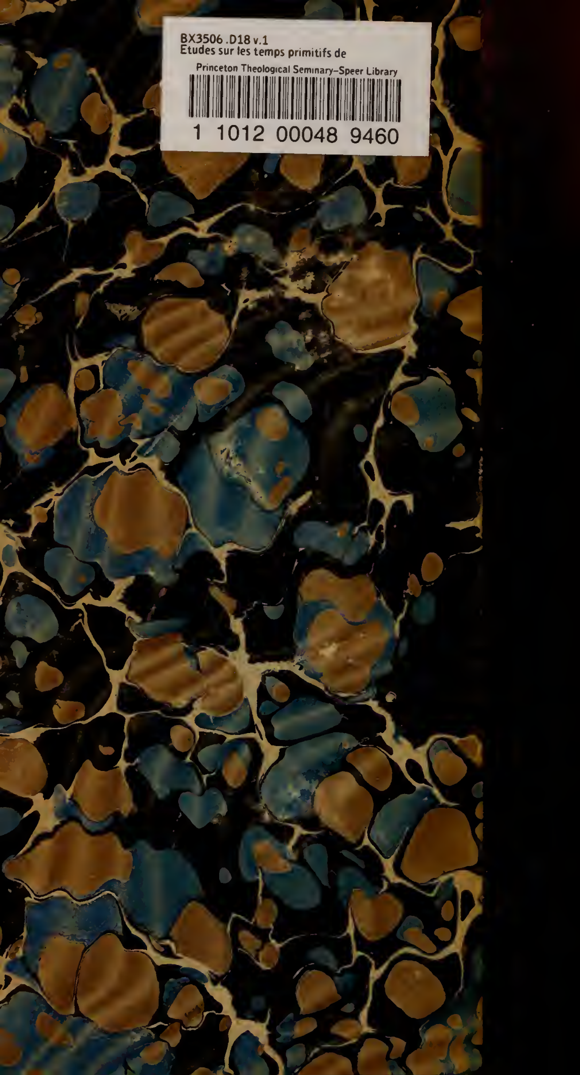
TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI OUDIN.






BX3506 .D18 v.1
Etudes sur les temps primitifs de
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00048 9460